



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 044 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 12 décembre 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 décembre 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

GÉNOME CANADA

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, au nom du ministre de l'Industrie, dans les deux langues officielles, les rapports annuels de Génome Canada pour les exercices 2000-2001 et 2001-2002.

* * *

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS ET LA CONVENTION DU NORD-EST QUÉBÉCOIS

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires des rapports annuels sur la Convention de la Baie James et du Nord québécois et sur la Convention du Nord-Est québécois, pour les exercices 1998-1999 et 1999-2000.

* * *

LA FONDATION POUR LA GUÉRISON DES AUTOCHTONES

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, en vertu des mêmes dispositions, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires des rapports annuels de 2000, de 2001 et de 2002 de la Fondation pour la guérison des Autochtones.

* * *

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire de la ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, conformément à la disposition de la charte de l'Organisation internationale du travail aux termes de laquelle l'organisation est tenue de signaler aux autorités compétentes les conventions et les recommandations récemment adoptées, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, deux exemplaires de la position canadienne relativement à la convention 184 et à la recommandation 192, qui ont été adoptées à la 89^e séance de la Conférence internationale du travail, le 21 juin 2001, à Genève.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DES ARMES À FEU

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en 1978, lorsque le gouvernement de l'époque a présenté pour la première fois une loi moderne sur le contrôle des armes à feu, l'objectif était d'établir un programme qui améliorerait la sécurité publique et sauverait des vies.

Près de 25 ans plus tard, notre objectif demeure le même. Le gouvernement du Canada croit que le Programme canadien des armes à feu contribue à la sécurité publique en faisant en sorte que les armes à feu et les munitions ne tombent pas dans de mauvaises mains, en décourageant leur mauvaise utilisation et en contrôlant certains types d'armes à feu.

[Français]

Nous savons toutefois que la voie de la réussite à ce chapitre a été parsemée d'embûches et qu'elle est très complexe.

Durant les cinq premières années du programme, les exigences de base ont constamment fluctué à cause des besoins politiques et administratifs. Cela a rendu extrêmement difficile la prévision des coûts et des recettes.

• (1010)

[Traduction]

Soyons clairs. Le gouvernement s'est toujours engagé à signaler les coûts du Programme canadien des armes à feu avec diligence. On a toujours fait état des coûts ministériels en respectant les lignes directrices du Conseil du Trésor à cet égard. À maintes reprises, le ministère a fait rapport au Parlement au sujet du programme, notamment au moyen de témoignages présentés devant le Comité des finances de l'autre endroit et devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre.

[Français]

Cela dit, la vérificatrice générale a déclaré, et j'en conviens, que nous devons faire mieux. Nous devons remettre sur les rails l'administration de ce programme important pour la sécurité publique et le faire à un coût rentable que les Canadiennes et les Canadiens peuvent appuyer.

Affaires courantes

[Traduction]

La semaine dernière, j'ai annoncé des mesures provisoires de réduction des coûts, y compris un gel immédiat des grandes dépenses aux termes du Programme canadien des armes à feu. J'ai également annoncé que j'examinais l'administration du programme afin de trouver des façons de réduire les coûts. Tant que cet examen ne sera pas terminé, le programme fonctionnera au minimum.

J'ai déjà signalé que le Programme canadien des armes à feu dispose encore de fonds, mais qu'ils sont limités. Nous cherchons à voir si à l'intérieur des crédits de fonctionnement du ministère de la Justice on peut trouver des fonds pour combler tout manque de ressources du programme d'ici la fin de mon examen.

Je ferai rapport à la Chambre de la façon dont nous allons gérer toute insuffisance. Je ferai preuve d'ouverture et de transparence.

[Français]

Nous ferons en sorte que cette approche n'entrave en rien les autres programmes du ministère. Également, cette approche n'aura aucun impact sur les ententes avec les provinces et les organismes.

Permettez-moi d'être bien clair sur les deux derniers points. Premièrement, avant que je revienne avec une présentation dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses de mars prochain, je ferai une revue de l'administration du programme.

[Traduction]

Le gouvernement demeure attaché aux principes du Programme canadien des armes à feu. Nous visons à améliorer l'administration de ce programme. Les principes qui le sous-tendent et notre engagement à leur égard demeurent inchangés. J'ai dit que nous allons apporter les correctifs nécessaires et nous allons le faire.

Je comprends les préoccupations exprimées par la vérificatrice générale dans son rapport et par les députés. Je me suis engagé à l'égard de la Chambre à examiner attentivement les coûts et l'administration du programme, à apporter des améliorations et à faire preuve de transparence dans mes efforts à cet égard. Je respecte mes engagements. Nous allons améliorer le Programme canadien des armes à feu.

Le délai pour enregistrer ses armes à feu demeure le 31 décembre 2002. J'ai récemment annoncé qu'un délai de grâce est accordé à ceux qui auront présenté une demande, mais n'auront pas reçu leur certificat à cette date-là, pour veiller à ce que ceux qui ont pris des mesures pour respecter le délai ne soient pas poursuivis.

La politique est bonne. Elle reflète les valeurs des Canadiens.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la déclaration du ministre, et je me demande pourquoi il a pris la peine de la faire, car il n'a rien apporté de neuf. Il n'a rien dit de substantiel qui justifie de prendre le temps de la Chambre. Il répète les mêmes absurdités depuis longtemps et persiste à défendre un programme auquel le Parlement refuse d'accorder des crédits.

Nous espérons que le ministre accepterait finalement d'assumer la responsabilité du fiasco et qu'il annoncerait sa démission, à cause du plus énorme dépassement de coût que la vérificatrice générale ait jamais relevé dans un programme gouvernemental. Nous espérons aussi que le ministre annoncerait ce matin son intention d'abolir le registre des armes à feu, qui nous a déjà fait perdre près d'un milliard de dollars. Cette dépense n'a permis au ministre d'enregistrer que le tiers des armes à feu au Canada. Va-t-il gaspiller un autre milliard, voire deux et même trois milliards avant d'admettre que le

programme est un énorme échec? Combien faudra-t-il dépenser encore? Nous ne pouvons obtenir de réponse à cette question.

S'il n'a pas l'intention de démissionner ou d'abolir le registre des armes à feu, il aurait au moins pu annoncer, ce matin, une amnistie générale, afin de laisser à tous les propriétaires d'armes à feu suffisamment de temps pour se conformer entièrement à la loi. Face à l'incapacité de la bureaucratie d'exécuter les formalités administratives, le ministre a décrété un moratoire ou une amnistie de six mois à l'intention des propriétaires d'armes à feu, pour leur permettre d'obtenir leurs documents, tout cela parce que ses fonctionnaires ont besoin de plus de temps pour traiter les permis de possession d'armes à feu et les certificats d'enregistrement. Le ministre a-t-il l'intention de pousser des millions de propriétaires d'armes à feu et leurs armes vers la clandestinité?

Les libéraux avaient accordé une amnistie en 1978, et les conservateurs ont fait la même chose en 1992. Quelle excuse le ministre peut-il trouver pour avoir choisi, de façon tout à fait arbitraire et pour des raisons politiques, le 31 décembre prochain comme date limite?

Le groupe d'utilisateurs d'armes à feu créé par le ministre lui-même lui a fait savoir que son programme, tel que conçu, pousse les armes à feu vers le marché noir, ce qui est précisément le contraire de ce qui avait été promis à la population et au Parlement. Le ministre est-il à l'écoute de son propre groupe d'utilisateurs? L'a-t-il seulement rencontré?

Une loi mal conçue et un pourcentage d'erreur du système pouvant atteindre 90 p. 100 font en sorte que la police ne peut pas savoir qui possède des armes à feu ni où elles sont entreposées. Le ministre avait pourtant précisément promis à la police que c'est ce que permettrait de faire le registre des armes à feu.

Les trois ministres de la Justice qui ont été responsables de ce dossier ont tellement contrarié les gouvernements provinciaux et territoriaux que huit de ces derniers se sont retirés de l'administration du registre des armes à feu et les provinces de l'Ouest ont refusé d'exécuter la Loi sur les armes à feu. Voilà donc une loi criminelle que les provinces ne veulent pas mettre en application; cela devrait suffire pour indiquer aux Canadiens qu'il existe un grave problème dans ce dossier.

Cette semaine, la cour de justice du Nunavut a suspendu l'application des exigences relatives à l'enregistrement des armes à feu pour les Inuits du Nunavut, à cause du manque de service, de la piètre qualité des communications et du petit nombre de personnes se conformant à ces exigences. Je rappelle au ministre qu'il est tenu de voir à ce que tous les Canadiens soient traités également devant la loi et en vertu de celle-ci. Si ces gens n'ont plus à respecter la loi, qu'en est-il des autres Canadiens?

Une voix: Préconisez-vous encore qu'ils n'enregistrent pas leurs armes à feu?

Des voix: Oh, oh!

M. Garry Breitkreuz: Tous ces gens qui parlent pour ne rien dire là-bas feraient mieux d'écouter attentivement. Le registre des armes à feu est un tel gâchis que le ministre n'y consigne même pas la dernière adresse des 131 000 personnes qui n'ont pas le droit de posséder une arme à feu et il n'a aucun moyen de vérifier si leurs armes leur ont été retirées ou si ces gens ne se sont pas procurés illégalement d'autres armes. Au lieu de se tenir au courant de ce que font 131 000 criminels reconnus, il se concentre sur les deux millions de propriétaires d'armes à feu respectueux des lois. Est-ce logique?

Affaires courantes

Il a inversé les priorités, croyant sans doute qu'il est plus facile de consigner des données sur deux millions de citoyens respectueux des lois que sur 131 000 criminels reconnus. Voilà la seule explication imaginable.

Maintenant, le ministre prétend que des milliers de délinquants sexuels notoires ont droit à la protection de la vie privée. Pourquoi le ministre ne s'inquiète-t-il pas des droits à la vie privée des deux millions de propriétaires d'armes à feu complètement innocents qu'il force à signaler tout changement d'adresse sous peine d'emprisonnement pendant deux ans ou moins?

Aujourd'hui, le ministre aurait dû dire que le registre des armes à feu est un fouillis d'une telle ampleur qu'il est impossible d'y mettre de l'ordre et qu'il prendra donc la mesure qui s'impose en mettant fin à ce programme, en abolissant le registre.

• (1015)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole en réponse au ministre de la Justice.

Il est curieux de voir que le ministre de la Justice a pris plus d'une semaine pour réagir au rapport de la vérificatrice générale qui dénonçait le véritable fiasco administratif que représente le fameux Programme canadien des armes à feu. Pire, il a fallu ce rapport pour obtenir une réaction du gouvernement!

De deux choses l'une: ou bien le gouvernement savait et n'a rien fait, ou encore il ne savait pas, ce qui signifie qu'il ne contrôle même pas l'appareil administratif, ce qui est aussi inquiétant.

Il a fallu l'intervention particulière de la vérificatrice générale pour découvrir l'ordre de grandeur du fouillis administratif du programme, puisque le gouvernement libéral, fidèle à lui-même, affichait une désinvolture flagrante dans la gestion de ce projet.

Le manque de transparence chronique de ce gouvernement, mis en lumière dans le rapport au Parlement de la vérificatrice générale, a permis une escalade phénoménale des coûts de gestion de ce programme. Personne au sein du gouvernement n'a eu la décence morale de sonner l'alarme avant que ne le fasse la vérificatrice générale.

Nous constatons, avec la flambée des coûts du programme estimés à l'origine à deux millions de dollars et qui atteindront un milliard de dollars en 2004-2005, l'incapacité et l'incompétence de l'ensemble du gouvernement à administrer adéquatement les fonds publics.

La petite mise en scène du ministre ce matin est loin de pointer des coupables et ne représente même pas une admission de responsabilité. Il est tout à fait odieux de voir le ministre minimiser la situation en prétextant la démesure et l'ampleur du défi que représentait l'enregistrement des armes à feu au Canada. Au mieux, cela prouve l'insouciance et l'inconscience du gouvernement, du ministre de la Justice et de ses prédécesseurs au même poste.

Il est inacceptable de voir que malgré les contrôles budgétaires exercés par le Parlement, le gouvernement ait réussi à camoufler les véritables coûts du programme. D'ailleurs, même des députés libéraux se sont insurgés face à la gestion ridicule du gouvernement en demandant la tête du ministre de l'Industrie, ex-ministre de la Justice.

Un projet semblable est nécessaire, mais force est de constater qu'il fut bien au-delà de la capacité des ministres responsables de l'administrer. Les centaines de millions de dollars engloutis dans ce programme ne représentent ni plus ni moins qu'un vaste exercice gouvernemental de gaspillage éhonté de fonds publics, durement

gagnés par les contribuables québécois et les contribuables canadiens.

Au moment de mettre en oeuvre ce programme, il prévalait au Canada, vous le savez, un difficile climat d'austérité budgétaire. Les coupures draconiennes du gouvernement fédéral dans ses programmes, mais aussi et surtout dans les paiements de transfert aux provinces, ont engendré des situations budgétaires très précaires pour les autres paliers de gouvernement.

Dans une situation aussi difficile économiquement, les contribuables, qui faisaient les frais de ces sacrifices majeurs, étaient en droit de s'attendre à ce que les dollars épargnés soient administrés de façon admirable. Or, il n'en fut rien. Le gouvernement, par sa lourdeur et son incompétence, a laissé flamber les coûts d'un programme sans assurer aucun contrôle.

Bien sûr, le ministre de l'Industrie, autrefois titulaire de la Justice, est resté les bras croisés, dépassé qu'il était par la situation. Mais pire encore, le député de LaSalle—Émard, qui gardait serrés les cordons de la bourse à l'époque puisqu'il était ministre des Finances, n'a pas sonné l'alarme. Et dire que certains le voient déjà dans le fauteuil du premier ministre. C'est incompréhensible!

Par leur incompétence, les libéraux ont donné aux opposants idéologiques du contrôle des armes à feu des arguments de taille. Par ce fiasco, le gouvernement libéral a fait deux victimes: les portefeuilles des contribuables et le principe même du contrôle des armes à feu.

Nous devons, plus que jamais, garder l'oeil ouvert sur ce gouvernement arrogant et incompétent. Pour ce faire, les gens du Québec ont envoyé à la Chambre deux nouveaux représentants du Bloc québécois.

• (1020)

[Traduction]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a dit vouloir faire preuve de transparence, et c'est ce qu'il a fait. Il a certes largement contribué à la transparence ce matin en tentant de façon très claire de limiter les dégâts en ce qui concerne les dépassements de coûts du registre des armes à feu.

Je vais tout d'abord revenir sur la déclaration du ministre. Il a dit que le gouvernement du Canada estime que le programme des armes à feu contribue à la sécurité publique en permettant d'éviter que des armes à feu et des munitions tombent entre de mauvaises mains, en évitant qu'elles soient utilisées à mauvais escient et en contrôlant des types précis d'armes à feu. Ce sont des objectifs louables, et le NPD appuie les objectifs du programme canadien des armes à feu.

Toutefois, cela ne veut pas dire que nous devons faire preuve de laxisme dans l'exercice de nos fonctions de parlementaires, qui consistent notamment à forcer le gouvernement à rendre compte de la façon dont il gère des programmes. Je tiens aussi à préciser que la déclaration est très floue quant aux mesures que le gouvernement associe aux dépassements de coûts.

Dans le même énoncé, il est question «des cinq années d'application du programme». De quel programme s'agit-il? Le ministre parle-t-il des cinq premières années de la période de 25 ans, soit de 1978 à 1983, qu'il a évoquée dans le premier paragraphe de sa déclaration, ou plus précisément des cinq premières années du programme d'enregistrement des armes à feu, période dont seulement la moitié est écoulée? Ce n'est pas clair.

Affaires courantes

Les dépassements de coûts, selon ce que j'en comprends, sont liés au volet enregistrement de tout le Programme canadien des armes à feu et, pourtant, le ministre camoufle ce fait dans sa déclaration, en n'y évoquant jamais le volet enregistrement comme tel. Les dépassements de coûts sont liés au registre et non au Programme canadien des armes à feu mis en oeuvre en 1978. C'est du moins ainsi que je comprends la situation. Je regrette que le ministre évite de parler des dépassements de coûts précis liés au registre proprement dit.

Le ministre a ajouté que les coûts engagés par le ministère ont toujours été déclarés conformément aux lignes directrices du Conseil du trésor et que le ministre a fait rapport au Parlement à maintes reprises. Toutefois, la vérificatrice générale a dit, et je suis d'accord avec elle, que nous devons faire mieux. Elle ne s'est pas contentée de dire cela, précisant que le gouvernement n'a rien fait, qu'il a gardé le Parlement dans la noirceur.

Par conséquent, il est ridicule de laisser entendre que le gouvernement n'aura qu'à améliorer un peu sa façon de faire rapport au Parlement au sujet du registre des armes à feu, et ce n'est certes pas un exemple de diligence raisonnable en ce qui concerne la lecture du rapport de la vérificatrice générale.

À la lecture du rapport de la vérificatrice générale, nous constatons qu'elle critique très sévèrement le gouvernement et ne se contente pas de dire qu'il doit faire mieux, comme si elle lui tapait sur les doigts. Le gouvernement subit une sévère réprimande et se fait dire de réorganiser de fond en comble la façon dont il fait rapport des coûts du programme au Parlement.

Il faut reprocher au ministre d'avoir fait une déclaration qui cherche si manifestement à minimiser la mauvaise gestion que le gouvernement a faite de ce programme.

Le ministre a dit qu'il rechercherait l'efficacité par rapport aux coûts du programme, mais je tiens à le prévenir que le NPD n'approuvera pas la privatisation du registre des armes à feu. Si c'est à cela qu'il songe en parlant d'économies, il n'aura pas l'appui du NPD.

M. Garry Breitkreuz: C'est déjà ce qui se passe.

M. Bill Blaikie: Monsieur le Président, j'ai entendu un député dire que c'est déjà ce qui se passe. Je le sais. En qualité de porte-parole du NPD en matière de justice, je me suis déjà prononcé publiquement contre la privatisation du registre des armes à feu, mais ce serait certainement une violation de l'engagement à maintenir la confidentialité du registre que le gouvernement a pris quand il a commencé à mettre ce programme en oeuvre. Je suis persuadé que les propriétaires d'armes à feu ne souhaitent pas du tout que la tâche d'établir la liste des propriétaires de carabines au Canada soit accordée à contrat à quelque ami véreux des libéraux. Ces derniers la confieront probablement à Groupaction, pour ce que j'en sais, s'ils ne l'ont pas déjà fait. C'est absolument ridicule.

J'espère que le ministre ne considérera pas la privatisation comme un moyen de réduire les coûts. Il doit y avoir un moyen de bien accomplir cette tâche grâce à une saine gestion. C'est ce que nous...

• (1025)

Le Président: Le député de North Shore a la parole.

M. Gerald Keddy (South Shore, PC): Monsieur le Président, le gouvernement a pris la parole à la Chambre ce matin et dit à maintes reprises que l'enjeu était le contrôle des armes à feu. C'est bien ce que nous souhaiterions, mais c'est une totale supercherie de prétendre que c'est le cas.

La vérificatrice générale a dit elle-même que le contrôle des armes n'état pas en cause. Excusez-moi, mais le contrôle des armes à feu n'est pas l'enjeu. Ce ne sont même pas les dépassements de coûts astronomiques, bien que la question soit grave. Ce qui est vraiment inexcusable, c'est que le Parlement ait été tenu dans l'ignorance. Si nous voulons aller un peu plus loin, ce sont les Canadiens qu'on a tenus dans l'ignorance, les victimes de violence familiale, les victimes d'agressions commises avec une arme à feu, les femmes qui sont menacées parce que les obligations de ne pas troubler la paix ne sont pas respectées. Il s'agit ici de gaspillage, d'inefficacité et de tromperie, et le gouvernement a agi de façon délibérée.

Le ministre, s'il veut faire une carrière politique, a l'occasion de proposer une solution, mais il vient de déclarer à la Chambre qu'il ne fera rien, qu'il laissera les choses en l'état.

Au départ, un registre des armes d'épaule était censé coûter 117 millions de dollars. Le coût net de l'application du programme devait se situer à 2 millions de dollars par année, soit un coût total de 119 millions de dollars. Il s'agit là d'une tromperie sans précédent de la part du gouvernement.

Jetons un coup d'oeil à l'administration. Il n'y a eu aucune responsabilité ministérielle, et cela a été prouvé encore une fois ce matin. Le député d'Etobicoke-Centre, la députée d'Edmonton-Ouest, le député d'Outremont, le député de LaSalle-Émard, le député de Shawinigan ont-ils assumé leur responsabilité? Est-ce que Shawinigan vous rappelle quelque chose? Cela devrait rappeler quelque chose.

Qu'avons-nous accompli? Un dépassement des coûts est dissimulé dans le Budget supplémentaire des dépenses. On a refusé de suivre la procédure au Parlement. Très peu de choses ont été accomplies, si ce n'est un gaspillage de 1 milliard de dollars. Nous aurions pu utiliser cet argent pour protéger les femmes au Canada.

Ce n'est pas un registre des armes d'épaule qu'il faut. La plupart des parlementaires sont favorables à un contrôle raisonnable et responsable des armes à feu. Ce qui sauve des vies, ce sont le maniement et l'entreposage en toute sécurité des armes à feu. Nous disposons d'un registre des armes à feu et le taux d'homicide a augmenté de 19 p. 100. Les députés devraient écouter les faits. Le gouvernement n'a pas fait son travail. Il a menti aux Canadiens. Il a menti aux victimes de violence. Le gouvernement ne doit pas agir ainsi. C'est inadmissible.

Le gouvernement n'a pas fait le travail qu'il entendait faire. Il est temps de supprimer le registre des armes d'épaule, de le laisser de côté et de prendre les mesures de contrôle qui fonctionnent: la formation, le maniement et l'entreposage sécuritaires et l'examen du dossier des personnes avant qu'elles aient accès à une arme à feu.

Des millions de propriétaires d'armes à feu utilisent leurs armes en toute sécurité et ce sont eux que le gouvernement vise. Il ne vise pas les criminels. Il ne vise pas Mom Boucher. Lui, il a une arme à feu enregistrée. Cela me permet de mieux dormir la nuit et de me sentir beaucoup plus rassuré.

Le gouvernement n'a pas fait le travail qu'il a entrepris. Les ministériels devraient être gênés d'être ici, à essayer de convaincre les députés, et les Canadiens que nous représentons, qu'ils ont fait preuve de transparence dans l'exercice de leurs fonctions, car ce n'est pas le cas.

Affaires courantes

●(1030)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport final du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments.

Je tiens à remercier tous les membres du comité de leur travail acharné ainsi que tous les témoins qui nous ont fait bénéficier de leurs idées, de leur passion et de leur intérêt.

Le rapport est un plan de travail très solide qui invite le gouvernement à aller de l'avant, à apporter des changements à nos lois ainsi qu'à notre système d'éducation, de prévention et de traitement et à investir dans la recherche.

Les membres du comité remercient tout le monde de leur soutien dans ce processus.

SANTÉ

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent de la santé.

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 9 octobre 2002, le Comité de la santé a étudié le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée, et a convenu, le mardi 10 décembre 2002, d'en faire rapport avec proposition d'amendement.

Je remercie les députés, les témoins et le personnel qui nous a aidés tout au long de ces délibérations.

[Français]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé «Partenaires en Amérique du Nord: cultiver les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique.»

Le rapport est le fruit de consultations partout au Canada et de rencontres avec des dirigeants et leaders d'opinions au Mexique et aux États-Unis.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse globale du gouvernement dans les 150 jours suivant le dépôt de ce rapport à la Chambre des communes.

●(1035)

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 6, (Agence de promotion économique du Canada atlantique-Le développement économique), du rapport de la vérificatrice générale du Canada de décembre 2001.

J'ai aussi l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 8, (Agence des douanes et du revenu du Canada-La gestion des risques de non-conformité des expéditions commerciales qui entrent au Canada), du rapport de la vérificatrice générale du Canada de décembre 2001.

J'ai en outre l'honneur de présenter le huitième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 8, (Autres observations de vérification-Santé Canada et Travaux publics et

Services gouvernementaux Canada), du rapport de la vérificatrice générale du Canada d'avril 2002.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ces trois rapports.

[Traduction]

TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent des transports.

Le rapport que je présente à la Chambre aujourd'hui a été accepté à l'unanimité par tous les membres du comité. Je remercie les membres de tous les partis d'avoir fait preuve de diligence et d'avoir travaillé avec acharnement pour préparer ce rapport aussi rapidement, ce qui est vraiment dans l'intérêt de toutes les personnes qui voyagent au Canada ces temps-ci.

La recommandation du rapport est la suivante:

Que le Comité permanent des transports exhorte le gouvernement à introduire une réduction immédiate et substantielle du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien.

Ce rapport respecte tous les critères du principe de l'utilisateur-payeur qui a été adopté. Le comité a établi, au-delà de tout doute raisonnable, qu'il y a déjà dans les coffres de l'État plus d'argent que nécessaire pour payer cela. Le comité exhorte le premier ministre et le ministre de la Justice à immédiatement adopter la teneur de ce rapport et à donner un répit aux personnes qui voyagent au Canada pendant la période des Fêtes.

M. James Moore: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme le président du Comité des transports l'a souligné, cette résolution a été adoptée à l'unanimité par le comité. Nous en avons parlé et, si la Chambre y consent, j'aimerais proposer l'adoption du rapport qui vient d'être déposé.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD) demande à présenter le projet de loi C-342, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (entrepreneurs postaux).

—Monsieur le Président, je suis heureux de déposer aujourd'hui un amendement à la Loi sur la société canadienne des postes. Ce projet de loi porte sur les facteurs ruraux qui livrent le courrier à travers le pays. Postes Canada considère ces facteurs comme des fournisseurs indépendants. À notre avis, ces gens ne sont pas réellement des fournisseurs indépendants. Ils dépendent entièrement de Postes Canada pour tout ce qu'ils font. Ils entretiennent donc davantage avec cette société une relation d'employé à employeur qu'une relation de fournisseur indépendant pouvant faire affaire avec plusieurs sources.

Affaires courantes

Toutefois, la Loi sur la Société canadienne des postes précise qu'ils n'ont pas droit à la négociation collective. Ces travailleurs n'ont pas le droit de se réunir en syndicat ou de participer à des négociations collectives libres. Cela n'est pas juste à mon avis. C'est le seul groupe de travailleurs au pays qui se soit vu précisément interdire de se syndiquer. Le présent projet de loi ferait disparaître une disposition de la Loi sur la Société canadienne des postes et leur permettrait de négocier collectivement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1040)

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-343, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté. Celui-ci vise à redresser une injustice dans la Loi sur la citoyenneté, à savoir que les enfants canadiens dont les parents ont acquis la citoyenneté américaine entre 1946 et 1977 ont perdu automatiquement leur citoyenneté canadienne à leur insu.

Malheureusement, les modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté en 1977 n'ont pas eu pour effet rétroactif de rendre la citoyenneté canadienne à ces personnes. Mon projet de loi ferait en sorte que ces personnes puissent récupérer leur citoyenneté canadienne sans avoir à être des résidents permanents.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

PÉTITIONS**LES DROITS DE L'ENFANT**

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir au nom de citoyens canadiens qui ont décidé d'exercer leur droit de signaler au Parlement, par le truchement d'une pétition, des lacunes dans les mesures législatives.

J'ai trois pétitions à présenter. Les signataires de la première réclament que le Parlement modifie la loi de manière à assurer, par des dispositions précises, que les deux parents partagent activement les responsabilités parentales à l'issue d'un divorce et à modifier les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants de manière à assurer que celles-ci vont aux enfants.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition provient de citoyens qui exhortent le Parlement à protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégal tout document qui encourage ou glorifie la pédophilie ou toute autre activité sado-masochiste faisant intervenir des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au Parlement du Canada d'interdire la recherche sur les embryons humains et d'ordonner aux Instituts de recherche en santé du Canada

de ne soutenir et financer que la recherche éthique qui n'entraîne pas la destruction d'un être humain.

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer ce matin deux pétitions, l'une de 198 noms et l'autre de 98 noms.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de décréter une enquête publique, seul moyen de pouvoir faire la lumière sur les liens étroits qui existent entre le Parti libéral, ses ministres et certaines agences de publicité, qui ont reçu des millions de dollars en contrats du gouvernement libéral au cours des dernières années, ainsi que sur tout le système d'attribution de contrats du gouvernement fédéral.

[Traduction]

LES DÉPUTÉS

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin un certain nombre de pétitions.

La première pétition, signée par des résidents de Richmond représentant les opinions de 4 000 signataires d'une pétition précédente, traite d'un aspect fondamental de la démocratie. Les pétitionnaires font remarquer que l'élection des députés se fait au moyen de bulletins de vote sur lequel est indiqué, à côté du nom de chaque candidat, le parti qu'il représente, et que les électeurs votent souvent pour un candidat en fonction de son allégeance politique. Les pétitionnaires considèrent qu'un député élu qui change de parti se trouve à tromper la confiance de ses électeurs.

Ils demandent donc au Parlement d'adopter des mesures législatives obligeant tous les députés qui veulent changer de parti, une fois élus à la Chambre des communes, à démissionner et à se présenter à une élection partielle. Il faut saluer les efforts de l'important organisme Defend Democracy, de Richmond, avec à sa tête Adrian Wade et d'autres, pour cette initiative.

[Français]

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition est présentée par le groupe Développement et Paix, de l'Église catholique. Elle est signée par des résidents de la ville de Montréal. Cela représente quelque 180 000 cartes postales qui ont été envoyées au ministre du Commerce international.

● (1045)

[Traduction]

Elle porte sur cette importante question de l'obtention d'un brevet relatif aux formes de vie, aux semences et aux organismes vivants, qui font partie de notre patrimoine collectif. Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas mettre de l'avant des politiques susceptibles d'augmenter la pauvreté, de menacer l'environnement et d'accroître le faim dans le monde. Ils s'opposent au brevetage et au contrôle privé des semences et de toutes les autres formes de vie.

L'ENVIRONNEMENT

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NDP): Monsieur le Président, j'ai deux autres pétitions, dont une est signée par des habitants du Yukon, en particulier David MacKinnon, de la Transboundary Watershed Alliance, qui en a assuré la coordination. Les pétitionnaires sont inquiets au sujet des magnifiques bassins hydrographiques et cours d'eau transfrontaliers de la Colombie-Britannique. Ils signalent que ces cours d'eau et ces bassins hydrographiques sont exposés à diverses menaces écologiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs limites, comme la proposition de construction d'une route connue sous le nom de «Bradfield Canal-Craig River Road».

Ils prient instamment le Parlement d'adopter, pour cette région, une politique de développement durable qui promeut et protège les droits des travailleurs, des collectivités et de l'environnement, respecte la diversité culturelle et fait en sorte que ces cours d'eau et bassins hydrographiques transfrontaliers puissent répondre aux besoins de la génération actuelle et des générations futures.

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NDP): Enfin, monsieur le Président, j'ai ici une pétition contenant plus de 510 signatures qui ont été recueillies sur une période de 12 heures le long d'un sentier menant à la plage de Wreck Beach, en Colombie-Britannique, cette plage bien connue où le nudisme est permis. Ces signatures ont pu être recueillies grâce, entre autres, à Judy Williams, de la Wreck Beach Preservation Society.

Les pétitionnaires signalent que la Garde côtière a désespérément besoin d'un nouvel aéroglisseur pour remplacer celui qui devait être retiré du service en octobre de cette année. Ils sont préoccupés par les coupes dans le financement de la Garde côtière.

Ils prient instamment le Parlement de faire de la Garde côtière un organisme indépendant pour protéger les gens qui fréquentent cette plage. La Garde côtière devrait être un organisme indépendant dont la priorité est de sauver des vies et ne devrait plus relever du ministère des Pêches et des Océans. On devrait lui fournir un nouvel aéroglisseur pour lui permettre de sauver les gens en péril, et certainement de nouveaux uniformes aussi.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement. Les Canadiens continuent d'être atteints de maladies comme la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, le cancer, la dystrophie musculaire et les traumatismes médullaires. Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la recherche sur des cellules souches adultes ne déclenchant pas de rejet immunitaire et ne suscitant de problèmes d'ordre éthique.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'axer son soutien législatif sur la recherche relative aux cellules souches adultes.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la pornographie juvénile. Les pétitionnaires y déclarent que la très nette majorité des Canadiens condamne la création et l'utilisation de la pornographie juvénile et déplorent que les tribunaux n'aient pas appliqué les lois en vigueur en la matière, de façon à clairement indiquer que cette forme d'exploitation des enfants sera vivement réprimée. Ils demandent aux parlementaires d'interdire tout matériel produit dans le but de faire la promotion ou la glorification de la pédophilie ou des activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

Affaires courantes

L'IMMIGRATION

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par quelque 6 000 habitants de Surrey. Ces personnes souhaitent attirer l'attention sur une affaire tristement célèbre, celle du navire *Komagata Maru* qui a accosté au port de Vancouver le 23 mai 1914, avec 376 personnes d'origine indienne à son bord, des sujets britanniques pour la plupart. Quand qu'il eut jeté l'ancre, ce navire s'est vu refuser, par les agents du service de l'immigration du Canada, l'autorisation de laisser débarquer ses passagers. Après deux mois d'immobilisation au port, la marine canadienne a obligé le navire à faire demi-tour et l'a escorté sous la menace, vers le large, hors des eaux canadiennes. Sur les 359 passagers qui se trouvaient à bord, 19 ont été massacrés par les autorités britanniques qui gouvernaient l'Inde à l'époque. D'autres passagers ont été arrêtés et jetés en prison.

De l'avis des pétitionnaires, cet incident est le fait de la politique raciste, discriminatoire et exclusionniste pratiquée par le Canada en matière d'immigration. En foi de quoi, ils demandent au Parlement de présenter des excuses afin de redresser ce tort qui entache l'histoire du Canada et qui porte préjudice à la collectivité. Justice différée, ou oubliée, est justice refusée.

• (1050)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter au nom des électeurs de Surrey-Centre concernant la pornographie juvénile. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour déclarer illégal tout ce qui fait la promotion et la glorification de la pédophilie et des activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LE MARIAGE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Enfin, monsieur le Président, je présente une pétition au nom de mes électeurs. Elle est signée par 165 personnes qui exhortent le Parlement à inscrire dans la loi la définition du mariage comme étant l'union de deux personnes de sexe opposé, et à faire en sorte que le mariage soit reconnu comme une institution unique.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le privilège de déposer trois pétitions aujourd'hui. La première vient du district d'Olds et de Bowden. Plusieurs centaines de pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une mesure législative et d'invoquer la disposition de dérogation, si nécessaire, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union entre un homme et une femme.

L'ÂGE DE CONSENTEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient des régions de Strathmore et de Calgary. Elle est signée par un groupe de pétitionnaires qui demandent au Parlement de porter immédiatement l'âge de consentement à des activités sexuelles de 14 à 16 ans.

Affaires courantes

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la troisième pétition vient de la région de Strathmore. Environ 3 500 personnes de ma circonscription demandent au gouvernement de modifier la loi protégeant nos enfants contre la pornographie et d'établir une fois pour toute que la pornographie juvénile n'est pas dans l'intérêt public et n'a aucune valeur artistique et qu'elle devrait être totalement abolie.

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions signées par près d'une centaine de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Verchères—Les-Patriotes et de la grande région de Montréal.

Ils signalent que le rapport de la vérificatrice générale au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, portant sur trois contrats attribués à Groupaction, souligne que dans cette affaire, toutes les règles d'usage ont été violées; qu'aucune enquête en cours ne vise à faire la lumière sur les liens entre les fournisseurs du gouvernement et les différents ministres; que le conseiller en éthique est nommé par le premier ministre et agit dans l'intérêt exclusif de celui-ci.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de décréter une enquête publique, seul moyen de pouvoir faire toute la lumière sur les liens étroits qui existent entre le Parti libéral, ses ministres et certaines agences de publicité, qui ont reçu des millions de dollars en contrats du gouvernement libéral au cours des dernières années, ainsi que sur tout le système d'attribution de contrats du gouvernement fédéral.

[Traduction]

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je présente deux pétitions. La première est signée par plusieurs Canadiens au nom des centaines de milliers de leurs concitoyens qui souffrent de maladies débilitantes.

Les pétitionnaires aimeraient que le Parlement envoie un message à Santé Canada pour voir à ce que la recherche sur les cellules souches respecte les principes de l'éthique. Les pétitionnaires nous demandent à nous tous d'encourager la recherche en vue de trouver les traitements et les thérapies nécessaires pour traiter les maladies dont souffrent de nombreux Canadiens.

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, la seconde pétition est très importante et opportune, car elle concerne la Loi canadienne sur la santé. Les pétitionnaires font savoir que cette loi constitue le fondement de l'assurance-maladie et que le gouvernement fédéral devrait la préserver et l'appliquer.

Ils demandent au Parlement de constitutionnaliser la Loi canadienne sur la santé et les cinq principes de l'assurance-maladie afin de garantir à tout citoyen canadien le droit à des soins de santé publics qui répondent à des normes nationales de qualité.

LE MARIAGE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par plus de 300 personnes de la merveilleuse ville de

Powell River, qui demandent au Parlement de reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre définition.

LE DÉPUTÉ DE RICHMOND

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par plus de 4 000 personnes qui demandent au Parlement de demander au député de Richmond de démissionner et de tenter de se faire réélire. Malheureusement, le greffier des pétitions a trouvé qu'elle n'était pas claire et respectueuse...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut pas dire des choses de ce genre lorsqu'il présente des pétitions. Il ne peut présenter que des pétitions qui ont été trouvées conformes au Règlement. Je suis persuadé qu'il le sait. Je me réjouis de voir qu'il a une pétition qui est conforme au Règlement et je suis persuadé qu'il la présentera tout de suite.

LES DÉPUTÉS

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme je ne peux pas présenter la pétition signée par 4 000 personnes, je vais présenter celle qui contient 48 signatures et qui dit fondamentalement la même chose, mais avec des mots légèrement différents.

Les pétitionnaires signalent, comme l'a fait le député de Burnaby—Douglas, que, en changeant de parti, un député ne respecte pas l'intention de ses électeurs. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de promulguer une loi qui exigera de tout député fédéral qui souhaite changer officiellement de parti de démissionner et de présenter à nouveau sa candidature à une élection partielle.

• (1055)

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, je présente trois pétitions, comportant au total 681 signatures. Elles présentent les mêmes faits que mes collègues.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement réuni en Parlement de décréter une enquête publique, seul moyen de pouvoir faire la lumière sur les liens étroits qui existent entre le Parti libéral, ses ministres et certaines agences de publicité, qui ont reçu plusieurs millions de dollars du gouvernement libéral au cours des dernières années, ainsi que sur tout le système d'attribution de contrats du gouvernement fédéral.

[Traduction]

LA GARDE CÔTIÈRE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition signée par 400 habitants de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que le gouvernement n'a pas suffisamment financé la Garde côtière. Le sous-financement chronique et le peu de ressources que celle-ci reçoit du ministère des Pêches et des Océans peuvent avoir coûté des vies.

Les signataires exhortent le gouvernement à séparer la Garde côtière du ministère des Pêches et des Océans et à la financer adéquatement afin qu'elle puisse sauver des vies. Ils demandent également au gouvernement de veiller à ce qu'un nouvel aéroglisseur soit disponible pour participer à des opérations de sauvetage.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition provenant de plus de 100 Albertains qui demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour déclarer illégale toute oeuvre faisant la promotion et la glorification de la pédophilie mettant en cause des enfants.

L'IRAK

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes qui s'inquiètent grandement de la possibilité d'une guerre avec l'Irak ainsi que des sanctions imposées à ce pays. Depuis plus de deux ans, certains de ces pétitionnaires manifestent publiquement chaque semaine contre les sanctions imposées à l'Irak, souvent à des périodes où leur position était très impopulaire.

Les signataires font remarquer que le Comité permanent des affaires étrangères a signalé que les sanctions économiques contre l'Irak n'atteignent pas les objectifs prévus et que la politique canadienne devrait se fonder sur le droit international.

Ils ajoutent que le Canada ne devrait pas participer à une guerre contre l'Irak et devrait laisser au peuple irakien le choix de changer de régime. Ils affirment que le Canada devrait accroître l'aide humanitaire qu'il offre à l'Irak sous forme de partenariats regroupant des organisations de société civile et cesser d'appuyer les sanctions. Ils soutiennent aussi que le Canada devrait rouvrir son ambassade à Bagdad.

Le Président: Je crains que le temps réservé à la présentation des pétitions ne soit écoulé. En vertu du Règlement, le maximum de temps alloué aux pétitions est de quinze minutes et la présidence doit appliquer cette règle à la lettre, comme le sait déjà l'honorable député de Peace River. Le député invoque le Règlement.

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous saurais gré de demander le consentement unanime pour prolonger cette période parce que les députés ne siègeront pas pendant assez longtemps.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, il serait possible de prolonger de cinq minutes et de demander aux députés d'expédier la présentation des pétitions, pour que nous puissions passer aux importantes consultations budgétaires.

Le Président: La Chambre consent-elle à prolonger de cinq minutes?

Des voix: D'accord.

Le Président: Le député de Peterborough a la parole. Je lui demande d'être bref pour la présentation du reste de ses pétitions.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je présente une pétition d'électeurs de Peterborough qui sont préoccupés par l'utilisation de la pornographie juvénile. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre immédiatement illégale toute oeuvre qui encourage ou glorifie la pédophilie ou toute activité sadomasochiste qui fait intervenir des enfants.

Affaires courantes

LES MALADIES DU REIN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je présente ensemble quatre pétitions de la part de gens qui s'inquiètent du problème que constituent les maladies du rein.

Les pétitionnaires admirent le travail effectué par les instituts de recherche en santé du Canada pour venir en aide aux personnes atteintes de maladies du rein. Ils demandent également au Parlement d'encourager ces instituts à reconnaître expressément la recherche sur le rein en nommant l'un d'eux l'Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

[Français]

LES COURRIERS DES ROUTES RURALES

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer à la Chambre une pétition signée par plus de 300 personnes en faveur des courriers des routes rurales. Ce sont des gens de Chertsey et de Lanaudière.

Les courriers de routes rurales demandent au Parlement d'abroger un paragraphe de la Loi sur la Société canadienne des postes, qui les empêche de négocier collectivement afin d'améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail.

Les pétitionnaires affirment que ce déni de droit fondamental permet à la Société canadienne des postes de maintenir des salaires et des conditions de travail à un niveau injuste et constitue une discrimination à l'égard des travailleurs et des travailleuses ruraux. Ils souhaitent que cette situation soit corrigée.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les habitants de Killaloe, Wilno, Gordon Lake et Douglas, dans la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke, estiment important que les premiers intervenants soient formés par des instructeurs chevronnés, dans le cadre unique qu'offre le collège situé à Arnprior. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la Protection civile du Canada, ou CPCC, doit demeurer dans la localité d'Arnprior.

• (1100)

LA RELIGION

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter au nom de mes électeurs deux pétitions demandant au Parlement de protéger le droit des Canadiens d'exprimer leurs croyances religieuses sans crainte de poursuites.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première porte sur la recherche sur les cellules souches. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la seconde pétition porte des centaines de signatures. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour prévenir la pornographie telle que nous la connaissons maintenant.

Décision de la présidence

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai plus d'un millier de pétitions demandant au gouvernement de ne pas ratifier le Protocole de Kyoto. Elles viennent d'habitants de Calgary et de la circonscription de Perth—Middlesex, qui n'a pas de député à l'heure actuelle.

LE MARIAGE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition venant d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription qui demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires relevant de sa compétence pour préserver la définition du mariage au Canada comme l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de tout autre type d'union.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais présenter quatre pétitions aujourd'hui. La première porte 50 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant des mesures pour interdire toute oeuvre qui encourage ou glorifie la pédophilie.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les trois autres pétitions portent plus de 150 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'axer son soutien législatif sur la recherche sur les cellules souches adultes en vue de découvrir les traitements et thérapies nécessaires aux Canadiens souffrant de certaines maladies.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 40 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document pourrait être déposé immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 40—**M. Pierre Paquette:**

Le gouvernement peut-il nous indiquer: a) quels sont les études, analyses et rapports qui ont été effectués ou commandés depuis le 1^{er} janvier 2001 par le ministère des Finances ou par le Conseil privé de la Reine relatives à la question du déséquilibre fiscal et/ou à la Commission sur le déséquilibre fiscal du gouvernement du Québec, dont le rapport a été rendu public le 7 mars 2002; b) quelles sont les prévisions à long terme (2 ans ou plus) qui ont été effectuées ou commandées depuis le 1^{er} janvier 2000 par le ministère des Finances et/ou par le Conseil privé de la Reine au sujet de la situation financière du Canada?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les Ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 24 minutes. Les députés peuvent se réjouir du

fait qu'ils ne sont pas prolongés en raison d'une décision de la présidence, car je suis sur le point d'en rendre une.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question soulevée le 9 décembre 2002 par le député de West Vancouver—Sunshine Coast, qui soutient que le gouvernement aurait omis de faire rapport des cas de fraude liée à la taxe sur les produits et services. Il accuse la ministre du Revenu national d'outrage au Parlement pour avoir omis de faire rapport de tous les cas de vol, de fraude et de perte de recettes fiscales dans les Comptes publics du Canada, comme l'exige la Loi sur la gestion des finances publiques.

Je tiens à remercier l'honorable député de West Vancouver—Sunshine Coast d'avoir soulevé cette question, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre de sa contribution à cet égard.

En se reportant aux articles 23 et 24 de la Loi sur la gestion des finances publiques qui traitent de la remise de taxes, le député de West Vancouver—Sunshine Coast a cité le paragraphe 24(2), qui est libellé ainsi:

Il est fait état, en la forme fixée par le Conseil du Trésor, des remises accordées au cours d'un exercice sous le régime de la présente loi ou d'une autre loi fédérale dans les Comptes publics de l'exercice.

Malgré la pratique bien établie selon laquelle le Président ne se prononce pas sur les questions de droit, je suppose qu'on peut se demander si les fonds que verse l'Agence des douanes et du revenu du Canada en réponse aux demandes frauduleuses représentent des «remises» en vertu de cet article. Par souci de précision, je dois signaler à cet égard qu'une «remise» n'est pas la même chose qu'une «perte».

La présidence trouve plus éclairantes les questions qu'a soulevées le député de West Vancouver—Sunshine Coast dans le contexte de l'article 79 de la Loi sur la gestion des finances publiques. J'y reviendrai dans un moment.

• (1105)

[Français]

L'honorable député a aussi mentionné l'article paru le samedi 7 décembre dans le *National Post*, qui allègue que le gouvernement aurait omis, depuis 1995, de faire rapport des pertes de fonds publics imputables aux fausses réclamations de remboursement de la TPS.

[Traduction]

Dans une note écrite adressée à la présidence, la ministre du Revenu national a confirmé que, à la suite d'une entente intervenue en 1995 entre le ministère du Revenu national et le Conseil du Trésor, son ministère a cessé de faire état dans les Comptes publics, sur une base annuelle, des pertes dues à la fraude. D'après la ministre, presque toutes les pertes confirmées de ce genre résultaient de décisions judiciaires rendues quelques mois ou années après leur constatation.

En expliquant que les éléments figurant aux Comptes publics d'un exercice donné doivent être survenus pendant cet exercice, la ministre soutient que l'intervalle de temps entre la constatation des pertes et leur confirmation par les tribunaux rendait impossible leur inscription dans les Comptes publics au moment voulu. Elle signale que son ministère (devenu une agence) a consulté le Conseil du Trésor afin de régler cette difficulté et qu'ils sont arrivés à la conclusion que le respect des exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques pouvait être assuré au moyen des informations générales sur les radiations de pertes de taxes comprises dans les Comptes publics, ainsi que par les bulletins aux médias publiés chaque fois qu'une «perte» était confirmée par la décision d'un tribunal.

[Français]

Bref, la ministre soutient que l'Agence des douanes et du revenu du Canada respecte entièrement la loi du fait que le Conseil du Trésor a donné son accord à cette méthode de rapport.

[Traduction]

Bien entendu, il ne revient pas au Président de décider si l'Agence agit en conformité avec la loi. Comme je l'ai déjà dit récemment dans diverses décisions, c'est un principe bien établi que le Président ne se prononce pas sur des questions de droit.

Il est évident que le leader de l'opposition officielle à la Chambre et la ministre ont une divergence d'opinion sur l'interprétation des points juridiques découlant des faits de cette affaire. Il s'agit là d'un point de débat et il existe plusieurs possibilités pour en discuter à la Chambre ou en comité. Comme il ne s'agit pas d'une question de procédure, je n'ai pas à en traiter plus longuement.

Par contre, cette affaire soulève une autre question qui me donne à réfléchir et qui, je crois, présente des difficultés pour les députés des deux côtés de la Chambre. Nous savons tous que les députés ne peuvent pas s'acquitter de la fonction importante de tenir le gouvernement responsable de ses actes s'ils ne reçoivent pas des renseignements complets et exacts au moment opportun. Or, les députés doivent s'en remettre au gouvernement pour obtenir une grande partie de ces renseignements, notamment dans des documents comme les Comptes publics.

La présidence s'inquiète du fait que, même si Revenu Canada était aux prises avec une difficulté de rapport et a demandé, à juste titre, l'avis et l'approbation du Conseil du Trésor pour les mesures correctives à prendre, rien n'a été fait pour consulter le Parlement.

Comme la ministre elle-même l'a dit dans sa note écrite:

L'article 79 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) donne le pouvoir de prendre un règlement pour prescrire, entre autres, la façon de faire rapport des pertes de fonds publics dans les Comptes publics. Le Conseil du Trésor a choisi d'énoncer ces exigences dans une politique plutôt que dans un règlement.

Il fait peu de doute que la décision du Conseil du Trésor d'adopter une politique au lieu de prendre un règlement lui offre une plus grande souplesse pour régler les différents cas qui surviennent. Toutefois, cette décision n'écarte pas la responsabilité de rendre compte au Parlement. Autrement dit, si le Conseil du Trésor avait choisi d'exercer son pouvoir de prendre un règlement à cet égard, du moins le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation aurait eu l'occasion de détecter tout changement dans la méthode utilisée pour faire rapport de telles pertes.

Dans l'état actuel des choses, non seulement on n'a pas demandé l'accord des députés quant à la nouvelle méthode de rapport convenue entre le ministère et le Conseil du Trésor, mais on n'a fait aucune mention du changement dans les Comptes publics.

Initiatives ministérielles

Des renseignements qui étaient disponibles une année ont tout simplement disparu l'année suivante sans aucune explication. Il est sûrement incorrect de soutenir, comme l'a fait la ministre dans sa note écrite, que les informations générales sur les radiations de pertes de taxes figurant dans les Comptes publics et les bulletins aux médias concernant les décisions des tribunaux sont suffisants ou assez clairs pour les besoins des parlementaires.

[Français]

Je le répète, à strictement parler, il ne s'agit pas ici d'une question de procédure, mais plutôt d'une question qui touche directement le droit des honorables députés de recevoir des renseignements exacts aux moments opportuns. Ceux-ci voudront peut-être poursuivre la question dans un forum plus approprié, tel le Comité permanent des comptes publics, qui a un président de l'opposition, lequel est très compétent.

[Traduction]

Je remercie le leader de l'opposition officielle à la Chambre d'avoir soulevé cette question. Bien qu'on ne puisse conclure à une irrégularité de procédure au sens strict, la question demeure une source de préoccupation pour l'ensemble des députés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1110)

[Traduction]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 décembre, de la motion.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Winnipeg-Centre-Nord.

Ce débat est très important. J'ai eu la chance de participer à certaines audiences prébudgétaires, à Toronto. Des mémoires ont été présentés par un certain nombre de témoins. Des discussions ont eu lieu entre les membres du comité, ainsi que des discussions générales quant à la façon de s'y prendre pour financer le plan d'activités de la nation, notamment en ce qui a trait aux dépenses et, ce qui est plus important, en ce qui a trait à l'exploitation des ressources de notre pays.

Il importe d'examiner les possibilités qui s'offrent à notre nation, les ressources et le revenu disponibles, ce que l'on va utiliser et la façon dont on va l'utiliser et le gérer. Malheureusement, nous avons constaté des situations terribles en ce qui a trait à la façon dont l'argent de nos impôts est utilisé. Ces ratés ont laissé un goût amer dans la bouche des Canadiens et ils influent énormément sur nos études prébudgétaires et le processus d'établissement du budget.

Je siége à la Chambre depuis plusieurs mois maintenant. Je suis très déçu du manque de responsabilité en ce qui a trait à la façon dont l'argent des contribuables est dépensé. Les mesures prises par le gouvernement et ses divers ministères, de même que ce qui sous-tend la politique gouvernementale, devraient être transparents. C'est important, parce que l'on a connu certaines situations particulières.

Initiatives ministérielles

Par exemple, au cours de la dernière décennie, on a enregistré un excédent de 80 milliards de dollars dans la caisse d'assurance-emploi. C'est peut-être acceptable pour Arthur Andersen ou Enron de se tromper de 80 milliards de dollars, mais le gouvernement dit que c'est une excellente chose qu'il se soit trompé dans ses prévisions budgétaires. Les Canadiens ne peuvent prendre des décisions éclairées en matière d'investissement. Le gouvernement dit que cet argent lui appartient et qu'il va l'affecter au remboursement de la dette ou à d'autres projets qui l'intéressent, et que cela devrait être suffisant pour que les Canadiens acceptent ces affectations de fonds. Or, ce n'est pas le cas, parce que les cotisations d'assurance-emploi ne doivent pas servir à garnir la caisse noire du gouvernement. Les Canadiens doivent pouvoir prendre des décisions éclairées.

Il est également très important de reconnaître que le gouvernement vole les travailleurs et les employeurs. Cela devient particulièrement inquiétant quand des entreprises ne peuvent même pas déclarer leurs revenus. Quand des entreprises ne paient pas leur juste part, c'est le reste de la population qui paye à leur place. En outre, ces entreprises sont dans les faits subventionnées, et il s'ensuit que les entreprises honnêtes ne peuvent les concurrencer. C'est assez facile d'avoir un avantage concurrentiel quand on ne paie pas ses impôts alors que l'entreprise voisine le fait. Il n'est pas étonnant que l'entreprise qui ne paie pas ses impôts ait des coûts moindres et des bénéfices plus élevés, entre autres choses; cette entreprise-là ne contribue pas au bien-être économique de notre pays.

Un certain nombre de questions différentes ont été soulevées relativement au processus fiscal et au budget quant à la façon dont l'argent est dépensé et, ce qui importe davantage, à ce que nous pouvons faire pour les Canadiens.

Une mesure législative qui a soulevé bien des préoccupations dans ma circonscription concerne l'imposition des prestations d'aide sociale américaines. Le gouvernement a dit vouloir étudier et éliminer la terrible politique rétrograde qui consiste à pénaliser les retraités qui ont travaillé fort pour amasser un petit capital et qui ont planifié leur retraite. Le gouvernement leur a arraché leur pécule à l'aide d'impôts supplémentaires. Voilà une pratique honteuse qui doit cesser.

Le gouvernement pourrait y mettre fin en négociant un traité. C'est un processus simple. Le gouvernement en a déjà parlé dans le passé. L'ex-ministre des Finances en a parlé dans le passé. D'anciens députés en ont parlé. Le gouvernement continue de dire qu'il étudie la question. J'ignore pendant combien de temps encore il va étudier la question, mais il devrait proposer quelque chose.

Le traitement infligé à ces gens-là est absolument abominable. Ils ont travaillé toute leur vie pour amasser un petit capital et ils ont planifié leur retraite. Ils n'ont pas accès aux services et ne vivent pas leur retraite comme ils l'avaient prévu parce que le gouvernement a adopté des mesures rétrogrades.

Plusieurs délégations se sont exprimées sur diverses questions bien précises. Il est difficile de comprendre la logique des gens d'en face dans certains dossiers. Il était réconfortant de voir les députés se prononcer finalement d'une seule voix sur le crédit d'impôt pour les personnes handicapées; seul le ministre des Finances a fait exception car il devait s'absenter. Il n'a pas participé au débat et, au moment du vote sur l'amendement du NPD issu du sous-comité, il s'est levé et est parti. L'enjeu était une somme de 960 \$. Le gouvernement allait retirer à ces personnes le moyen de recourir à des ressources qui leur sont indispensables et de compenser en partie l'augmentation de leurs coûts.

● (1115)

Il faut noter que l'Association canadienne pour l'intégration communautaire avait décrit les personnes qu'elle aide et avait expliqué l'importance du crédit d'impôt pour elles et leurs familles. Malgré tout, le ministre n'a pas pu rester pour participer au vote et, par la suite, il n'a pas tenu compte du résultat du vote. J'ai dû revenir sur la question et j'attends encore des résultats définitifs. Sa conduite est scandaleuse. J'espère que d'autres députés de tous les partis participant à ce débat aborderont cette question parce qu'elle fait partie du budget.

Le gouvernement prétend qu'il n'est pas en mesure d'accorder aux personnes handicapées un crédit d'impôt de 960 \$. C'est totalement insensé et inacceptable. Le gouvernement consacre un milliard de dollars au contrôle des armes à feu, sans même en parler à la Chambre pour que les députés comprennent la nature des dépenses. En même temps, il s'en prend aux personnes handicapées en disant qu'il n'a pas les moyens de les aider. C'est incroyable, scandaleux et répréhensible.

Je voudrais revenir sur deux points abordés dans le rapport de la vérificatrice générale. Nous parlons d'avoir des fonds pour aller de l'avant dans des dossiers progressistes.

Nous avons entendu parler des préoccupations des universités en matière d'innovation et de recherche et de leur capacité de travailler de concert avec le gouvernement pour planifier certains changements, mais en même temps le gouvernement ne s'attaque pas au problème de l'accès à l'éducation dans notre pays.

L'endettement des étudiants à leur sortie des universités est plus élevé qu'avant. Leur entrée dans la population active est retardée; ils y entrent plus tard dans leur vie. Ils changent aussi plus souvent de carrière. Tout cela suscite des inquiétudes à propos de la stabilité de l'emploi à long terme.

Il est intéressant de jeter un coup d'oeil à la Fondation des bourses d'études du millénaire, par exemple. Les coûts de l'éducation ont grimpé en flèche, spécialement les frais de scolarité qui ont augmenté de 140 p. 100. Le coût de la vie a augmenté lui aussi. La Fondation des bourses d'études du millénaire a 2,5 milliards de dollars à distribuer aux étudiants, mais elle n'en distribue que 282 millions de dollars. Qu'est-ce que le gouvernement attend? Il y a des étudiants qui ont besoin de soutien dès maintenant. Quel est le problème? Nous avons doté cette fondation à même nos impôts. Le gouvernement a créé un programme d'action. Qu'attend-il? Le gouvernement pourrait distribuer une partie de ces fonds aux étudiants, se montrer un peu plus progressiste à cet égard et veiller ainsi à ce que les étudiants obtiennent sans tarder le soutien dont ils ont besoin.

La vérificatrice générale a dit que les cotisations d'assurance-emploi étaient plus de deux fois supérieures au montant nécessaire. Si le gouvernement continue d'agir ainsi, il ne pourra pas consentir les autres réductions nécessaires à la croissance. Un impôt dégressif ne mènera pas à la transparence dans le processus budgétaire. Le problème, c'est que les gens ne comprennent pas où va leur argent. Ils ne comprennent pas comment les cotisations d'assurance-emploi peuvent servir à diverses fins, alors qu'elles devraient être utilisées dans le cadre d'un programme précis.

La population réclame la transparence. Nous avons entendu dire que le registre des armes à feu est censé mener à la transparence. Ce qu'il y a de transparent, c'est qu'il devient une passoire. Le gouvernement y écoule de l'argent sans viser un objectif clair.

De nombreuses possibilités merveilleuses s'ouvrent aux Canadiens. Nous avons les outils qu'il faut pour atteindre certains de nos objectifs.

Le gouvernement a lancé une initiative, un groupe de travail sur les questions urbaines, mais il n'a pas de ressources à lui consacrer. Il a des propositions et des exposés à présenter aux municipalités, mais il est incapable de les financer. Il doit agir. La présentation de rapports doit cesser. Les premières nations doivent présenter constamment des rapports. Ces rapports ne sont même pas lus. Et voici un autre rapport. Si des ressources étaient engagées, nous pourrions atteindre des objectifs et ainsi avantager les municipalités et l'infrastructure urbaine, entre autres.

Il faut absolument mettre fin au gaspillage injustifié et employer l'argent à d'autres choses. Le Régime de pensions du Canada a enregistré une perte de 4 milliards de dollars au cours des six derniers mois, soit 20,5 p. 100. Il est intéressant de signaler que, selon le président-directeur général, John McNaughton, ces grands revirements boursiers ne sont pas terminés. Pourquoi ne pas employer tout de suite cet argent? Comme le gouvernement a déjà perdu des milliards de dollars, pourquoi ne pas employer entre-temps cet argent pour moderniser l'infrastructure? Le gouvernement pourrait obtenir des municipalités un taux de rendement plus bas, peut-être de 2 ou 3 p. 100, ce qui garantirait des recettes pour le Régime de pensions du Canada tout en utilisant la différence pour construire l'infrastructure du pays.

• (1120)

On peut faire quelque chose. On n'est pas obligé de continuer à perdre des milliards de dollars. Combien d'argent perdrons-nous encore avant de faire quelque chose? Des possibilités incroyables s'offrent à nous, mais le gouvernement n'en profite pas.

Conservation Ontario a proposé un programme formidable qui coûtera environ 100 millions de dollars. Le programme pourrait constituer un legs magnifique pour l'Ontario mais, si nous continuons à perdre des milliards de dollars, il sera impossible de réunir les 100 millions de dollars. Il faut que cela change, car les Canadiens veulent de la transparence. Ils ne veulent pas qu'on joue avec leur argent.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue d'en face et j'aimerais donner quelques précisions sur la question du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Depuis 1996, ce crédit d'impôt s'est traduit par une aide de plus de 1 milliard de dollars et par des programmes de 4 milliards de dollars.

Le député a clairement laissé entendre que le ministre n'avait pas écouté la Chambre, lorsqu'elle s'est prononcée sur la motion du Nouveau Parti démocratique portant sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. C'est totalement insensé.

Le député devrait se reporter à un communiqué de presse du ministre émis le 29 novembre, dans lequel il précisait que les propositions du 30 août ayant notamment trait à cette question n'étaient plus envisagées. Le ministre a demandé au ministère d'effectuer de nouvelles consultations auprès des groupes visés. Le député saura que le ministre a apporté son soutien et que c'est d'ailleurs dans ce but qu'il a mis le dossier de côté. J'ai déjà répondu à cette question à la Chambre.

Le député a parlé de problèmes urbains. Comme il n'est pas sans le savoir, le gouvernement actuel a été le premier, dix ans après que le programme national des travaux d'infrastructure s'est étioilé, à donner son appui à cet égard en 1993, ce que les partis d'opposition n'étaient

Initiatives ministérielles

pas prêts à faire. J'invite le député à commenter la question du financement.

M. Brian Masse: Monsieur le Président, j'aimerais corriger ce que mon collègue a dit sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées. La motion devait être renvoyée au sous-comité actuel pour recommandations. Elle ne portait pas uniquement sur une révocation. Il s'agissait d'une motion précise à laquelle le ministre n'a pas donné suite au cours de discussions subséquentes, et un débat a eu lieu à ce sujet à la Chambre. Ce n'est qu'après un débat soutenu que nous avons pu à tout le moins reconnaître que les choses n'allaient pas rondement.

Je peux dire à la Chambre qu'il y a encore nombre de personnes handicapées qui s'inquiètent de cette question. Pour ce qui est de 1996 et des programmes établis pour un milliard de dollars, je crois que l'ancien ministre des Finances a modifié l'impôt sur les gains en capital de l'an dernier. La différence à ce chapitre était d'un milliard de dollars.

Le député peut faire de beaux discours et lancer tous les chiffres qu'il veut, mais il n'en reste pas moins qu'il faut revenir aux recommandations du sous-comité et leur donner suite.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, comme c'est probablement la dernière occasion que j'ai d'intervenir à la Chambre avant le congé de Noël, je voudrais vous offrir mes meilleurs voeux pour le temps des Fêtes. Je tiens aussi à remercier tous ceux qui ont facilité notre travail au cours de la session : les greffiers au Bureau, les pages, les interprètes, les gardes de sécurité, les messagers, les employés des services de restauration, tous ceux qui nous aident à accomplir notre travail.

Ces remerciements s'imposent d'autant plus que nous venons de connaître une session mouvementée, à cause de l'incertitude entourant le programme législatif du gouvernement ainsi que de la dissension et des conflits provoqués par les scandales qui n'ont cessé de s'aggraver et la diffusion de renseignements sur la mauvaise gestion financière du gouvernement.

Nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait par le passé, à exprimer nos inquiétudes en ce qui concerne l'incapacité du gouvernement de bien gérer les fonds publics et d'établir un bon programme législatif pour le Parlement et l'ensemble du pays. On peut faire une analogie entre nos délibérations au cours de la présente session et l'accouplement des pandas: beaucoup d'émotion, mais peu de résultats.

En période de consultations prébudgétaires, il nous faut aborder la question de la responsabilité et de la transparence. Il est difficile de proposer de nouvelles mesures budgétaires tout en sachant, dès le départ, qu'une bonne partie de nos recommandations ne seront pas prises en considération et que la façon dont le gouvernement utilise réellement les crédits que nous avons approuvés antérieurement à la Chambre suscite beaucoup de questions.

Au cours des dernières semaines, la vérificatrice générale, les médias et d'autres sources ont fourni une foule de preuves indiquant que le gouvernement manifestait des symptômes inquiétants.

Premièrement, il est évident qu'il y a une culture du secret qui s'est installée au sein du gouvernement.

Deuxièmement, le gouvernement s'arroge le pouvoir de prendre d'importantes décisions sans consulter le Parlement.

Initiatives ministérielles

Troisièmement, il y a des preuves à l'effet que la gestion des fonds publics, l'argent des contribuables, est pourrie, qu'il s'agisse des constatations de la vérificatrice générale au sujet du programme d'enregistrement des armes à feu, qui a englouti au-delà d'un milliard de dollars; des révélations au sujet d'une fraude de milliards de dollars relativement à la TPS; des constatations de la vérificatrice générale au sujet des échappatoires fiscales des sociétés, qui ont coûté des millions de dollars en recettes perdues ou de l'annonce récente de la construction, au coût de 20 millions de dollars, d'une prison, une forteresse, pour les personnes qui revendiquent le statut de réfugié ou le droit d'asile en débarquant au Canada.

Des tas d'exemples révèlent que le gouvernement agit dans le secret, faillit à ses obligations redditionnelles et manque de respect au Parlement.

Au cours du processus menant au prochain budget, j'espère que le gouvernement montrera qu'il prend ces préoccupations au sérieux et qu'il saura honorer son obligation redditionnelle à l'égard du Parlement, de même que son obligation de transparence à l'égard du public.

La vérificatrice générale a indiqué que les problèmes n'étaient pas tous dus à la mauvaise gestion gouvernementale et que les députés avaient laissé tomber leur devoir d'examiner scrupuleusement les dépenses gouvernementales. Je crois que la vérificatrice générale a raison dans une certaine mesure. Cette affirmation ne tient que si les députés et les comités ont l'occasion d'examiner adéquatement les dépenses gouvernementales et s'ils ont l'information voulue pour le faire.

Je sais que plusieurs comités permanents n'ont pas eu l'occasion de passer au peigne fin le budget supplémentaire des dépenses. Conformément au Règlement, celui-ci a été approuvé, bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'un débat et d'un examen au sein de différents comités.

• (1125)

Cette situation n'est pas attribuable à des députés mais à un gouvernement qui contrôle cette Chambre et qui s'est astucieusement assuré de nous empêcher de faire notre travail en contrôlant la composition des comités et les gestes de ses propres députés qui en font partie.

C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas du comité de la santé et du comité de l'immigration, auxquels je siège. Aucun de ces comités n'a étudié le budget supplémentaire des dépenses, et aucun n'est donc en mesure de faire des recommandations, bien qu'il s'agisse de deux importants secteurs de dépenses gouvernementales, des secteurs où le gouvernement a d'ailleurs eu recours à des pratiques douteuses.

Le comité de la santé aurait dû avoir son mot à dire en cette période prébudgétaire et devrait être en train de débattre des répercussions de la Commission royale Romanow sur l'avenir des soins de santé. Or, le comité s'est ajourné hier, immédiatement après avoir terminé l'étude du projet de loi C-13. Rien n'a été fait pour prévoir la tenue d'audiences sur le rapport Romanow, et cela en dépit du fait que le comité ait adopté une motion en ce sens.

Nous n'avons pas eu la possibilité de faire une étude approfondie des budgets ministériels, quoique nous ayons appris, des médias et d'activistes communautaires, que le gouvernement a recours à des pratiques douteuses. Des renseignements donnent à penser que le ministre de la Santé s'apprête à piller les fonds réservés aux mesures de contrôle du tabagisme pour financer d'autres initiatives en matière de santé. La ministre de la Santé s'apprêterait à prélever 13 millions de dollars sur le programme de lutte contre le tabagisme et à affecter

cet argent, d'après ce que nous savons, à une étude sur l'obésité au Canada, qu'elle veut tenir.

Ces initiatives n'ont fait l'objet d'aucun examen à la Chambre. À mon avis, cette situation problématique est attribuable au goût du gouvernement pour le secret et la manipulation, et ne met nullement en cause l'intégrité et le labeur des députés de tous les partis.

Le comité de l'immigration n'a pas, lui non plus, examiné le budget supplémentaire des dépenses. Nous avons appris par les médias que le gouvernement a lancé un appel d'offres en vue de la construction d'un centre de détention de 20 millions de dollars près de l'aéroport Pearson. Le cahier des charges relatives au centre de détention en fera une forteresse et une prison pour réfugiés, plutôt qu'un centre de détention à sécurité minimale.

En même temps que nous entendons dire que le gouvernement a décidé d'aller de l'avant avec ce projet sans rendre de comptes à notre comité, nous savons que le ministre de l'Immigration dit qu'il n'a pas l'argent ou le courage ou quoi que ce soit pour mettre en oeuvre les aspects concernant la section d'appel des réfugiés de la nouvelle mesure législative en matière d'immigration et de protection des réfugiés adoptée par la Chambre. La Chambre a adopté ce projet de loi, et le ministre dit qu'il ne peut pas en promulguer certaines parties visant à garantir l'application régulière de la loi et à protéger les droits des réfugiés parce qu'il n'a pas l'argent nécessaire. Par contre, il a de l'argent pour construire une prison pour les réfugiés.

Il convient de signaler qu'il y a beaucoup de secteurs où le ministre de l'Immigration devrait dépenser de l'argent pour assurer la réunification des familles dans ce pays, mais il ne l'a pas fait. Je fais allusion en particulier au fait que le ministère de l'Immigration a d'énormes arriérés dans plusieurs secteurs, notamment en ce qui a trait à la réunification des familles et au parrainage des conjoints. Nous savons que le délai d'attente pour l'approbation initiale était auparavant de 90 jours. Maintenant, il faut plus de huit mois ou même jusqu'à un an.

Nous parlons de consultations prébudgétaires alors que le gouvernement n'est même pas prêt à écouter. Il ne tient pas compte des désirs exprimés par le Parlement.

Enfin, en ce qui a trait aux soins de santé, il est clair que le gouvernement a les ressources, la latitude et l'appui des Canadiens pour aller de l'avant avec les dépenses recommandées par Roy Romanow. Nous parlons d'une proposition raisonnable qui donnera de la stabilité à notre système. Elle assurera la collaboration nécessaire entre le gouvernement fédéral et les provinces pour l'avenir.

Je dirais que le gouvernement n'a pas raison de laisser entendre que l'armoire est vide et qu'il ne peut pas répondre à la priorité numéro un des Canadiens. Le gouvernement devrait s'engager dès aujourd'hui à inclure dans le prochain budget les dépenses recommandées par M. Romanow afin d'assurer la viabilité à long terme de notre régime d'assurance-maladie.

Initiatives ministérielles

•(1130)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, dans le cadre de ce débat prébudgétaire, on ne peut s'empêcher de mentionner le oui massif de la Chambre au Protocole de Kyoto et, de ce fait, la décision prise l'autre jour par le Parlement d'appuyer cette initiative. Par ce vote, les parlementaires indiquent que la Chambre, dans sa grande majorité, comprend cette question de gouvernance mondiale, appuie ce dossier relatif à la sécurité mondiale et voit dans la conservation de l'énergie et dans l'efficacité énergétique, une solution importante en vue d'atteindre cet objectif.

Deux ministres auront un rôle clé à jouer dans la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto: le ministre de l'Industrie et le ministre des Finances. Je vais décrire brièvement ce qu'ils pourraient faire.

Premièrement, il me semble que le ministre des Finances a un rôle important à jouer en axant le prochain budget sur le Protocole de Kyoto. On pourrait même l'appeler le budget pro-Kyoto du fait du vote qui vient d'avoir lieu et des engagements à long terme pris par le Canada afin de procéder à des réductions spécifiques de ses émissions de gaz à effet de serre.

La première mesure que le ministre des Finances pourrait envisager serait l'élimination des subventions contre-productives, que l'on pourrait même appeler perverses, qui contribuent à l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Il pourrait éliminer progressivement le traitement fiscal préférentiel dont jouit l'industrie des carburants fossiles et plus particulièrement à l'industrie des sables bitumineux, précisément en supprimant de la Loi de l'impôt sur le revenu les dispositions actuelles concernant les déductions relatives à l'exploration, à la mise en valeur et à l'exploitation accordées au secteur des carburants fossiles.

Deuxièmement, il faut revoir les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les déductions relatives aux actifs utilisés in situ pour la mise en production des sables bitumineux.

Troisièmement, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre que les dépenses fiscales résultant de ces subventions pourraient s'établir entre 75 et 600 millions de dollars, selon les évaluations de Don Drummond, qui était alors sous-ministre adjoint principal au ministère des Finances, lorsqu'il a témoigné devant le Comité de l'environnement le 27 novembre 1997. Ce chiffre pourrait être beaucoup plus important aujourd'hui.

Je signale que je partagerai mon temps de parole avec la députée de London-Ouest.

La deuxième chose que le ministre des Finances devrait étudier est la création d'un environnement favorable à l'investissement ainsi que l'adoption de mesures fiscales préférentielles en vue d'encourager fortement le secteur de l'énergie renouvelable. Ce dernier est handicapé du fait qu'il ne bénéficie toujours pas des mêmes déductions concernant l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation que le secteur de l'énergie non renouvelable.

En plus de mettre un terme aux subventions perverses dont j'ai fait mention précédemment, ainsi qu'au traitement fiscal préférentiel dont jouit actuellement l'industrie des combustibles fossiles, il est nécessaire d'accorder ce même genre de traitement au secteur des énergies renouvelables, et notamment d'accroître l'incitatif de 1,2 cent le kilowatt qui est offert à l'heure actuelle pour la production d'énergie éolienne. Cette augmentation a été recommandée par Benign Energy Canada, un membre de la Coalition CARE et du groupe e-mission 55.

Il serait souhaitable que le gouvernement transfère une grande partie de son aide financière, soit environ 2,9 à 3 milliards de dollars

sur cinq ans, de l'industrie des carburants fossiles et de celle de l'énergie nucléaire au secteur des énergies renouvelables, afin de jeter les bases d'une vigoureuse industrie canadienne des énergies renouvelables.

•(1135)

En outre, il serait bon de mettre en place un système de déduction d'impôt accélérée afin de favoriser les investissements dans ce secteur, en plus d'offrir un traitement fiscal préférentiel pour l'exploitation d'énergies renouvelables autres que le vent, telles que le gaz d'enfouissement, l'énergie solaire, le biogaz, et ainsi de suite.

Enfin, il serait souhaitable de mettre en oeuvre un programme visant à encourager et à accroître l'usage d'éthanol et d'autres carburants moins polluants, tel qu'il est indiqué dans le rapport du député de Halton intitulé «Un potentiel illimité: Miser sur nos énergies renouvelables inexploitées», un excellent rapport que vous connaissez sûrement, monsieur le Président.

Ensuite, nous recommandons le lancement, par le ministre des Finances, d'un programme solide de sensibilisation du public à la conservation de l'énergie, à l'efficacité énergétique et à une consommation prudente.

La mesure suivante fait également ressortir un paragraphe contenu dans le plan canadien de mise en oeuvre de Kyoto, qui demande aux citoyens, aux consommateurs, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails à ce sujet, mais il serait bon d'améliorer considérablement le rendement énergétique des nouveaux véhicules et d'imposer une taxe à ceux dont la consommation dépasse un certain niveau.

Cela m'amène à parler de l'autre ministre que j'ai mentionné dans mon avant-propos, soit le ministre de l'Industrie, qui joue un rôle important parce qu'il serait souhaitable que le prochain budget prévoie des investissements dans l'innovation en vue d'atteindre les objectifs de Kyoto.

Selon moi, l'innovation est l'un des déterminants les plus fondamentaux de la croissance économique et de la compétitivité, et l'innovation dans le domaine énergétique est appelée à jouer un rôle crucial. Le rapport annuel de Partenariat technologique Canada, qui a été déposé à la Chambre le mois dernier et qui s'intitule «Investir dans l'innovation», recommande l'adoption de solutions environnementales que j'aimerais bien présenter aux députés si le temps le permettait.

Il y a aussi le montant de 3 milliards de dollars investi, à juste titre, par le gouvernement dans la Fondation canadienne pour l'innovation, qui est une excellente source de fonds pour mettre en oeuvre des initiatives environnementales qui nous aideront à atteindre l'objectif fixé dans le Protocole de Kyoto.

En conclusion, le premier ministre a pris, à Chicoutimi, un engagement très ferme relativement à l'accord de Kyoto. Sa déclaration a été suivie de l'annonce faite à Johannesburg sur la ratification du Protocole de Kyoto, concernant laquelle un vote a eu lieu l'autre jour. On ne peut s'empêcher de penser que le ministre des Finances sera probablement inondé de demandes de fonds provenant d'un bon nombre de demandeurs très légitimes, si je puis m'exprimer ainsi. Ces demandes pourraient provenir du secteur de l'aide au développement, des programmes sociaux, de l'agriculture, des services d'immigration et ainsi de suite. Par conséquent, la tâche qui consiste à réorganiser les priorités pourrait être très difficile pour le ministre des Finances, au moment de fournir les fonds qui lui seront demandés.

Initiatives ministérielles

À mon avis, il existe une solution à ce problème, c'est-à-dire annuler la réduction d'impôt annoncée dans le dernier budget. Selon moi, les Canadiens accepteraient probablement une telle décision, parce qu'ils la jugeraient nécessaire pour qu'on puisse s'acquitter d'obligations très étendues, améliorer la qualité de vie et renforcer les services gouvernementaux au pays et à l'étranger.

● (1140)

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans le débat sur les consultations prébudgétaires, le député a décidé de parler de l'accord de Kyoto. Nous respectons certes son intérêt pour l'environnement et nous partageons bon nombre de ses préoccupations. Nous pourrions peut-être lui demander son estimation des coûts de la mise en oeuvre de ce programme.

Il n'y a aucune estimation des coûts pour l'industrie, ni pour les consommateurs. Selon certaines estimations, les consommateurs pourraient devoir payer jusqu'à 2 700 \$ pour que leur maison satisfasse aux normes, et ma circonscription, en Colombie-Britannique, a été très durement touchée par un ralentissement de l'économie. Nous ignorons quels seront les coûts.

Je crains qu'il y ait des pertes d'emplois, en raison de l'immense frontière que nous partageons avec les États-Unis et du fait que 85 p. 100 de nos produits y sont exportés. Selon les estimations, les réductions de carbone coûteront 10 \$ la tonne, mais le gouvernement admet qu'il pourrait s'agir de 15 \$ ou 30 \$ la tonne. Quels seront les coûts pour le secteur agricole et les ressources humaines? Quels seront les coûts en pertes d'emplois, que récupéreront les États-Unis? Le député voudrait peut-être faire des observations à ce sujet.

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, un débat sur les coûts serait dénué de sens à moins qu'il s'accompagne d'un débat sur les avantages ou d'un débat sur les coûts de l'inaction.

Je comprends parfaitement les préoccupations du député de Nanaimo. Quoi qu'il en soit, je l'invite à examiner aussi les deux côtés de la médaille. On ne peut continuer d'insister seulement sur un aspect de ce dossier, en espérant arriver à une conclusion satisfaisante, à moins d'examiner aussi très attentivement les avantages qui découleront de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Nous avons déjà constaté les dommages que, par exemple, le secteur agricole a subis en raison des changements climatiques. Personne ne sait exactement quel montant attribuer à cela. Certaines personnes du secteur des pêches nous disent que les habitudes de migration du saumon et de la morue ont changé à cause des fluctuations de la température de l'eau.

Nous recevons aussi des signaux de l'industrie des assurances, celle-ci subissant d'énormes pressions à cause des primes d'assurance en hausse du fait des conditions climatiques extrêmes. Nous recevons aussi des signaux de l'industrie du transport maritime au sujet de la baisse des niveaux d'eau qui empêche les navires plus lourds d'entrer dans les Grands Lacs, et ainsi de suite. Comme on peut le constater, il s'agit d'un débat complexe.

Le député a parlé de pertes d'emplois. Il y en aura peut-être, mais il se peut aussi qu'il y ait création d'emplois dans le secteur des ressources renouvelables. Évidemment, nous devons gérer adéquatement le passage de l'ère du combustible fossile à une autre ère et, bien entendu, il faudra que la société aide les travailleurs de l'industrie du combustible fossile à faire cette transition, comme elle l'a fait pour les pêcheurs qui ont dû cesser de pêcher la morue sur la côte est et qui ont obtenu de l'aide afin de pouvoir demeurer dans leurs villages.

Ce sont là des questions très complexes et épineuses. Je remercie le député de sa question.

● (1145)

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté le député et je sais que l'environnement le préoccupe. Lorsqu'il parle des difficultés du secteur agricole toutefois, je crois qu'il s'engage en terrain inconnu.

Lorsque l'un des grands explorateurs du Canada, M. Palliser, s'est rendu dans l'Ouest vers 1860, il a constaté une grande sécheresse dans une partie de cette région et a déclaré qu'il ne serait jamais possible d'y pratiquer l'agriculture. Dans les années 1930, cette même région a connu dix années de sécheresse et la situation se répète maintenant.

Le député affirme que cette sécheresse est due au réchauffement de la planète. Pourtant, dans les années 1930, les émissions de CO₂ étaient certainement trop rares pour causer dix années de sécheresse dans les Prairies. Le député devrait pousser ses recherches un peu plus loin. Ses intentions sont sans doute louables, mais il se trompe dans ce domaine.

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Ce n'est sans doute pas la première fois que je me trompe et il est toujours profitable que quelqu'un rétablisse les faits.

Je précise cependant que des météorologues nous ont dit que, depuis dix ans, les conditions atmosphériques sont telles que les précipitations sont plus faibles et les températures supérieures à la moyenne, comme jamais auparavant.

Deuxièmement, j'attire l'attention du député sur le fait que mes propos s'inspirent des constatations d'un scientifique suédois, M. Arrhenius qui, il y a cent ans, avait déjà détecté l'effet des gaz anthropiques à effet de serre sur l'atmosphère. Par conséquent, ce phénomène n'est pas apparu depuis quelques années seulement.

Mme Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravie et fière d'intervenir dans ce débat. J'ai également eu l'honneur de déposer un peu plus tôt, dans le courant du mois, le rapport du Comité permanent des finances que je préside. Ce rapport s'intitule *Le Canada: des gens, des lieux et des priorités*.

Le rapport s'est enrichi de la contribution de Canadiens qui ont témoigné devant le comité lors de ses déplacements au Canada. Je voudrais en remercier les 18 députés membres, qui y ont représenté les cinq partis de la Chambre. Ils ont travaillé très fort. Je voudrais également remercier les autres députés, qui ont pris part à nos audiences un peu partout au Canada, et ceux qui ont organisé des consultations prébudgétaires dans leurs circonscriptions respectives. Grâce à toutes les informations ainsi recueillies, nous avons pu constituer ce rapport qui reflète les idées, les préoccupations et la contribution des Canadiens qui ont participé au travail du comité.

Nous avons entendu 437 témoins, dont 279 organisations nationales. Nous avons siégé de longues heures et travaillé avec des délais très serrés vers la fin, pour donner forme au rapport. Je suis très fière du travail accompli par les députés qui ont concerté leurs efforts à cette fin. Nous espérons qu'il influencera le budget. C'est important. Le rapport recèle des mots, mais aussi des idées qui doivent se concrétiser dans le document budgétaire devant être déposé à la Chambre vers la fin février, début mars, je l'espère. C'est dans ce document que nous souhaitons voir les résultats de ce type de participation, car il ne suffit pas d'en rendre compte par écrit.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens viennent nous voir année après année. Le Règlement fait obligation au Comité des finances de déposer son rapport avant la fin des audiences qui ont lieu avant le temps des Fêtes, c'est-à-dire avant le congé des Fêtes. Notre tâche est accomplie. Nous demandons à présent qu'on y donne suite. C'est d'ailleurs là l'objet de ces consultations.

Le rapport fait état de six domaines prioritaires qui préoccupent les Canadiens au premier chef. Ces derniers souhaitent pour leur pays la prospérité et la croissance, l'allègement de la fiscalité, des collectivités en santé et durables, le respect des priorités en matière de santé, l'aide aux personnes vulnérables, l'accroissement de la productivité et la promotion de l'innovation.

Ces secteurs ne sont pas disparates. En fait, les politiques sociales et économiques se fusionnent. Le rapport traite de ce que les gens souhaitent, mais les gens viennent de régions très diverses. Les préoccupations du Canada rural sont très différentes de celles des moteurs économiques urbains au pays. Nous pouvons favoriser le développement économique dans les collectivités du Nord et les régions éloignées, mais le gouvernement doit cibler les priorités et les investissements de façon stratégique. Il ne doit pas simplement verser de petits montants un peu partout au pays.

Cela dit, nous ne sommes pas une société axée sur les profits, nous sommes un gouvernement qui se préoccupe des gens. C'est pourquoi notre priorité est d'aider les Canadiens vulnérables. Il existe des segments de la population, qu'il s'agisse des immigrants arrivés récemment au Canada ou des collectivités autochtones, qui ont besoin de différents types d'infrastructure et de niveaux d'aide pour en arriver à avoir la même qualité de vie que les autres.

Nous voulons un Canada prospère, mais nous voulons que cette prospérité soit partagée. Nous voulons un Canada inclusif, qui soutienne non seulement les aspirations des nouveaux arrivants, mais aussi celles des peuples fondateurs et de tous les groupes d'âge.

Nous voulons tous apporter une contribution à la société. Tous souhaitent être productifs dans leur vie, y compris les personnes handicapées et celles qui doivent relever des défis plus grands. Lorsque de nouveaux immigrants arrivent au Canada, ils ont besoin de faire des études et d'apprendre une deuxième langue. Nos étudiants et nos jeunes doivent avoir accès à l'enseignement supérieur. Si l'on veut que notre économie soit aussi productive qu'elle doit l'être, il faut accroître nos efforts de recherche et développement.

Je viens de London, en Ontario, où se fait de la recherche médicale et industrielle. Il est temps que nos conseils subventionnaires obtiennent plus que des augmentations de leurs budgets de recherche. Les coûts indirects liés à la recherche, qui étaient visés par une affectation unique dans le budget de l'an dernier, doivent être pris en compte sur une base permanente. Une telle mesure permettrait à nos conseils subventionnaires et à nos chercheurs de faire le travail qui favoriserait la croissance de notre économie. Ils n'auraient pas à s'approprier les fonds destinés aux étudiants du premier cycle, qui sont pénalisés lorsque ces coûts accessoires doivent être partagés entre nos universités et nos hôpitaux.

● (1150)

Il est important que nous gérons nos finances de façon responsable. Nous ne pouvons nous permettre d'enregistrer de nouveau un déficit. Les Canadiens ont travaillé trop dur pour en arriver où ils en sont maintenant, qu'il s'agisse des citoyens, des entreprises canadiennes ou d'autres. Nous sommes très heureux d'avoir une réserve pour éventualités et que ces 3 milliards de dollars

annuels soient utilisés pour rembourser la dette contractée sur les marchés.

Le remboursement de la dette est une recommandation de principe musclée figurant dans ce document, qui en compte par ailleurs 49. Ces recommandations ne sont pas toutes d'ordre monétaire. Certaines ne peuvent être mises en oeuvre immédiatement. Dans certains cas, il faudra même deux budgets avant qu'il soit possible de les intégrer. Néanmoins, il faut adopter une approche stratégique à l'égard de nos investissements financiers.

On ne peut pas accumuler les augmentations de dépenses. L'une des recommandations veut que nous envisagions d'accroître nos dépenses, en raison de la croissance de la population et de l'inflation, qui est d'environ 3 p. 100. Au cours des dernières années, les augmentations de dépenses ont été plus nombreuses mais, dans l'ensemble, les dépenses ont diminué en pourcentage.

Il est important de réduire la dette, les impôts et les dépenses en présentant des budgets successifs équilibrés et en continuant de réduire le ratio de la dette par rapport au PIB. Au départ, le ratio dette-PIB était de 70 p. 100. Il est maintenant passé à 49,1 p. 100. C'est fantastique. Toutefois, les membres du comité croient que nous devrions être encore plus énergiques. Nous avons même envisagé la situation jusqu'en 2011 et pensons qu'il serait possible d'atteindre un ratio dette-PIB de 30 p. 100.

Les membres du comité ont proposé cette idée, l'ont débattue et nous l'avons incluse dans les discussions sur le rapport parce que nous avons estimé possible d'atteindre cette cible grâce à une redistribution des ressources dont le gouvernement disposerait. Comme nous le savons, les dépenses des différents ministères se chiffrent à un peu moins de 170 milliards de dollars.

La santé est une énorme priorité, qu'on ne s'y trompe pas. Les Canadiens nous ont fait part de leur point de vue à maintes reprises. En tenant nos consultations, nous étions très conscients que la commission Romanow tenait elle aussi des consultations. Nous étions également conscients de l'agenda urbain et des besoins de travaux d'infrastructure aussi bien dans les villes que dans les régions rurales. Nous étions très conscients également que ces processus devaient être mis en place. Il s'agissait parfois de très modestes suggestions, comme celle d'établir un groupe de commercialisation au sein d'Industrie Canada afin que la recherche qui se fait trouve un débouché sur les marchés, que les gens ne passent pas beaucoup de temps à passer par les mauvais canaux et que nous puissions être d'un certain secours, que ce soit en matière de brevets ou de réglementation intelligente.

Le gouvernement doit travailler dans plusieurs domaines. Même si les dépenses augmentent progressivement avec le temps, il nous faut savoir où nous allons. Nous ne devrions pas dépenser simplement pour le plaisir de dépenser. Nous savons que nous aurons des émissions de gaz à effet de serre et nous savons qu'il existe des sources d'énergie de remplacement. Cependant, nous savons également que nous avons des sources actuelles d'énergie productives qui contribuent à la déduction pour amortissement chez plusieurs de nos industries.

C'est une recommandation importante, que le ministère des Finances doit prendre en considération. Le régime de déduction pour amortissement est désuet à cause de la rapidité des changements, que ce soit sur le plan de la technologie de l'information, sur le plan des équipements ou sur le plan des besoins de nos chemins de fer.

Initiatives ministérielles

J'invite les Canadiens à consulter le site Web du Comité des finances ou à se procurer un exemplaire du rapport intitulé *Le Canada: des gens, des lieux et des priorités*. J'ai été honorée de travailler avec mes collègues à la Chambre qui ont travaillé d'arrache-pied pour présenter ces idées au Parlement.

• (1155)

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la députée de London-Ouest du travail qu'elle accomplit à titre de présidente du comité des finances. J'ai assisté à certaines des audiences qui ont eu lieu à travers le pays. Je sais qu'un certain jour, elle a eu des affaires familiales à régler, mais elle a fait son travail avant de partir et nous lui en avons été reconnaissants.

Certaines des recommandations que le comité a faites au gouvernement lui avaient déjà été transmises par le passé. L'une de ces recommandations portait sur les gains en capital. Nous sommes bien sûr en faveur de la recommandation qui veut que les dépenses publiques soient liées à la taille de l'économie, au rythme de l'inflation et à la croissance du pays. C'est très important.

La plupart de gens qui ont comparu devant le comité ont demandé davantage d'argent. C'était une chose inhabituelle pour moi. Toutefois, personne n'avait quoi que ce soit à proposer pour financer tous ces projets. Personne n'a proposé quoi que ce soit pour libérer des fonds, mais tout le monde en voulait davantage. C'est le défi auquel nous devons faire face.

Ma question s'adresse à la présidente du comité des finances. L'Alliance canadienne aimerait entre autres que l'on réévalue tous les programmes existants pour assurer qu'ils ne s'écartent pas des objectifs fixés et que les budgets sont dépensés à bon escient. Nous nous sommes rendu compte au cours des derniers jours que cela n'était pas toujours le cas. Dans quelle mesure son rapport portera-t-il sur cet aspect?

• (1200)

Mme Sue Barnes: Monsieur le Président, j'apprécie l'assiduité et le travail de mon collègue au comité. J'attire votre attention sur la recommandation 2 des 49 recommandations que comprend notre rapport. Je la citerai textuellement car elle correspond exactement au point de vue qu'il a exprimé. On y dit ce qui suit:

Que le gouvernement fédéral continue à mettre l'accent sur un budget équilibré et qu'il applique tout excédent au remboursement de la dette qu'il a contractée sur les marchés. Il lui faudrait déterminer dans quelle mesure les économies résultant d'une diminution des frais d'intérêts devraient être consacrées à des programmes existants ou nouveaux considérés comme prioritaires pour les Canadiens. En outre, le gouvernement devrait entreprendre un examen des dépenses fédérales en vue d'exercer une surveillance continue sur les activités d'une importance prioritaire pour les Canadiens afin que les dépenses soient réaffectées convenablement. Enfin, les augmentations de dépenses devraient être plafonnées en fonction des taux d'inflation et de croissance démographique.

Divers ministères ont un budget et effectuent des dépenses. Ils s'accrochent à des programmes qui peuvent être ou non efficaces. Il doit y avoir de nouveaux postes de dépenses parce que les priorités des Canadiens ont changé.

À l'heure actuelle, si je ne me trompe pas, les ministères doivent rendre l'argent non dépensé. Il faut modifier cette approche. Si elle n'est pas efficiente, si elle ne donne pas de résultats ou si elle cible une priorité faible alors que nous en avons de plus élevées, nous devons alors modifier cette approche. Nous devons dépenser intelligemment. Il ne suffit pas d'additionner des chiffres et d'y ajouter un complément.

Deux des chapitres figurant au début du rapport ne comprennent pas de recommandation. Le premier a trait à la situation

démographique du pays. Tenant compte de la population vieillissante et envisageant l'avenir, nous tentions de faire des recommandations à court et à long termes au gouvernement car nous devons soit obtenir des gains de productivité, soit obtenir des ressources d'une façon plus intelligente, en encourageant par exemple les Canadiens à mettre aujourd'hui de côté de l'argent pour leur retraite.

Nous savons qu'il faudra à un moment donné dispenser des soins de santé aux personnes âgées. Il n'y a qu'une façon de disposer des ressources nécessaires pour payer ces soins. Il faut établir dès maintenant des priorités dans nos dépenses et commencer à rembourser la dette afin que nous n'ayons plus à faire face à un paiement d'intérêts de 37 milliards de dollars par année. Nous serons alors en mesure de financer certains de ces programmes sociaux fort indispensables.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, je sais que le Comité des finances s'est penché sur la question des dépenses de santé dans l'avenir, et il est évident que les membres du comité ont étudié les rapports Kirby et Romanow, peut-être pas en comité comme tel, mais certainement à titre individuel.

Plaçons les rapports Kirby et Romanow en perspective et souvenons-nous de certains des engagements pris en matière de santé durant les années 1970. La croissance et l'économie fonctionnaient au ralenti. Nous vivions une période de stagflation. Les coûts grimpaient, l'inflation était galopante, le chômage était très élevé, la croissance de l'économie était nulle, et certaines des prédictions en matière de croissance économique ne s'étaient tout simplement pas concrétisées.

Le comité, et la députée à titre de présidente du comité, ont-ils étudié certaines des options que le gouvernement doit envisager lorsqu'il se penche sur l'avenir des soins de santé? C'est une chose que de...

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Je vais permettre à la députée de London-Ouest de répondre.

Mme Sue Barnes: Monsieur le Président, je tiens à préciser que le rapport Romanow a été déposé la veille du dépôt de notre propre rapport. Nous n'avons pas eu accès aux rapports Kirby et Romanow durant nos délibérations.

Nous avons effectivement entendu des témoignages partout au pays portant que cette question est une priorité importante. Ce que nous avons appris et mentionné c'est que les Canadiens appuient les Instituts de recherche en santé du Canada. Nous avons aussi dit dans nos recommandations qu'il était important d'appuyer le programme. J'invite le député d'en face à lire les recommandations formulées dans le chapitre qui porte expressément sur les soins de santé.

• (1205)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat prébudgétaire.

Je voudrais souhaiter à mes collègues et à la Chambre un Joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Parfois, nous nous affrontons dans cette enceinte, mais en fin de compte, nous pouvons tous demeurer amicaux sinon amis. Quoi qu'il en soit, Joyeux Noël à tous.

Je voudrais surtout parler du rapport de la vérificatrice générale et de ses liens avec le rapport prébudgétaire présenté par le Comité des finances. En particulier, je veux parler du programme d'assurance-emploi et notamment du Compte d'assurance-emploi.

Initiatives ministérielles

Au cours des dernières années, on a soulevé beaucoup de préoccupations au sujet de l'utilisation qu'on fait de l'argent dans la caisse d'assurance-emploi. À l'heure actuelle, l'actuaire du compte nous dit que nous avons un surplus d'environ 40 milliards de dollars dans cette caisse.

On nous dit que même durant la récession la plus difficile, nous n'aurions besoin d'un surplus que de 15 milliards de dollars environ. Beaucoup de gens se demandent à juste titre pourquoi nous avons un surplus supérieur de 25 milliards de dollars à ce dont nous aurions besoin en cas de récession. C'est une très bonne question. Pour y répondre, il faut revenir en arrière et nous demander comment on en est arrivé là? Quel est l'objectif de cette caisse et ainsi, quelles sont certaines des solutions?

Si nous devions remonter en arrière, nous nous rappellerions que la caisse d'assurance-emploi a été établie pour donner une certaine assurance aux gens qui perdaient leur emploi sans qu'ils n'y soient pour rien. Lorsqu'une entreprise fermait ses portes et que des gens se retrouvaient alors sans emploi, l'assurance-emploi était là pour leur offrir une certaine protection. Le financement se faisait grâce aux cotisations versées par les travailleurs sur leurs chèques de paye ainsi que par les employeurs. Ces derniers versent également des cotisations.

Ce système a très bien fonctionné jusqu'en 1996 environ. À ce moment-là, l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, a fait en sorte que les cotisations ne soient plus liées aux versements. En d'autres termes, jusqu'à ce moment-là, les cotisations étaient établies en fonction des sommes qu'on s'attendait à verser et ainsi, à la suite d'une récession, s'il y avait peut-être un déficit dans le compte, les cotisations étaient un petit peu plus élevées. Par contre, lorsque le chômage était bas, les cotisations baissaient. Ce système fonctionnait très bien.

Cependant, en 1996, le ministre des Finances de l'époque a décidé de modifier la raison d'être du régime d'assurance-emploi pour qu'il ne soit plus uniquement une caisse de prévoyance pour les travailleurs. Il l'a transformé essentiellement en caisse de prévoyance du gouvernement. Année après année, le gouvernement se sert de l'excédent du fonds d'assurance-emploi pour financer d'autres programmes, ce qui n'a jamais été la fonction du régime.

Cette année seulement, le gouvernement puisera environ 4 milliards de dollars dans le fonds d'assurance-emploi pour financer toutes sortes de choses pour lesquelles le régime n'a jamais été conçu.

Au fil des ans, cela est devenu un vrai problème. Cela mine la crédibilité du gouvernement. Ce n'est pas la première fois que des fonds servent à des fins autres que celles auxquelles ils ont été destinés initialement.

En voici une foule d'exemples. Le Régime de pensions du Canada, au moment de sa création, visait à assurer une pension aux retraités. L'idée était que les travailleurs y verseraient des cotisations et que le gouvernement investirait ces cotisations en tentant d'obtenir le meilleur rendement possible. Mais il ne l'a pas fait.

Le gouvernement s'est servi de cet argent pour obtenir des faveurs des provinces en le leur prêtant à des taux inférieurs à ceux du marché. Il a fini par creuser l'énorme déficit actuariel du RPC que nous avons aujourd'hui. Pour éponger ce déficit, le gouvernement a été forcé de relever radicalement les cotisations. C'est un exemple de la façon dont les gouvernements peuvent détourner des fonds de l'usage pour lesquels ils ont été créés et s'en servir à des fins politiques qui n'ont rien à voir avec l'intention initiale.

●(1210)

La TPS est un autre exemple dont nous avons parlé hier. Les consommateurs pensaient que la TPS qu'ils payaient servirait au remboursement de la dette. Il est bien évident que si cela avait été le cas, la dette serait bien inférieure à celle de 540 milliards de dollars que nous avons actuellement.

Je dis simplement qu'il arrive souvent que les gouvernements regardent avec envie ces masses d'argent et qu'ils se mettent à les détourner de leurs fins en vue de mousser leur popularité. Il y a des tas d'autres exemples.

Il y a un an, le gouvernement a fait main basse sur le surplus du régime de pensions de la fonction publique. Dès qu'il voit l'accumulation de sommes importantes, tout gouvernement au pouvoir cherche à se les accaparer et à les détourner de leurs fins. Ainsi, le gouvernement fédéral a soutiré quelque 10 milliards de dollars du régime de pensions de la fonction publique.

Dans le secteur privé, lorsqu'une caisse de retraite dégage un excédent, il revient à un juge de déterminer les montants versés par les travailleurs et par l'employeur de même que les intérêts courus, et de décider d'une formule de répartition. Il s'agit habituellement d'une répartition égale. Dans le cas qui nous occupe, le gouvernement a soutiré 10 milliards de dollars qu'il a utilisés à son gré.

La taxe d'accise sur l'essence est un autre exemple. Les consommateurs s'attendent, avec raison, à ce que la taxe d'accise qu'ils payent sur l'essence servira à la rénovation de l'infrastructure routière, par exemple. Or, cette taxe ne sert pas à cela. Le gouvernement verse les recettes qu'il en tire dans les coffres du Trésor, qu'il utilise à sa convenance. Cette pratique inquiète les gens, car ils s'attendent à ce que leurs dollars servent aux fins prévues. Cette pratique, de plus en plus courante, mine leur confiance. Le problème est réel.

Je veux parler de ce que nous pouvons faire pour régler ce problème. La première chose à faire serait de commencer à écouter l'actuaire de la caisse. L'actuaire en chef de la caisse d'assurance-emploi a dit que les cotisations pourraient être réduites d'environ 40¢ par tranche de 100 \$ pour équilibrer la caisse. Actuellement, nous avons un excédent d'environ 4 milliards de dollars par année. L'excédent total est de 40 milliards, ce qui est environ 25 milliards de plus que ce dont nous aurions besoin en cas de récession.

Non seulement l'actuaire en chef a dit cela, mais la vérificatrice générale elle-même l'a signalé dans son dernier rapport. Le Comité des finances l'a également mentionné. Ils disent tous que nous devrions équilibrer la caisse au cours d'un cycle économique. Cela veut dire qu'il faudrait commencer à réduire les cotisations plus rapidement que ne le fait le gouvernement. Lorsque nous soulevons la question, le gouvernement dit qu'il réduit les cotisations, mais il ne comprend pas, et il le fait exprès, j'ai bien peur.

Initiatives ministérielles

Selon nous, si nous ne remettons pas tout l'argent que nous devons, c'est comme des voleurs de banque qui disent au juge qu'ils plaident non coupables parce qu'ils n'ont pas pris tout l'argent. C'est exactement ce que fait le gouvernement. Il dit qu'il réduit les cotisations même s'il ne remet pas tout l'argent. Il devrait remettre tout l'argent. Il est temps que le gouvernement soit honnête avec les Canadiens et admette qu'il se sert de la caisse d'assurance-emploi à des fins autres que celles qui étaient prévues au départ.

J'ai un autre point intéressant à soulever à propos de la caisse d'assurance-emploi parce que nous n'avons pas vraiment cet argent dans la caisse. Si une récession devait arriver demain par suite d'un attentat terroriste quelque part qui ébranlerait l'économie américaine et la nôtre, que se passerait-il? Les travailleurs seraient évidemment mis à pied. Ils demanderaient des prestations. Nous devrions verser ces prestations en empruntant de l'argent, parce que la caisse d'assurance-emploi est une caisse théorique. Autrement dit, c'est une entrée dans les livres comptables, mais l'argent fait partie des recettes générales, qui, comme nous le savons, sont dépensées rapidement.

● (1215)

Si nous entrons en récession, nous serions obligés d'emprunter jusqu'à 15 milliards de dollars juste pour payer les prestations d'assurance-emploi. Le fonds de l'AE, tel qu'il est structuré aujourd'hui, présente de nombreux problèmes. Nous devons apporter des changements réels à son fonctionnement.

Je vais dire une chose de plus au sujet de l'assurance-emploi. Je pense qu'il existe un véritable désir parmi les gens qui sont touchés directement par ce régime de le voir retrouver sa fonction initiale.

Ce soir, nous allons débattre un projet de loi d'initiative parlementaire qui propose que l'on se serve du compte de l'assurance-emploi pour donner 52 semaines de congé aux personnes qui veulent prendre soin d'un parent malade. C'est une idée noble, mais le hic c'est que le compte de l'assurance-emploi est en train de devenir une autre forme de programme social. Je dirais même qu'il est en train de devenir plusieurs formes de programme social. Les prestations de maternité viennent du compte. Il y a aussi toutes sortes de programmes de formation. Le compte d'assurance-emploi lui-même est utilisé par les gens qui sont mis à pied. Et maintenant un député de la Nouvelle-Écosse propose que nous l'utilisions pour quelque chose d'autre encore, un genre de programme de soins à domicile.

Je pense que beaucoup de gens aimeraient qu'il retrouve sa fonction initiale, c'est-à-dire qu'il redevienne un fonds de prévoyance à l'intention des gens qui sont mis au chômage et qui n'y sont pour rien. Si nous faisons ça, si les cotisations servaient uniquement aux prestations, si c'était strictement surveillé, peut-être même que la caisse pourrait être gérée par les employeurs et les employés, alors les gens reprendraient confiance dans le fonds. Ça ne serait plus un enjeu politique à chaque élection, spécialement maintenant que le gouvernement a pris l'habitude de modifier les prestations, en les augmentant ou en les réduisant selon la situation politique du pays. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment au sujet de l'assurance-emploi.

Je veux maintenant parler d'autres choses concernant l'économie et de certains propos qui ont été tenus pendant le débat d'hier, après que mon collègue de St. Albert ait demandé l'adoption de son rapport sur les comptes publics. Au cours de ce débat, plusieurs choses ont été mentionnées spécifiquement au sujet de l'assurance-emploi, mais plus généralement en ce qui a trait à sujet de l'économie.

Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot a affirmé que les cotisations d'assurance-emploi représentent une taxe

dont profite l'économie. C'est ce qu'il a dit. J'aimerais qu'il soit ici pour entendre ce que je vais dire. Une taxe est une somme que l'on retient pour certains types d'activités. Une taxe sur le travail, car c'est bien ce que représente une cotisation à l'assurance-emploi, tend à diminuer la quantité de base, en l'occurrence le nombre de personnes pouvant être employées.

Quelqu'un m'a donné un jour cet exemple, et c'est un très bon exemple. Disons qu'une personne a 200 \$ à dépenser pour un four à micro-ondes et qu'un vendeur est prêt à lui vendre un tel appareil pour 200 \$. Dans ces conditions, une vente serait certainement envisageable. Mais si, tout à coup, le gouvernement prélevait 7 p. 100 de TPS, la personne n'aurait toujours que 200 \$ à dépenser, tandis que le coût du four à micro-ondes s'établirait maintenant à 214 \$. La vente ne pourrait plus avoir lieu puisque le coût de l'appareil serait au-dessus des moyens de l'acheteur.

Lorsqu'un employeur qui dispose d'un budget de 30 000 \$ pour employer quelqu'un voit soudainement le gouvernement lui imposer une sorte de taxe à l'emploi, sous forme de cotisation à l'assurance-chômage ou autre, le coût supplémentaire que cela représente fera que, dans certains cas, il ne pourra pas se permettre d'embaucher quelqu'un. Les cotisations et taxes de toutes sortes font augmenter les coûts d'une activité quelconque, au point qu'il faille limiter la fréquence de cette activité, en l'occurrence ici, l'engagement de nouveaux employés.

Lorsque mon ami dit que l'assurance-emploi est une bonne taxe, il se trompe royalement. Des cotisations élevées diminuent en fait le nombre de personnes embauchées. Des gens qui auraient été embauchés autrement ne le seront pas.

● (1220)

Je tenais seulement à le signaler au député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, qui a osé déclarer hier que cette taxe profite à l'économie.

Il a dit aussi que la prospérité économique du Canada l'emportait sur celle des États-Unis. Je tiens à démentir cela. À l'heure actuelle, l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis est de 19 p. 100. Il était de 14 p. 100 en 1993. C'est important, car la productivité est la clé d'un niveau de vie à la hausse.

Il y a une vingtaine d'années, le Canada et les États-Unis bénéficiaient à peu près du même niveau de vie. La valeur des dollars canadien et américain était à peu près équivalente. On pouvait se promener entre le Canada et les États-Unis sans vraiment remarquer de différence dans le niveau de vie. Le niveau de vie était peut-être même plus élevé au Canada.

Compte tenu de la morosité de l'économie canadienne au cours des 20 dernières années et de la piètre politique publique qui y a contribué, il se trouve que cet écart de productivité de 19 p. 100, qui existe entre le Canada et les États-Unis, a creusé à un écart de niveau de vie de 29 p. 100, conformément aux statistiques mêmes du gouvernement. Le niveau de vie au Canada ne représente plus que 71 p. 100 de celui des États-Unis.

Initiatives ministérielles

Je le répète, le Canada a déjà affiché un niveau de vie aussi bon, sinon meilleur que celui des États-Unis. Quand on songe à toutes les richesses que possède le Canada, on a beaucoup de mal à croire que notre pays se soit autant appauvri par rapport aux États-Unis.

La preuve en est la chute de notre dollar. Le dollar canadien ne vaut plus que 63¢ ou 64¢ américains. Le dollar est un assez bon baromètre de la vigueur de l'économie.

Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot avait tort là-dessus aussi. Même en cette année où notre économie s'est comportée un peu mieux que celle des États-Unis, la productivité des États-Unis a été supérieure. Cela signifie que, à long terme, le niveau de vie des États-Unis continue de distancer le nôtre.

Je désire suggérer des solutions possibles qui permettront au Canada de se sortir de sa situation actuelle. Le premier objectif du gouvernement doit être de faire du rendement économique du Canada sa principale priorité. Selon moi, ce n'est pas ainsi que le gouvernement a agi. Je fais cette affirmation parce que nous avons vu moult exemples de gaspillage de l'argent des contribuables par le gouvernement, de l'argent qui aurait pu servir à réduire les taxes et impôts, à diminuer la dette ou à financer l'éducation, mesures qui améliorent effectivement le rendement de l'économie. Au lieu de cela, nous voyons le gouvernement gaspiller sans compter pour une mesure comme le registre des armes à feu, ce cafouillage d'un milliard de dollars.

Nous voyons le gouvernement se lancer dans une planification économique déconcertante en ce qui concerne l'accord de Kyoto, situation où il dit aux Canadiens qu'il va ratifier cet accord, mais qu'il n'a pas de plan. On assiste déjà à une paralysie des investissements juste à cause de la ratification. Nous le voyons dans ma province.

À l'heure actuelle, dans le domaine des sables bitumineux, toutes sortes de sociétés annulent des projets, même dans la petite municipalité où j'habite. Je vis dans un regroupement de 13 superficies, et 6 des familles que l'on y trouve tirent directement leur emploi de l'industrie du pétrole et du gaz. Il y a un ralentissement au sein de ma collectivité en raison de l'accord de Kyoto. Les gens sont très préoccupés des conséquences de cette situation dans l'avenir. Ils s'abstiennent donc de faire des dépenses. Ils craignent de perdre leur argent, s'ils le dépensent, à cause de l'accord de Kyoto et de la façon dont il sera mis en oeuvre.

Selon moi, le gouvernement n'a pas fait de l'économie une priorité. Il n'a pas fait de l'amélioration du niveau de vie une priorité. Il n'a pas fait de l'amélioration de la productivité une priorité. Il doit le faire. Il ne peut continuer à adopter des demi-mesures. Il doit être orienté vers un but unique et mettre l'accent sur l'amélioration de notre rendement économique. Il existe diverses façons d'y arriver. Je n'ai pas le temps de toutes les énumérer, mais il suffit de dire qu'il doit faire de la réduction des taxes et impôts une priorité. Il doit faire de la réduction de la dette une priorité. Il ne peut continuer à faire de telles dépenses non essentielles.

• (1225)

En terminant, je désire souhaiter joyeux Noël à mes collègues d'en face ainsi qu'à tous mes autres collègues. Je souhaite à tous de passer des Fêtes sans problème. Je serai heureux de les revoir tous au début de la nouvelle année.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il a mentionné que, en raison de la ratification du Protocole de Kyoto, l'investissement a déjà diminué dans certaines régions du pays. L'autre jour, je m'entretenais avec un ami qui travaille dans le secteur pétrolier et gazier. Il m'a dit la même chose, que les projets sont en suspens à

cause de cela. C'était avant la ratification de l'accord. Maintenant qu'il a été ratifié, il y aura sûrement des conséquences.

Étant donné certaines promesses faites dans le discours du Trône et certains engagements dont nous avons entendu parler depuis, les gens prévoient que, au cours des cinq à huit prochaines années, le gouvernement devra déboursier 37 milliards de dollars pour mettre certaines de ces mesures en oeuvre. C'est sans compter l'accord de Kyoto et les dépenses dans le secteur de la santé proposées récemment dans le rapport Romanow.

Selon le député, comment faudrait-il s'attaquer à ces questions? Comment allons-nous conserver un budget équilibré, rembourser notre dette et accomplir tout ce qui est nécessaire, alors que ces dépenses menacent les contribuables?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, dans un premier temps, si l'économie était plus forte, nous pourrions nous offrir beaucoup plus de choses. Avec une assiette fiscale plus grande, l'État pourrait réduire de beaucoup les impôts sans que cela n'amenuise ses recettes, ce qui n'arriverait pas si l'assiette fiscale était plus petite et les impôts plus lourds. Le gouvernement doit se focaliser sur la productivité et veiller à ce que l'économie soit plus productive. Mais même là, cela ne justifierait pas des dépenses inconsidérées; cela ne justifierait pas que nous dépensions tout l'excédent sur tout ce qui nous passe par la tête.

Comme l'a expliqué mon collègue, le gouvernement a prévu de dépenser des dizaines de millions de dollars sur les années à venir. L'on prévoit un excédent de seulement 14 milliards de dollars sur les prochaines années, mais les projets de dépenses du gouvernement vont bien au-delà. Cela ne comprend pas les dépenses envisagées par la commission Romanow, qui nous coûteront 15 milliards de dollars. Cela ne comprend pas les dépenses que nécessitera la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, comme l'a dit le député, et qui sait combien cela coûtera, non pas uniquement en dépenses directes de la part du gouvernement, mais aussi sous la forme d'un ralentissement de l'économie. Tout cela nous inquiète beaucoup.

La solution consiste à nous employer à faire bouger l'économie et à nous concentrer sur les questions prioritaires. Le gouvernement doit prendre les initiatives qui sont de son seul ressort et il doit veiller à bien faire les choses. Il doit aussi veiller à laisser tout le reste au secteur privé, dans la plus grande mesure possible, et laisser certains de ces programmes aux autres niveaux de gouvernement, qui sont plus aptes à s'en occuper que le gouvernement fédéral.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député est depuis nombre d'années notre principal porte-parole en matière de finances et il a fait un travail remarquable à ce titre.

Aujourd'hui, nous discutons du rapport prébudgétaire et nous écoutons les observations du gouvernement sur les consultations présentement en cours dans tout le Canada. Comme je siége ici depuis neuf années bien sonnées, je suis au fait de certaines des consultations que le gouvernement a menées, notamment en matière d'agriculture. Je connais le genre de recommandations que le comité a faites et que le gouvernement a totalement ignorées.

Initiatives ministérielles

Nombre de Canadiens, dont moi-même, ont l'impression que le prochain budget est déjà passablement établi par le cabinet du premier ministre et par quelques-uns de ses copains. Nous présentons les motions et donnons l'impression de procéder de façon démocratique. Le gouvernement fait un exercice de consultation qui ne sert à rien puisque le premier ministre et ses copains savent déjà ce qu'ils vont faire. Nous perdons littéralement notre temps à essayer de convaincre le gouvernement de ce qui est la bonne chose à faire.

• (1230)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, nous avons eu tout récemment la preuve que les choses se passent de cette façon. Un bon exemple est le comité sur la décriminalisation de la drogue. Le comité était encore en train de tenir ses audiences que le ministre se promenait déjà en disant que l'on devrait commencer à décriminaliser la marijuana. Le comité n'avait pas encore formulé ses conclusions que déjà les ministres disaient ce qu'ils allaient faire. C'est une façon de faire qui se répète sans cesse. Il est certain que les choses se passent souvent ainsi dans le cas du Comité des finances. On l'a constaté à maintes reprises dans le passé.

Je pense que ce qui va se passer c'est que le gouvernement ne va retenir que ce qui l'intéresse dans le rapport. Il va dire qu'il va faire ceci et cela, mais il ne respectera pas l'objet du rapport. Cela est regrettable à bien des égards, car même si je n'ai pas lu le rapport en entier, je sais qu'il renferme un grand nombre de propositions intéressantes et que, dans bien des cas, il reflète exactement ce que les gens pensent. Cependant, un grand nombre de ces suggestions ne seront pas mises en oeuvre, parce que le gouvernement n'a aucun respect pour la volonté démocratique. Le gouvernement ne se préoccupe pas de ce que le public pense. S'il s'en préoccupait, nous n'en serions pas là avec Kyoto.

La petite municipalité de Brooks, en Alberta, où je vis, compte plus de 200 entreprises liées à l'industrie du pétrole et du gaz. Les gens là-bas sont préoccupés au point de paniquer face aux conséquences que Kyoto pourrait avoir. Ils ont vécu l'époque du Programme énergétique national, et un grand nombre d'entre eux ont perdu leurs maisons et leurs entreprises à cause de ce programme.

Selon moi, si le gouvernement respectait les gens, il ne s'empresserait pas de signer de tels accords. Il écouterait les gens, il essaierait de comprendre leurs préoccupations et, s'il décidait d'aller de l'avant quant même, il répondrait au moins à leurs objections, ce qu'il ne fait pas dans ce cas-ci. Le gouvernement fonce et, par le fait même, met les Canadiens en danger.

Je suis d'accord avec mon collègue. Il ne fait aucun doute que le gouvernement choisit ce qui l'intéresse dans ces rapports et qu'il tire des conclusions qui n'ont rien à voir avec ce que les rapports disent.

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, j'ai une autre brève question à poser. Cette semaine, j'ai reçu les résultats d'un sondage sur l'accord de Kyoto auquel quelque 3 000 habitants de ma circonscription ont répondu. La question posée demandait si oui ou non ils approuvaient la ratification. Quatre pour cent des gens ont répondu oui, quatre pour cent ont répondu qu'ils n'étaient pas certains et, sur les 3 000 répondants de Wild Rose, ce qui représente un excellent taux de réponse pour un sondage de cette nature, 92 p. 100 ont dit non à la ratification de Kyoto. Je sais que les électeurs des circonscriptions environnantes sont du même avis, ainsi que la plupart des gens de ma circonscription.

J'aimerais savoir si le député peut expliquer au monde comment il se fait que les libéraux peuvent se lever et affirmer qu'ils vont de

l'avant dans ce dossier parce qu'une vaste majorité de la population les appuie alors que ce n'est pas le cas.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, mon collègue a fait un travail remarquable; obtenir 3 000 réponses à un sondage n'est pas une mince affaire.

Je dois préciser que, plus les gens s'informent au sujet de Kyoto et moins ils sont prêts à l'appuyer. C'est ce qu'on a constaté jusqu'à maintenant. Plus les gens sont au courant et moins ils appuient la ratification.

Cela correspond tout à fait au sentiment des électeurs de ma circonscription. L'autre jour, je me rendais au bureau de poste pour y prendre mon courrier. Une femme s'est approchée de moi et m'a pris par le bras en disant « Vous ne pouvez pas les laisser ratifier Kyoto ». Cette femme et son mari tirent leur subsistance du secteur des hydrocarbures. Ces gens ne veulent pas polluer la planète. Ils ne veulent pas que la Terre soit détruite, mais ils veulent que le gouvernement adopte une approche raisonnable par rapport à l'environnement. Cette femme et son mari étaient très inquiets au sujet de l'impact de Kyoto sur leur gagne-pain; ce thème est récurrent, non seulement dans ma circonscription, mais partout en Alberta et de plus en plus dans la région industrielle du sud de l'Ontario où les métallurgistes et les travailleurs de l'automobile seront gravement affectés par le Protocole de Kyoto.

À mesure que les gens en apprennent plus au sujet de Kyoto, l'appui à l'égard de toute cette proposition diminue. Je prie le gouvernement de prêter l'oreille à la population, de veiller à ce que les gens soient adéquatement informés et de leur fournir tous les faits reflétant les deux facettes de la question, avant d'imposer l'adoption de cette mesure à la Chambre.

• (1235)

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de saisir l'occasion, comme d'autres l'ont fait, pour vous adresser, ainsi qu'à votre famille, mes voeux de Joyeux Noël, et offrir également mes meilleurs souhaits à tous les députés présents aujourd'hui.

C'est pour moi un plaisir de participer à ce débat, à ces consultations prébudgétaires, et de formuler quelques observations pour expliquer mes opinions et celles de mes électeurs.

Dans la préparation de son budget, le gouvernement doit tenir compte d'un certain nombre d'enjeux. Il faut s'attaquer à beaucoup de problèmes qui touchent les Canadiens de tout le pays. De ce point de vue, je n'envie pas le ministre des Finances, à dire vrai. Il y a de nombreuses priorités divergentes et beaucoup de demandes à satisfaire.

Selon moi, les questions qui ont le plus capté l'attention de la plupart des Canadiens sont les soins de santé, le milieu urbain, l'environnement, la qualité de notre eau et de l'air que nous respirons. Beaucoup de Canadiens se préoccupent également des questions de défense et de sécurité.

En ce qui concerne la santé, mes électeurs ont exprimé de vives inquiétudes. À titre de député de Nepean—Carleton, j'ai pris quelques initiatives qui m'ont semblé fructueuses pour rétablir le contact avec la collectivité et discuter de la Commission Romanow et des opinions de mes électeurs en matière de santé. Si je dis qu'elles ont été fructueuses, c'est que chacune des réunions a probablement attiré plus d'une centaine de personnes. Nous avons également fait un sondage sur les questions de santé, et nous avons reçu entre 2 000 et 3 000 réponses. Je ne me souviens pas des chiffres précis, mais le taux de réponse a été très élevé.

Initiatives ministérielles

Ces consultations ont permis de formuler un certain nombre de recommandations. Nous les avons réunies dans un rapport qui a été envoyé à la Commission Romanow. Mes collaborateurs, qui ont eu l'obligeance d'examiner le rapport de la Commission Romanow et notre propre rapport, ont remarqué des similitudes entre les deux. Je peux affirmer qu'il y en avait un certain nombre, surtout en ce qui concerne les questions qui, par les temps qui courent, préoccupent les Canadiens, notamment dans ma circonscription.

En ce qui concerne la promotion de la santé et d'un mode de vie plus sain, les deux rapports sont à peu près identiques, car ils attirent l'attention sur les questions de santé publique, de santé et de sécurité au travail, et de prévention des maladies, par opposition aux soins médicaux. J'estime que ces éléments sont très importants aux yeux de la plupart des Canadiens.

Puis, il y a la question des infirmières praticiennes et de la nécessité d'en accroître substantiellement le nombre. Le rapport Romanow dit à peu près la même chose.

Il faut également souligner les différences marquées dans la composition du groupe des travailleurs de la santé et le fait qu'il y a de plus en plus de femmes médecins qu'auparavant. Nous savons que les femmes médecins se trouvent dans une situation très difficile puisqu'elles doivent essayer d'établir un juste équilibre entre les besoins de leur famille et ceux de la pratique médicale. Cela signifie qu'elles doivent consacrer moins de temps à la profession médicale pour pouvoir s'acquitter de toutes leurs responsabilités. Ce sont là des défis importants que nous devons reconnaître.

Nous avons entre autres parlé du moral des infirmières dans notre rapport. Nous avons entendu des infirmiers et des infirmières qui parlaient au nom d'associations nationales et d'autres qui avaient travaillé dans diverses parties du pays ou même des États-Unis. Tous nous ont dit que le moral était très bas chez les membres du personnel infirmier au Canada. D'après ce que nous avons entendu, ces derniers se sentent sous-estimés et les gouvernements de tous les niveaux devraient y voir.

● (1240)

Je ne tiens pas à donner trop de détails sur cet aspect des choses, mais je peux dire que les soins de santé demeurent l'une des principales priorités du gouvernement.

Comme cinq ou six autres députés, j'ai consulté mes électeurs et dressé un rapport à l'intention de la Commission Romanow sur l'état des soins de santé dans ma circonscription. Je suis très heureux de constater que M. Romanow a tenu compte de ces préoccupations dans son rapport.

Aux fins du débat, nous avons eu deux rapports importants à ce sujet, soit le rapport Romanow et celui de la Commission Kirby. Il ne sera pas facile pour le gouvernement de tenir également compte des deux rapports, particulièrement en termes de coûts. Je souhaite au ministre des Finances, au ministre de la Santé, au premier ministre et à tous ceux qui interviendront dans les négociations qui devront avoir lieu avec les provinces la meilleure des chances dans leurs efforts en vue d'apporter des améliorations tangibles à notre système de soins de santé, ce qui, de l'avis de tous, s'impose.

En ce qui concerne le dossier des villes, j'ai été conseiller municipal de la ville de Nepean pendant neuf ans, puis de ce qui était alors la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Le gouvernement fédéral doit accorder son attention et son soutien aux municipalités qui ont des défis à relever. Nous l'avons fait dans le passé au moyen de notre programme des infrastructures, mais nous pouvons et devrions faire encore beaucoup plus pour parfaire le fonctionnement de nos villes, pour améliorer nos municipalités à titre de moteurs de

développement économique et pour veiller à y maintenir une excellente qualité de vie, de manière à pouvoir continuer de vivre dans certaines villes parmi les plus agréables du monde.

Sur quoi faut-il axer nos efforts à cet égard? Nous devons les axer sur des choses comme les réseaux de transport. Nous devons les axer sur l'élimination des déchets dans une optique écologique. Nous devons veiller à ce que nos villes soient conçues de manière à rester des endroits qui offrent une excellente qualité de vie et où il fait bon vivre. À mon avis, cela nécessitera une certaine aide fédérale.

J'ai fait partie du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités. D'après moi, la FCM est un des chefs de file qui s'occupent à l'échelle nationale et internationale des questions de qualité de vie liées aux régions urbaines. Nous aurions intérêt à rester à l'écoute de groupes comme la Fédération canadienne des municipalités quand vient le moment d'élaborer des politiques fédérales vraiment efficaces.

Je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots sur le budget de défense. À titre de président du Comité de la défense, il est de mon devoir de faire quelques observations sur le type de soutien que bon nombre d'entre nous espèrent trouver dans le prochain budget qui sera déposé en février.

En ce qui concerne le rapport que nous avons présenté en mai dernier et qui s'intitule «Faire face à nos responsabilités: l'état de préparation des Forces canadiennes», je dois revenir sur l'une de nos principales recommandations qui préconise que le Canada augmente ses dépenses en matière de défense pour ne plus être au dernier rang des grands pays membres de l'OTAN. Nos dépenses représentent actuellement 1,1 p. 100 de notre PIB. Les membres du comité étaient d'avis qu'il faut augmenter ce pourcentage pour le situer entre 1,5 et 1,6 p. 100 de notre PIB au cours des trois prochaines années.

Avant d'oublier, monsieur le Président, je voulais prévenir que je partagerai mon temps de parole avec le député de Durham.

● (1245)

D'aucuns ont soutenu, spécialement l'auteur d'un rapport publié récemment sous le titre *Breaking Rank: A Citizens' Review of Canada's Military Spending*, probablement un des rapports les plus décevants que j'aie jamais lus, que toute la campagne en faveur de l'augmentation des dépenses militaires est en réalité le fait d'une bande de généraux à la retraite et de deux comités parlementaires.

Je crois plutôt que la campagne en faveur de dépenses militaires accrues est le fait des Canadiens qui reconnaissent, comme ils l'ont fait depuis quelques années, que nous avons surmené les membres des forces armées à l'occasion d'un trop grand nombre de déploiements, que nous les avons déployés pour effectuer beaucoup de missions difficiles depuis quelques années et qu'une partie du matériel qu'utilisent les forces armées a connu des jours meilleurs.

Une partie du matériel est en bonne condition, cela ne fait aucun doute, mais d'importants investissements s'imposent vraiment pour remplacer du matériel. Je mentionnerai par exemple qu'il faudra remplacer nos navires ravitailleurs et remplacer aussi nos destroyers, qui ont près de 30 ans.

Initiatives ministérielles

Mon temps de parole est écoulé, mais j'espère qu'on me posera des questions, surtout sur les dossiers de défense, de sorte que je puisse parler encore un peu plus du budget de la défense.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député et j'aurais deux questions à lui poser.

Premièrement, il a parlé du rapport Romanow et du fait qu'il avait consulté ses électeurs et recueilli leurs observations. Il me semble que M. Romanow arrive à deux grandes conclusions dans son rapport. Premièrement, les services de soins de santé au Canada doivent être financés par l'État et, deuxièmement, la prestation des services doit être assurée par des établissements publics. C'est une question qui préoccupe grandement les Canadiens. Ils s'inquiètent notamment de l'attente pour obtenir des services de diagnostic, mais M. Romanow a proposé un plan d'action et a véritablement consolidé les valeurs qui sous-tendent notre système. Le député convient-il que la prestation de soins de santé par des établissements publics est essentielle si nous voulons freiner la tendance à la privatisation?

Deuxièmement, en ce qui concerne le budget de la défense et le rapport auquel s'est reporté le député, et que je crois être le rapport de l'Institut Polaris diffusé hier, le député sera peut-être déçu d'apprendre que ce rapport ose contester le consensus général selon lequel il faut simplement investir davantage dans la défense. Je sais que le rapport, rédigé par Steven Staples, un homme très crédible, précise que la politique de défense du Canada date encore de la guerre froide et que nous avons fait toutes sortes de dépenses, comme l'achat de sous-marins usagés pour la somme de 750 millions de dollars, qui ne peuvent nous aider à satisfaire aux besoins militaires contemporains du Canada.

Ce rapport analyse la situation dans une perspective différente mais très importante qu'on néglige souvent de nous présenter, car le personnel du ministère de la Défense, le gouvernement libéral, les généraux à la retraite et bien d'autres s'entendent essentiellement pour dire que nous devons simplement investir davantage dans la défense. Le député ne croit-il pas qu'il serait préférable de mieux déterminer les priorités à financer?

M. David Pratt: Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à la deuxième question en premier lieu. La députée a fait allusion au rapport. Une des choses qui m'inquiétaient le plus relativement au rapport était, en toute franchise, la façon dont on dénaturait la position adoptée par le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. C'est une position qui, soit dit en passant, avait l'appui du représentant néo-démocrate au comité.

Le rapport dit, par exemple, que le comité permanent envisageait d'accroître le budget de la défense. Il dit:

[...] la recommandation du comité ferait plus que doubler les dépenses militaires du Canada avant la fin de la décennie, en les portant à près de 28 milliards de dollars, soit le montant le plus élevé de notre histoire.

En toute franchise, le Comité de la défense n'a recommandé rien de tel. Cela ne figure pas dans notre rapport. Je défie la députée de trouver cela dans notre rapport. Ce n'est tout simplement pas vrai. Lorsque je regarde l'utilisation sélective de certains des faits reliés au débat sur la défense, je suis vraiment découragé et je me demande où veulent en venir ces gens. Ils semblent mettre complètement à côté de la plaque.

De plus, dans le rapport il y a d'autres déclarations reliées aux autres aspects des dépenses de défense, notamment des déclarations au sujet de la mentalité de la guerre froide. Le premier livre blanc n'a pas été écrit avec une telle mentalité. Il a été rédigé en 1993-1994. Le monde avait beaucoup changé par rapport à l'époque de la guerre

froide. Nous faisons face à de nouveaux problèmes, de nouveaux défis dans l'ancienne Yougoslavie. Les troupes canadiennes étaient engagées très lourdement là-bas. Ce que le livre blanc a dit, c'est que nous avons besoin de forces polyvalentes et aptes au combat ce qui, selon moi, et j'ose dire de l'avis de nombreux membres du Comité de la défense, est encore tout à fait pertinent.

Personne ne remet en question le fait que nous devons réexaminer la politique de défense pour refléter certains des nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés, surtout en ce qui concerne le terrorisme. Cependant, comme beaucoup de membres du comité le croient, la base de notre politique de défense est encore très solide, mais elle doit être mise à jour.

La députée a également soulevé une question au sujet des sous-marins. À l'heure actuelle, il y a dans le monde en gros de 500 à 600 sous-marins. Ce sont des sous-marins au diesel qui sont généralement considérés comme des sous-marins conventionnels et il existe des sous-marins nucléaires qui appartiennent généralement à certaines des grandes puissances. Les sous-marins continuent d'être, pour un pays du G-8 comme le Canada, un élément essentiel d'une force navale, car normalement les forces navales ont des capacités sous-marines, marines et aériennes.

Je pense que le fait que nous ayons acheté quatre sous-marins à un prix avantageux est une chose importante que les contribuables canadiens devraient savoir.

• (1250)

M. Alex Shepherd (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le budget qui, nous l'espérons, sera déposé à la Chambre des communes en février.

Mon discours portera sur trois sujets. Le premier est la dette, dont on parle trop peu à la Chambre, à mon avis. Tous les députés ont leurs propres priorités. Ils veulent augmenter les dépenses de la défense, de la recherche médicale, et ainsi de suite.

Les bonnes idées ne manquent pas quand il s'agit de dépenser, mais nous ne devons pas oublier que nous avons toujours une lourde dette à rembourser. Le gouvernement l'a considérablement réduite, soit de 46,7 milliards de dollars depuis 1996-1997. En 1993, notre dette frôlait les 600 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle est de 536,5 milliards, ce qui demeure néanmoins considérable.

On parle souvent du rapport du produit intérieur brut, qui comprend toute l'activité commerciale au Canada à un moment donné, avec la dette. Ce rapport est tombé de 71 p. 100 à 49,1 p. 100. Ce pourcentage correspond essentiellement à la capacité de l'économie de soutenir la dette. Il faut cependant signaler que le ratio PIB-dette demeure beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Initiatives ministérielles

J'expliquerai brièvement pourquoi la question est importante. Notre dette nous oblige à consacrer automatiquement une partie de notre budget au paiement des intérêts. À un moment donné, nous avons dû payer des intérêts de l'ordre de 40 milliards de dollars. Quand nous parlons de consacrer 15 milliards de dollars de plus aux soins de santé, il apparaît clairement que si nous n'avions pas à rembourser chaque année 40 milliards de dollars, nous disposerions d'une marge de manoeuvre considérable. Il serait plus facile de faire les choix dont nous débattons aujourd'hui à la Chambre.

Notre capacité financière et le ratio de 49 p. 100 ne concernent que la dette fédérale. J'ai ici des chiffres de l'OCDE. Ces données tiennent compte de la dette de l'ensemble du secteur public, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Elles tiennent compte de la dette totale par rapport à notre PIB puisque, en définitive, ce sont toujours les mêmes contribuables qui paient, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. Ces statistiques sont intéressantes, parce que même si l'on dit que le rapport PIB-dette est de l'ordre de 49 p. 100, si l'on tenait compte de l'ensemble de la dette de l'ensemble du secteur public, comme c'est le cas pour les pays membres de l'OCDE, on constaterait que le ratio PIB-dette du Canada est bien supérieur à 100 p. 100.

Je vais donner quelques comparaisons. Aux États-Unis, le ratio est de 52 p. 100, soit la moitié de ce qu'il est au Canada. Nous sommes encore très endettés. En fait, de tous les pays de l'OCDE, il n'y a que le Japon, l'Italie et la Belgique qui font pire que nous. Tous les autres pays de l'OCDE ont un meilleur ratio dette-PIB que le Canada.

La réalité, et c'est ce que je suggère pour le budget à venir, c'est que nous devons maintenir notre engagement à rembourser la dette. Nous devons résister à l'idée que, comme nous avons un budget équilibré, nous pouvons simplement dépenser tout l'argent qui entre. Il faut éviter cela. Nous devons mettre de côté une partie de cet argent et le consacrer à la réduction de la dette. J'encourage le gouvernement à le faire. Nous avons eu de la chance en établissant nos prévisions relatives aux dépenses et aux excédents; nous avons toujours fait mieux. Il se pourrait bien que nous entrons dans une période où ça ne sera plus le cas.

J'aimerais maintenant parler un peu du système de santé, car, bien entendu, c'est une question très présente dans nos esprits. Nous avons le rapport de la Commission Romanow entre les mains. Bien que M. Romanow ait eu beaucoup de choses très positives à dire, et j'ai eu le grand plaisir de faire moi-même une proposition à la Commission Romanow, je dois dire que j'ai été très déçu par certains aspects de son rapport.

● (1255)

Ma déception vient du fait que le programme Romanow perpétue une structure inefficace, à savoir le système de santé public actuel.

Je crois aux valeurs qui sont au coeur du système de santé public et aux cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. En fait, les propositions de la Commission Romanow précisent et développent ces principes. Le Conseil canadien de la santé a réussi à transférer le débat sur les dépenses en santé de l'arène politique à un forum où il jouira d'une attention plus positive. Nous devons exiger des comptes du système de santé.

Ce qui m'a déçu, c'est cette facture de 15 milliards de dollars qui est envoyée au gouvernement fédéral. Je suis convaincu que ces 15 milliards de dollars, si nous décidons que c'est une chose à faire, se trouvent déjà dans le système de santé existant. Il est très inefficace. En quoi, dira-t-on? Parlons de ce que les travailleurs de la santé font et ne font pas. Parlons de la structure des pratiques médicales au Canada, qui est coûteuse par rapport aux résultats obtenus.

Les dépenses prévues par M. Romanow d'ici 2004-2005, sans prendre l'Islande comme point de comparaison parce que la population de ce pays n'est que de 247 000 âmes, placeraient le Canada au troisième rang des pays les plus dépensiers en matière de santé dans le monde. Nous savons tous que nous sommes loin derrière sur le plan de la qualité des services de santé, de sorte qu'il y a quelque chose qui cloche dans ce portrait, et cela n'a rien à voir avec les dépenses.

J'invite le gouvernement à résister aux chants des sirènes qui l'incitent à dépenser davantage au titre de la santé avant d'avoir réglé la question de l'obligation de rendre compte et d'avoir demandé aux provinces de mettre de l'ordre dans leur système de santé pour le rendre plus efficace et plus efficace.

Enfin, j'ai ma propre petite liste de souhaits en matière de dépenses, et elle semble un peu contredire mes observations préliminaires relatives à la réduction du déficit. Je voudrais aborder une question dont nous ne parlons pas beaucoup à la Chambre et qui m'a toujours préoccupé, à savoir le Supplément de revenu garanti des personnes âgées. Je me suis intéressé à cette question au moment où, il y a de nombreuses années, je remplissais des déclarations de revenus. En Ontario, il fallait produire une déclaration de revenus pour obtenir un crédit d'impôt. À cette époque, bien des personnes âgées venaient me voir pour que je remplisse leur déclaration de revenus, ce pourquoi je ne leur jamais demandé un cent parce que leurs revenus étaient si bas. Leurs revenus se composaient de la pension de vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Aujourd'hui, le Supplément de revenu garanti et la pension de vieillesse s'élèvent à quelque 998 \$ par mois, ou 12 000 \$ par année. Quand on y pense, c'est terrible qu'il y ait au Canada des gens qui n'ont que 12 000 \$ par année pour subvenir à leurs besoins. Pis encore, le fisc vient prélever sa part dès que le revenu atteint 7 400 \$ ou 7 500 \$. Autrement dit, ces gens-là, des femmes en grande partie, doivent en plus payer des impôts, ce qui est une véritable tragédie.

Selon l'organisme Centraide, environ 54 p. 100 des personnes de plus de 65 ans vivent sous le seuil de la pauvreté dans le Grand Toronto. En cette période de l'année, où nous parlons de réunions en famille, de gestes de bonté et des liens qui nous unissent, il conviendrait de revoir entièrement la notion du supplément du revenu garanti pour déterminer si nous pourrions trouver des moyens d'accorder un peu plus de revenus à ces personnes.

Ces personnes ne sont pas sur la colline du Parlement en train de manifester. Elles nous écrivent rarement ou viennent rarement à nos bureaux pour se plaindre d'être mal traitées. Elles sont les pauvres de notre société qui souffrent en silence et, pourtant, je les vois de temps à autre. Il est vraiment tragique que ces personnes se soient retrouvées malgré elles dans cette situation. Souvent, le conjoint, le mari est décédé, sa pension a pris fin à sa mort et, pour une raison ou pour une autre, sa femme ne travaillait pas à l'extérieur, de sorte qu'elle n'est pas admissible au Régime de pensions du Canada. Elle doit vivre avec un millier de dollars par mois, ce qui est impossible.

Initiatives ministérielles

• (1300)

En ce qui concerne la pauvreté des enfants, nous avons beaucoup investi dans le crédit d'impôt pour enfants, comme nous devrions le faire, pour venir en aide aux familles. Il y a des enfants à risque, mais nous semblons oublier cet autre groupe silencieux de personnes à risque dans notre société.

Mes propositions budgétaires consisteraient à augmenter le seuil de revenu imposable et à accroître le supplément de revenu garanti, afin que nous remettions plus d'argent à ces personnes. Cela leur permettrait de vivre dans la dignité et le respect de soi pendant leurs vieux jours et nous reconnâtrions ainsi la grande contribution qu'elles ont apportée à notre pays pendant cette période.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous remercions notre collègue d'en face pour ses commentaires, particulièrement sur le remboursement de la dette. C'est un sujet dont nous n'avons pas entendu parler récemment et les députés de ce côté-ci sont ravis d'en entendre parler.

Le député a dit que la dette représentait quelque 536 milliards de dollars et que le surplus au cours des prochaines années devrait totaliser quelque 14 milliards de dollars. Or, si on mettait en oeuvre toutes les recommandations de M. Romanow, on augmenterait de 15 milliards de dollars les dépenses liées aux soins à domicile, à l'assurance-médicaments et aux services de diagnostic, autant de services pour lesquels un besoin se fait sentir.

Le programme raté d'enregistrement des armes à feu devait coûter 2 millions de dollars alors qu'il a coûté un milliard de dollars jusqu'à maintenant. Par ailleurs, quel fardeau les contribuables devront-ils porter après la ratification du Protocole de Kyoto? Le rapport Kirby recommandait un impôt spécialement affecté prenant la forme d'une hausse de la TPS, comme si une telle mesure était possible. Quant au rapport Romanow, il recommande d'engloutir tous les surplus. Laquelle de ces recommandations le député privilégie-t-il?

J'ai remarqué que le député a parlé de l'efficacité du régime de soins de santé. L'intervenant précédent a parlé de la prévention plutôt que du traitement de la maladie. Dans un discours devant les membres d'un club Rotary, un médecin de ma circonscription a signalé que les médecins en avaient assez qu'on les accuse de ne pas être davantage proactifs en matière de mieux-être et de prévention. Selon lui, ils n'avaient pas la formation nécessaire pour cela. Toutefois, nombre d'études indiquent, par exemple, que les lombalgies pourraient être traitées par la chiropraxie. Des économistes étudiant le régime des soins de santé nous disent que nous pourrions épargner ainsi jusqu'à 2 milliards de dollars. Les médicaments et la chirurgie sont des traitements de dernier recours pour ce type de maladie.

Alors qu'il y a quelque 6 000 chiropraticiens qui ont les compétences voulues pour traiter la lombalgie, environ un tiers des personnes qui en souffrent vont consulter des médecins, lesquels ne sont pas aptes à les aider. Le député ne pense-t-il pas que l'efficacité du régime passe par une meilleure façon d'administrer les soins de santé primaires? Il y a quelque 1 200 naturopathes qui seraient ravis aussi de contribuer à offrir au public un meilleur accès aux soins de santé.

• (1305)

M. Alex Shepherd: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je sais qu'il est chiropraticien de profession et je puis comprendre qu'il tienne à ce que l'on augmente les crédits de la santé.

Comme le savent les députés, j'ai une déficience auditive. J'ai découvert que, dans ma province, les audiologistes relèvent maintenant des médecins, ce qui me paraît totalement ridicule. Je me suis toujours adressé à des audiologistes car ils font du bon boulot. Et puis je ne supportais pas d'être sur la liste d'attente des médecins. Cela prouve l'influence qu'exerce l'AMC dans ce pays. Je pense franchement que nous devrions nous y opposer. Malheureusement, seules les provinces osent le faire. Quand elles ne veulent pas s'opposer, elles envoient la note au gouvernement fédéral qui est censé leur renvoyer un chèque. C'est là une source de graves problèmes.

Certains de nos administrateurs d'hôpitaux touchent jusqu'à 250 000 \$ par an. Ils changent d'emploi, empochent des paiements forfaitaires et redémarrent ailleurs à 250 000 \$. Tout cela coûte fort cher au régime de soins de santé.

Le député a parlé de choix; il a parlé de la qualité des services de soins de santé par opposition aux avantages financiers dont profitent un petit nombre. C'est un problème qu'il nous faut régler.

Le député a parlé de l'infâme registre des armes à feu. Je précise à l'intention des députés d'en face que, dans les faits, l'argent n'a pas disparu. On veut parler de cafouillage. Le fait est que c'est ce qu'a coûté la mise en oeuvre de ce registre. Personne n'a empoché de grosses d'argent. Cet argent a servi à payer des avocats, des publicitaires, ainsi de suite. La mise en place de ce registre a également été associée à certaines exigences sur le plan technique. Mais l'argent n'a pas disparu.

On veut parler de choix et l'on se demande si c'est une façon raisonnable de dépenser les deniers publics. Mais tout le monde s'interroge là-dessus. Je n'y vois pas d'inconvénient. La vérificatrice générale a réussi à donner l'alerte au sujet de certains éléments. J'ai quelques propositions intéressantes à faire pour corriger cela également.

Pour en revenir à l'affectation des ressources, nous devrions éviter de dépenser davantage dans le domaine des soins de santé. Ce secteur dispose déjà de tonnes d'argent. Nous devons réfléchir et trouver des moyens pour en accroître l'efficacité. C'est en cela que le commissaire Romanow nous déçoit. Il a avancé d'excellentes idées auxquelles nous devrions donner suite, mais il est impossible de nous appuyer sur un système aujourd'hui dysfonctionnel, à mon sens.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom des électeurs de Surrey-Centre pour participer au débat prébudgétaire.

Dans le discours du Trône de septembre, le premier ministre a annoncé les plans pour le reste de son mandat. C'était le programme pour son soi-disant héritage. Le discours renfermait très peu d'idées novatrices et beaucoup de promesses recyclées auxquelles le gouvernement a déjà manqué et auxquelles il manquera certainement de nouveau.

Le discours du Trône est censé être la vision du gouvernement, mais ce que nous avons vu cette fois-ci était une vision vieillie et fatiguée, ou plutôt un manque de vision. Le budget reflétera sans doute ses priorités mal placées. Le seul héritage du gouvernement libéral est neuf années de mauvaise gestion, de gaspillage, de scandales, de copinage, de favoritisme, de corruption et de gâchis.

Initiatives ministérielles

Au cours de cette période, le gouvernement libéral est devenu faible et arrogant. Il refuse constamment d'assumer la responsabilité de ses actes. Les ministres pris dans des scandales de corruption sont remplacés si rapidement que le premier ministre devrait recommander qu'on installe une porte tournante à Rideau Hall.

Nous sommes bombardés presque quotidiennement par les médias d'autres histoires de mauvaise gestion financière et de dépassements de coûts. La gâchis d'un milliard de dollars à DRHC, le registre des armes à feu, les fraudes au titre de la TPS et le scandale des commandites ne sont que quelques exemples de la mauvaise gestion des libéraux. Pas surprenant que les Canadiens perdent confiance dans la capacité du gouvernement fédéral de gérer leur argent. Les Canadiens méritent mieux que cela. Cette semaine, l'historien canadien bien connu Michael Bliss a écrit que le gouvernement du Canada était désespérément incompétent. C'est vrai.

Il est devenu évident que le registre des armes à feu n'est rien d'autre qu'un fiasco, un autre gâchis d'un milliard de dollars. La vérificatrice générale a dit que le programme d'enregistrement des armes à feu était le pire exemple de dépassement de coûts de la part du gouvernement qu'on ait jamais vu dans son bureau. Le gouvernement avait pourtant affirmé que ce programme ne coûterait pratiquement rien.

Lorsque le programme a été annoncé en 1995, le gouvernement avait dit aux Canadiens et à la Chambre qu'il coûterait seulement 2 millions de dollars, en prenant les coûts moins les recettes. Au lieu de cela, à la fin de cette année, le registre aura coûté près de 1 milliard de dollars, soit 500 fois plus que ce qui avait été prévu à l'origine, et ce n'est pas fini. Le gouvernement libéral a dépensé de façon excessive bien des fois auparavant. En fait, il est le pire gestionnaire d'argent dans l'histoire de ce pays.

Qui peut oublier le scandale de DRHC? Le gouvernement s'est servi des programmes de création d'emplois pour dilapider des sommes colossales. Plus récemment, il y a eu l'affaire Groupaction, dans laquelle le gouvernement a donné des fonds de commandite à ses amis du Québec, au nom de l'unité nationale. Cela comprenait une somme de 500 000 \$ pour des rapports inexistantes ou manquants.

Depuis 1993, il est clair que le gouvernement n'admet ses fautes que lorsqu'il est confronté par les médias ou pointé du doigt par le vérificateur général. Pendant la période des questions, nous le voyons continuellement se défendre en vain. Personne au sein de ce gouvernement n'assume la responsabilité pour quoi que ce soit. Les termes reddition de comptes et transparence sont tout à fait étrangers aux libéraux.

Où était l'ancien ministre des Finances, le député de LaSalle—Énard, lorsque les dépenses liées au registre des armes à feu sont devenues incontrôlables? Je vais dire à la Chambre où il était. Il signait des chèques. Nous savons que des chèques circulent de ce côté de la Chambre, mais qu'il n'y a pas de contrôle.

La question est de savoir combien d'autres fiascos financiers ont été cachés. Compte tenu des antécédents de mauvaise gestion du gouvernement, ne sommes-nous pas justifiés de nous inquiéter de ce qu'il en coûterait à l'économie canadienne si les libéraux allaient de l'avant avec leur plan téméraire de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto? Ce protocole n'a rien à voir avec la science. C'est un enjeu politique. La seule chose qu'il changera, c'est le climat économique. La mise en oeuvre du traité entraînera la perte d'environ 500 000 emplois, ainsi qu'une baisse de productivité et une diminution de la richesse.

● (1310)

Selon certaines prévisions, les réductions des émissions canadiennes coûteront à elles seules jusqu'à 45 milliards de dollars, ce qui représente 4,5 p. 100 de notre PIB. Ces mesures toucheront injustement certaines régions plus que d'autres, et elles pourraient même dévaster des collectivités entières. En outre, elles amoindriront notre capacité à soutenir la concurrence. Le Protocole de Kyoto est injuste à l'endroit de l'industrie canadienne, puisqu'il la place dans une position désavantageuse par rapport à la concurrence à l'échelle internationale, surtout celle venant des États-Unis. Les entreprises implantées au Canada pourraient décider de déménager de l'autre côté de la frontière pour éviter de payer les coûts créés par Kyoto. Compte tenu que le Protocole de Kyoto ne procurera aucun avantage pour le public, même au plan mondial, nous avons tout à perdre et rien à gagner.

Le Canada est dirigé par des gens qui se moquent que des agriculteurs soient emprisonnés pour avoir transporté un chargement de leur propre blé de l'autre côté de la frontière, mais qui ne font rien pour faire cesser les meurtres commis par des bandes dans les rues de Surrey ou l'exploitation des enfants par des prédateurs sexuels.

La GRC a vu son budget sabré, et ses effectifs réduits d'environ 2 200 personnes depuis que les libéraux ont été portés au pouvoir en 1993. De plus, on a muté quelque 2 000 agents pour les affecter à la lutte contre le terrorisme. Le rapport entre le nombre de policiers et le nombre d'habitants n'a jamais été aussi bas depuis 1972. L'Association canadienne des policiers nous dit que la GRC a besoin d'une injection de fonds immédiate d'au moins un quart de milliard de dollars.

Il est évident que la GRC a besoin de ressources supplémentaires dans la circonscription de Surrey—Centre et dans la partie sud-ouest de la Colombie-Britannique, où les bandes violentes continuent de sévir depuis dix ans. Près de 70 jeunes hommes y sont morts de manière violente. Le gouvernement devrait avoir honte.

Les comités de la défense de la Chambre des communes et de l'autre endroit nous disent que les Forces canadiennes ont besoin immédiatement d'une injection de fonds. Les militaires utilisent les mêmes appareils Sea King depuis près de 40 ans. Les mesures que le gouvernement adopte ne sont rien d'autre que des réactions impulsives à des incidents regrettables, ce qui est inquiétant sur le plan de la sécurité.

Le premier ministre aime parler des mesures qu'il prendra pour aider les premières nations. Les Affaires indiennes gaspillent l'argent sans faire preuve de transparence ni rendre de comptes. Le Canada est un des pays les plus riches du monde, mais les membres de ses premières nations vivent dans des conditions dignes de pays du tiers monde. C'est une honte.

La fierté des premières nations est une source d'embarras pour le Canada. Les Indiens ont une espérance de vie de sept ou huit ans de moins que la moyenne nationale. Le taux de suicide chez les Indiens est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Les autochtones ont un revenu moyen qui est moins élevé de 75 p. 100 que le revenu moyen national. Le taux de chômage chez les autochtones est dix fois plus élevé que le taux moyen à l'échelle canadienne. Le taux de décrochage scolaire est plus élevé chez les autochtones, et le niveau de scolarisation y est plus bas que chez tout autre groupe ethnique de notre pays.

Initiatives ministérielles

Dans les réserves des premières nations, la violence, les agressions physiques et sexuelles et le suicide sont répandus. Des conditions de vie malsaines, des logements surpeuplés, mal chauffés et dotés d'un système d'alimentation en eau inadéquat sont trop souvent la réalité. Les membres des premières nations sont prisonniers d'un cycle de dépendance et de pauvreté. Le gouvernement dépense annuellement quelque 7 milliards de dollars pour les autochtones, mais leurs conditions de vie ne s'améliorent pas. C'est complètement inacceptable. Malgré tous les milliards de dollars qui ont été dépensés au fil des ans, la plupart des autochtones vivent encore dans la pauvreté et dans de piètres conditions, comme je l'ai expliqué. C'est un problème énorme dans notre pays.

Les réserves manquent d'infrastructures. Dans Surrey-Centre, la réserve de Barnston Island, près du grand ensemble industriel, n'a accès à la terre ferme que par traversier. Or, le gouvernement a décidé d'imposer des frais pour l'utilisation de ce traversier. Il y a des douzaines d'autres collectivités installées sur des îles qui sont reliées à la terre ferme par des ponts ou des tunnels sans péage. Pourquoi mes électeurs de Barnston Island doivent-ils payer des frais pour se rendre chez eux? Personne ne semble écouter.

● (1315)

Le gouvernement essaie de nous vendre une politique d'immigration fort amère, en dorant la pilule. Les portes de devant sont complètement fermées et les portes arrières restent ouvertes, pendant que la porte tournante entre les deux continue de tourner. La voie est bloquée à cause de l'arriéré de dossiers d'immigrants potentiels. On constate des délais excessifs, des excuses, de la confusion et de la mauvaise gestion. Les gens aux premières lignes, comme les agents des douanes, ont besoin de formation et de ressources adéquates pour faire leur travail efficacement.

Le gouvernement a mal choisi ses priorités. Le Canada déperit depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir. Le dollar canadien a perdu 20 p. 100 de sa valeur depuis 1993. Notre productivité comparée à celle des États-Unis a baissé de 7 p. 100 depuis cette même date.

Selon l'OCDE, le niveau de vie des Canadiens se classe maintenant au septième rang. Nous avançons dans la mauvaise direction. Notre taux d'imposition des sociétés, à 42 p. 100, est le plus élevé parmi tous ceux des pays de l'OCDE. Nos impôts sur le revenu des particuliers sont les plus élevés des pays du G-7 et dépassent ceux des États-Unis par plus de 21 p. 100. À l'heure actuelle, le niveau de vie des Canadiens équivaut à 70 p. 100 de celui de nos voisins du Sud.

Pendant que d'autres pays vont rapidement de l'avant, le Canada tire de l'arrière dans presque toutes les grandes catégories. Les libéraux n'ont pas su améliorer notre compétitivité économique. Ils n'ont pas su stimuler l'investissement. Ils n'ont pas su investir dans les activités de recherche et de développement et la création d'emplois. Ils n'ont pas su améliorer notre niveau de vie depuis qu'ils ont pris le pouvoir, en 1993. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas de véritable intuition de l'avenir. Ils n'ont pas mis les priorités à la bonne place. Ce sont les pires gestionnaires financiers de tous les temps.

Le Fraser Institute a fait ressortir l'autre impôt qui se cache dans l'exorbitant coût d'observation de 103 milliards de dollars que les entreprises canadiennes doivent assumer au plan réglementaire. En tant que coprésident du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, j'ai assisté à une conférence sur la réforme réglementaire et les tracasseries administratives. J'ai découvert que toutes les provinces ou presque sont nettement en avance sur le gouvernement fédéral. Elles ont des années-lumière d'avance sur le gouvernement fédéral au plan de la réforme réglementaire.

Cet impôt caché ou cette tracasserie administrative paralyse l'innovation, les investissements, la productivité et, partant, notre niveau de vie. Il nous faut donc une réforme réglementaire. Plusieurs provinces ont établi des commissions sur la simplification des formalités administratives. L'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse sont nettement en avance et ont réussi à alléger les tracasseries administratives.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche. Il nous faut harmoniser les règlements qui reviennent d'un ministère à l'autre et d'un gouvernement à l'autre, dans les trois ordres de gouvernement. Il nous faut supprimer les doubles emplois réglementaires. Cela ne semble pas entrer dans les projets du gouvernement fédéral libéral. Quand le gouvernement se décidera-t-il à passer d'une bureaucratie lourde à une bureaucratie rationnelle et d'une bureaucratie rationnelle à un système rationnel de gouvernement?

À propos des priorités économiques du gouvernement, je tiens à signaler à quel point les priorités sont mal placées dans les domaines suivants que, faute de temps, je me contenterai de citer.

Il y a d'abord l'infrastructure et les routes. Le gouvernement perçoit des taxes énormes sur l'essence, mais il ne réinvestit rien dans l'amélioration de l'infrastructure. Nous investissons moins de 4 p. 100 des recettes totales tirées des taxes sur l'essence dans la modernisation de l'infrastructure. Les États-Unis, quant à eux, y investissent 95 p. 100 des recettes tirées des taxes sur l'essence.

Il y a ensuite la piètre gestion des richesses naturelles, y compris les mines, le pétrole et le gaz, le bois d'oeuvre, les pêches et l'agriculture. Nos richesses naturelles sont exportées en tant que matières premières. Pourquoi ne pas transformer nous-mêmes ces produits? Cela créerait des emplois. Nous pourrions en faire des produits à valeur ajoutée avant de les exporter, mais cela ne semble pas intéresser le gouvernement.

Il y a aussi le développement de l'industrie, de la technologie et de la main-d'oeuvre qualifiée. Il y a longtemps que le gouvernement n'a pas accordé d'attention à ces aspects. Les priorités du gouvernement ne sont pas à la bonne place.

● (1320)

À l'heure actuelle, le pays compte deux premiers ministres: l'un en raison de son mandat politique et l'autre, de son poids politique. Par conséquent, le caucus libéral est divisé. Le gouvernement ne peut établir ou mettre en oeuvre des plans pour le pays. Sa politique demeure vague, et nous assistons continuellement à des volte-face et à des reculs dans les principaux dossiers.

Au cours de cette partie de leur mandat, les libéraux sont manifestement devenus préoccupés par les luttes internes entourant la course à la direction. Le dernier budget a été influencé par les aspirants à la direction. Je suis assez sûr qu'il en ira de même pour le prochain. Les libéraux ne s'arrêtent pas aux priorités ni aux besoins du pays. Ils satisfont à leurs propres besoins. Par conséquent, le pays en souffre.

Le chef libéral en devenir a constamment volé les politiques de l'Alliance canadienne, qu'il a mises en oeuvre sans enthousiasme ou de façon partielle. Il y a eu l'élimination du déficit, la réduction de la dette, les baisses d'impôt et les réformes démocratiques. Ces mesures font depuis longtemps partie du programme de l'Alliance canadienne et elles faisaient au préalable partie de celui du Parti réformiste du Canada. Il veut défendre tous les aspects de toutes les questions, mais il n'a pas la moindre opinion personnelle sur quelque question que ce soit.

Il n'y a pas de vision gouvernementale. Les priorités du gouvernement ne sont pas à la bonne place. De l'argent est consacré à des projets de moindre importance ou de faible priorité. On ne tient pas compte des projets hautement prioritaires ou présentant une haute priorité pour les Canadiens, comme la défense et la sécurité. Au mois de mars, en particulier, le gouvernement est passé maître dans l'art de dilapider des fonds. On a parlé de la folie de mars. Juste avant que le budget prenne fin, le gouvernement dépense sans compter. Cela montre que la mauvaise gestion des libéraux et leurs priorités sont à l'origine des problèmes du pays.

Par conséquent, je recommande que le gouvernement tienne de véritables consultations prébudgétaires dans toutes les régions du pays. Il est temps que les libéraux écoutent les Canadiens et fassent ce que veulent les Canadiens, au lieu d'agir dans l'intérêt supérieur du Parti libéral.

Selon mes électeurs, il faut remanier complètement le gouvernement. Il y a beaucoup de pourriture au sein du cabinet libéral, d'une extrémité des premières banquettes à l'autre. Il y a un manque de talent, un manque d'idées et un manque de vision.

Les libéraux doivent soit écouter les Canadiens et faire ce que veulent les Canadiens, soit céder la place à ceux qui sauront le faire. Les Canadiens méritent certainement mieux.

●(1325)

M. Julian Reed (Halton, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de York-Ouest.

Je suis honoré d'intervenir dans ce débat sur les consultations prébudgétaires qui ont pour but de voir ce que le gouvernement a accompli à ce jour et dans quelle direction nous pouvons nous orienter pour l'avenir.

Lorsque je jette un coup d'oeil en arrière, il est assez facile pour quelqu'un comme moi de dire qu'il faut maintenir le cap. L'ex-ministre des Finances a établi une liste d'objectifs évoluant sur deux ans. Nous nous dirigeons vers un sixième budget équilibré consécutif et je suis convaincu que les Canadiens nous en sont plutôt reconnaissants. Nous avons réussi à réduire la dette nationale de façon substantielle et certainement à dégager des recettes nettement plus élevées, qu'on peut utiliser à des fins valables.

Certains changements intervenus au cours de l'année ne peuvent être passés sous silence. Toutefois, il est possible de les compléter dans le budget qui nous sera présenté, vraisemblablement en février.

Un de ces changements porte sur le système de soins de santé que les Canadiens considèrent comme la question sociale la plus importante à laquelle nous devons nous attaquer. Ce système est un de ces remarquables éléments qui nous démarque de nos cousins du Sud. Dans le passé, ce programme s'est avéré excellent.

Les médecins qui travaillent dans d'autres pays du monde m'affirment que, si nous voulons comparer le régime d'assurance-maladie canadien à celui d'autres pays, il nous suffit d'aller voir ce qui se fait ailleurs. Nous serons forcés de constater qu'en dépit de toutes ses faiblesses, le régime d'assurance-maladie canadien se maintient en tête de peloton ou presque. Je ne dis pas qu'il ne peut être amélioré, je dis qu'il faut l'améliorer. Dans l'avenir, ce régime devra répondre aux besoins des Canadiens.

Il faut se rappeler que, lorsque le régime d'assurance-maladie a vu le jour, les attentes des citoyens et la technologie pour traiter les patients étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. À l'heure actuelle, le coût par habitant ne se compare absolument pas à ce qu'il était dans les années 60. Aujourd'hui, certaines interventions, notamment les pontages cardiaques, ne semblent pas plus com-

pliquées que de se faire enlever une dent de sagesse. Cinq jours après un pontage, le patient est transféré dans un hôpital de réhabilitation et il est de nouveau sur pied. La grande majorité de ces chirurgies sont très efficaces.

Ce genre d'acte médical n'existait pas quand le régime d'assurance-maladie a vu le jour. Il faut que nous le sachions. Nous bénéficions de bien meilleurs services qu'il y a quelques décennies. Nos médecins sont plus savants et leur exercice de la médecine s'améliore constamment. Nous l'apprécions, mais nous devons trouver les ressources correspondant aux besoins. Cela est relativement nouveau dans le système, même si cela se dessinait depuis quelques années.

L'autre élément auquel nous ferons face pour la première fois est l'engagement que nous avons pris dans le cadre de l'accord de Kyoto. Le Canada s'est en effet engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau inférieur de 6 p. 100 au niveau de 1990 au cours des dix prochaines années.

●(1330)

Il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne le dossier de la santé et l'accord de Kyoto, les deux en sont arrivés à s'imbriquer. Les éléments qui présentent un défi pour le Canada, de l'avis de votre humble serviteur, semblent avoir été révélés et exposés positivement avec l'adoption de l'accord de Kyoto. Je vais faire de mon mieux pour expliquer cela en détail.

J'ai l'impression que, lorsque le nouveau budget sera déposé, peu importe le nom qu'on lui donnera, que ce soit budget santé, budget vert, budget Kyoto ou quoi que ce soit, bon nombre de ses éléments seront liés entre eux. Cela devrait contribuer à rendre le budget plus efficace. Il renforcera la position financière du Canada au lieu de l'affaiblir.

Quand je pense à l'alliage Kyoto et santé, je songe par exemple à ce secteur du système de santé que nous envisageons sous l'angle de la santé préventive plutôt que sous celui des traitements médicaux. Selon l'Association médicale de l'Ontario, il se produit entre 1 800 et 2 000 décès prématurés chaque année en Ontario à cause de l'air souillé, et on observe une forte augmentation des cas d'asthme chez les enfants. D'après l'information que je possède, l'incidence des maladies respiratoires est trois fois plus élevée dans la zone pétrolière de l'Alberta que dans le reste de la province.

Ces choses-là sont certainement révélatrices. Elles doivent nous faire prendre conscience du fait que, lorsque nous réfléchissons à la nécessité de renforcer le système de santé, il ne faut pas oublier non plus d'améliorer les mesures de prévention. L'une de ces mesures, c'est que nous nous engageons dans une très longue démarche dont le premier pas a été d'appuyer l'accord de Kyoto. Il s'agit d'une question de santé.

Kyoto concerne aussi l'agriculture. Lorsque nous songeons à la possibilité d'allonger nos réserves de combustibles fossiles en y ajoutant des biocarburants, ce qui réduirait les émissions de gaz, Kyoto devient un élément du dossier agricole. Il encourage l'ouverture de marchés pour les agriculteurs qui ont souffert, ces dernières années, des énormes subventions à l'agriculture consenties par l'Europe et les États-Unis. C'est là un autre avantage. Peut-être devrions-nous parler d'un budget de l'agriculture.

Nous pourrions aussi parler d'un budget des transports, car l'un des objectifs visé est de réduire les émissions.

Lorsque le budget sera déposé, je crois qu'il y aura convergence entre un grand nombre de ces dossiers, et que tous les secteurs de l'économie s'en trouveront renforcés.

Initiatives ministérielles

● (1335)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire que le député est vraiment convaincu que le Protocole de Kyoto se traduira par un gain net d'emplois au Canada.

Les libéraux ne cessent de répéter que le protocole stimulera la création d'emplois. Je pense que personne ne peut dire le contraire. Cependant, le nombre d'emplois perdus sera bien plus élevé que le nombre d'emplois créés. Il y aura une perte nette d'emplois qui sera plutôt substantielle, à mon avis. Pour affirmer une telle chose, je me fonde sur un argument qui n'est pas controversé du tout: les entreprises iront s'établir là où elles pourront réaliser des bénéfices raisonnables et éviter les pertes.

Compte tenu des recommandations relatives à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, il me semble que nombre d'entreprises, de fabricants, d'usines de produits chimiques et de pétrolières s'en iront au sud de la frontière où elles ne seront pas assujetties aux mêmes réglementations coûteuses et aux mêmes coûts élevés. Et cela fera disparaître des emplois. C'est inévitable.

Le député aurait intérêt à revoir sa position à cet égard.

M. Julian Reed: Monsieur le Président, je rappelle au député qu'en 1994, lorsque j'ai coprésidé un groupe de travail sur l'éthanol, un des grands opposants à l'époque, un haut fonctionnaire, a dit au groupe de travail que 4 000 emplois seraient perdus si on ajoutait 10 p. 100 d'éthanol à l'essence au Canada. Ce qu'il ne nous a pas dit, c'est que le reste de l'étude montrait qu'il y aurait un gain de 6 000 emplois.

Je dirai respectueusement au député que les opposants diront ce qu'ils voudront, mais ils ne regardent pas le côté positif des choses. Il faut être visionnaire, il faut être innovateur, il faut être imaginatif, mais nous sommes en bonne voie.

M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires formulés par mon collègue de Halton. Je sais qu'il était sur le point de dire qu'il pourrait s'agir d'un budget sur les transports.

Nous savons qu'environ 28 p. 100 des gaz à effet de serre peuvent être reliés aux transports. Cela soulève bon nombre de défis. Il faut accroître le système de transport public. Il y a des villes, comme Toronto par exemple, qui sont très étendues. On installe de nouveaux moteurs permettant de réduire le smog sur certains camions, mais ces moteurs consomment davantage de carburant, ce qui va à l'encontre des principes de l'accord de Kyoto. Il y a bon nombre de défis à relever dans le secteur des transports.

J'aimerais que le député nous précise pourquoi il est d'avis qu'il pourrait s'agir d'un budget sur les transports.

M. Julian Reed: Monsieur le Président, nous sommes tous conscients du fait qu'une bonne partie des gaz émis dans l'atmosphère sont dus à toutes sortes de combustibles fossiles utilisés dans notre système de transport. Lorsqu'on réduit la circulation et qu'on adopte de nouveaux modes de transport, les émissions sont automatiquement réduites.

À mon humble avis, le transport plurimodal de marchandises est l'une des solutions à envisager. Cela permettra de faire disparaître les camions à long parcours des autoroutes grâce au rail. J'ai parlé à des gens de l'industrie du camionnage qui se montrent très enthousiastes à l'égard de ce programme. À l'heure actuelle, le transport plurimodal existe à un certain degré dans le sud de l'Ontario et il y en aura davantage à l'avenir. J'aimerais dire à mon collègue qu'à mon avis, nous devons adopter ces nouvelles techniques.

Je constate actuellement une augmentation du transport en commun et du transport interurbain, particulièrement par chemin de fer. Nous avons laissé notre système ferroviaire se détériorer au cours des dernières années. Il subit actuellement une cure de rajeunissement. Le processus sera plus rapide dans les endroits plus peuplés. Je crois que nous faisons des progrès considérables à ce chapitre.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a mentionné que le régime de soins de santé du Canada est l'un des meilleurs au monde. Dans son rapport, M. Romanow recommande d'injecter jusqu'à 15 milliards de dollars d'argent frais dans les soins de santé et de puiser cet argent dans l'excédent budgétaire. La mise en oeuvre du Protocole de Kyoto engendrera également des frais. D'un autre côté, M. Kirby affirme que nous devrions accroître la TPS ou l'impôt sur le revenu des particuliers pour absorber l'augmentation des coûts des soins de la santé.

Dans le secteur canadien des soins de santé, où il existe un monopole et où c'est toujours aux mêmes contribuables qu'on fait appel, rien n'incite à l'efficacité. Je me demande ce que le député en pense.

À Toronto, personne ne voulait travailler le soir au service d'oncologie de l'hôpital Sunnybrook. Le secteur privé tant redouté est intervenu. Avec le même équipement et les mêmes services, il a traité 1 000 patients pour ce qu'il en coûte pour en traiter 600, mais les patients n'ont dû attendre qu'une semaine au lieu de six à huit semaines pour être traités.

Le député ne croit-il pas qu'une bonne analyse de notre mode de prestation des services de santé pourrait nous permettre d'accroître notre efficacité?

● (1340)

M. Julian Reed: Monsieur le Président, il existe, bien sûr, des moyens d'accroître notre efficacité et il faut examiner chaque secteur. Ce qui me frappe le plus, c'est l'obligation de rendre des comptes. Lorsque nous versons aux provinces des transferts au titre de la santé, nous ne voulons pas qu'elles utilisent cet argent pour acheter des tondeuses à gazon.

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir participer brièvement au débat prébudgétaire aujourd'hui.

Je voudrais aborder un certain nombre de questions importantes, mais je vais surtout m'arrêter sur les questions qui, selon moi, sont essentielles à l'avenir du Canada et de tous les Canadiens. Je parle, bien entendu, pour ceux qui me connaissent, des régions urbaines, de nos villes et de la nécessité d'investir dans des programmes qui vont nous aider à établir de solides bases économiques pour l'avenir et qui assureront la viabilité dans des domaines clés.

Les budgets consistent à faire des choix, ils parlent d'investissements, de gens et d'établissement de priorités. Les choix que nous faisons vont déterminer comment nous allons réussir à bâtir un pays à l'avenir. Le budget et le travail que nous accomplissons dans cette enceinte visent à bâtir notre nation, à travailler ensemble pour assurer notre avenir et celui de nos enfants et petits-enfants. Il est également question des valeurs et des principes que nous partageons en tant que nation et de la place du Canada dans le monde.

Comme beaucoup de députés le savent, le groupe de travail du premier ministre sur les questions urbaines a publié son rapport provisoire en mai et son rapport final en novembre. Dans ces rapports, nous réclamons une stratégie urbaine nationale pour le Canada. Les députés veulent peut-être savoir pourquoi.

Initiatives ministérielles

Les régions urbaines sont souvent qualifiées de moteurs économiques de notre pays et nous devons nous assurer qu'elles conservent cette position. Les pressions sur nos régions urbaines sont énormes. Il est notamment question de logement, de transport, d'une infrastructure vieillissante, de pollution, de la nécessité d'offrir une eau potable sûre, de compétences et de formation. À l'heure actuelle, le gouvernement du Canada investit déjà des milliards de dollars dans ces domaines, mais manifestement, d'autres investissements s'imposent.

J'ai été très heureuse lorsque le Comité permanent des finances a reconnu dans son rapport le travail du groupe de travail et a recommandé un programme d'infrastructure à long terme bien financé et centré au départ sur les problèmes de transport, d'adduction d'eau et d'égouts.

Le groupe de travail et le comité permanent reconnaissent que le financement de l'infrastructure doit être fait de façon stratégique, en fonction des besoins, et ne pas être établi par habitant. Nous devons examiner les besoins dans toutes les collectivités, grosses ou petites, rurales ou urbaines. Les exigences diffèrent, tout comme les priorités en matière de développement régional.

Je comprends que de nombreuses pressions sont exercées sur notre budget. Nous entendons constamment parler des questions de santé, de la nécessité d'injecter plus de fonds dans la défense, dans la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto, dans le soutien de nos universités, dans l'éducation de la petite enfance, nous entendons parler des demandes de pensions plus élevées pour les travailleurs pauvres et nos aînés en difficulté. Le gouvernement fédéral doit mettre ces pressions en balance avec celles qui viennent des provinces et des municipalités. Nous tâchons tous de prendre les décisions difficiles qui garantiront la responsabilité politique, tout en investissant dans ce que nous estimons être les priorités pour bâtir un pays fort et bien portant.

J'estime que nous devons commencer par investir dans notre infrastructure sociale et dans le capital humain. Dans nos rapports, nous avons recommandé trois programmes nationaux: le logement, le transport et l'infrastructure. Nous croyons que ces programmes revêtent une importance cruciale pour la pérennité de nos centres urbains.

Prenons d'abord le logement. Nous nous sommes engagés à investir 680 millions de dollars sur cinq ans dans un programme de logements à coût abordable, ce montant devant être partagé avec les provinces. Le discours du Trône annonçait également un désir de prolonger le programme dans les régions où les besoins sont les plus criants. Notre groupe de travail estime que nous avons besoin d'un programme national permanent de logements à coût abordable, d'un programme plus durable et plus stratégique, qui explore toutes les possibilités. Beaucoup trop de familles, dans beaucoup trop de villes canadiennes, attendent un logement à coût abordable. Nous savons qu'ici, à Ottawa, plus de 15 000 familles sont inscrites sur une liste d'attente et, à Toronto, plus de 50 000 personnes attendent un logement.

Il nous incombe à tous de veiller à ce que les Canadiens aient un logement à coût abordable. Bon nombre de familles gagnent 20 000 \$ à 22 000 \$ par année et, si elles doivent payer 50 à 60 p. 100 de ce revenu seulement pour se loger, il est évident qu'elles vivront toujours dans la pauvreté.

Nous voudrions des réformes fiscales et des encouragements de la part de la SCHL pour assurer la participation du secteur privé, notamment dans la construction de logements pour aînés, où les

besoins sont criants. Nos lois laissent à désirer à bien des égards en ce qui concerne les personnes âgées.

• (1345)

Les personnes âgées vivant à Toronto peuvent attendre jusqu'à dix ans avant d'avoir un logement abordable. Il y a actuellement 647 000 personnes âgées d'un bout à l'autre du Canada qui vivent dans la pauvreté. Nous ne pouvons simplement pas laisser cette situation continuer. Encore une fois, nous devons établir nos priorités, respecter notre budget et nous assurer de ne pas nous retrouver de nouveau dans une situation de déficit.

Un autre secteur où nous devons continuer d'investir est celui des transports. Dans nos rapports, nous montrons ce que le gouvernement fait actuellement. Je tiens à dire que le gouvernement du Canada fait de bonnes choses dans ce secteur, des investissements importants dans le réseau routier, les passages frontaliers et l'infrastructure ferroviaire.

Dans le discours du Trône, on reconnaissait la nécessité d'établir un système de transport sûr, efficace et respectueux de l'environnement dans le cadre du programme d'infrastructure de dix ans. C'est un autre point positif. Toutefois, nous devons tenir compte de l'argent à notre disposition, des besoins existants et de ce que nous pouvons faire dans les limites de notre budget.

Cependant, je crois que nous devons trouver des façons de surmonter ces obstacles. Le secteur des transports est le pivot des régions urbaines et le lien qui unit ce pays d'un océan à l'autre. L'agriculture, la fabrication et le tourisme comptent pour environ la moitié de l'économie du Canada. Tous ces secteurs dépendent du secteur des transports. C'est un chiffre énorme dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte.

Le Canada est le seul pays du G-7 qui n'a pas de politique nationale en matière de transport. Si nous n'instaurons pas ce type de politique quand l'économie va bien, comment en serons-nous capables dans les temps difficiles? Voilà une autre priorité qui pèse sur notre budget.

Nous devons faire en sorte que le transport des marchandises et des gens soit efficace, sécuritaire et aisé et que les régions et les zones rurales soient reliées aux centres urbains et aux centres-villes. Ce gouvernement, ainsi que les gouvernements provinciaux et municipaux, devront investir beaucoup plus afin d'assurer la viabilité des systèmes de transport au Canada.

Le troisième programme vise l'infrastructure urbaine. Notre rapport met en lumière les investissements du gouvernement par le truchement du programme Infrastructures Canada, le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et d'autres programmes. Ces derniers sont importants et nécessaires, et ils donnent des résultats, mais ils sont insuffisants et nous pouvons faire beaucoup plus, et nous le pouvons.

L'investissement dans le réseau routier, les usines d'épuration des eaux et de traitement des eaux usées, les ponts et les infrastructures matérielles améliorera la qualité de vie dans nos centres urbains et aidera nos gouvernements municipaux. Le discours du Trône établit que nous devons pouvoir compter sur des infrastructures modernes pour assurer la prospérité de nos villes. Pour cela, il est nécessaire d'investir, certes, mais aussi d'envisager la restauration des friches industrielles et des biens patrimoniaux, d'examiner d'autres façons d'utiliser le territoire et de prévoir des mesures fiscales.

Initiatives ministérielles

Mon dernier point porte sur l'éducation, les compétences et l'apprentissage, qui sont aussi partie intégrante de l'édification d'une nation. Quarante pour cent des Canadiens adultes sont des analphabètes fonctionnels. Dans l'économie du savoir, nous devons pouvoir attirer les meilleurs talents là où sont les emplois, si bien que l'urbanisation est une réalité du XXI^e siècle et un défi que nous devons relever.

L'édification d'une nation appelle des investissements dans nombre de domaines, mais le gouvernement du Canada a la responsabilité de veiller à ce que les besoins soient satisfaits, notamment au plan des soins de santé, de l'éducation, de l'environnement, par le truchement du Protocole de Kyoto, et de la qualité de vie des Canadiens. Ce sont des domaines qui cimenteront notre pays, qui nous permettront d'exprimer les valeurs que nous chérissons et de conforter la perception que nous avons et que les autres peuvent avoir de nous-mêmes. J'espère que nous sommes prêts à faire les bons choix.

• (1350)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos de la députée. Je sais qu'elle a travaillé fort en sa qualité de présidente du groupe de travail libéral sur les affaires urbaines. Je suis heureuse de l'entendre évoquer le besoin d'un programme permanent de logement à prix abordable au Canada. Je suis heureuse aussi de l'entendre parler du besoin de financement du transport en commun et des infrastructures de nos municipalités.

Ce qui m'inquiète, c'est que, même si le groupe de travail, des députés ministériels et même des ministres ont parlé de ces choses à de nombreuses reprises dans le passé, rien n'a jamais été fait pour assurer à nos municipalités le genre de stabilité financière dont elles ont besoin.

L'un des problèmes qui se posent est l'absence d'un ministre responsable des affaires urbaines. La responsabilité à ce chapitre est répartie entre différents programmes, qu'il s'agisse des infrastructures, des sociétés d'État, du logement, et ainsi de suite. Si on perçoit les affaires urbaines comme un domaine où le gouvernement fédéral doit faire preuve d'initiative et travailler avec les provinces pour trouver des fonds, alors il me semble qu'on devrait désigner un ministre ayant pour mandat de s'occuper des affaires urbaines, puisque 80 p. 100 des Canadiens vivent en milieu urbain.

La députée voudrait peut-être nous dire si elle est d'accord avec cette idée et avec l'affectation de fonds pour le transport en commun. Il est scandaleux que le gouvernement fasse autant d'argent avec les taxes sur l'essence, sans jamais rien investir dans le transport en commun. Ma propre ville, Vancouver, a beaucoup de difficulté à financer ses services de transport en commun parce les sommes considérables versées en taxes sur l'essence ne sont jamais réinvesties dans la collectivité. La députée voudrait-elle nous faire part de son opinion sur ces deux points?

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, je crois que la plupart des gouvernements provinciaux et, d'après ce que j'ai compris, le gouvernement fédéral, abordent avec prudence la question de l'affectation des recettes fiscales à des fins spéciales. Certains ont fait valoir que si nous affectons spécialement des impôts à un domaine, par exemple les transports, nous risquerions de nous retrouver avec une caisse énorme réservée exclusivement à ce secteur d'activité. Pendant ce temps, le système de soins de santé, les hôpitaux, et d'autres secteurs, qui ont un besoin criant d'argent, n'obtiendraient pas ce dont ils ont besoin.

Je crois savoir que les ministres des Finances canadiens préfèrent jouir d'une liberté d'action, et je suis plutôt d'accord avec eux. Nous devons pouvoir affecter l'argent là où il est le plus nécessaire, compte tenu des priorités du gouvernement.

En fin de compte, c'est d'argent que nos villes ont besoin. Que cet argent leur parvienne sous forme de taxes sur l'essence, c'est le gouvernement qui perçoit toutes les recettes et qui doit les réaffecter. Ce n'est pas que l'argent n'est pas remis, mais il n'est pas remis là où elles le voudraient. Une bonne partie des fonds affectés aux programmes de transport se retrouvent précisément dans les secteurs dont parlait la députée.

Notre rapport englobe plusieurs des questions qu'elle a abordées. Ma collègue peut toujours télécharger le rapport à partir de notre site Web ou communiquer avec mon bureau; je serai heureuse de lui en faire parvenir un exemplaire.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée. Elle vient de parler des questions urbaines, à la demande de la députée néo-démocrate. Je voudrais seulement souligner ici que le domaine des municipalités est de juridiction provinciale.

Cependant, je profite de l'occasion pour lui demander si elle est d'accord avec le fait que le fédéral réinvestisse dans le domaine de la santé, au même niveau que le recommande M. Romanow, soit à 25 p. 100 au moins, ce qui veut dire un montant d'environ 6 milliards de dollars.

Est-elle d'accord avec cela?

• (1355)

[Traduction]

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, je rappelle que tout dans notre rapport et dans le travail que nous faisons relativement aux questions urbaines respecte les champs de compétence et notre Constitution. Nous nous efforçons de collaborer avec les provinces et les villes en tant que partenaires responsables de la prestation des services dont nous avons besoin.

En ce qui concerne la question du député sur le rapport Romanow, nous aimerions tous investir tout l'argent possible dans les soins de santé, mais, encore une fois, il faut équilibrer les priorités. Si on prend l'exemple de l'économie domestique, chacun sait ce qu'il gagne et ce qu'il doit dépenser en une année. La question est d'assurer l'équilibre entre les revenus et les dépenses.

Nous ne disposons pas d'une caisse énorme dans laquelle nous pouvons puiser pour financer tel ou tel secteur. Nous devons faire preuve de responsabilité quand vient le temps d'établir les priorités, d'affecter les fonds et de concilier ces deux exigences.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la députée a fait des observations intéressantes. Étant originaire de Toronto, elle sait que, au cours des 25 dernières années, sur le plan de la productivité, le Canada a perdu considérablement de terrain par rapport aux États-Unis. Il y a 25 ans, les États-Unis venaient au premier rang, en matière de productivité, immédiatement devant le Canada. Or, le Canada occupe aujourd'hui le huitième rang à cet égard. En d'autres mots, notre niveau de vie a considérablement chuté. C'est un facteur à prendre en compte, car non seulement nous sommes des partenaires commerciaux des États-Unis, mais aussi nous leur faisons concurrence.

Je voudrais que la députée tienne compte des questions de sécurité à la frontière. Si un nouveau fabricant d'automobiles décidait de s'installer au Canada et qu'il recherchait une localité où faire un gros investissement, il tiendrait compte de facteurs comme les ralentissements à la frontière. Quelque 80 p. 100 de la production automobile se dirige vers les États-Unis. Ce fabricant vérifierait si son investissement au Canada pourrait lui rapporter. Il vérifierait quel serait le coût de l'énergie par suite de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Si les États-Unis n'y adhèrent pas alors que le Canada le ratifie, forcément l'énergie coûtera plus cher chez nous. Si nous procédons dans le sens contraire des États-Unis, en adoptant par exemple le Protocole de Kyoto qui coûtera très cher à l'industrie canadienne en Ontario, en quoi cela nous aidera-t-il à accroître l'investissement au Canada? En quoi cela nous aidera-t-il à retrouver un certain avantage concurrentiel?

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, nous pouvons compter sur notre programme d'innovation pour aller de l'avant et acquérir les compétences nécessaires en vue de nous préparer pour l'avenir. Il ne faut pas oublier la qualité de notre main-d'oeuvre. Beaucoup d'entreprises américaines établies au Canada nous complimentent souvent sur la qualité de notre main-d'oeuvre. Elles disent que nous avons les compétences qu'elles recherchent. Puisque c'est un des éléments qui distinguent le Canada des États-Unis, nous devons tenir compte du coût des soins de santé. Quand ces entreprises en évaluent le coût pour elles, elles se rendent compte qu'il est dans leur intérêt de s'établir ici, au vu de notre régime de soins de santé, plutôt que de le faire aux États-Unis, où les soins de santé coûtent terriblement cher.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE TRANSPORT EN COMMUN

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, le vote sur le Protocole de Kyoto est derrière nous. Le moment est maintenant venu de prendre des mesures pour améliorer le transport en commun à l'échelle du Canada.

Toutes les formes de transport en commun méritent d'être soutenues. Ce soutien peut se manifester sous la forme de décisions de conseils municipaux qui désignent des voies réservées aux autobus ou d'allègements spéciaux pour des laissez-passer d'autobus et de train. Il peut aussi prendre la forme d'allègements fiscaux pour des laissez-passer de transport en commun à long terme.

Cela dit, l'accord de Kyoto signifie qu'il faut faire plus de place au transport ferroviaire à proximité des grandes villes canadiennes. J'exhorte le gouvernement fédéral à faire sa part pour améliorer le service de trains de voyageurs partout au Canada. Je l'exhorte notamment à prendre des mesures pour que soit rétabli ce service dans l'axe Peterborough-Oshawa-Whitby-Pickering-Toronto.

Les études ont été faites. Le soutien de la population et des municipalités est acquis. Agissons maintenant.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis que l'accord sur le bois d'oeuvre est arrivé à échéance l'an dernier, les emplois dans l'industrie forestière ont chuté de 25 p. 100, laissant plus de 20 000 travailleurs forestiers canadiens sans travail.

Article 31 du Règlement

À Okanagan Falls, les licenciements prolongés annoncés récemment ont touché des centaines de familles de ma circonscription. Dans la vallée de la Nicola, où le taux de chômage est déjà de 40 p. 100, 163 autres vaillants travailleurs de deux scieries et d'une entreprise forestière ont été congédiés.

Le différend concernant le bois d'oeuvre n'est pas le seul désastre qui menace l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. L'infestation de dendroctone du pin est la plus étendue et la plus grave du genre dans l'histoire de notre pays, mais le gouvernement fédéral n'a toujours pas fait d'intervention réaliste, se contentant d'adopter des mesures malencontreuses et tardives à l'égard d'une province qui va perdre l'an prochain environ un milliard de mètres cubes de forêt touchée par cette infestation.

Maintenant plus que jamais, le gouvernement fédéral doit comprendre les problèmes des Britanno-Colombiens et travailler avec nous à la recherche de solutions efficaces. Donnons à nos concitoyens une raison d'espérer en cette période des fêtes.

* * *

● (1400)

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir aujourd'hui pour souligner le succès considérable remporté par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, notre société de développement de l'économie régionale.

Cette société a fait la preuve de son extrême efficacité à atteindre ses objectifs. Elle oeuvre dans l'Ouest canadien par l'entremise d'organisations communautaires telles que le Centre de services aux entreprises du Canada, les Sociétés d'aide au développement des collectivités, les bureaux de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs et, pour la communauté francophone, le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, ou CDEM.

Diversification de l'économie de l'Ouest, ou DEO, a réussi à obtenir un financement substantiel des gouvernements provinciaux et municipaux et du secteur privé. C'est un outil fort utile qui offre une stratégie de développement économique ciblée, établie en fonction des véritables besoins et points forts de la collectivité.

DEO renforce et diversifie l'économie de l'Ouest au moyen de programmes et de services qui inspirent l'innovation, favorisent l'esprit d'entreprise et bâtissent des collectivités stables. DEO a contribué à d'innombrables réussites.

J'invite les députés à continuer d'appuyer cette excellente initiative qui a considérablement dynamisé l'Ouest du Canada.

* * *

LE REGISTRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de la création annoncée d'un registre national des délinquants sexuels. J'en félicite le solliciteur général, le ministre de la Justice du Canada et ses homologues provinciaux et territoriaux dont la collaboration a rendu cette initiative possible.

Article 31 du Règlement

Le registre des délinquants sexuels enrichira le Centre d'information de la police canadienne, ou CIPC, puisqu'il constitue une nouvelle base de données spécialisée. L'accès au CIPC est exclusivement réservé aux autorités policières accréditées qui comptent plus de 60 000 responsables de l'application de la loi, dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Le nouveau projet de loi mettra à la disposition des forces policières un nouvel outil d'enquête pour les aider à repérer rapidement les délinquants sexuels reconnus qui résident dans les environs du lieu d'un crime sexuel. En vertu du projet de loi, les délinquants déjà reconnus coupables devront s'inscrire dans les quinze jours de leur libération de prison. Ils devront se réinscrire chaque année et dans les quinze jours suivant tout changement de résidence. Des sanctions sont prévues pour ceux qui omettront de respecter une ordonnance d'inscription ou qui fourniront des renseignements erronés.

Cette initiative s'inscrit dans le droit fil de l'engagement qu'a pris le gouvernement à l'égard de la réforme du Code criminel et de la protection et de la sécurité des Canadiens.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je veux saluer les sacrifices que les membres des Forces canadiennes et leur famille font pour nous, surtout à cette époque-ci de l'année.

Alors que la plupart d'entre nous nous réunissons avec notre famille pour Noël, Hanoukka, le Ramadan ou d'autres célébrations, nos militaires en service outre-mer se sentiront bien loin de leur famille et de leur foyer.

Il ne faudrait pas oublier les défis spéciaux que vivent nos militaires dans leur vie de famille. Nous apprécions nos militaires et nous sommes reconnaissants pour le soutien que leur apportent ceux qu'ils laissent au foyer.

Au nom de mes électeurs et au nom, sûrement, de tous les députés et de tous nos concitoyens, je tiens à offrir aux membres des Forces canadiennes et à leur famille nos meilleurs vœux pour la période des Fêtes et à leur souhaiter une bonne et heureuse année 2003.

* * *

LE PRIX DE LA PAIX

M. Deepak Ohrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le corps professoral du Programme d'études sud-asiatiques du New College, de l'Université de Toronto, accorde le Prix international de la Paix Acharya-Sushil-Kumar au professeur John Polanyi, Prix Nobel et scientifique canadien éminent.

M. Polanyi est professeur de chimie à l'Université de Toronto et président du Comité canadien des savants et scientifiques. Il est membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada et Compagnon de l'Ordre du Canada. Le professeur Polanyi est notamment récipiendaire du prix Nobel de chimie de 1986 et de la Médaille royale de la Société royale de Londres, ainsi que titulaire d'une trentaine de doctorats honoris causa dans six pays.

Le prix doit son nom à un enseignant très révérend et respecté de jaïn, le regretté Acharya Sushil Kumarji, qui a passé sa vie à promouvoir la paix et l'harmonie dans le sous-continent indien et dans le monde.

Au nom de la communauté sud-asiatique et de l'Alliance canadienne, je tiens à féliciter le professeur John Polanyi d'avoir remporté ce prix.

LES MÈRES CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, nous approchons de la saison des fêtes. Je rappelle à tous les Canadiens que la campagne annuelle Opération ruban rouge de l'organisme MADD Canada, Les mères contre l'alcool au volant, est maintenant en cours.

MADD Canada sensibilise les gens aux dangers de la conduite avec les facultés affaiblies et continue d'avoir un impact marqué dans la vie de bien des Canadiens.

Je demande donc à tous les députés de se joindre à moi et aux nombreux Canadiens qui appuient l'Opération ruban rouge contre l'alcool au volant. Si, en fixant un ruban rouge à notre véhicule, nous pouvons prévenir un seul décès ou un seul accident avec blessures durant la saison, nous aurons contribué à sauver une vie.

* * *

● (1405)

[Français]

FRANÇOIS SAILLANT

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a décerné le prix Droits et Libertés à M. François Saillant, du FRAPRU.

À la fois coordonnateur, fin communicateur et éducateur, François Saillant travaille depuis plus de 20 ans à l'amélioration des conditions de vie et de logement de gens à faible revenu. Reconnu pour sa générosité, sa présence constante et son leadership confirmé par l'équipe du Front d'action populaire en réaménagement urbain, il est dans toutes les discussions, les actions et les luttes pour défendre et débattre des questions fondamentales, tant sur le logement que sur les politiques sociales.

Le Bloc québécois tient à souligner l'excellent travail de cet homme, dont l'ardeur et la persévérance témoignent de sa volonté d'assurer la défense et l'accès à un logement décent pour tout le monde.

Bravo, monsieur Saillant, et félicitations pour toutes ces années consacrées au mieux-être de la communauté.

* * *

L'ALPHABÉTISATION

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, la Maison des mots des Basses-Laurentides recevra, pour son projet API, Actualisation du potentiel intellectuel sur le terrain, 15 000 \$, afin de développer des activités d'éducation adaptées à chacun des groupes d'alphabetisation avec lesquels l'organisme travaille.

La Maison des mots offrira du perfectionnement aux enseignants, du matériel pédagogique et des outils d'évaluation. Le projet a débuté le 21 octobre 2002 et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2003.

Je veux féliciter toutes les personnes qui ont à coeur la cause de l'alphabétisation, souhaiter un joyeux Noël à toutes les associations qui oeuvrent pour le bien-être des commettants de Mille-Îles, et aussi à tous les Lavallois et Lavalloises.

Joyeux Noël et très bonne année 2003!

* * *

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Noël arrive à grands pas et les Canadiens s'apprêtent à festoyer. Les chrétiens devraient être fiers de leur religion. Les fêtes sont l'occasion de donner et d'aider les moins fortunés que nous, mais l'esprit de la saison a été affecté par une rectitude politique inutile.

La Monnaie royale canadienne a remplacé les *Twelve Days of Christmas* par les «twelve days of giving». La ville de Toronto a remplacé son arbre de Noël par un «arbre des Fêtes». Statistique Canada parle maintenant de l'expérience de décembre. Patrimoine canadien a retiré Pâques et Noël de ses calendriers. Le cabinet du premier ministre a demandé qu'on omette toutes les références à Jésus lors du service commémoratif de la tragédie de Swissair à Peggy's Cove.

Je ne suis pas chrétien et j'appartiens à une minorité visible, mais je ne suis pas du tout offusqué de voir les chrétiens célébrer Noël. La tolérance culturelle et l'égalité des ethnies ne devraient pas nous amener à réduire la foi d'un groupe quelconque.

Il est grand temps de passer de la tolérance à l'acceptation. Nous devrions mutuellement apprécier et respecter nos traditions respectives, et je tiens à souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année à tous.

* * *

L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner la présence à Ottawa aujourd'hui de l'astronaute Daffydd Williams, de l'Agence spatiale canadienne. Il me fait énormément plaisir d'annoncer que Dave Williams a été choisi pour participer à une mission à la Station spatiale internationale en novembre 2003. Il suivra ainsi de peu Steve MacLean, qui partira en mission au mois de mai.

Le P^r Williams effectuera une série de sorties dans l'espace pour aider à la construction de la station et installer les panneaux solaires servant à l'alimentation électrique du laboratoire de microgravité.

Les Canadiens sont fiers de l'excellence et du leadership continus démontrés par le Canada en matière d'innovation et de sciences et technologies de l'espace.

Le P^r Williams a été choisi en raison de son dévouement et de sa contribution au programme de la station spatiale, et aussi pour ses réalisations à titre de premier non-Américain à occuper un poste élevé aux installations de la NASA, à Houston.

Sa nomination vise aussi à reconnaître le travail de nos astronautes et des ingénieurs, scientifiques et chercheurs de plus de 250 entreprises canadiennes qui contribuent à la renommée mondiale de notre dynamique programme spatial canadien.

Pendant leurs sorties et leurs aventures dans l'espace, représentons-nous nos astronautes comme des danseurs s'animant aux lieux boréales.

Article 31 du Règlement

● (1410)

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier de l'accréditation de la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, on doit rendre à César ce qui appartient à César!

Pour saluer le travail de mon collègue, je citerai le commentaire radio de l'éditorialiste en chef du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, M. Jean Vigneault.

C'est une belle victoire, celle du député de Saint-Hyacinthe—Bagot et de la coalition qu'il a formée. C'est lui qui s'est battu presque jour et nuit pour que la faculté obtienne son dû du gouvernement.

Il n'est pas aussi éloquent quand il parle de la députée fédérale de Shefford, et je cite:

Les libéraux n'ont rien eu à faire dans ça. Je pense qu'au début, les libéraux ne savaient même pas que la faculté de médecine vétérinaire existait et qu'elle avait des besoins.

Dans ce dossier, comme dans bien d'autres, la députée de Shefford attend que le Bloc québécois ait fait le travail pour ensuite s'en donner le crédit. C'est honteux et mesquin de se comporter de la sorte.

* * *

LA DÉPUTÉE DE RENFREW—NIPISSING—PEMBROKE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, j'ai été sidéré à la lecture de l'envoi collectif de la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, intitulée «The Communicator-Fall 2002».

Elle a l'audace d'inviter ses électeurs francophones à se procurer une version française de son envoi dans un message qui défie toute compréhension. Je ne répéterai pas la teneur du message, mais je désire transmettre à mes collègues toute mon indignation envers ce genre de comportement.

Si la députée a besoin d'aide dans la traduction de ses messages à ses électeurs, ce qui s'avère évident, la Chambre des communes met à la disposition de tous les députés un excellent service de traduction. Peut-être la députée ignore-t-elle tout simplement l'existence de ce service ou peut-être méprise-t-elle ses électeurs francophones et francophiles au point de leur offrir une communication indigne de nos valeurs fondamentales canadiennes.

Le comportement de la députée reflète bien le discours méprisant des alliancistes envers les francophones hors Québec. J'espère que la députée offrira ses excuses à cette Chambre et aussi à ses électeurs dans la prochaine parution de son envoi collectif.

* * *

[Traduction]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Voici, monsieur le Président, quelques strophes d'un poème composé par un de nos Casques bleus:

Article 31 du Règlement

C'était la nuit de Noël.
L'homme vivait solitaire,
Dans une petite chaumière
De plâtre et de pierre.

Descendu par la cheminée,
Des présents plein mon sac,
J'étais curieux de savoir qui
Pouvait occuper cet habitacle.

À mon regard s'offrit alors
Un tableau plutôt singulier:
Pas de guirlande ni de cadeau,
Pas même un sapin baumier.

Pas de bas devant la cheminée;
Que des bottes pleines de gravier.
Au mur pendaient des illustrations
Évoquant des pays étrangers.

Des médailles et des insignes,
Des décorations de tout acabit.
C'est alors qu'une grave pensée
Me traversa soudain l'esprit.

Cette maison sombre et lugubre
N'était pas comme les autres.
Lorsque j'y vis clair, je compris
Qu'un soldat en était l'hôte.

Tout seul, il sommeillait
Dans le silence de la nuit,
Bien pelotonné sur le sol
De son misérable réduit.

Je sus dès lors que les familles
Que j'avais visitées jusque-là
Devaient leur vie aux soldats,
Que le combat n'effraie pas.

Je me pris donc à songer,
En cette froide et sainte nuit,
À tous ceux qui dormaient
Seuls, loin de leur patrie.

Je devins tout ému
À cette unique pensée
Et, tombant à genoux,
Je me mis à pleurer.

Le soldat s'éveilla et,
D'une voix forte, me dit:
«Père Noël, ne pleure pas;
C'est la vie que j'ai choisie.

Tout ce que je veux,
C'est défendre la liberté.
Ma vie est mon Dieu,
Ma patrie, mon armée.»

Puis il se retourna et,
Sur un ton doux et serein,
Murmura: «Poursuis ta route;
C'est Noël et tu ne risques rien.»

Un coup d'oeil à ma montre et
Je vis que le temps avait fui.
«Joyeux Noël, mon ami
Et à tous une bonne nuit.»

* * *

LA MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, le lundi 16 décembre, je présenterai la Médaille du jubilé de la reine durant une cérémonie spéciale sur la colline du Parlement.

Mes félicitations s'adressent aux personnes suivantes: Marc Arbour, Harvey Barkun, Georges Edouard Bourgoignie, Pierre Choquette, Robert Charles Day, Jeffrey Docksey, Jennifer Eastham, Sharon Evans, Timothy Graham, Christopher Jackson, John

Hadwen, Norman Lafrance, Jack Lee, George Lindsey, Ian Morgan, Faye Morgan, Mario Denis Paillé, la regrettée Joan Robinson, Renald Paquette, Paul de B. Taillon et Philip Whitehead.

J'ai également eu l'honneur de présenter une médaille à titre posthume au regretté Fred Shortt à l'occasion d'une soirée commémorative tenue en son honneur le lundi 9 décembre, au Musée national de l'aviation. J'aurai en outre l'honneur de participer, demain après-midi, à la cérémonie visant à rendre hommage aux employés exceptionnels du Conseil national de recherches du Canada.

C'est un honneur bien mérité pour tous.

* * *

[Français]

EMILY POUPART

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, permettez-moi de saluer la Jonquéroise, Emily Poupart, qui aura l'honneur de s'asseoir sur les bancs de la prestigieuse institution d'enseignement d'Oxford en Angleterre, afin d'y poursuivre ses études de second cycle universitaire.

La bourse Rhodes, d'une valeur approximative de 50 000 \$, permet à 10 étudiants canadiens, dont deux sélectionnés au Québec, de se rendre en Angleterre pour deux ou trois ans.

Emily Poupart termine présentement sa maîtrise en résolution de conflits à Victoria. Elle pourra opter pour une seconde maîtrise à Oxford ou se lancer dans un projet de doctorat sur un sujet relié au développement international, un secteur qu'elle affectionne en plus d'avoir une certaine expérience du sujet.

Outre ses succès académiques, Mme Poupart pourra perfectionner ses habiletés en aviron avec l'équipe de l'Université Oxford et pourrait participer aux Jeux olympiques de 2004 ou de 2008.

Nous lui offrons toutes nos félicitations et lui souhaitons la meilleure des chances en Angleterre.

* * *

● (1415)

[Traduction]

DAVIS INLET

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la fête de Noël est pour nous tous l'occasion de nous réunir en famille ou entre amis, mais la population de Davis Inlet est en train d'être déchirée par l'incurie gouvernementale. La nouvelle infrastructure municipale est loin d'être terminée, et les espoirs et les rêves d'un nouveau foyer et d'un nouvel avenir de nombreuses familles devront attendre.

La première fois que nous avons vu les images tragiques de Davis Inlet, nous avons tous voulu aider ceux qui en avaient besoin. Des millions de dollars ont été investis, mais la nouvelle infrastructure est toujours en construction. Les attentes étaient élevées. Les parents nourrissaient l'espoir d'une vie meilleure pour leurs enfants. On leur dit maintenant de prendre un numéro. Certaines familles auront de la chance et s'en iront pendant que d'autres devront se contenter d'en rêver.

Questions orales

On aura beau dire que l'argent n'est pas un problème, l'incurie du gouvernement a divisé cette population et transformé ses rêves en cauchemars. Pourquoi ne présentons-nous pas un cadeau de Noël aux habitants de Davis Inlet? Disons-leur quand leur maison sera prête pour qu'ils puissent commencer une nouvelle vie. Ils ont attendu assez longtemps.

* * *

LA DÉPUTÉE DE HALIFAX

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour rendre hommage à Alexa McDonough, qui compte parmi les militants sociaux les plus engagés et les meilleurs parlementaires de la Chambre. Elle siège aujourd'hui pour la dernière fois à titre de chef du NPD.

Alexa est née à Ottawa et a grandi en Nouvelle-Écosse et, comme chez tant de néo-démocrates, son militantisme s'est très tôt manifesté. À l'âge de 14 ans, elle a aidé à lancer, avec le groupe jeunesse de son Église, un programme d'action directe et de loisirs pour les enfants et les familles de la collectivité afro-canadienne, qui se heurtaient à des barrières raciales et à l'exclusion dans sa propre province, la Nouvelle-Écosse.

En 1980, Alexa a été la première femme choisie pour diriger un parti important dans une assemblée législative provinciale, car elle est devenue le chef du NPD dans sa province. En 1995, elle prenait les rênes du NPD fédéral et redonnait avec brio le statut de parti officiel à sa formation, faisant élire du même coup les premiers députés fédéraux néo-démocrates dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Au fil des ans, elle a occupé de nombreuses fonctions et elle a toujours su relever les défis avec grâce, avec une détermination farouche et avec un engagement de tous les instants, pour bâtir une démocratie sociale au Canada.

Ce fut un plaisir de servir sous sa direction. Le soutien et les encouragements qu'elle m'a prodigués depuis le jour où j'ai décidé de me présenter à une élection complémentaire, cette année, ont été fort précieux et je lui en suis profondément reconnaissant.

Nous tenons à saluer et à remercier sa famille, David et ses fils Justin et Travis et leurs familles, jusqu'à la dernière venue, la petite-fille Abbie Jean, d'avoir partagé avec nous son énergie et ses talents pendant toutes ces années.

Au nom des collègues de mon caucus et des néo-démocrates de tout le Canada, je la remercie de ses efforts exceptionnels et infatigables à titre de chef au cours des sept dernières années, dans la lutte pour édifier une société meilleure, plus démocratique et plus juste, celle que les Canadiens souhaitent, nous en sommes persuadés.

Nos remerciements à Alexa. Nous attendons d'elle l'inspiration et le dévouement avec lesquels elle remplira ses fonctions de députée de Halifax.

QUESTIONS ORALES*[Traduction]***LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a apparemment admis à son caucus qu'il était au courant du dépassement de coûts en ce qui a trait au registre des armes à feu depuis des années. Ce n'est là qu'une autre preuve que le

gouvernement, pour reprendre les paroles de la vérificatrice générale, a tenu le Parlement dans l'ignorance au sujet des dépenses au titre du registre.

Le gouvernement va-t-il faire preuve de transparence et dire quand exactement il s'est rendu compte que le coût du registre des armes dépassait d'un milliard de dollars ce qui avait été prévu?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le rapport concernant les dépenses est accessible au moyen du budget des dépenses. Le premier ministre a affirmé clairement, comme nous l'avons tous fait, que nous n'avions aucunement l'intention de renoncer au registre des armes à feu.

Je regardais l'article 31 de l'énoncé de politiques de l'Alliance canadienne, qui dit ce qui suit:

Nous sommes déterminés à retirer les armes à feu des mains des criminels violents afin de rendre nos communautés plus sûres.

Des voix: Oh, oh!

• (1420)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le vice-premier ministre a la parole.

L'hon. John Manley: Je suis désolé, monsieur le Président, mais cette partie a été supprimée de l'énoncé de politiques en 2002. Elle n'y est plus.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler aux députés que Noël approche et que le Père Noël récompensera les bons et les vertueux. Nous espérons que tous seront sages aujourd'hui afin d'être bien gâtés par le Père Noël. Le chef de l'opposition a la parole.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je rappellerai au gouvernement que les criminels violents n'enregistrent pas leurs armes à feu.

Nous n'obtiendrons manifestement pas de réponse directe à cette question, alors je vais plutôt revenir sur la déclaration que le ministre a faite ce matin. Il admet que le registre des armes à feu fonctionne au minimum. Les propriétaires d'armes à feu essaient d'enregistrer leurs armes d'ici la fin de l'année, mais ils n'arrivent pas à avoir la communication sur la ligne 1-800 ni à obtenir de formulaires.

Le gouvernement annoncera-t-il une amnistie générale pour les propriétaires d'armes à feu qui ne peuvent pas enregistrer leurs armes avant la date limite, c'est-à-dire avant janvier?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises, et je l'ai répété ce matin, que la date limite du 31 décembre tient toujours et doit être respectée. Les Canadiens le savent depuis longtemps. Il y a deux semaines, nous avons annoncé une amnistie pour ceux qui agiraient de bonne foi en ce qui a trait au respect de la date limite.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a été incapable de respecter ses propres dates limites. Il a fait un gâchis de ce système. Les ministres qui, l'un après l'autre, ont bousillé le système n'ont pas eu de comptes à rendre. Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé une amnistie générale pour les bureaucrates qui ont tout bousillé, alors pourquoi ne pas accorder une amnistie générale pour les propriétaires d'armes à feu qui ne peuvent pas respecter la date limite?

Questions orales

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais renvoyer les députés d'en face au communiqué de presse qui a été publié concernant la question de la date limite. Cette date tient toujours. Les gens le savent depuis longtemps.

En outre, pour ce qui est des chiffres, la vérificatrice générale a souligné que toutes les dépenses avaient été approuvées par le Parlement. C'est très clair.

* * *

LA SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'Alliance canadienne croit que le gouvernement devrait abolir la taxe sur le transport aérien sur-le-champ ou qu'il devrait tout au moins la réduire immédiatement puisque le temps des Fêtes approche.

À cette fin, le Comité des transports a recommandé à l'unanimité hier que le gouvernement introduise «une réduction immédiate et substantielle du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien». Le gouvernement le fera-t-il, oui ou non?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la taxe sera évaluée en fonction des recettes qu'elle rapporte et des dépenses qui sont engagées. Nous croyons qu'il faudra la maintenir en raison des mesures de sécurité plus sévères que nous devons prendre.

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on nous a déjà promis des études. En mai, le gouvernement a affirmé qu'il examinerait la question et ferait rapport à la Chambre en septembre. Il ne l'a pas fait. Nous voici en décembre et il n'a pas encore étudié la question.

Le Comité des transports a décidé d'examiner lui-même cette taxe. Pas un seul témoin n'est venu nous dire que la taxe sur le transport aérien, sous sa forme actuelle, est tolérable. Nous avons recommandé à l'unanimité une réduction immédiate et substantielle de la taxe. Le gouvernement le fera-t-il, oui ou non?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il ne serait ni sage ni responsable de le faire. Nous croyons en la nécessité d'équilibrer notre budget. Nous voulons préserver notre souplesse en fonction des recettes que nous obtiendrons. Par ailleurs, rien ne prouve que ce droit ait provoqué un ralentissement dans le secteur du transport aérien.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le Québec devra céder à l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent dès l'an prochain. Elle a des réserves importantes qui représentent des milliers d'emplois, surtout pour la Gaspésie qui en a bien besoin.

Or, le premier ministre Landry a demandé aujourd'hui qu'Ottawa procède à une entente avec Québec. C'est urgent, cela doit être fait d'ici Noël. L'Assemblée nationale demande unanimement qu'une telle entente soit conclue.

Pourrait-on savoir de la part du vice-premier ministre pourquoi Ottawa ne parvient pas actuellement à signer une entente avec le Québec? C'est urgent, il s'agit de milliers d'emplois. On ne comprend pas pourquoi.

●(1425)

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (Vancouver-Sud—Burnaby, Lib.): Monsieur le Président, tant le Québec que la Colombie-Britannique ont fait part de leur désir d'exploiter les ressources sous-marines dans ces deux régions.

En tant que ministre des Ressources naturelles, je suis heureux de collaborer avec ces provinces. Je pense que tous les députés et tous les Canadiens veulent que nous tenions compte des préoccupations environnementales, que nous soyons socialement responsables et que nous nous dotions d'un cadre réglementaire approprié. Une fois que nous l'aurons fait, nous pourrions aller de l'avant, pour que la Colombie-Britannique et le Québec puissent profiter des débouchés économiques que pourrait offrir l'exploration gazière et pétrolière.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, tout cela est avancé. Il y a moyen de signer d'ici Noël. Cela a été fait avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve. Je me demande pourquoi cela prend tellement de temps avec le Québec, alors que le processus a été beaucoup plus rapide avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Qu'est-ce qui explique que c'est toujours plus long à en arriver à une entente avec le Québec, alors que ce serait facile, dans l'intérêt même des Québécois et des Québécoises? Même Ottawa en percevrait des taxes. Comment peut-on expliquer que ce qui marche avec les uns ne marche pas avec le Québec?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): J'ai rencontré le ministre de l'Énergie du Québec à deux reprises. Nos fonctionnaires se rencontrent régulièrement.

Dans ce dossier, nous traitons le Québec de la même manière que nous traitons toutes les autres provinces qui veulent exploiter les ressources sous-marines, mais nous devons être responsables, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan social. Le député devrait savoir que tous les Canadiens, y compris les Québécois, veulent s'assurer que nous nous dotions du cadre réglementaire approprié et que nous respections l'environnement, et ce, en nous montrant socialement responsables.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, les hauts fonctionnaires de Québec et d'Ottawa sont d'accord avec les principes d'une entente prévoyant l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent dès le printemps 2003.

Maintenant que tout le monde est d'accord, qu'est-ce qui empêche le ministre des Ressources naturelles de signer cette entente de principe avant Noël, comme le réclame une motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, les renseignements du député sont erronés. Il n'y a pas d'accord. Nos fonctionnaires se rencontrent régulièrement pour trouver comment répondre à cette demande du gouvernement québécois.

Nous irons de l'avant, mais seulement de la manière responsable que les Canadiens attendent de nous. Nous nous assurerons que nous avons mis en place le cadre réglementaire approprié, que nous protégeons l'environnement et que tout cela est fait d'une manière socialement responsable. C'est comme ça que nous allons nous y prendre.

[Français]

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec est responsable sur le plan de l'environnement. Il veut signer une entente de principe avant la fin de décembre 2002 et une entente finale d'ici le 31 mars 2003.

Le ministre des Ressources naturelles ne comprend-il pas que l'attitude d'Ottawa empêche la création de nombreux emplois et un développement économique dont cette région a tellement besoin?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très heureux d'aller de l'avant dans ce dossier. Si le gouvernement du Québec veut réellement avancer aussi rapidement qu'il le dit, il n'a qu'à accepter le cadre réglementaire fédéral qui existe déjà. S'il y consent, cela nous aiderait. Mais s'il veut intervenir et jouer un rôle, cela prendra du temps.

Nous devons être responsables. Je puis assurer à la Chambre et aux Canadiens que nous serons très responsables dans la manière dont nous irons de l'avant pour trouver de nouvelles possibilités de développement économique, que ce soit au large de la Colombie-Britannique ou dans le golfe du Saint-Laurent.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Il y a 76 jours, M. Maher Arar, un citoyen canadien âgé de 32 ans, marié et père de deux jeunes enfants, revenait au Canada en passant par les États-Unis, après des vacances passées en famille. Il a été arrêté, interrogé et déporté, sans pouvoir consulter un avocat, d'abord en Jordanie, puis en Syrie, pays qu'il avait quitté à l'âge de 17 ans.

Ces mesures enfreignent le droit international et violent les droits de cette personne à titre de citoyen canadien. Ni le gouvernement américain, ni le gouvernement syrien, ni notre propre gouvernement n'a donné quelque explication que ce soit pour justifier la triste situation dans laquelle se trouve M. Arar.

Quand l'épouse et les enfants de Maher Arar peuvent-ils s'attendre à le voir rentrer chez lui au Canada?

• (1430)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais dire à la députée et à la Chambre que nous sommes constamment en contact avec les autorités syriennes pour assurer le maintien de contacts consulaires avec M. Arar. Notre ambassadeur l'a rencontré. Nous continuerons de voir à ce qu'il ait accès à nos services consulaires. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour tenter d'obtenir le retour de M. Arar dans sa famille et au Canada le plus rapidement possible.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les membres de cette jeune famille ne veulent pas d'un accès consulaire. Ils veulent le retour de leur époux et de leur père.

Sa jeune épouse n'a reçu aucune explication sur la disparition de son mari. On ne lui a pas dit de quoi il était soupçonné, ni pourquoi le gouvernement ne pouvait rien faire pour assurer son retour au

Canada en toute sécurité. Il languit dans une prison syrienne, sans pouvoir consulter un avocat, sans avoir accès à des soins médicaux et sans même pouvoir téléphoner à sa famille.

Pourquoi le ministre des Affaires étrangères n'a-t-il pas rencontré cette femme, pour...

Le Président: Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, les cas relevant des affaires consulaires sont toujours extrêmement complexes. Je peux garantir à la députée que le gouvernement fait de son mieux dans l'intérêt de M. Arar et de sa famille pour assurer son retour. Nous ne devrions pas nous lancer dans des discussions politiques sur cette question à la Chambre, ce qui ne serait pas nécessairement productif.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le premier ministre admet maintenant qu'il était au courant des coûts du registre des armes à feu, qui sont en train de grimper à 1 milliard de dollars, et qu'il a été complice du camouflage.

Le Canada possède un système de gouvernement responsable. Ainsi, lorsque quelque chose va très mal, un ministre ou le premier ministre doit avoir le courage et l'honnêteté d'accepter cette responsabilité.

Le vice-premier ministre va-t-il nous dire si le premier ministre compte tenir un ministre responsable de cette erreur de 700 millions de dollars?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons maintenant l'obligation de veiller à ce que le registre que nous nous sommes engagés à mettre en place et que le projet de loi C-68 a permis d'appliquer fonctionne comme il convient.

De toute évidence, la vérificatrice générale a eu des critiques à formuler au sujet de la gestion du programme. Nous avons l'obligation de l'améliorer et nous sommes déterminés à le faire.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, l'obligation est de tenir responsable le ministre qui a permis le gaspillage de 700 millions de dollars et plus de l'argent du gouvernement du Canada. Le vice-premier ministre ne saurait refiler cette responsabilité à des hauts fonctionnaires. Si un gouvernement responsable signifie quoi que ce soit, c'est qu'un ministre doit assumer la responsabilité.

Le gouvernement veut-il dire qu'aucun ministre n'était aux aguets, qu'aucun ministre ne surveillait les activités, qu'aucun ministre n'est responsable de ce gaspillage horrible et inacceptable?

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je comprends dans une certaine mesure que le député soit assoiffé de sang, mais j'estime que les Canadiens veulent un registre des armes à feu. Ils estiment qu'il améliorera la sécurité. C'est une politique que nous préconisons et défendons depuis plusieurs années. En outre, ils s'attendent que nous agissions d'une manière financièrement responsable. Nous le ferons. Nous veillerons à agir d'une manière responsable.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les belles paroles ne sauvent pas de vies.

Questions orales

Ce matin, le ministre de la Justice a déclaré qu'il puisera de l'argent dans d'autres programmes pour financer le registre des armes à feu. Le Parlement a témoigné de son manque de confiance à l'égard du registre en supprimant 72 millions de dollars du programme la semaine dernière. Le ministre va maintenant recourir à un tour de passe-passe pour assurer la survie du programme.

Dans quels programmes va-t-il puiser de l'argent pour financer le registre?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous avons parlé de transparence. J'ai fait ma déclaration ce matin parce que je respecte le Parlement ainsi que la notion de transparence. Il importe aussi d'informer les Canadiens.

Comme je l'ai dit de nombreuses reprises, nous avons foi dans cette politique. Cette politique est bonne. Le registre des armes à feu fonctionne. Nous continuerons bien sûr de fonctionner en maintenant les coûts au minimum. Comme je l'ai dit ce matin, il y a encore des fonds dans le programme. Il faudra bien sûr gérer à un moment donné la trésorerie comme le font les ministères sur une base régulière.

• (1435)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on continue de tenir le Parlement dans le noir. Le ministre n'a pu arriver à faire fonctionner le registre même en y consacrant un milliard de dollars. La logique nous dit que celui-ci ne fonctionnera pas lorsqu'il sera financé à des niveaux minimum.

Le ministre de la Justice a de nouveau refusé aujourd'hui de repousser l'échéance de l'enregistrement des armes à feu et, par conséquent, il fera des criminels d'un million de citoyens canadiens respectueux de la loi. La vérificatrice générale souligne que le registre présente un taux d'erreur de 90 p. 100. Seulement un tiers des armes à feu sont enregistrées. Les propriétaires d'armes à feu ne peuvent enregistrer leurs armes même s'ils le veulent.

Je réitère encore une fois ma question. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en coûtera pour terminer la mise en place du registre et assurer son maintien par la suite?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député doit comprendre qu'il existe une échéance. Je tiens à signaler qu'à l'heure actuelle, 70 p. 100 des armes à feu ont été enregistrées.

La politique fonctionne. Le programme fonctionne également. Comme je l'ai dit, nous continuerons de fonctionner à moindre coût. Ma déclaration de ce matin portait sur la transparence. J'ai dit aux Canadiens que nous irions de l'avant et qu'à un moment donné nous devrions assurer la gestion de la trésorerie. Comme je l'ai dit, c'est ce que font régulièrement la majorité des ministères.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe n'a jamais bénéficié d'une aide financière majeure du gouvernement fédéral dans le passé, contrairement aux autres écoles de médecine vétérinaire au Canada. Elle doit maintenant investir 100 millions de dollars pour retrouver sa pleine accréditation de l'Association américaine de médecine vétérinaire.

Puisque le gouvernement du Québec a déjà couvert sa part des 100 millions, qui s'élevait à 41 millions, le ministre fédéral de l'Agriculture peut-il nous dire s'il compte verser la part complète du gouvernement fédéral, qui s'élève quant à elle à 59 millions de dollars, et non à 35 millions, comme il l'a dit plus tôt cette semaine?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député à la Chambre hier, il s'agit d'un domaine dans lequel le gouvernement fédéral ne s'est jamais ingéré auparavant. Cependant, nous reconnaissons l'importance des collèges de médecine vétérinaire pour la santé des animaux et la santé humaine. Nous avons versé 113 millions de dollars pour aider tous nos collèges de médecine vétérinaire à maintenir leur accréditation et, de cette somme, 35,46 millions de dollars sont allés au collège de Saint-Hyacinthe.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ce qu'a dit le ministre est inexact, puisque par le passé, les trois autres écoles de médecine vétérinaire au Canada, soit celle de Saskatoon, celle de l'Île-du-Prince-Édouard et celle de Guelph, ont bénéficié jusqu'à 50 p. 100 des coûts de construction et de modernisation, dans les années 1980, alors que Saint-Hyacinthe n'a pas eu une cenne.

Le ministre ne comprend-il pas qu'un versement partiel ne règle en rien le problème et qu'il y a toujours un manque à gagner de 24 millions de dollars et que cet argent, c'est lui seul qui doit le verser s'il veut traiter Saint-Hyacinthe sur un pied d'égalité avec les autres écoles vétérinaires au Canada?

Est-ce qu'il va le comprendre et est-ce que le gouvernement fédéral va faire, pour une fois, sa juste part dans les coûts de construction et de modernisation de l'École de médecine vétérinaire?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, sur le plan technique, c'est un domaine de compétence provinciale et les recteurs des quatre universités ont demandé au gouvernement fédéral de faire sa part. En fonction de leur demande, nous versons 60 p. 100 de ce qu'ils ont dit être nécessaire. Les provinces auront donc la chance de compléter la différence.

En ce qui concerne les observations que le député a faites au sujet d'autres collèges, ils touchent de l'argent par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation, ce qui est bien différent.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un délai de grâce de six mois n'éliminera pas l'énorme arriéré en ce qui concerne les enregistrements et ne réduira pas les problèmes auxquels font face ceux qui essaient d'enregistrer leurs armes à feu à l'heure actuelle. On ne retourne pas les appels et les formulaires d'enregistrement sont difficiles à trouver. La gabegie du gouvernement a fait qu'il est pratiquement impossible de s'enregistrer. En fin de compte, ce sont les propriétaires d'armes à feu qui paieront pour l'incompétence du gouvernement par le biais d'amendes et de peines d'emprisonnement.

Le gouvernement libéral dépense un milliard de dollars pour faire d'un million de Canadiens des criminels. Pourquoi ne pas simplement laisser tomber le registre?

Questions orales

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas les observations de notre collègue. Lorsqu'il est question du registre, je le répète, c'est une politique qui fonctionne. Elle vise à assurer la sécurité publique. Elle tend à protéger la population canadienne. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons dans la sécurité publique.

Cela dit, le registre des armes à feu fonctionne bien à ce stade-ci. Nous allons, je le répète, fonctionner avec le moins d'argent possible. Il est important de respecter la loi et, donc, le délai.

• (1440)

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le registre ne fonctionne pas bien. La semaine dernière, le Parlement a refusé des fonds supplémentaires pour ce registre. Ce matin, le ministre a déclaré qu'il tirerait des sommes supplémentaires d'autres sources.

Qu'est-ce que le ministre ne comprend pas lorsqu'on lui dit non?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est question ici de transparence. Nous avons gelé toutes les grandes dépenses relativement au programme, mais nous allons aller de l'avant avec le registre. Il fonctionne. Nous avons des obligations législatives et nous allons les respecter.

* * *

[Français]

L'IRAK

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, nous, les parlementaires, avons voté pour que le gouvernement ratifie le Protocole de Kyoto. C'était essentiel de le faire. Que dire alors de l'éventualité de l'engagement de troupes canadiennes dans un conflit contre l'Irak, qui implique, lui, la possibilité de morts de jeunes Québécois et Canadiens?

Le premier ministre reconnaît-il que s'il a voulu obtenir l'aval des parlementaires pour la ratification du Protocole de Kyoto, il est au moins aussi fondamental que les parlementaires se prononcent sur l'éventualité d'une participation à une guerre contre l'Irak?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, l'honorable députée n'est pas sans savoir que lorsqu'il y a eu des déploiements de troupes dans le passé, le Parlement a été consulté chaque fois et qu'il y a eu des débats en cette Chambre.

Dans l'éventualité où elle souhaiterait qu'un comité parlementaire se réunisse pendant l'intersession, je suis prêt à en discuter avec son leader parlementaire et les autres leaders.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, si l'acceptation préalable du Conseil de sécurité à une intervention en Irak peut seule conférer la légalité internationale, le vote du Parlement est le seul à assurer la légitimité d'une participation de l'armée canadienne à un conflit en Irak.

Le premier ministre s'engage-t-il à convoquer la Chambre des communes afin que les parlementaires votent avant un engagement du Canada en Irak, comme son propre parti l'a demandé lors de la guerre du Golfe en 1991?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le précédent a été établi à plusieurs reprises. Il y a même une formule acceptée entre les formations politiques par laquelle il y a une

consultation entre elles. Cela prend habituellement la forme d'un débat en cette Chambre.

Il y a même eu des précédents où, en périodes d'intersession, des comités se sont rencontrés pour discuter de dossiers semblables. Je suis prêt à en discuter, comme je l'ai dit tout à l'heure et au risque de me répéter, avec son leader parlementaire et tous les autres leaders.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a obligé des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi à enregistrer des millions d'armes à feu dans le cadre d'un programme à caractère rétroactif qui a coûté un milliard de dollars, mais il n'a pas su prévoir l'inscription rétroactive des délinquants sexuels reconnus coupables.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Pourquoi cette dérobade? Pourquoi ne pas inscrire au registre tous les délinquants sexuels reconnus coupables?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il avait été reconnu à l'unanimité que la loi ne pourrait prévoir l'inscription rétroactive des délinquants sexuels car une telle disposition pourrait contrevenir à la Charte des droits et libertés. Le registre des délinquants sexuels contribuera certainement à accroître la sécurité dans nos quartiers en plus de fournir aux corps policiers un outil d'enquête pour la résolution des crimes sexuels.

J'aurais cru que le député d'en face nous appuierait davantage pour avoir pris ces mesures et être allés de l'avant.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le fait de ne pas enregistrer une arme à feu peut entraîner une peine d'emprisonnement de 10 ans. Un délinquant sexuel reconnu qui ne s'inscrit pas au registre n'est passible que d'une peine d'emprisonnement de six mois. Les propriétaires d'armes à feu qui fournissent des renseignements erronés sont passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq ans. Les délinquants sexuels reconnus qui fournissent des renseignements erronés sont passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de six mois.

Le gouvernement croit-il vraiment que les propriétaires d'armes à feu qui respectent la loi représentent une plus grande menace à la sécurité publique que les délinquants sexuels reconnus coupables?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que le projet de loi a été lu pour la première fois à la Chambre. Nous devons poursuivre le débat sur cette question.

J'aurais cru que le député se lèverait pour nous remercier d'être allés de l'avant avec cette initiative innovatrice. Nous avons obtenu le consensus des provinces pour lancer cette initiative. Nous comptons aller de l'avant, de manière à avoir une mesure qui résistera à l'épreuve des tribunaux dans l'avenir. Le fait est que la police aura un meilleur outil d'enquête pour faire son travail.

* * *

• (1445)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, il y a trois semaines, il y a eu une percée dans le dossier des pensionnats, à la suite d'un accord sur la responsabilité de l'Église anglicane. Le gouvernement a alors indiqué qu'il était en pourparlers avec d'autres groupes confessionnels.

Questions orales

À la veille du congé parlementaire, le ministre responsable de la question des pensionnats peut-il nous mettre à jour sur l'évolution de ce dossier?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, pour la deuxième fois en trois semaines, le gouvernement du Canada s'est entendu avec une autre Église sur le partage de l'indemnisation des victimes de violence dans les pensionnats autochtones.

Je suis heureux de dire qu'il y a eu entente le mois dernier avec l'Église anglicane, et qu'il y en a une aujourd'hui avec l'Église presbytérienne au Canada. Maintenant, au lieu de débattre de questions juridiques, nous pouvons tous nous employer à trouver des solutions humaines afin d'indemniser pleinement les victimes dont les revendications ont été validées.

Je félicite les presbytériens, tout comme j'ai félicité les anglicans, du courage et du leadership moral dont ils ont fait preuve dans ce dossier.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, il y a environ un an, le ministre de la Santé de l'époque a promis d'interdire l'inscription de la mention légère ou douce sur les paquets de cigarettes. Depuis, les grandes sociétés de tabac ont menacé d'intenter des poursuites contre le gouvernement aux termes du chapitre 11 de l'ALENA si l'interdiction était mise en application.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international: quand le gouvernement prendra-t-il enfin position en faveur de la santé des Canadiens, quand interdira-t-il ces mentions trompeuses et quand se débarrassera-t-il des dispositions législatives de l'ALENA qui permettent à de grandes sociétés de menacer le gouvernement canadien de poursuites aux termes du chapitre 11, pour enfin protéger la santé et l'environnement des Canadiens? Quand le gouvernement agira-t-il enfin?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très importante et je remercie mon collègue de l'avoir soulevée à la Chambre. C'est également une question très complexe.

Des voix: Oh, oh!

M. Jeannot Castonguay: Il est certain que lorsque nous prendrons une décision à savoir s'il faut bannir ou non la mention «light» sur les paquets de cigarettes, il faudra s'assurer que ce n'est pas fait de façon isolée, mais dans un contexte global pour comprendre l'ensemble et la complexité de cette question. C'est ce que nous allons faire.

* * *

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, hier, le chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick a présenté une motion à l'Assemblée législative pour obliger le gouvernement fédéral à respecter l'engagement de la ministre du Travail, responsable pour le Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne les routes 11 et 17. La motion a été adoptée unanimement par tous les partis. La ministre a promis 90 millions de dollars supplémentaires, mais elle dit maintenant que ce n'est pas de l'argent neuf.

Le ministre des Transports peut-il dire si le gouvernement fédéral va enfin respecter son engagement initial et fournir les 90 millions supplémentaires pour les routes 11 et 17, et ainsi clore ce dossier qui devient de plus en plus...

Le Président: L'honorable ministre des Transports a la parole.

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député a posé la même question hier, et je lui ai répondu. Au cas où la réponse n'était pas claire, je l'invite à consulter le hansard; il trouvera peut-être cela instructif.

* * *

LES TRANSPORTS

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, au début de la période des questions, j'ai donné préavis au ministre des Transports au sujet de la fermeture du port de plaisance d'Oshawa en raison de la proximité d'un site contaminé. Les usagers du port et la municipalité sont désespérés par cette fermeture. Le député d'Oshawa a refusé de rencontrer le conseil municipal à ce sujet et les ponts sont coupés avec l'administration portuaire.

Le ministre s'engagerait-il à ce que ses fonctionnaires rencontrent le conseil municipal et les autres parties prenantes d'Oshawa pour trouver et faciliter une solution à cette situation acrimonieuse?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, j'ai discuté de cette affaire à plusieurs reprises avec la mairesse d'Oshawa, Nancy Diamond. Elle comprend la position du gouvernement fédéral.

Ces terres relèvent de la Commission du port d'Oshawa, qui est venue à la conclusion que la contamination était telle qu'il était dangereux de continuer à exploiter le port de plaisance. On espère que le problème se réglera au cours de l'hiver et que le port sera de nouveau en service l'an prochain.

Le dossier évolue normalement et j'espère que le port de plaisance rouvrira.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a dit qu'il ne faisait pas confiance aux généraux à la retraite qui réclamaient des fonds supplémentaires pour la défense.

Le mois dernier, le ministre lui-même a dit qu'il fallait consacrer plus de fonds aux forces armées. Il a dit que le Canada ne pouvait s'asseoir à la table des pays du G-8 et s'excuser pour aller aux toilettes quand la facture arrivait. Le Comité de la défense, le ministre de la Défense et les officiers des forces armées s'entendent pour dire qu'ils ont besoin d'argent.

Que s'est-il passé au cours du dernier mois pour que le ministre fasse volte-face et aille se cacher dans les toilettes?

• (1450)

L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en tant que ministre des Affaires étrangères, j'ai eu le privilège de voir les membres des Forces canadiennes en action dans plusieurs régions du monde. À chaque fois, j'ai ressenti un grand sentiment de fierté pour eux, pour leur capacité, leurs compétences dans ce qu'ils font. J'en ai plus qu'assez d'entendre les gens comme la députée les mettre en pièces.

Questions orales

Ou bien cette organisation est excellente et mérite des fonds supplémentaires ou bien elle est aussi mauvaise que la députée et d'autres de son côté le disent, auquel cas elle devrait peut-être avoir moins d'argent.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le registre des délinquants sexuels, qu'on propose de créer, n'est qu'une petite brise dans la tornade du crime. En sont aujourd'hui exclus tous les délinquants sexuels reconnus. Quant à ceux qui seront inculpés dans l'avenir, on met à leur disposition le moyen de paralyser les tribunaux et de frustrer la police dans son travail. Les Canadiens veulent que les prédateurs sexuels reconnus soient automatiquement inscrits dans ce registre.

Le ministre peut-il promettre aux Canadiens, aujourd'hui même, que l'inscription des délinquants sexuels reconnus sera automatique?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en sa qualité d'ancien procureur général provincial, le député devrait savoir que tous les crimes commis par un individu figurent dans la base de données du CIPC. Ces informations y sont réunies pour que la police puisse y avoir accès rapidement. Le registre des délinquants sexuels sera ajouté à cette base de données. Il permettra aux forces de l'ordre d'effectuer les enquêtes rapidement et de parer d'autres crimes.

Le député devrait nous féliciter. Je crois bien que, lorsqu'il était procureur général, il a été du nombre de ceux qui ont réclamé cette initiative.

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le solliciteur général croit que la Charte des droits ne protège que les droits des criminels. C'est ce qui explique qu'il a proposé la création de ce registre bancal. Que fait-on des victimes? Au lieu d'imposer un degré de tolérance zéro à l'égard des prédateurs sexuels, le ministre libéral affiche le mépris le plus total à l'égard des victimes.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de dire qu'il inscrira automatiquement les prédateurs sexuels?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, au contraire des députés de l'opposition, le solliciteur général que je suis croit que tous les Canadiens ont des droits. C'est d'ailleurs pourquoi nous nous sommes pourvus de la Charte des droits et libertés.

Le porte-parole de l'opposition en la matière n'est peut-être pas convaincu de la réadaptation possible des personnes qui, ayant commis des méfaits, ont écopé d'une peine de prison et l'ont purgée. Il croit peut-être que ces gens ne devraient pas avoir le droit de développer leur plein potentiel en tant qu'êtres humains. Je ne suis pas de cet avis et nous agissons dans le sens que nous croyons être le bon.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, les normes et les pratiques journalistiques de la Société Radio-Canada sont claires. Elles prévoient, et je cite:

La Société Radio-Canada n'a pas seulement l'obligation d'être impartiale, il lui faut projeter une image d'impartialité.

Dans ce contexte, comment le vice-premier ministre justifie-t-il que l'animateur de l'émission *Capital actions* à RDI, le journaliste Claude Beauchamp, siège au Conseil des gouverneurs du très fédéraliste Conseil de l'unité canadienne?

[Traduction]

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, puisqu'elle est membre du Comité du patrimoine canadien, la députée connaît très bien le rôle de la SRC au pays. Le comité étudie, depuis près de deux ans, le rôle de l'industrie de la radiodiffusion et la possibilité de refondre la loi.

Nous sommes en pleine préparation de notre rapport; si la députée est inquiète, puis-je proposer qu'elle soulève cette question au comité afin que l'on puisse en saisir la Chambre, qui pourra alors l'étudier?

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, là n'est pas la question. Radio-Canada doit non seulement faire preuve d'impartialité, mais ses employés aussi.

Les normes et les pratiques journalistiques de la société d'État prévoient en effet que l'embauche d'une personne identifiée à un parti politique ou à un groupe de pression peut être autorisée seulement si la personne a mis fin à toute association depuis au moins deux ans.

Comme l'animateur Claude Beauchamp siège présentement au Conseil des gouverneurs du Conseil de l'unité canadienne, le vice-premier ministre va-t-il enfin dénoncer Radio-Canada pour refus de respecter des règles qui permettent...

● (1455)

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien a la parole.

[Traduction]

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre des communes, la Société Radio-Canada est un organisme indépendant, mandataire de l'État.

Nous n'allons pas intervenir dans l'embauche du personnel. Nous ne participons pas aux négociations des conventions collectives, ni à la signature des contrats. La SRC est indépendante du gouvernement, avec raison. Cette société est notre diffuseur national. Elle n'appartient pas à l'État, alors je ne comprends pas les inquiétudes de la députée.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien fait pour un grand nombre de nos familles agricoles qui ont été aux prises avec une sécheresse sans précédent et des conditions de culture désastreuses cette année.

Cette situation critique est maintenant aggravée par le manque de volonté du gouvernement de s'occuper des politiques commerciales préjudiciables et d'un système de transport inefficace.

Pourquoi le ministre a-t-il renoncé à son engagement d'appuyer tous les secteurs de l'industrie en autorisant l'importation de mélanges d'huile de beurre et de sucre, et en autorisant l'adoption de politiques intérieures qui gênent l'acheminement des céréales?

Questions orales

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la préoccupation de l'industrie laitière face aux mélanges d'huile de beurre et de sucre a été signalée au Tribunal canadien du commerce extérieur. C'est le gouvernement qui a pris cette initiative. Le TCCE a rendu une décision à cet égard, et le gouvernement va évidemment se conformer à cette décision.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'industrie laitière est très contrariée par cette décision. En fait, elle organise un rassemblement la semaine prochaine pour protester contre ce que fait le gouvernement. En outre, les céréaliculteurs sont incapables d'expédier le peu de céréales qu'il leur reste.

Pourquoi le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce international ne sortent-ils pas de leur torpeur et ne se portent-ils pas à la défense des agriculteurs canadiens, pour ainsi régler ces questions?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international et moi travaillons constamment, non seulement avec notre industrie, mais aussi avec d'autres pays dans le monde, afin d'améliorer les règles internationales, par l'entremise de l'Organisation mondiale du commerce, et aussi du Groupe de Cairns, dont nous faisons partie.

De concert avec l'industrie, nous avons établi une position de négociation très solide, qui jouit de l'appui de l'industrie partout au pays et que nous défendons en son nom devant l'OMC.

* * *

[Français]

LES SPORTS

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État responsable du Sport amateur.

Nous sommes tous, ou à tout le moins nous devrions tous être d'accord qu'il est parfaitement légitime que nos athlètes soient fiers de leur appartenance régionale ou provinciale.

Le secrétaire d'État peut-il informer la Chambre comment il entend assurer que les organismes nationaux de sport respectent cette liberté d'expression dont jouissent nos athlètes?

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai exigé que Sports Canada fasse circuler la mise au point suivante à tous les organismes nationaux de sport:

Conformément avec les principes de la Charte canadienne des droits et libertés, la position de Sports Canada est à l'effet que tous les organismes de sport qui reçoivent des fonds du gouvernement ne doivent pas prohiber ou punir un athlète qui désire porter le drapeau canadien ou un drapeau d'une province ou d'un territoire à une manifestation sportive.

Cette mise au point n'a pas pour but d'empêcher les organisateurs des manifestations sportives internationales d'établir des règles et protocoles qui doivent être respectés lors de...

Le Président: L'honorable députée de Kamloops, Thompson and Highland Valleys a la parole.

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, pour commencer, tirons une chose au clair. L'Alliance canadienne a forcé le gouvernement à créer un registre des délinquants sexuels. Il ne l'a pas fait de son propre gré, et il s'y prend mal. Le ministre de la Justice a raison. Il est tout à fait transparent. De ce côté-ci de la Chambre, nous voyons distinctement son jeu.

Ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants.

M. Trotter et deux autres anciens combattants n'ont pas encore reçu leur chèque. Quand ces hommes honorables recevront-ils les 20 000 \$ que le ministre leur a promis?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'annoncer au nom du gouvernement du Canada que nous pouvions verser des paiements à titre gracieux à M. Trotter et à d'autres anciens combattants qui ont vécu des expériences semblables. J'ai approuvé aujourd'hui une lettre qui sera adressée à M. Trotter. Si le chèque n'a pas été reçu, il a déjà été expédié.

• (1500)

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est une bonne nouvelle, et j'en suis reconnaissante.

Puisque le ministre est dans de si bonnes dispositions, qu'on me permette de faire remarquer que Al Trotter n'a pas effectué que la moitié de ses 44 missions. Il les a toutes faites. Il n'a pas passé que la moitié de son temps dans un camp de prisonniers de guerre. Il y est resté tout ce temps.

Pourquoi le ministre n'envisage-t-il pas d'accorder à ces anciens combattants tout ce qu'ils ont mérité?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai été saisi du dossier de M. Trotter, j'ai estimé qu'il ne serait que juste de tenir compte de tous les anciens prisonniers de guerre qui ont vécu une expérience semblable. Il faut ajouter que les versements à titre gracieux doivent aussi respecter le principe de dépenses publiques responsables. Nous avons tenu compte de tous les facteurs, et nous estimons que cette offre est une manifestation de notre gratitude envers M. Trotter. Elle nous paraît juste.

* * *

[Français]

LES PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, 87 producteurs de sirop d'érable du Québec ont été floués lors de la faillite d'un distributeur. En plus de ne pas être payés pour la récolte de 2000, ces producteurs se voient aujourd'hui forcés de rembourser les avances consenties par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme de paiements anticipés. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec estime que les sommes non récupérées totalisent environ deux millions de dollars.

Est-ce que le ministre ne croit pas qu'il est temps d'appuyer la fédération, plutôt que d'étrangler ces producteurs québécois en leur réclamant le remboursement des subventions alors qu'ils n'ont jamais été payés pour leur sirop?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il s'agit là d'ententes à caractère commercial. C'est un problème qui met en cause des producteurs et un transformateur du Québec. Il faudra le régler selon les normes commerciales.

* * *

LA SANTÉ

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Saskatoon—Rosetown—Biggar a encore une fois maintenu la tradition de l'Alliance canadienne en matière de manoeuvres politiques mesquines. Malgré les faits, elle a soutenu hier que le Comité permanent de la santé était revenu sur son engagement de discuter de la réforme de la santé.

La présidente du Comité permanent de la santé pourrait-elle dire à la Chambre quel était le programme de travail du comité?

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, les députés devraient maintenant savoir que le comité permanent a d'abord pour responsabilité d'examiner les mesures législatives que lui envoie la Chambre. C'est ce que nous avons fait et, ce matin, j'ai fait rapport du projet de loi C-13. Cela aurait pu se faire plus rapidement, n'eut été les tactiques d'obstruction employées par les députés de l'Alliance au cours de l'étude article par article.

En outre, par trois fois au cours des deux dernières semaines, les députés de l'Alliance ont demandé que le comité ne se réunisse pas à cause d'événements sociaux auxquels ils devaient assister. Encore une fois, ils veulent avoir raison sur tous les plans, mais cela n'est pas possible.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, selon Statistique Canada, le taux de criminalité chez les autochtones est 10 fois supérieur au taux chez les non autochtones à Saskatoon et 12 fois supérieur à Regina. Le problème est accentué par une disposition du Code criminel qui ordonne aux juges d'accorder un traitement préférentiel aux criminels autochtones.

Le Parlement est saisi de trois projets de loi qui portent sur les affaires autochtones, mais aucun d'entre eux n'aborde la question de la criminalité chronique chez les autochtones ou encore du régime raciste et à deux paliers concernant la détermination de la peine.

Pourquoi le ministre de la Justice ne veut-il pas corriger le Code criminel afin de garantir l'égalité et l'équité à tous les Canadiens?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous collaborons avec la Saskatchewan dans le dossier des autochtones. Nous sommes conscients de la situation. Nous appuyons la province dans le cadre du programme de prévention du crime. Nous avons également mis sur pied le programme d'assistance parajudiciaire. Ces deux initiatives fonctionnent très bien ensemble.

Il faut évidemment poursuivre nos efforts et continuer de travailler en partenariat avec la Saskatchewan.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Dave Williams, l'un des astronautes canadiens nommés au sein de l'équipe internationale qui s'envolera en

Travaux de la Chambre

novembre 2003 pour participer à la construction de la station spatiale.

Des voix: Bravo!

Le Président: Comme les Fêtes approchent, je voudrais inviter les députés à une petite réception qui aura lieu à la salle 216 après la cérémonie de la sanction royale qui se déroulera, comme le savent les députés, à 17 heures. Après la sanction royale, les députés auront donc l'occasion de venir lever leur verre et saluer l'arrivée de la saison des Fêtes. J'invite tous les députés à la réception.

LA SANCTION ROYALE

• (1505)

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence de la Gouverneure générale
Ottawa

Le 12 décembre 2002

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 12 décembre 2002, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire de la Gouverneure générale,
Barbara Uteck

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (leader à la Chambre de l'Opposition officielle, Alliance canadienne): Monsieur le Président,

Treize jours avant Noël, la Chambre était rassemblée
Le premier ministre écoutait ses députés rouspéter
Quand soudainement, on aurait cru le tonnerre
Sonné, je laissai mes béquilles tomber par terre
«Que se passe-t-il?» Mes yeux se posèrent étonnés
Sur un tout petit leader du gouvernement d'or habillé
«C'est le leader du gouvernement à la Chambre», déclara-t-il hardiment
Avant de s'asseoir à son pupitre, rageusement
Sous son regard menaçant, je m'aplatis, réaction humaine
Pour lui demander le programme de la semaine prochaine.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne répondrai pas en vers. Je n'ai pas encore été subjugué par le refrain de *Vive le vent*, qui semble déferler ici et là à la Chambre.

Nous poursuivrons cet après-midi le débat prébudgétaire.

Demain, nous étudierons à l'étape du rapport le projet de loi C-3, modifiant le Régime de pensions du Canada. S'il reste du temps, nous passerons à l'étude du projet de loi C-15, concernant les lobbyistes. J'ai l'intention de m'entretenir à ce sujet avec les autres leaders parlementaires.

Décision de la présidence

Je communiquerai directement avec les députés concernant l'ordre des travaux à notre retour le 27 janvier. L'ordre du jour inclura les mesures susmentionnées dont l'étude n'aura pas été complétée, à savoir: les projets de loi C-3 et C-15, évidemment; le projet de loi C-2, concernant le Yukon; le projet de loi C-6, sur le règlement des revendications particulières; le projet de loi C-10, modifiant le Code criminel; le projet de loi C-19, concernant les premières nations; le projet de loi C-20, sur la protection des enfants; le projet de loi C-22, sur le divorce; et le projet de loi C-23, concernant certains délinquants.

Comme les députés peuvent le constater, il y a beaucoup de mesures au menu législatif.

Je profite de l'occasion pour offrir mes meilleurs voeux pour la période des Fêtes et, bien sûr, souhaiter une bonne et heureuse année 2003 à tous les députés, aux membres du personnel et aux pages, sans oublier les aides-serveurs.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question de privilège soulevée hier par l'honorable leader parlementaire de l'opposition concernant la conduite du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre relativement à ses obligations suivant l'adoption par la Chambre du 4^e rapport du comité.

Je remercie le leader parlementaire de l'opposition d'avoir soulevé cette question, et je remercie également les députés de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, d'Acadie—Baithurst et de Brandon—Souris, le leader du gouvernement à la Chambre et les députés de Mississauga-Centre et de Peterborough pour leur contribution à cet égard.

La question soulevée par le leader parlementaire de l'opposition repose sur l'adoption par la Chambre, le 6 novembre 2002, du 4^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Il soutient que, en adoptant ce rapport, la Chambre a donné au comité un ordre de renvoi l'obligeant à lui faire rapport, avant la fin de la séance d'automne, des articles du Règlement qui mettraient en oeuvre les propositions contenues dans le rapport.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que le 4^e rapport du Comité de la procédure contient diverses propositions de changements à apporter à notre procédure concernant les initiatives parlementaires. Ce rapport propose notamment que chaque député y ayant droit puisse, au moins une fois par législature, faire débattre une mesure d'initiative parlementaire à la Chambre des communes. Il propose aussi que toutes les mesures d'initiative parlementaire soient votables, sauf dans certaines circonstances. Ces recommandations reprennent celles contenues dans le 66^e rapport du comité présenté lors de la première session de la présente législature, mais auxquelles la Chambre n'avaient jamais donné suite.

• (1510)

[Français]

Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre s'est réuni pour étudier le projet de modification du Règlement remis par le greffier de la Chambre. Le comité a fait l'examen des modifications dans le contexte d'un projet de rapport qui recommandait d'en faire des dispositions provisoires régissant les affaires émanant des députés pour la période du 27 janvier 2003

jusqu'à la fin de la présente législature et qui permettait au comité, un an après leur entrée en vigueur, d'en faire un nouvel examen et, au besoin, d'y apporter des modifications. Le comité a décidé à la majorité des voix de ne pas présenter à la Chambre le projet des dispositions provisoires du Règlement.

[Traduction]

Au lieu de cela, le 14^e rapport du comité a été présenté à la Chambre le 11 décembre, recommandant que la procédure actuelle applicable aux mesures d'initiative parlementaire soit maintenue «tant que le Comité spécial sur la modernisation [...] n'aura pas terminé ses travaux et fait rapport à la Chambre des communes». Je cite ce que dit le rapport. Le leader parlementaire de l'opposition soutient que, en faisant cela, le comité fait outrage à la Chambre et demande au Président de conclure qu'il y a présomption d'atteinte aux privilèges.

Tous les députés savent que, comme mes prédécesseurs, j'hésite toujours à intervenir dans les affaires internes des comités. Notre pratique a été très constante sur les questions de ce genre. Si un comité fait rapport sur des questions d'atteinte aux privilèges, la présidence est prête à accepter un tel rapport comme étant une preuve qu'il y a présomption d'atteinte aux privilèges et à permettre que la Chambre agisse en conséquence. Je renvoie les députés à *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, page 827, et à la décision rendue par le Président Fraser le 20 mars 1990, aux pages 956 à 958 des *Débats*.

Le cas à l'étude, comme de nombreux autres cas dont la présidence a déjà été saisie, n'est pas fondé sur un rapport de comité. Le leader de l'opposition officielle à la Chambre, appuyé par des représentants des autres partis de l'opposition, fait valoir que le comité de la procédure a dérogé à son ordre de renvoi que le leader, comme je l'ai dit plus tôt, considère être le quatrième rapport, adopté par la Chambre.

[Français]

Quoique je n'ai pas l'intention de débattre de ce sujet, je crois qu'il est important d'en signaler certains faits.

[Traduction]

J'attire l'attention de la Chambre sur l'extrait suivant du paragraphe introductif du quatrième rapport:

Certains députés et sénateurs ont émis des réserves quant à certaines recommandations énoncées dans le [66^e] rapport, et on devrait en tenir compte avant que les changements soient adoptés et mis en oeuvre.

Le compte rendu des délibérations du comité indique qu'on a fait des efforts pour tenir compte de ces réserves.

Enfin, le quatrième rapport se termine sur le passage suivant, qui revêt peut-être encore plus d'importance:

En conséquence, nous demandons que le greffier de la Chambre des communes rédige les modifications à apporter au Règlement et les soumette à l'approbation du Comité lorsque la Chambre des communes reprendra ses travaux à l'automne 2002.

Je crois savoir que le greffier a soumis ces modifications à l'approbation du comité, que ce dernier les a examinées mais ne les a pas approuvées. Je renvoie les députés à la page 298 des *Journaux* du 11 décembre, et aux procès-verbaux du comité qui ont été déposés avec le rapport.

Décision de la présidence

● (1515)

De toute évidence, un problème sérieux se pose, mais je ne suis pas persuadé qu'il concerne la procédure. Le comité a présenté un rapport recommandant une ligne de conduite différente de celle que la Chambre a retenue en adoptant son quatrième rapport. Il est vrai qu'en adoptant le quatrième rapport, la Chambre a accepté une nouvelle approche des initiatives parlementaires. Par ailleurs, il ressort clairement de la conclusion du quatrième rapport que la Chambre a accepté que le projet de Règlement mettant en oeuvre cette nouvelle approche soit soumis à l'examen et à l'approbation du comité. Le comité a examiné l'affaire et ne recommande aucune ligne de conduite pour l'instant.

La présidence prend bonne note du mécontentement exprimé par des députés face à la position adoptée par le comité. Si la Chambre est insatisfaite des recommandations contenues dans le 14^e rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, elle dispose de divers moyens pour faire connaître ses souhaits au comité. Elle peut, par exemple, refuser d'adopter le 14^e rapport, ou encore donner un nouvel ordre de renvoi au comité. Je suis convaincu que d'autres solutions viendront aussi à l'esprit des députés.

Le comité a voulu donner suite aux souhaits de la Chambre et a jugé bon, après cette tentative, de recommander une autre ligne de conduite. Je ne trouve dans cette façon de faire rien d'irrégulier du point de vue de la procédure. Il appartient à la Chambre de décider de la ligne de conduite qu'elle préfère, compte tenu de ce que le comité de la procédure a recommandé.

[Français]

Je remercie encore une fois l'honorable leader à la Chambre de l'Opposition officielle d'avoir soulevé cette question, ainsi que tous les autres députés qui ont participé à la discussion.

[Traduction]

LES QUESTIONS AU FEUILLETON—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 4 décembre 2002 par le député de Yorkton—Melville, qui a accusé le ministre de la Justice et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement d'outrage au Parlement pour avoir délibérément déposé des renseignements trompeurs en réponse à une question écrite.

Je remercie le député de Yorkton—Melville d'avoir soulevé cette question, ainsi que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, le leader de l'opposition officielle à la Chambre et les députés de Winnipeg—Transcona et de Pictou—Antigonish—Guysborough de leurs contributions à cet égard.

En présentant ses arguments, le député de Yorkton—Melville a expliqué qu'il avait, au cours de la 1^{re} session de la 37^e législature, posé une question écrite au gouvernement au sujet du Programme canadien de contrôle des armes à feu, conformément au paragraphe 39(1) du Règlement. Le 24 avril 2002, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a déposé une réponse au nom du gouvernement. Par la suite, le député a invoqué des motifs procéduraux pour porter l'accusation d'outrage. Permettez-moi de résumer son exposé en vous lisant la citation suivante de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, à la page 52:

Par ailleurs, même si elle ne porte atteinte à aucun privilège particulier, toute conduite qui cause préjudice à l'autorité ou à la dignité de la Chambre est considérée comme un outrage au Parlement. L'outrage peut être un acte ou une omission. Il n'est pas nécessaire de faire réellement obstacle au travail de la Chambre ou d'un député; la tendance à produire un tel résultat suffit.

[Français]

L'honorable député de Yorkton—Melville a ensuite fait mention du rapport annuel de la vérificatrice générale, en particulier les résultats de l'étude du Programme canadien de contrôle des armes à feu. La vérificatrice générale a émis certaines critiques à l'égard de l'administration du Registre des armes à feu. Parmi les conclusions formulées, elle a signalé que le gouvernement avait fourni à la Chambre des renseignements incomplets et trompeurs sur ce programme. Or, l'honorable député a fait valoir que la réponse du gouvernement à sa question faisait partie de ces renseignements trompeurs. Il a ensuite mentionné les sérieuses répercussions qu'une telle conduite aurait sur la perception qu'a le public de la dignité et de l'autorité de cette Chambre.

[Traduction]

L'honorable député de Yorkton—Melville a fait ressortir quelques points du rapport de la vérificatrice générale. Il a d'abord fait allusion au fait que le ministère de la Justice n'avait apparemment pas fourni des renseignements suffisants au Parlement pour permettre un examen complet du programme d'enregistrement des armes à feu. Il a aussi répété l'affirmation que le gouvernement ne s'était pas conformé aux lignes directrices et politiques du Conseil du Trésor pour la déclaration des coûts de ce programme, et a signalé en particulier la préoccupation de la vérificatrice générale devant l'absence de justifications qui expliqueraient pourquoi d'importants crédits supplémentaires sont requis pour le programme.

● (1520)

Avant de répondre aux préoccupations du député, je tiens à rappeler à tous les députés qu'en règle générale il n'appartient pas à la présidence d'examiner le contenu des réponses du gouvernement aux questions écrites. Je les renvoie à la page 443 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, qui fait mention d'une décision antérieure très claire à cet égard:

Le Président a jugé qu'il ne lui incombe pas de déterminer si le contenu des documents déposés à la Chambre est exact ou encore «de décider dans quelle mesure un député peut savoir ou non si les renseignements contenus dans un document sont exacts».

Le pouvoir de la présidence dans le cas présent se limite à déterminer s'il y a eu transgression de nos règles de procédure ou atteinte au privilège parlementaire.

[Français]

Puisque l'argumentation de l'honorable député repose en grande partie sur le rapport de la vérificatrice générale, la présidence a examiné les parties du rapport qui ont trait au programme d'enregistrement des armes à feu.

[Traduction]

Comme les députés le savent bien, dans son rapport, la vérificatrice générale adresse de graves reproches à l'égard du programme. Toutefois, en ma qualité de Président, il ne m'appartient pas de me prononcer sur le fond de ces reproches, mais il m'incombe plutôt de veiller à ce que le processus établi pour en débattre ou en traiter autrement soit respecté.

Pour l'essentiel, notre procédure relative aux travaux sur les crédits exige que le gouvernement obtienne l'approbation du Parlement avant d'engager des fonds dans des programmes. Ni l'honorable député de Yorkton—Melville ni le rapport de la vérificatrice générale n'ont suggéré que les fonds alloués au programme n'avaient pas été votés par le Parlement.

Privilège

J'aimerais porter à l'attention des honorables députés le passage suivant de la page 234 de la 2^e édition de l'ouvrage de Maingot intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, qui énonce les conditions à remplir pour conclure qu'il y a matière à question de privilège dans un tel cas:

Ainsi, avant que le Président autorise la Chambre à engager le débat en pareilles circonstances [...] (il doit être démontré) qu'un député a délibérément induit en erreur, ou reconnaisse des faits qui conduisent naturellement à cette conclusion, et [...] qu'il existe un lien direct entre l'information trompeuse et les délibérations du Parlement.

À la page 141 de la 19^e édition d'Erskine May, que le député a cité dans ses arguments, il est également indiqué que: «constitue une atteinte au privilège parlementaire le fait de présenter un document faux, contrefait ou falsifié à l'une ou l'autre chambre ou à l'un de leurs comités.» Or, il n'a été présenté aucune preuve démontrant qu'un élément particulier de la réponse du gouvernement constituait une tentative délibérée de sa part de présenter des renseignements faux ou inexacts.

[Français]

Il a été avancé que le ministère de la Justice n'avait apparemment pas fourni de renseignements suffisants aux députés. Il s'agit là d'un point de débat, et non d'une question de privilège.

[Traduction]

Je tiens à rappeler aux députés que c'est à eux qu'il incombe de faire un examen exhaustif des questions lors de l'étude du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses, que ce soit à la Chambre ou en comité. Les députés ont besoin de renseignements suffisants et exacts pour assurer une surveillance adéquate des dépenses du gouvernement. Toutefois, il appartient aux députés eux-mêmes de déterminer si la quantité et la forme des renseignements fournis sont convenables. Par exemple, la modification récente de notre Règlement permet désormais de soumettre certains crédits du Budget principal des dépenses à une étude approfondie à la Chambre.

Le rôle que joue le Parlement dans la surveillance des dépenses du gouvernement est depuis longtemps une source de préoccupation, tant pour les députés que pour les observateurs et les analystes parlementaires. Il se peut qu'une discussion ouverte de la question amènera une meilleure planification de l'étude du Budget à chaque législature. Par ailleurs, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, récemment constitué, semble offrir un excellent forum pour concevoir des solutions créatives au défi corsé que pose, à l'heure actuelle, le contrôle parlementaire efficace des dépenses publiques. J'exerce donc ma prérogative de Président pour inciter les députés à l'action à cet égard.

Dans les circonstances, toutefois, je ne puis trouver aucun motif procédural qui me permettrait de conclure qu'il y a matière à question de privilège dans le cas présent. Je souhaite remercier le député de Yorkton—Melville de son intervention réfléchie et bien documentée à cet égard, ainsi que les autres députés de leurs contributions.

La présidence a reçu avis d'une question de privilège de la part du très honorable député de Calgary-Centre au sujet de la période des questions.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience. Je prends la parole pour me réserver le droit de soulever une question éventuelle au sujet

d'une affaire qui est ressortie pendant la période des questions d'aujourd'hui.

Au cours de la période des questions, le ministre de la Justice a répété, à propos des 72 millions de dollars, dépense que le Parlement a refusée, qu'il avait découvert d'autres sources dans le ministère de la Justice, mais que le prélèvement de ces 72 millions de dollars du ministère n'aurait aucune incidence sur les autres activités du ministère.

Nous connaissons tous la pratique qui consiste à demander au Conseil du Trésor d'autoriser ultérieurement des crédits puisés dans un fonds de prévoyance et qui seront remboursés plus tard.

Dans le cas actuel, soit le gouvernement a pris une décision allant totalement à l'encontre de celle du Parlement de refuser cette dépense de 72 millions de dollars, soit le gouvernement utilise des fonds pour des motifs autres que ceux pour lesquels ils ont été votés par le Parlement.

Mon collègue de South Shore et moi examinons les circonstances de cette affaire, mais je voulais saisir la première occasion qui m'était offerte pour me réserver le droit de soulever la question de privilège plus tard.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député allègue que le ministre de la Justice utilisera des fonds prévus en vertu du crédit 5 du Conseil du Trésor. Le ministre de la Justice n'a rien dit de tel. Un examen de la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui le confirmerait.

Le ministre de la Justice s'est engagé ce matin à exercer ses fonctions à l'égard du registre des armes à feu dans le cadre du pouvoir existant. Il l'a dit clairement. Ce pouvoir, et nous pouvons le vérifier, est conféré par la Loi sur les armes à feu et par la Loi de crédits adoptée en juin 2002 sous la forme du projet de loi C-59.

Le ministre a dit que si, dans la gestion des fonds qui lui ont été accordés en juin dernier, il a besoin de fonds supplémentaires pour exercer ses fonctions en vertu de la Loi sur les armes à feu, il présentera un Budget supplémentaire des dépenses à la Chambre. Une autre série de budgets supplémentaires sera présentée avant la fin de l'exercice, comme le député le sait ou devrait le savoir.

Autrement dit, le ministre a déclaré qu'il agira selon le pouvoir déjà conféré par le Parlement et, si cela ne suffit pas, il demandera un pouvoir supplémentaire du Parlement. Il n'y a rien dans cela qui constitue un outrage ou un manque de respect à l'égard de notre grande institution. C'est tout le contraire.

● (1525)

Le Président: Je ne pense pas que nous devons en entendre davantage à ce sujet parce que le député réserve simplement son droit de soulever cette question. En fait, il n'a pas vraiment soulevé la question. Toutefois, j'imagine que, comme il ne voulait pas être accusé de ne pas en avoir parlé à la première occasion, il a indiqué à la Chambre qu'il soulevait immédiatement la question au cas où il trouverait d'autres faits pour appuyer sa position. Il pourrait alors invoquer d'autres arguments.

Le leader du gouvernement à la Chambre a certainement présenté un éclaircissement. J'estime qu'il n'est pas nécessaire que nous nous étendions davantage sur cette question car le député lui-même a admis qu'il n'a pas encore une question de privilège à soulever. Il en aura peut-être une, mais, pour le moment, il n'en a pas. Il voulait néanmoins s'assurer qu'il aurait le droit de soulever cette question.

Dans les circonstances, je le remercie d'avoir attiré l'attention de la présidence là-dessus et, s'il y a lieu, nous écouterons ce qu'il aura à dire.

[Français]

La présidence a reçu un autre avis de question de privilège de l'honorable député de Hochelaga—Maisonnette.

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, je soulève une question de privilège relative à la divulgation prématurée et non autorisée du rapport complémentaire du Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments, déposé ce matin.

Comme vous le savez, de tout temps, le contenu des rapports des différents comités de cette Chambre a été considéré confidentiel, jusqu'à ce que cesdits rapports aient été déposés en Chambre. D'ailleurs, l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, à la page 884, était très clair à cet égard, et je cite:

Les rapports de comités doivent être présentés à la Chambre avant de pouvoir être rendus publics.

Qui plus est, à la même page, on précise en affirmant, et je cite:

Même lorsqu'un rapport est adopté en séance publique, il est considéré comme confidentiel jusqu'à sa présentation à la Chambre. De plus, lorsqu'un rapport de comité a été étudié et approuvé pendant des séances à huis clos du comité, toute divulgation de son contenu avant sa présentation, par des membres ou des non-membres, peut être jugée comme une atteinte au privilège.

Je sais qu'à maintes reprises la présidence, notamment dans une décision rendue le 9 décembre 1997 par le Président Parent, votre prédécesseur, a refusé de reconnaître, au sujet de fuites relativement au contenu de rapports de comités avant leur divulgation à la Chambre, qu'il y avait là une atteinte au privilège des parlementaires.

Monsieur le Président, la situation est différente dans le cas présent. À la lecture des différents articles de journaux que j'ai fait parvenir à votre bureau ce matin, il apparaît clairement que des membres du Comité sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments ont accordé des entrevues qui ont substantiellement permis aux journalistes de s'appropriier le contenu de ce rapport, avant même qu'il ait été déposé ici en cette Chambre.

Je parle de l'entrevue accordée par notre collègue, la députée de Laval-Est, et par le député de Langley—Abbotsford pour l'Alliance canadienne. Vous comprendrez que ces pratiques sont inacceptables, qu'elles discréditent le sérieux et le travail de parlementaires et qu'elles discréditent le travail effectué en comité.

Les sources sont claires. Notre collègue de Laval-Est et le député de Langley—Abbotsford ont clairement attenté à mes privilèges de membre du comité. Tous les députés membres de ce comité ont été sollicités à maintes reprises pour faire des entrevues. Nous convenons tous que c'est un sujet qui intéresse la presse parlementaire, mais il ne peut pas y avoir deux poids, deux mesures.

Je dois jeter un discrédit particulier sur le comportement de la députée de Laval-Est en ce qu'elle appartient à la majorité ministérielle et qu'à cet égard, son comportement aurait dû être exemplaire.

Monsieur le Président, je vous demande, une fois pour toutes, de statuer. Vous êtes le gardien de nos responsabilités. Vous êtes le gardien de nos privilèges de parlementaires. Si en cette Chambre un député donne sa véritable mesure en comité, mais que les comités ne sont pas un lieu de confidentialité où l'engagement et le respect de la parole donnée doivent prévaloir, et que la présidence ne met pas maintenant un cran d'arrêt à des pratiques devenues trop fréquentes,

Privilège

trop régulières et trop répandues, je vous soumetts respectueusement que le travail en comité n'aura aucun sens.

Monsieur le Président, je vous demande d'accueillir ma question de privilège. Si vous m'en donnez l'autorisation, je déposerai une motion conformément au contenu prescrit par les articles de notre Règlement.

• (1530)

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais commencer en faisant remarquer que dans sa déclaration, mon collègue a demandé un comportement exemplaire de la part des députés de la majorité. J'espère qu'il ne veut pas dire par là que ceux qui ne sont pas de la majorité sont exonérés de ce comportement exemplaire.

Deuxièmement, il y a quelques jours à peine, un rapport préliminaire a été publié sur le sujet du travail de ce comité, de sorte que de nombreuses choses étaient déjà publiées à ce sujet.

Troisièmement, je veux m'associer à cet égard à mon collègue d'en face. Le problème des fuites, qui portent atteinte au respect du caractère confidentiel des rapports avant qu'ils ne soient rendus publics, n'est pas une question nouvelle. Il s'agit d'une question qui date d'assez longtemps. Il n'y a pas si longtemps, soit il y a à peine deux ans, je me souviens m'être élevé contre une démarche du député de Berthier—Montcalm de l'époque, qui avait accordé une entrevue un dimanche matin, alors que le rapport devait être déposé le lundi suivant.

Ce n'est pas quelque chose que j'accepte. Je suis d'accord sur le plan du principe. Je dénonce simplement l'allégation qui est faite aujourd'hui selon laquelle ce principe du respect de la confidentialité des rapports, avant qu'ils ne soient déposés, ait été enfreint par mes collègues. Je préfère m'en tenir exclusivement aux faits. Ceux-ci sont tout simplement qu'un rapport a été publié. Il y a eu de nombreuses discussions sur le contenu de ces rapports avant le rapport définitif. Cela ne signifie aucunement que le rapport définitif ait été divulgué avant l'heure prévue.

[Traduction]

M. John Reynolds: Monsieur le Président, je signale simplement que le député dont il a été question a été malade, qu'il est présentement hospitalisé et qu'il se remet.

J'ose espérer que, si la présidence veut obtenir des explications, il lui est possible d'attendre jusqu'à ce que nous revenions, au début de la nouvelle année. Je suis persuadé qu'à ce moment-là, le député sera remis et en grande forme après les Fêtes et qu'il pourra fournir toutes les explications requises. Je sais que le député est un parlementaire respecté et qu'il ne laisserait filtrer aucun renseignement à l'avance, rien qui ne devrait être dévoilé, parce que c'est un membre très dévoué de ce comité.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, je crois que les allégations du whip-adjoint du gouvernement sont erronées. J'imagine qu'elles le sont bien involontairement.

Mais soyons clairs. Nous avons, il est vrai, adopté une motion au comité spécial sur les drogues faisant en sorte qu'une première partie de notre rapport était rendue publique. Mais les affirmations et les entrevues qui ont été accordées par les deux collègues que j'ai mentionnés l'ont été sur la partie qui a été spécifiquement rendue publique ce matin, soit le chapitre 9 qui traitait de la marijuana.

Recours au Règlement

Je demande alors au whip-adjoint de ne pas faire de diversion et de s'en tenir aux faits. Tous les parlementaires de cette Chambre doivent avoir un comportement exemplaire. Je suis d'accord avec lui. Cependant, la responsabilité est encore plus marquée lorsqu'on appartient à la majorité ministérielle parce qu'on a une responsabilité exécutive. Alors soyons clairs. Je demande au whip-adjoint du gouvernement de ne pas faire de diversion.

Monsieur le Président, vous êtes le gardien de nos libertés. Il est inacceptable que des gens reviennent sur le code d'honneur qui doit animer tous les députés de la Chambre. Lorsqu'on donne des entrevues sur le fond d'un rapport avant qu'il ne soit rendu public à la Chambre, il s'agit d'un manque à l'honneur.

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais soulever très brièvement deux points. Je ne voudrais pas prendre trop de temps de la Chambre sur cette question.

D'abord, je voulais signaler à mon collègue de l'Alliance Canadienne que je n'ai jamais fait référence au fait que quelqu'un ait coulé quoi que ce soit. Je respecte donc parfaitement la possibilité que le collègue n'ait absolument rien fait de répréhensible à cet égard.

Ensuite, la question qui a été débattue ou dont on a parlé dans les médias est à l'ordre du jour de nos discussions publiques courantes depuis déjà des mois et des mois, à savoir la décriminalisation de l'usage de la marijuana. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Il s'agit d'une tempête dans un verre d'eau.

• (1535)

[Traduction]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence prendra en délibéré la question soulevée par le député de West Vancouver—Sunshine Coast.

[Français]

L'honorable député de l'Alliance canadienne impliqué dans cette question de privilège n'est pas à la Chambre à ce moment-ci. Il en va de même pour l'honorable députée de Laval-Est. À mon avis, nous devons les entendre avant de rendre une décision sur cette question.

La décision du Président sera différée jusqu'à une date ultérieure, probablement après l'ajournement de la Chambre pour la période des Fêtes.

[Traduction]

J'ai d'abord un avis de rappel au Règlement de la part du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours de la période consacrée aux déclarations de députés, le député de Hull—Aylmer a dit quelque chose qui était faux dans une déclaration à la Chambre. J'aimerais qu'il retire sa déclaration et que le compte rendu soit corrigé en conséquence.

[Français]

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, je souhaiterais que ma collègue soit plus spécifique quant à son allégation.

[Traduction]

Le Président: Je suis d'accord. La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke pourrait peut-être préciser à la Chambre la teneur de cette fausse déclaration. Nous sommes tout à fait disposés à réviser les bleus, mais il a parlé pendant une minute. S'agit-il de toute la déclaration? La députée pourrait peut-être apporter quelques précisions à ce sujet.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le député de Hull—Aylmer a affirmé à la Chambre que l'envoi collectif que je fais parvenir à mes électeurs n'est pas disponible dans les deux langues officielles. Cette allégation est tout à fait fausse. Bien que je comprenne que les députés ministériels n'ont rien de mieux à faire de leur temps que de perturber les travaux de la Chambre, je suis d'avis que le député aurait dû apporter une plus grande attention à mon envoi collectif. Il se serait rendu compte qu'il est disponible en français et qu'il suffit d'en faire la demande.

Pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, j'aimerais préciser que la Chambre est perdante à chaque fois qu'une telle situation se présente. Le bulletin que je fais parvenir à mes électeurs est disponible dans les deux langues officielles et j'invite le député à retirer ses commentaires.

[Français]

M. Jacques Saada: Monsieur le Président, je me permets de répondre un peu en connaissance de cause, parce que j'ai effectivement lu la partie à laquelle mon collègue a fait référence. Il s'agit effectivement d'un entrefilet sur la page frontispice du dépliant que la députée a envoyé dans son comté. Il comportait un petit encadré en sombre, qui était censé être écrit en français pour dire que les documents pouvaient être disponibles en français ou de s'adresser au bureau pour avoir des réponses en français.

Je n'ai eu absolument aucune possibilité de comprendre ce qui était écrit, tellement le français était massacré. Il y a des mots qui n'existent pas en français. Il y a des mots dont on comprend le sens pris individuellement, mais qui n'ont rien à voir avec le sujet. Le député de Hull—Aylmer était parfaitement justifié de dénoncer cette position.

Le Président: Évidemment, c'est un sujet de débat. À mon avis, ce n'est pas un recours au Règlement sur lequel le Président peut se pencher. Les honorables députés peuvent discuter de cela entre eux.

[Traduction]

Je suis persuadé qu'en discutant ensemble, ils pourront en arriver à une certaine entente, à tout le moins en ce qui a trait à leur position respective. Je ne suis pas d'avis que la présidence doive intervenir dans un tel cas.

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, pour ce qui est de cette généreuse période qui s'amorce, j'aimerais obtenir certaines précisions de votre part.

Je crois avoir bien entendu, et j'ai pris quelques notes pendant que vous parliez. Dans cette généreuse invitation que vous avez transmise aux députés, vous avez parlé de lever un verre pour célébrer la saison des Fêtes, mais vous n'avez pas précisé de quelles fêtes il s'agissait, de Noël ou d'autre chose. De quelles Fêtes s'agit-il, monsieur le Président?

Le Président: C'est la période des réjouissances et le député ne voudra certainement pas rater cette rencontre. Je crois que cela est suffisamment précis.

Le député de Thunder Bay—Superior-Nord a la parole pour un rappel au Règlement.

Initiatives ministérielles

• (1540)

LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Superior-Nord, Lib.): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur la même question qu'a soulevée le député dans un souci de protéger ses droits, si jamais cela s'impose.

Je traiterai de la déclaration faite ce matin par le ministre de la Justice. Selon moi, l'ambiguïté à éliminer ou l'aspect à éclaircir découle des propos suivants: «J'ai déjà signalé que le programme canadien de contrôle des armes à feu dispose encore de fonds, mais qu'ils sont limités. Nous cherchons à voir si à l'intérieur des crédits de fonctionnement du ministère de la Justice on peut trouver des fonds pour combler tout manque de ressources du programme d'ici la fin de mon examen.»

Ce sont les propos qu'il a tenus, et je compte sur lui pour les éclaircir. Nous sommes particulièrement préoccupés du fait que la semaine dernière, au moment de l'étude du Budget supplémentaire des dépenses à la Chambre, un poste de 72 millions de dollars a été supprimé, comme on s'en rappellera, en raison du rapport de la vérificatrice générale concernant la mauvaise gestion du processus d'enregistrement des armes à feu.

Nous voulons que, lorsqu'il fournira ces éclaircissements, le ministre confirme également à la Chambre que les fonds qu'il assimile à des crédits de fonctionnement ne viendront pas des budgets d'autres ministères comme celui du solliciteur général pour servir à appuyer le système d'enregistrement des armes à feu, et plus important encore, que des fonds approuvés jusqu'ici par la Chambre pour d'autres programmes en matière de justice ne soient pas détournés vers le programme canadien de contrôle des armes à feu.

Le Président: Le député de Thunder Bay—Superior-Nord a soulevé essentiellement la même question, dont avis a été donné par le très honorable député de Calgary-Centre. Je suis convaincu qu'il voudra suivre avec soin ce que l'on dira au sujet de ces dépenses, tout comme le député de Calgary-Centre, bien évidemment, et aussi d'autres députés. Je suis convaincu que si jamais il y a des irrégularités sur le plan de la procédure en ce qui concerne les dépenses, les députés reviendront à la Chambre en temps opportun.

Toutefois, je pense que le député de Thunder Bay—Superior-Nord aurait vraiment dû adresser sa question au leader du gouvernement à la Chambre, qui a fourni une certaine réponse à la suite de commentaires semblables faits par le député. Il peut bien sûr aborder la question avec le ministre de la Justice lui-même, et je sais que c'est ce que celui-ci et le très honorable député de Calgary-Centre feront.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: J'ai reçu avis du député de Lanark—Carleton que, le vendredi 13 décembre, il ne pourra pas présenter sa motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

[Français]

Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de position sur la liste de priorité, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

[Traduction]

L'heure réservée aux initiatives parlementaires sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'indique que je partagerai mon temps avec le député de Lotbinière—L'Érable.

Les consultations prébudgétaires se font chaque année. Cependant, cette année, c'est encore plus important. En effet, en matière de santé, il existe une situation entre les provinces et le fédéral concernant un enjeu très important et il y aura une rencontre des premiers ministres à ce sujet au début de janvier.

Lors de cette rencontre, il s'agira pour les provinces d'essayer de convaincre le gouvernement fédéral de réinvestir dans le domaine de la santé, peut-être pas autant qu'il le faisait au moment de l'adoption de la Loi canadienne sur la santé à la fin des années 1970, mais au moins à la hauteur de ce que M. Romanow le suggère, c'est-à-dire 25 p. 100. Actuellement, l'investissement du gouvernement n'est que de 14 p. 100. C'est donc dans ce cadre que cette réunion se tiendra.

Avant de commencer, comme on fait une consultation prébudgétaire, je voudrais souligner l'effort particulier et le talent de notre critique en matière de finances ces dernières années. Ses prévisions étaient toujours meilleures que celles de l'ex-ministre des Finances qui aspire à devenir premier ministre. Simplement au cours des trois dernières années, ce dernier s'est trompé de 300 p. 100 dans ses prévisions budgétaires.

On espérait que l'actuel ministre des Finances serait meilleur. Évidemment, ce sera son premier budget officiel probablement en février. On verra à ce moment-là. Mais déjà, dans ses estimations prébudgétaires, on voit qu'il souffre de la même manie—je n'ose pas employer un mot plus fort—que l'ex-ministre des Finances, qui est celle de camoufler un peu les surplus.

M. Odina Desrochers: Un tripoteux!

M. Antoine Dubé: Comme le dit le député de Lotbinière—L'Érable, on joue avec les chiffres.

Une voix: Il a dit «tripoteux».

M. Antoine Dubé: Il dira ce qu'il voudra dire, parce que c'est lui qui me succède. Dans l'esprit des Fêtes, je veux respecter un langage parlementaire moins agressant.

Ce sont donc des erreurs, mais il y a des surplus. Ce sont des surplus qui, bon an mal an, dépassent toujours depuis quelques années 10 milliards de dollars. Dix milliards de dollars, c'est vraiment quelque chose.

On pourrait parler longtemps de la question des surplus. Toutefois, je voudrais ajouter une dimension additionnelle, à savoir que le fédéral, depuis des années, depuis très longtemps, se plaît à jouer dans les plates-bandes, dans les juridictions des provinces.

Notre collègue et nouveau critique en matière de finances, le député de Joliette, nous a indiqué qu'il y a ingérence dans les juridictions des provinces de l'ordre de 15 milliards de dollars chaque année.

Initiatives ministérielles

Dans un rapport de la commission Bélanger-Campeau, je me rappelle que seulement pour administrer les ingérences faites par le fédéral d'une année à l'autre dans les juridictions des provinces, il se permettait un dédoublement administratif évalué, à l'époque, à deux milliards de dollars. C'était au début des années 1990. On peut imaginer que ce montant a encore augmenté depuis ce temps-là. C'est assez incroyable.

Il y a quand même une note positive dans le rapport Romanow. En effet, il admet quand même qu'il y a un déséquilibre fiscal. Une commission au Québec, dirigée par M. Séguin, avait établi qu'il y avait un déséquilibre fiscal entre les provinces et le fédéral, et que les besoins en matière de santé étaient évidemment au Québec et dans les provinces, mais que l'argent était au fédéral.

Voici ce qui arrive. Tout le monde sait que la population vieillit. La santé, eu égard aux technologies, l'augmentation du prix des médicaments, des équipements et des immobilisations, tout cela coûte plus cher. À partir de 1995, en partant de 23 p. 100, les libéraux au pouvoir ont diminué leurs contributions dans les paiements des transferts jusqu'à 14 p. 100.

● (1545)

On peut parler de déséquilibre fiscal, mais on pourrait dire qu'avec l'augmentation des coûts, ce sont deux dimensions qui jouent en même temps sur les budgets des provinces. On peut parler d'étranglement fiscal. D'ici 2010, la part consacrée au budget de la santé et à l'éducation au Québec va représenter 85 p. 100 des coûts.

L'hon. Martin Cauchon: M. Landry dit cela à tous les soirs aux nouvelles, l'étranglement fiscal!

M. Antoine Dubé: J'ai beaucoup de difficulté à parler en même temps qu'un autre député, surtout que c'est un ministre. Il est dans la première rangée et on l'entend encore plus. Je sais qu'il veut me présenter ses vœux pour Noël, mais je l'invite à être plus patient et à me le dire après mon discours, si c'était possible.

Le vice-président: C'est bien qu'il soit si attentif.

M. Antoine Dubé: J'apprécie son attention, mais j'ai du mal avec ma concentration.

On parle de coupures dans les paiements de transfert. Il y a aussi des coupures réalisées qui ont eu avec le temps un effet incroyable sur les chômeurs. Il y a eu des coupures dans l'assurance-emploi qui ont affecté les régions. Ma collègue de Jonquière souligne souvent à la Chambre l'effet que cela a dans nos circonscriptions. On a vu notamment que dans la circonscription de Lac-Saint-Jean—Saguenay, malgré le fait que le ministre de la Justice ait parlé de victoire morale—je ne sais pas si on peut dire qu'il y a des victoires immorales—, je pense que la victoire du Bloc québécois a été éclatante.

Je ferai une petite parenthèse. Comme le ministre de la Justice, des gens se disent: «La question de la pertinence du Bloc se pose. On se demande ce que fait un bloquiste à Ottawa.» Je répondrai que tant que des gens vont voter pour le Bloc québécois de façon majoritaire, il y aura ici des députés du Bloc québécois. Si cela se passe ainsi, c'est pour répondre à un besoin. Les gens de la circonscription de Lac-Saint-Jean—Saguenay ne sont pas plus fous qu'ailleurs, pas plus que ceux de Berthier—Montcalm. Ils ont voté pour le Bloc québécois, pour des gens qui défendent les intérêts du Québec.

Pas plus tard qu'au cours de la période des questions orales, j'observais avec beaucoup d'attention les députés libéraux du Québec, notamment le ministre d'en face. À des questions posées par les députés du Bloc québécois et portant sur des intérêts des régions, on sentait qu'ils avaient envie d'applaudir tellement les

questions étaient bonnes. Mais non, ils ont été plutôt obligés d'applaudir les mauvaises réponses des ministres qui répondaient. C'est incroyable les choses qu'on doit faire lorsqu'on est rendu au pouvoir.

Je sais que c'est probablement à contrecœur que le ministre de la Justice le fait. Je sais qu'il connaît les Québécois. Il vient de la région de Charlevoix. Il est dommage qu'il ait préféré un comté libéral très confortable de Montréal pour se faire élire. Il savait que dans Charlevoix, cela aurait été plus difficile. Cela n'enlève rien à ses qualités, mais le Parti libéral n'est pas populaire dans Charlevoix. Il s'est donc présenté dans une circonscription très confortable. Ayant moins de pression à Outremont qu'ailleurs, il a plus de temps pour s'occuper de dossiers ministériels. C'est très bien pour lui, sauf que les gens de Charlevoix préfèrent avoir un député comme mon collègue du Bloc québécois. C'est un député qui travaille très fort.

On a aussi le député de Lotbinière—L'Érable, qui travaille très fort, ou la députée de Jonquière, qui travaille très fort pour les intérêts des Québécois. Que dire aussi du député de Argenteuil—Papineau—Mirabel. Il est responsable du dossier des transports. Il parle des vraies choses qui préoccupent les Québécois.

Tant que des souverainistes seront préoccupés et branchés sur des questions intéressant les Québécois, il y aura des députés du Bloc québécois en cette Chambre. Certains pourraient aller à d'autres partis, comme le Parti progressiste-conservateur. Mais actuellement, si le Bloc québécois n'était pas là, on aurait 36 députés libéraux silencieux qui voteraient comme le gouvernement.

Pour terminer, je souhaite un joyeux Noël au ministre de la Justice, ainsi qu'à mes collègues.

● (1550)

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, actuellement, j'entreprends des démarches parce que la Commission sur la révision des circonscriptions électorales veut amputer une partie de mon comté, soit celle qu'englobe le mot «L'Érable». Cela veut dire qu'on veut enlever 50 p. 100 de la représentativité de ma circonscription. J'espère que les brefs instants que je prends actuellement dans le cadre de ce discours vont les sensibiliser à l'importance du sentiment d'appartenance.

Aujourd'hui, j'en suis à ma dernière intervention de l'année 2002. Concernant celle que je vais faire sur les consultations prébudgétaires, j'aurais aimé souligner que je suis satisfait et que je trouve des aspects positifs dans cette tournée prébudgétaire. Malheureusement, je ne suis pas en mesure de trouver quoi que ce soit de positif dans ce rapport.

Personnellement, lorsqu'on regarde ce que l'on retrouve comme apport de ces gens dans le rapport sur les consultations prébudgétaires, j'estime qu'il s'agit d'une perte de temps et d'une insulte aux personnes consultées. J'ai personnellement fait la tournée prébudgétaire à deux occasions d'un océan à l'autre. On remarquait toujours les mêmes attentes, il s'agissait toujours de la même question, à savoir comment le gouvernement fédéral administre-t-il son budget?

Il y a d'abord eu la période de l'actuel député de LaSalle—Émard. À l'heure actuelle, au lieu de s'occuper des finances, il s'occupe beaucoup plus de la course à la direction du Parti libéral du Canada. Je comprends qu'il aligne davantage ses interventions en fonction de son parti. Je ne connais aucune entreprise qui aurait gardé un comptable ayant fait des prédictions aussi erronées que celles faites par le député de LaSalle—Émard. Un écart de 300 p. 100, cela commence à être important.

Je ne sais pas comment traduire l'expression suivante, mais j'ai toujours qualifié le député de LaSalle—Émard comme étant un «tripoteux» des chiffres. Cela fait état de manipulation et signifie que tout ce que faisait cet ancien ministre des Finances était de faire des prédictions indiquant aux gens que la situation était mauvaise. On découvrait un peu plus tard, par le biais des médias, qu'on se retrouvait avec de gros surplus.

Personnellement, je ne pense pas que la situation va changer avec l'actuel ministre des Finances, le départ de l'actuel premier ministre et l'arrivée d'un nouveau. Je considère que de la manière dont ce gouvernement fonctionne, cela s'inscrit bien dans la philosophie du Parti libéral du Canada. Elle n'est pas compliquée: il s'agit d'étouffer le Québec. Il s'agit d'étouffer les chômeurs et les chômeuses et d'effectuer des coupures.

À cet égard, j'ai entendu ce matin, sur les ondes de la radio d'État, un chroniqueur parlementaire nous dire que le premier ministre avait demandé à la ministre du Développement des ressources humaines d'amputer son budget de 15 p. 100. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie des fonctionnaires de moins dans les bureaux régionaux du ministère. Cela veut dire que tous les programmes qu'on appelle discrétionnaires, qui viennent souvent en aide aux groupes communautaires et aux plus démunis de la société, vont être amputés. Pourquoi? Pour donner une marge de manoeuvre à ce gouvernement afin de créer éventuellement un programme qui va se retrouver à être géré par une fondation. Celle-ci va faire fi du gouvernement du Québec et transigera directement avec le monde municipal.

Également, ce matin, j'entendais les commentaires du maire de Hull, M. Yves Ducharme. C'est un bon libéral. Écoutons ce qu'il avait à dire. Il s'agit du maire qui, l'an dernier, faisait la promotion de la fusion des villes de Hull, Aylmer et Gatineau. Cette ville s'appelle maintenant Gatineau. Ce matin, ce même maire mettait la faute sur le dos du gouvernement du Québec.

Une voix: Comme le maire de Saguenay, Jean Tremblay.

M. Odina Desrochers: Comme le maire de Saguenay, M. Jean Tremblay, ces gens mettent cela sur le dos du gouvernement du Québec et disent aux citoyens: «Si vous avez une augmentation de taxes cette année, c'est à cause des responsabilités que le gouvernement du Québec nous a données dans le cadre des fusions.» Parler ainsi, c'est malhonnête.

• (1555)

On voit maintenant comment tous ces maires libéraux du Québec se préparent à se mettre à genoux ici pour venir quêter de l'argent à la Chambre. Encore une fois, la création d'un éventuel ministère des Affaires urbaines permettra au gouvernement fédéral de jouer dans les platebandes d'une juridiction exclusivement québécoise et provinciale.

C'est pour cela que la ministre du Développement des ressources humaines a reçu comme mandat de couper 15 p. 100 de son budget. Dans un budget de 85 milliards de dollars, cela représenterait des coupures de 10 à 12 milliards environ. C'est inacceptable.

Initiatives ministérielles

De ce côté-ci de la Chambre, on demande le retour du programme PATA. La population est vieillissante. C'est un projet pour recycler notre main-d'oeuvre et donner de la formation. C'est criant au Québec. Il y a des besoins pressants. Ce matin, on a appris qu'il n'y aura plus de PATA. Il n'y aura plus de mesures progressives pour aider la formation, pour permettre le recyclage de nos employés, pour les préparer à une éventuelle retraite, pour préparer notre relève, pour préparer notre jeunesse.

Je vais raconter une bonne histoire. Prenons le cas d'un jeune qui prend la place d'un travailleur saisonnier, peu importe la région où se trouve ce travail saisonnier. À ce travailleur saisonnier, il faut 400, 500 ou 600 heures pour avoir droit à l'assurance-emploi. Le travail saisonnier, c'est une situation que l'on trouve dans de nombreuses régions du Québec. Cette personne quitte son emploi. Si un jeune prend sa place, il lui faut 910 heures avant d'avoir droit à l'assurance-emploi. Que font les jeunes? Ils quittent les régions pour aller vers les grands centres. Ils tentent d'avoir de l'assurance-emploi en travaillant 910 heures.

Une des causes majeures de l'exode des jeunes vers les grands centres est l'actuelle Loi sur l'assurance-emploi. Les jeunes ne sont pas en mesure d'avoir le soutien nécessaire pour apprendre, pour se former et aller sur le marché du travail dans des régions, alors que l'assurance-emploi maintient ses coupures. On n'a aucune nouvelle non plus en ce qui concerne les crédits pour les personnes handicapées.

Le rapport n'était pas tellement compliqué. Je le dis, l'année prochaine, au lieu de se promener un peu partout au Canada et de ne pas tenir compte de ce qu'ils entendent, il serait bien plus simple de prendre le programme du Parti libéral du Canada et de dire simplement: «Êtes-vous d'accord avec le programme du Parti libéral du Canada?» L'ancien ministre des Finances s'est d'ailleurs toujours basé sur le programme du Parti libéral pour écrire son budget.

Vous savez que ce budget en est un d'orientation. Cela va représenter ce qu'on peut appeler l'héritage de l'actuel premier ministre. Je ne pense pas que l'héritage de l'actuel premier ministre soit qu'il dira à son gouvernement de rétablir les sommes d'argent qui ont été réduites avec toutes les coupures qu'il a faites dans les transferts au niveau de la santé et de l'éducation. Cela me surprendrait.

J'ai bien l'impression que l'héritage de l'actuel premier ministre, avec sa mentalité et sa philosophie de centralisateur, sera encore de débarquer avec ses gros sabots dans les platebandes du Québec. C'est dommageable. Ce qui est encore plus dommageable, c'est que peu importe qui est à la tête de ce parti, peu importe qui est à la tête du gouvernement libéral, cette philosophie de centralisation et de non-respect du Québec va toujours demeurer.

Malgré tout, j'aimerais adresser à tous les députés de cette Chambre mes meilleurs souhaits pour une belle période des Fêtes.

• (1600)

[Traduction]

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député d'en face.

Initiatives ministérielles

Il a dit que le gouvernement fédéral s'immisce dans les affaires municipales et dans les champs de compétence du Québec. Le député pourrait peut-être m'éclairer. L'an dernier ou l'année précédente, contrairement aux autres provinces qui ont aidé les municipalités à fonctionner grâce à différents programmes et subventions, la province de Québec a exigé des municipalités qu'elles lui remboursent de l'argent. Si les municipalités du Québec n'ont pas les mêmes possibilités de financement que celles des autres provinces, elles doivent, de toute évidence, chercher des fonds ailleurs. Le député pourrait peut-être m'expliquer ce qu'il en est du soutien que le Québec accorde à ses municipalités.

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, d'abord je me demande d'où vient l'information que vient de me donner mon collègue d'en face. Je n'ai jamais entendu parler du fait que le gouvernement du Québec avait entrepris des démarches pour rapatrier des montants d'argent.

Ce n'est pas compliqué. Les coupures que ce gouvernement a imposées aux provinces font que l'ensemble des municipalités canadiennes et québécoises sont en difficulté. Ce gouvernement sabre sans cesse dans les transferts aux provinces. La Constitution canadienne—j'espère que les députés la connaissent, parce que c'est leur Constitution—dit que les municipalités relèvent des provinces. Ce faisant, comment voulez-vous que les provinces répondent aux demandes et aux attentes des municipalités, lorsque le gouvernement central ne cesse de sabrer dans les transferts aux provinces?

C'est un manque flagrant de responsabilité du gouvernement qui n'arrête pas de dire que le Canada est beau, que c'est un grand pays. Peut-être est-ce ainsi que les médias véhiculent l'information quand le premier ministre ou les ministres actuels en parlent. Toutefois, la réalité, c'est qu'actuellement, l'ensemble des municipalités canadiennes et l'ensemble des municipalités québécoises sont pénalisées. Il y a aussi le programme des infrastructures pour lequel l'argent sort au compte-gouttes et les querelles continues où le Québec accepte et de l'autre côté, les fonctionnaires bloquent continuellement.

Si vous pensez que c'est avec ce leadership du gouvernement libéral qu'on va faire avancer l'économie dans les municipalités, je pense qu'on n'est pas à la bonne place.

• (1605)

[Traduction]

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, il est regrettable que le député ne soit pas au courant des ententes de financement visant les municipalités du Québec, mais il pourra peut-être se renseigner là-dessus pendant le congé de Noël. L'UMQ, l'Union des municipalités du Québec, pourrait lui expliquer le financement provincial. En fait, c'est le gouvernement de la province, et non pas le gouvernement fédéral, qui a imposé les principales compressions aux municipalités du Québec.

Ma question concerne les soins de santé. Hier, un collègue du député a mentionné que, contrairement aux autres partis d'opposition, son parti ne voulait pas que les provinces aient de comptes à rendre au sujet des nouveaux fonds en matière de soins de santé qui seront peut-être octroyés à la suite de l'accord actuellement négocié entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je veux être bien sûr de comprendre la position du parti du député: son parti refuse que les provinces aient d'autres comptes à rendre. La commission Romanow a proposé l'obligation de rendre compte comme sixième principe. Le parti du député souhaite-t-il vraiment que les provinces aient plus de fonds sans avoir à rendre davantage de comptes?

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais répliquer en ce qui concerne l'Union des municipalités du Québec. La présidente en est Mme Francine Ruet-Jutras, la mairesse de Drummondville, une souverainiste reconnue. Je serais surpris qu'elle ait tenu ces propos à l'assemblée de l'Union des municipalités du Québec. Cela démontre encore une fois que le député de Yukon aurait peut-être intérêt à sortir du Parlement canadien et venir faire un tour au Québec pour voir la façon dont cela se passe.

Maintenant, en ce qui concerne son sixième principe, on a déjà assez de difficulté à fonctionner avec l'actuelle Loi sur la santé du gouvernement canadien, n'allez pas vous imaginer que le Bloc québécois va encourager ce principe. De toute façon, la santé, c'est de juridiction provinciale. Cela appartient au Québec. Vous autres, à Ottawa, sortez de ce champ-là parce qu'il ne vous appartient pas!

[Traduction]

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion des consultations prébudgétaires et de me prononcer en faveur d'investissements supplémentaires dans le sport et l'activité physique. Je partagerai mon temps de parole avec ma collègue de Kitchener-Centre.

Une belle occasion s'offre à nous. Les rapports publiés dernièrement qui expriment de vives inquiétudes au sujet de l'obésité et du manque d'activité physique chez les jeunes ont vraiment sonné l'alarme chez les Canadiens.

Les chiffres sont inquiétants. Chez près de 60 p. 100 des jeunes, le taux d'inactivité est tel qu'il risque de compromettre leur santé. On estime que les jeunes Canadiens de 2 à 11 ans passent en moyenne 19 heures par semaine devant le téléviseur. Et c'est sans compter le temps qu'ils consacrent à d'autres activités devenues extrêmement populaires chez les jeunes d'aujourd'hui, comme naviguer sur Internet et participer à des séances de clavardage. Les jeunes passent une quantité incroyable de temps sans faire d'activité physique, et c'est très préoccupant.

Trois quarts des adolescents obèses souffriront toujours d'un problème d'embonpoint à l'âge adulte. On ne peut pas faire fi de cette réalité, car elle aura des répercussions incroyables sur notre système de santé. Si on prenait les moyens de régler le problème et de faire bouger nos jeunes, on économiserait 2,5 milliards de dollars par année en soins de santé. Et si on réussissait à faire faire de l'activité physique à tous les Canadiens, l'économie annuelle pourrait atteindre près de 5 milliards de dollars. Il est important de rendre les gens plus actifs.

Nous sommes prévenus. Les Canadiens connaissent les faits. Ils ont eu l'occasion de s'exprimer par l'entremise du rapport Kirby et du rapport Romanow. Ils ont dit haut et fort qu'il fallait investir dans l'activité physique et régler le problème.

Le rapport Kirby invite le gouvernement à mettre davantage l'accent sur la prévention des maladies et des blessures. Il indique que les personnes consultées par le comité permanent ont maintes fois répété que le gouvernement devrait élaborer des politiques et des programmes concernant les éléments non médicaux qui sont préjudiciables à la santé. Le rapport exhorte ensuite le gouvernement du Canada à favoriser la santé et le bien-être.

Initiatives ministérielles

Nous avons tous compris, à la lecture du rapport Romanow, que les Canadiens sont les principaux acteurs dans l'amélioration de la santé en général, pas seulement de la santé des individus, mais aussi de nos collectivités. L'état de santé des individus est, dans bien des cas, le fait de ces mêmes individus. Le rapport fait état du niveau alarmant de l'inactivité physique au Canada et recommande d'investir lourdement dans la promotion de la santé.

Nous avons compris qu'il ne s'agit pas que d'argent. Vous le savez vous-même, monsieur le Président. Après une séance à la salle de gym ou une promenade d'un bon pas, peu importe, on se sent mieux. On a l'esprit plus vif. On est en meilleure forme, psychologiquement et physiquement. C'est une entreprise de taille à laquelle nous devons nous atteler, en tant que gouvernement, en investissant dans le sport et l'activité physique. J'espère en tout cas que les députés le comprennent.

L'activité physique et le sport vont beaucoup plus loin. Prenons le système de justice. Nous savons que les enfants actifs sont des enfants productifs. Prenons les statistiques sur la maternité chez les adolescentes. Chez les jeunes femmes qui pratiquent régulièrement des activités sportives, notamment des sports de compétition, le nombre des grossesses chute de pratiquement 70 p. 100.

• (1610)

Il est renversant de voir à quel point le tabagisme baisse chez les adolescents qui s'adonnent au sport et à l'activité physique.

J'ai eu la grande joie d'entraîner des sportifs d'élite. J'ai eu deux expériences avec les membres de l'équipe canadienne en Nouvelle-Écosse où j'ai pu m'occuper des meilleurs hockeyeurs de 16 et de 17 ans que l'on ait eu dans la province. Je ne manque jamais de rappeler que l'on dit des joueurs de hockey qu'ils sont stupides. Or, il faut reconnaître que les joueurs qu'on a réussi à former grâce à ce programme et aux programmes d'excellence dans le sport étaient supérieurs à la moyenne de par leurs qualités physiques et de par leur bonne forme. Or, ces jeunes étaient également des premiers de classe. C'étaient des élèves respectueux et courtois. Ils avaient de bonnes aptitudes sociales et ils savaient gérer leur temps. Ils étaient axés sur la réalisation de leurs objectifs et sur la vie dans leur collectivité. Ils souhaitaient rendre à cette collectivité une partie de ce qu'elle avait fait pour eux. On voyait bien que leur participation à des activités sportives grâce au programme des Jeux du Canada était bénéfique.

Je pense que nous ne tenons pas toujours compte des répercussions économiques que peut aussi avoir le sport. C'est une industrie importante qui a des répercussions énormes sur toutes les collectivités du pays. Dans ma ville de Glace Bay, nous sommes les hôtes d'un événement important, soit le tournoi de hockey Vince Ryan. L'impact est incroyable. Les hôtels louent toutes leurs chambres et les restaurants sont complets. De 135 à 140 équipes participent à ce tournoi. Pendant cinq ou six jours, la ville est en pleine ébullition. Cela stimule énormément notre économie. Le tournoi injecte une somme de l'ordre de 1,2 million de dollars dans l'économie durant cette période. C'est une expérience gérable. Parfois, nous faisons fi de l'impact économique du sport et des événements sportifs.

Dans deux semaines, la Nouvelle-Écosse sera l'hôte des Championnats mondiaux de hockey junior, à Halifax et à Sydney. Nous sommes très heureux d'être parmi les commanditaires de cette manifestation. Cet événement sportif attirera les meilleurs hockeyeurs de 18 et 19 ans du monde entier. Sur le plan économique, il aura des répercussions énormes, non pas simplement à Halifax et Sydney, mais partout en Nouvelle-Écosse.

Nous nous croisons les doigts, car le lundi 16 décembre, on annoncera la ville hôte des Jeux du Commonwealth. Le choix doit se faire entre deux villes canadiennes à l'heure actuelle. Nous espérons vraiment que Halifax réussira et aura la chance de son côté.

Notre pays est très fier de ses sports et de ses athlètes. Il est essentiel que nous investissions dans nos athlètes. Ce sont nos héros et nos modèles. Il ne faut pas aller très loin pour le constater. Pensons simplement à la récente performance de deux grands athlètes canadiens, Catriona LeMay Doan et Marc Gagnon, aux Jeux olympiques de Salt Lake City.

En 1988, Catriona LeMay Doan avait 12 ans et Marc Gagnon, 8 ans. Ce n'est pas par coïncidence qu'en 1988, Gaétan Boucher est revenu des Olympiques avec plusieurs médailles et s'est affirmé comme l'un des meilleurs patineurs de vitesse de tous les temps. C'était un modèle. Il a eu une influence sur de jeunes Canadiens impressionnables. Il est important que nous continuions à soutenir nos athlètes afin que nous puissions continuer de transmettre cet héritage et inciter de jeunes Canadiens à pratiquer le sport et à mener des vies actives. Je ne pense que ce soit difficile à faire.

• (1615)

Avec les rapports Romanow et Kirby et avec les récentes statistiques parues au sujet de nos jeunes, nous pouvons voir les avantages qu'il y a à encourager l'activité physique chez nos jeunes. Nous pouvons constater les avantages qu'il y a à investir dans nos athlètes de pointe.

J'exhorte la Chambre et mes collègues à soutenir d'autres investissements dans le sport et l'activité physique dans le prochain budget.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne peux laisser passer cette occasion de poser une question à mon honorable frère. Je dis frère parce que c'est le temps de Noël et que nous sommes de bien meilleure humeur.

Depuis mon élection, on m'a souvent demandé quel temps il faisait au Cap-Breton. Je me demande toujours pourquoi les gens me posent cette question, puisque je suis d'Edmonton. Je crois que c'est parce que je ressemble beaucoup au député du Cap-Breton, et c'est ce qui explique que nous en sommes venus à nous considérer comme des frères et des amis.

J'ai bien aimé les observations du député, particulièrement en ce qui a trait au sport. Je sais qu'il a été très actif dans le hockey. Je veux lui poser une question au sujet du programme ParticipACTION, auquel j'ai participé. À mon avis, c'était un très bon programme dans les écoles. Je veux demander au député s'il pense que ce programme devrait être rétabli.

Ma deuxième question a trait au secteur minier, qui a toujours joué un rôle important au Cap-Breton.

Hier, au Comité de l'industrie, des représentants de l'Association minière du Canada ont parlé de la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto. Ils étaient très préoccupés par la ratification et la nécessité d'avoir un plan de mise en oeuvre détaillé. Ils ne pensent pas que les objectifs sont atteignables, mais ils essayaient de collaborer avec le Parlement afin de voir ce qu'ils pourraient faire.

Initiatives ministérielles

L'association a formulé des recommandations très précises au gouvernement, afin d'aider ses membres à respecter les objectifs de réduction des émissions qui leur sont imposés. L'une des mesures recommandées par l'association est l'élimination de l'impôt sur le capital. Cette mesure a été recommandée dans le rapport prébudgétaire de novembre 2001. Le gouvernement et l'opposition avaient convenu qu'il y avait lieu d'éliminer l'impôt sur le capital.

J'ai deux questions à poser au député. La première a trait au programme ParticipACTION et la deuxième est celle-ci: le député pense-t-il que l'impôt sur le capital devrait être éliminé dans le prochain budget?

• (1620)

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, je remercie mon très charmant collègue de cette question. S'il pouvait laisser tomber les finales en i-n-g de son vocabulaire, il pourrait passer pour un Cap-Bretonnais, parce que c'est un assez bon gars.

En premier lieu, pour ce qui est de ParticipACTION, je souligne que le programme a eu une énorme incidence sur les Canadiens. Nous avons en quelque sorte grandi avec ParticipACTION. Ce programme a eu un impact et, pendant un bon moment, a incité les Canadiens à être actifs.

Toutefois, le programme a suscité des préoccupations particulières, notamment pour ce qui est de son application et de ses coûts. Par conséquent, il a fallu prendre la décision difficile de se retirer de ce programme.

Avec les munitions que nous fournissent maintenant les rapports Kirby et Romanow, j'ose espérer qu'il sera possible de mettre sur pied un programme axé sur de nobles principes similaires, qui offrirait davantage que de la publicité et une campagne de sensibilisation et qui prévoirait un véritable financement pour la création de nouvelles activités récréatives et physiques. À mon avis, ce genre de programme présente énormément de mérite. J'apprécie le commentaire du député à cet égard.

Pour ce qui est des crédits d'impôt en vertu du Protocole de Kyoto, l'objet des délibérations intéresse le ministre des Finances. Je suis conscient du défi qui se pose au ministre des Finances et au premier ministre au cours des mois à venir. Pour chaque dollar de crédit d'impôt, il y a cent demandes. Il faudra prendre des décisions difficiles.

En tant que gouvernement, nous sommes très chanceux d'être en position d'investir dans certaines de ces questions et dans certaines des mesures proposées comme le Protocole de Kyoto, le rapport Romanow et la question des soins de santé. Quelle chance en effet que, grâce aux efforts consentis par le gouvernement au cours des dernières années, nous sommes financièrement en mesure de faire de tels investissements. Je suis certain que nous prendrons de sages décisions.

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais apporter des précisions au sujet de renseignements dont faisait récemment état le député de Lotbinière—L'Érable relativement à un régime de pension, à des prêts d'études, etc.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Cela ne constitue pas un recours au Règlement. Reprenons le débat. La question pourra être résolue à un autre moment, mais certainement pas sous le couvert d'un recours au Règlement.

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole à la Chambre, car je le fais peut-être

pour la dernière fois à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

Je voudrais tout d'abord parler de l'importance que les résidents de Kitchener-Centre accordent au Protocole de Kyoto, non seulement pour leur propre santé mais pour celle de tous les Canadiens. Mes électeurs en sont conscients.

Kitchener est situé dans le sud de l'Ontario, à une centaine de kilomètres au sud de Toronto, dans le corridor Montréal-Windsor.

L'été dernier, nous avons connu le plus grand nombre de jours d'air vicié depuis qu'Environnement Canada tient des statistiques sur les jours de smog, et on a enregistré un nombre record de jours où la température était au-dessus de 30°C. Les résidents de ma circonscription reconnaissent que le climat change et, parce qu'ils vivent dans un centre urbain, ils sont conscients que les transports publics et l'amélioration de l'infrastructure peuvent contribuer à résoudre le problème.

C'est pourquoi ils sont d'accord pour que le gouvernement continue d'investir dans l'infrastructure, non seulement à cause de l'importance qu'elle revêt dans ma circonscription, Kitchener-Centre et, de fait, dans tous les grands centres urbains au Canada, mais parce que l'une des pierres angulaires de l'activité des gens de Kitchener et de la région de Waterloo est le partenariat. Nous avons déjà recours au partenariat longtemps avant que ce mot ne devienne à la mode et qu'il ne soit mis en pratique.

Dans les deux derniers budgets, le gouvernement a affecté des fonds à quatre projets d'infrastructure: 2 milliards de dollars à un programme d'infrastructure; 6 millions de dollars à un programme d'infrastructure des routes stratégiques; 2 milliards de dollars au Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique; et 6 millions de dollars au fonds pour les infrastructures frontalières. Je suis fier de dire que tous ces programmes ont été reconnus pour leur valeur, et tous ont des applications dans ma circonscription, Kitchener-Centre.

De toute évidence, le fonds pour les infrastructures frontalières ne visait pas directement les entreprises de Kitchener-Centre, mais celles-ci ont bien profité de la rationalisation de l'accès à la frontière et du transport transfrontalier des biens et des personnes.

Les gens de Kitchener reconnaissent le bien-fondé du Protocole de Kyoto.

De nombreuses personnes, dont des membres de la Chambre de commerce de la région de Kitchener-Waterloo, m'ont dit clairement qu'elles ne voulaient pas voir le gouvernement retomber en situation de déficit. Je suis d'accord avec eux et notre collègue qui a parlé plus tôt a bien dit que c'est la saine gestion financière que nous assurons depuis notre arrivée au pouvoir qui nous a permis d'investir comme nous l'avons fait dans les infrastructures.

En tant que gouvernement, nous sommes déterminés à maintenir l'équilibre de notre structure financière. Voilà pourquoi nous avons rétabli la réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars, ainsi que la prudence économique qui nous a permis non seulement de réduire à néant le déficit de 43 milliards de dollars dont nous avons hérité, mais aussi d'entrer dans une ère d'excédents.

Nous avons collaboré avec les meilleurs économistes des banques à charte canadiennes et trois firmes de prévision de crédit pour nous assurer que la prévision moyenne du secteur privé soit raisonnable lorsqu'on l'utiliserait aux fins de planification. Nous avons toujours continué à prendre des décisions budgétaires de deux ans en deux ans pour éviter d'engager des ressources que nous n'avions pas.

Les gens que je représente pratiquent une saine gestion financière chez eux et ne dépensent pas plus que leurs revenus. Ils en espèrent autant de la part de leur gouvernement et nous sommes déterminés à leur donner satisfaction.

J'ai déjà mentionné le programme des infrastructures et quel avantage énorme il a représenté pour les gens de la région de Waterloo et de Kitchener-Centre. Pendant des années, nous avons aussi investi dans la technologie et la recherche et cet effort a rapporté des avantages énormes non seulement en création d'emplois dans la région de Kitchener-Waterloo et au Canada tout entier, mais aussi en découverte de solutions vertes aux problèmes technologiques et environnementaux.

• (1625)

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les subventions de partenariat technologique qui sont offertes par l'intermédiaire d'Industrie Canada. Je pense à quatre ou cinq industries dans ma région qui ont pu profiter d'innovations technologiques commercialement viables mais qui devaient être développées.

Nous avons vu des gains énormes, que ce soit à ATS, GFI, IMS ou dans de nombreuses autres entreprises. Ce ne sont que quelques unes de celles qui me viennent à l'esprit quand je pense aux entreprises qui sont à la fine pointe du progrès technologique. Elles créent des emplois dans notre localité et retiennent les brillants cerveaux au Canada.

La recherche et le développement constituent l'un des instruments clé dont nous nous sommes servi dans nos budgets pour rétablir l'équilibre financier du Canada. En 2001-2002, nous y avons investi 4,6 milliards de dollars. Du jamais vu. En outre, nous accordons chaque année pour 1,5 milliard de dollars en crédit d'impôt à l'investissement aux entreprises canadiennes pour qu'elles puissent faire leur propre recherche et développement.

Depuis 1997, près de 3,5 milliards de dollars sont allés à la Fondation canadienne pour l'innovation et au projet Génome Canada. C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens. On entendait souvent parler de l'exode des cerveaux. Ce sont les investissements de ce genre qui retiendront ces brillants cerveaux et cette fantastique technologie au Canada, profitant aux Canadiens et créant des marchés d'exportation.

Plus de 1,4 milliard de dollars par an a été investi dans la recherche universitaire par l'intermédiaire des conseils subventionnaires fédéraux qui appuient la recherche et les étudiants de deuxième cycle. Ma région, où se trouvent l'Université de Waterloo, l'Université Wilfrid Laurier et l'un des meilleurs collèges communautaires au Canada, le Collège Conestoga, profitent de ces bienfaits. C'est le genre d'investissement dont ces secteurs me disent qu'ils doivent être maintenus car ils permettent de financer les études de deuxième cycle.

Nous avons envisagé d'assumer une partie des frais généraux liés à la fourniture d'ordinateurs et les coûts d'infrastructure nécessaires. Au cours des 10 années à venir, nous allons manquer de professeurs d'université; c'est un phénomène mondial. Nous devons agir maintenant, et en investissant dans la recherche et le développement nous contribuons à la solution. Nous pouvons contribuer à retenir les meilleurs et les plus brillants de nos cerveaux. Nous pouvons créer des nouvelles technologies qui produiront de nouveaux emplois. Nous pouvons mettre en oeuvre notre programme vert, ce qui est extrêmement important pour les gens que je représente et pour tous les Canadiens, d'un bout à l'autre de ce beau pays qui est le nôtre.

Nous avons investi 2 milliards de dollars par année dans la recherche dans les laboratoires fédéraux, dont environ 6 millions de

Initiatives ministérielles

dollars pour le Conseil national de recherches, afin d'améliorer la santé et la sécurité des Canadiens et de renforcer les centres régionaux d'excellence. Il est important de reconnaître que, lorsque nous travaillons au niveau fédéral, nous devons parvenir à ces solutions avec un point de vue pancanadien.

Je suis tout à fait favorable au travail en partenariat et à l'écoute des idées, que ce soit au niveau régional, provincial ou municipal, qui contribueront à mener au genre de solutions qui sont nécessaires.

Je dois dire à la Chambre que les sans-abri constituent un gros problème. Des députés de ce côté-ci de la Chambre ont soulevé ce problème auprès du gouvernement et continuent de dire que c'est un phénomène dont nous nous préoccupons. Nous avons dit que c'était un problème fédéral et que si nous ne voulions pas que la solution relève uniquement de nous, nous devions donner l'exemple. Je suis fier de pouvoir dire à la Chambre que l'Initiative de partenariats en action communautaire a investi de l'argent dans ma région. Elle a pu le faire notamment parce que les conseils de planification sociale à l'échelle locale avaient fait tout le travail d'information statistique pour démontrer que nous avons d'urgents besoins concernant les sans-abri à Kitchener.

Notre région compte 450 000 habitants. Cela ne semble peut-être pas beaucoup, mais nous sommes le plus grand centre urbain dans la région de Waterloo. Bon nombre des sans-abri gravitaient autour du centre-ville de Kitchener. Les fonds fournis par l'IPAC nous ont aidés à créer des refuges pour les itinérants dans toute la région. Ce programme a fourni des services pour les gens d'autres centres urbains, en plus d'établir un équilibre entre les besoins ruraux et les besoins urbains.

À bien des égards, la région dont je viens représente de façon saisissante le genre de forces de même que les tensions et les défis que le Canada éprouve à l'échelle nationale. Nous avons les revendications urbaines et rurales, de même que le fait que nous passons d'une base manufacturière à un secteur de technologie de pointe.

• (1630)

Il faut continuer d'avoir une stratégie urbaine qui met en évidence les initiatives qui sont importantes pour Kitchener. Les partenariats en matière d'infrastructure sont essentiels, et nous en avons parlé dans le discours du Trône. Le prochain budget poursuivra dans la ligne des engagements que le gouvernement a pris et renforcera davantage les collectivités comme celles de Kitchener-Centre.

Le vice-président: Avant de passer aux questions et commentaires, je dois faire connaître à la Chambre, en conformité de l'article 38 du Règlement, la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Burnaby—Douglas, La justice.

Le député de Nanaimo—Alberni a la parole.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous tenons à souligner tout le travail accompli par la députée d'en face dans ce dossier. La secrétaire parlementaire a vraiment pris son travail à coeur. Nous entretenons cependant des points de vue différents sur la question de Kyoto.

Je connais aussi la ville de Kitchener pour y avoir vécu pendant près de 15 ans. Il faut compter environ trois heures de route pour aller de Kitchener à Windsor, et de là à Port Huron. Nous habitons dans un grand et froid pays. Il peut aussi y faire très chaud en été, ce qui nous oblige à utiliser l'air climatisé. Il nous faut consommer beaucoup d'énergie si on veut vivre confortablement. Nous devons aussi assumer des coûts de transport énormes.

Initiatives ministérielles

La ville de Kitchener possède une importante base industrielle. L'industrie des pièces d'automobiles y est très présente. Elle compte aussi des entreprises comme Lear Siegler, des fabricants de pneus, etc. Cependant, bon nombre de ces entreprises appartiennent au moins en partie à des Américains. Si on demandait aux filiales canadiennes de ces entreprises de supporter le poids de Kyoto, la députée ne craint-elle pas un déménagement de l'industrie et des emplois qui s'y rattachent au sud du 49^e parallèle? On a vu ce qui s'est passé en Colombie-Britannique. Et cela n'empêcherait pas les émissions de cette même industrie, une fois installée au sud du 49^e parallèle, de franchir la frontière et de se répandre dans nos régions.

Que fera le gouvernement pour barrer la voie aux émissions provenant du sud de la frontière? Kyoto m'apparaît comme un bon plan pour développer le nord des États-Unis. La députée ne s'inquiète-t-elle pas des pertes d'emplois dans sa propre communauté?

• (1635)

Mme Karen Redman: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir précisé le contexte dans lequel il pose sa question.

Nous raterions une belle occasion en refusant d'appliquer le Protocole de Kyoto. La ratification n'est que la première étape. En tant que gouvernement, nous devons également nous doter d'outils, que ce soit en prenant des règlements ou en offrant des incitatifs fiscaux.

Le prochain volet du Protocole de Kyoto et de sa mise en oeuvre sera probablement le plus intéressant. Il s'agit des mesures budgétaires et des règlements que nous prendrons et qui auront des répercussions sur l'industrie.

Je ferais toutefois remarquer à mon collègue que, même si le Canada applique le Protocole de Kyoto et si les États-Unis ne le font pas, le smog et les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas besoin de visa pour franchir les frontières. C'est donc dire qu'il soulève un bon point. Voilà pourquoi les gouverneurs des États de l'est des États-Unis ont conclu un accord avec les provinces maritimes et vont tenter d'atteindre des objectifs similaires à ceux du Protocole de Kyoto en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je signale aussi au député que des sociétés multinationales, comme DuPont, ont déjà réduit de 85 p. 100 leurs émissions de gaz à effet de serre. Un grand nombre de multinationales ont reconnu d'elles-mêmes que ce régime allait s'appliquer à l'échelle de la planète. Comme toutes les industries qui connaissent du succès, elles ont décidé de prendre les devants et de faire les premiers pas dans la bonne direction. En tant que gouvernement, nous devons continuer de faciliter de telles démarches afin de préserver les emplois au Canada.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée qui est une secrétaire parlementaire. Mais je ne sais pas si son mandat vient à échéance.

Une voix: Oui, il vient à échéance.

M. Deepak Obhrai: Quoi qu'il en soit, je l'en félicite et je lui souhaite d'accéder à de nouvelles fonctions.

Elle a néanmoins souligné un élément important. Mon collègue de Nanaimo en a fait autant. Et la députée y a répondu. Le gouvernement refuse de voir où le bât blesse, en ce qui concerne le Protocole de Kyoto. Mais la députée l'a enfin vu aujourd'hui. C'est un élément important sur lequel il convient de revenir, à savoir que le

Canada ratifiera le Protocole de Kyoto, alors que les États-Unis s'en abstiendront.

Des accords ont été signés entre nos deux pays et de nombreux États américains se sont fixés des objectifs pour l'assainissement de leur environnement. En bout de ligne, les règlements sont plus nombreux aux États-Unis du fait qu'il y a autoréglementation par les entreprises. Cela finit par donner du Protocole de Kyoto une impression de traité de second ordre, car les objectifs que se sont donnés ces États sont plus importants.

Pourquoi faut-il que nous signions le Protocole de Kyoto et que nous imposions à nos régions d'en subir les conséquences? La région de Kitchener, celle de la députée, n'en souffrira sans doute pas, mais d'autres régions en pâtiront. Pourquoi signer un traité imparfait, s'il nous est possible de faire comme les États-Unis, c'est-à-dire nous fixer des objectifs que nous pouvons atteindre pour vivre dans un monde plus sain et plus sûr?

• (1640)

Mme Karen Redman: Monsieur le Président, encore une fois, j'apprécie énormément les vœux de mon collègue d'en face.

Être signataire du Protocole de Kyoto présente certainement des avantages car 168 pays ont négocié à cet effet. Malgré le fait que les États-Unis n'ont pas ratifié l'accord, ils continuent de déléguer des représentants aux négociations. Le Canada a donc avantage à être signataire du Protocole de Kyoto.

Je répète que, aux États-Unis, 42 États ont des régimes de réglementation en plusieurs points conformes aux lignes directrices sur les émissions de gaz à effet de serre. Le président Bush a fait deux grandes annonces, l'une de 4,8 milliards de dollars et l'autre de 4,6 milliards. Les États-Unis prennent des mesures.

J'attire l'attention de mon collègue sur le fait que le premier ministre de l'Ontario, ma province, s'est tenu auprès de M. Klein et a vilipendé la ratification de Kyoto jusqu'à ce que l'on connaisse de graves problèmes d'électricité. Le ministre de l'Environnement de l'Ontario aurait pu se tenir auprès de notre propre ministre de l'Environnement alors car, tout à coup, être vert est devenu économiquement logique. C'est tout à fait logique pour le Canada et pour les Canadiens. Il appartiendra au gouvernement d'assurer la mise en oeuvre de ces mesures.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'était un commentaire intéressant. Je répondrai à cette question en temps et lieu, et je lui donnerai l'occasion, comme aux députés d'en face, de me poser des questions au sujet du Protocole de Kyoto.

Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous souhaiter ainsi qu'à votre famille un joyeux Noël et à tous mes collègues de la Chambre j'offre également mes vœux pour un très joyeux Noël et une nouvelle année des plus heureuses.

En cette fin d'année, au moment où nous faisons en quelque sorte le bilan, je suis ravi de participer au débat prébudgétaire. Dans le contexte actuel, je remercie tous les collègues qui m'ont offert leurs vœux plus tôt au cours de l'année, quand j'ai éprouvé des problèmes de santé.

J'ai pris du recul et j'ai examiné la feuille de route du gouvernement. Les membres du gouvernement se sont vantés à maintes reprises d'avoir pris les finances du pays en main et d'être des experts financiers. Ils veulent laisser l'image d'excellents gestionnaires financiers grâce auxquels le Canada a enregistré des excédents budgétaires.

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, avant de poursuivre, je signale que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Calgary-Sud-Est.

Plus tôt cette semaine, le premier ministre a déclaré à la Chambre que les libéraux avaient enregistré des surplus pendant cinq exercices consécutifs et que, par conséquent, ils avaient fort bien fait les choses, alors que la réalité montre tout le contraire.

Nous avons une remarquable vérificatrice générale qui rappelle le gouvernement à l'ordre et qui ne craint pas d'exprimer son point de vue au sujet des finances du pays et de la mauvaise gestion du gouvernement à ce chapitre. Les Canadiens tiennent la vérificatrice générale en très haute estime. Si ce n'était d'elle, nous n'aurions pas su que le gouvernement gérait mal les deniers publics.

Il est fallacieux de la part du premier ministre d'affirmer que les libéraux ont bien géré l'argent des contribuables canadiens au fil des ans et que c'est grâce à cette bonne gestion que nous enregistrons un excédent budgétaire. L'ancien ministre des Finances fera également valoir cet argument lors de la course à la direction de son parti. Avec le temps, l'opposition et, je l'espère, la vérificatrice générale montreront qu'il en est tout autrement.

Analysons cette situation. Tout a débuté avec le cafouillage de DRHC, que nous ne devons pas oublier. Nous ne devons pas cacher ces choses. Qu'est-il arrivé dans ce dossier? Pas grand chose. Aucun ministre n'a accepté la responsabilité de ce qui s'est produit.

Le très honorable député de Calgary-Centre, qui a occupé de nombreux postes au sein du gouvernement, a mentionné aujourd'hui qu'il est important que les ministres titulaires de ces postes fassent preuve de responsabilité. Pourtant, en face, personne n'a pris la responsabilité du cafouillage d'un milliard de dollars à DRHC.

Puis, surprise, il y a eu le fiasco de la publicité dans le dossier de l'unité et le gaspillage d'argent dans le cas de Groupaction. Nous attendons avec impatience le rapport de la vérificatrice générale à ce sujet. Lorsque ce rapport sera rendu public, je ne sais pas qui prendra la responsabilité, car la personne susceptible d'être tenue responsable de ce fiasco a fait l'objet d'une nomination politique au Danemark. C'est un deuxième cafouillage, et personne n'en a accepté la responsabilité.

Nous avons maintenant le troisième cafouillage, soit celui du registre des armes à feu. Qui prend la responsabilité de ce fiasco? Personne. Le premier ministre aime dire «Un milliard de dollars par ci, un milliard de dollars par là, pourquoi s'en faire?» C'est pour lui de la menue monnaie. Toutefois, pour les Canadiens, c'est beaucoup d'argent venant de leurs impôts. C'est beaucoup d'argent pour les chefs de famille monoparentale, ou les étudiants dont la dette augmente ou les familles qui travaillent fort. Si ces personnes disposaient de cet argent, elles pourraient s'en servir pour leurs enfants, pour elles-mêmes et pour l'économie dans son ensemble.

• (1645)

Nous sommes maintenant aux prises avec le dossier de Kyoto. Le gouvernement a forcé l'adoption de l'accord et il mettra en oeuvre le traité, mais nous n'en connaissons pas les coûts réels. Nous ne savons pas quelles en seront les répercussions sur l'emploi ou s'il s'agit d'un autre cafouillage. Personne ne semble avoir de réponse. Nous nous interrogeons dans le noir.

Nous aurions pu faire quelque chose. Comme le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement vient tout juste de le dire, les États-Unis d'Amérique travaillent énergiquement à atteindre des objectifs qui sont même supérieurs à ceux de l'accord de Kyoto, sans même avoir à supporter le fardeau de cet accord. Les libéraux

commettent un sophisme lorsqu'ils disent qu'ils sont des écologistes d'un type particulier et que nous ne le sommes pas parce que nous nous opposons à Kyoto. C'est totalement dénué de bon sens. Nous croyons aussi à l'écologie. Nous avons aussi des enfants. Nous voulons vivre dans un environnement qui sera sûr et sain pour les futures générations. Le fait que nous nous opposions à l'accord de Kyoto ne signifie pas que nous sommes contre la protection de l'environnement. Nous nous opposons à l'accord de Kyoto parce que nous y voyons un danger.

La secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement a parlé de sa région. C'est une bonne nouvelle que tout aille bien dans sa région. Je viens de la ville de Calgary, en Alberta, qui sera durement touchée par cela sur le plan économique. Naturellement, je dois examiner la question. Les Albertains sont aussi des Canadiens. Ils ont aussi le droit de faire valoir leur point de vue, mais le gouvernement ne les écoute pas. Il a fait la sourde oreille quand les provinces lui ont demandé sa coopération pour que tous ensemble nous puissions remplir nos engagements en matière environnementale. Cependant, nous n'allons pas signer un chèque en blanc. Cela serait dévastateur pour l'économie de la province.

Nous avons eu le gâchis de DRHC et celui du registre des armes à feu. Nous ne savons pas encore ce qui arrivera du registre des armes à feu, ni combien il nous coûtera en tout. Notre parti a posé des questions toute la semaine sur le coût du registre des armes à feu, mais le ministre de la Justice a refusé de répondre à cette question toute simple. Les Canadiens la posent également cette question.

Il y a aussi la question de la fraude concernant la TPS. Le gouvernement falsifie les comptes au point que les Canadiens ne lui font plus confiance. Le gouvernement ne sait pas où est allé l'argent de la TPS. La ministre du Revenu national, en répondant aux questions venant de notre côté, n'a rassuré personne quant à la fraude relative à la TPS.

En guise de conclusion, je dirai que l'héritage de bonne gestion des deniers publics que le gouvernement voulait laisser aux Canadiens s'envole en fumée. Quand le budget sera présenté, nous examinerons de nouveau la question et soulèverons de nouveau ces points-là.

• (1650)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de ses observations. Je partage un grand nombre de ses préoccupations, notamment en ce qui concerne la mauvaise gestion du gouvernement et le gaspillage des deniers publics. Deux des thèmes qui ressortent du débat sur les consultations prébudgétaires sont la nécessité d'injecter plus d'argent dans les services de santé, d'une part, et dans les forces armées, d'autre part. Nous pouvons discuter à n'en plus finir des hélicoptères, des sous-marins et du personnel, du soutien qu'il faut accorder au personnel.

De toute évidence, le débat sur les soins de santé a dominé, mais je voudrais attirer l'attention sur un problème qui se rapporte à la fois à la santé et à la chose militaire, soit l'aide aux anciens combattants, et plus particulièrement aux anciens combattants de la guerre du Golfe. Un grand nombre d'entre eux souffrent de problèmes qui sont inconnus ou n'ont pas encore été diagnostiqués et qui semblent liés à leur séjour dans le golfe Persique. Beaucoup d'entre eux ont des symptômes qui se rapprochent de la sclérose en plaques, de la dystrophie musculaire et d'infections graves qui ressemblent à un empoisonnement à l'uranium. Ils ne reçoivent pas du gouvernement le soutien dont ils ont besoin, ni, dans bien des cas, l'aide médicale nécessaire pour maintenir leur qualité de vie.

Initiatives ministérielles

Mon collègue a-t-il des idées à proposer? A-t-il des électeurs qui sont touchés de cette façon? Est-il d'accord pour dire que le gouvernement est tenu de s'occuper de ce très important syndrome, le syndrome de la guerre du Golfe, qui est fréquent aux États-Unis également?

Un de mes électeurs, Perry Holloway, ainsi que sa famille sont terriblement touchés. Sue Riordon, de West Nova, en Nouvelle-Écosse, s'est faite la championne de la cause de ces anciens combattants de la guerre du Golfe. Ceux-ci s'inquiètent vivement du peu d'attention que le gouvernement leur accorde.

Qu'en pense mon collègue?

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, mon collègue a soulevé des points très intéressants. Les sommes d'argent perdues à cause de la mauvaise gestion et de tous les cafouillages auraient très bien pu servir à financer les soins de santé et les forces armées. Les Canadiens reconnaissent que les militaires manquent cruellement d'argent. Les responsables du gouvernement ont réduit nos militaires au rang de Boy Scouts. Si cela continue, nous ne pourrons bientôt plus parler des Forces canadiennes.

Nous avons obtenu quelques rapports sur les soins de santé parce que l'état des soins de santé a soulevé d'importantes préoccupations. Les sommes qui ont été gaspillées à cause de tous ces cafouillages auraient pu servir à financer les services que les Canadiens veulent obtenir.

Pour ce qui est du syndrome du Golfe, j'en ai entendu parler. J'ai lu des choses à ce sujet. Je sais qu'il est apparu dernièrement et que nos soldats ont quelques problèmes de santé. Il est de notre responsabilité de voir à assurer la santé et le bien-être des soldats qui se battent pour notre pays. Il est bien sûr très important que nous nous penchions sur cette question. Le gouvernement du Canada a une obligation à cet égard.

* * *

• (1655)

[Français]

MESSAGE DU SÉNAT

Le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi qu'il la prie d'adopter.

* * *

[Traduction]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat prébudgétaire. Je regrette que ces débats soient devenus, comme c'est le cas depuis l'arrivée du présent gouvernement au pouvoir, une période essentiellement inutile qui ne sert qu'à occuper les députés lorsque le gouvernement n'a pas de programme législatif à proposer.

J'ai déjà fait des commentaires sur la convention en cours au Parlement de Westminster qui nous sert de modèle, où dans le cadre d'un débat exploratoire honnête de cette nature, on peut voir des ministres de la Couronne ou leurs représentants attirés prendre des notes à la Chambre. Ces débats ont une certaine utilité là-bas. Malheureusement, ce n'est pas le cas ici, comme d'habitude.

Permettez-moi d'ajouter cependant...

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un député n'est pas autorisé à formuler des commentaires sur la présence ou l'absence des députés à la Chambre.

Le vice-président: Je peux me tromper, mais je ne crois pas avoir entendu le député nommer un député d'un côté ou de l'autre de la Chambre. Le député devait parler d'un groupe de députés. J'interprète les paroles du député comme une mise en garde.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, il y a un très important député que je n'avais pas remarqué, en face. Je suis certain qu'il a un contact direct avec Eddie Goldenberg, si bien que tout ce que je dis sera soigneusement noté.

Une voix: Par qui?

M. Jason Kenney: Le premier ministre, à toutes fins utiles.

Je suis troublé par ce débat aussi parce que, en tant que porte-parole de mon parti en matière de finances, lorsque le dernier rapport du Comité des finances a été déposé avant le dernier budget, j'ai vu certaines bonnes recommandations, résultant des efforts honnêtes de députés libéraux et d'autres députés aussi, pour ainsi dire balayées du revers de la main dans le budget du gouvernement.

Par exemple, après avoir mené de vastes consultations nationales, le Comité des finances a recommandé que l'on fixe un plafond de 3 p. 100 pour la croissance des dépenses, soit plus ou moins le taux d'inflation et le taux de croissance démographique. Cette recommandation a été complètement oubliée dans un budget qui proposait une augmentation de 10 p. 100 des dépenses de programme.

L'année dernière, ce même comité recommandait dans son rapport une réduction accrue du fardeau fiscal. Il préconisait notamment que la limite des contributions à un REER soit portée de 13 500 \$ à 19 000 \$. On n'a aucunement tenu compte de cette recommandation.

Le comité a recommandé la réforme des cotisations d'assurance-emploi, qui tuent l'emploi, par le truchement d'une exemption de base annuelle des cotisations visant les nouveaux employés, de manière à ne pas décourager les employeurs d'embaucher des travailleurs. Cette recommandation a été ignorée.

Il recommandait que l'on continue de faire preuve de prudence et de prévoir une marge d'imprévu dans la planification budgétaire, de même qu'un montant annuel affecté au remboursement de la dette contractée sur les marchés, toutes choses dont le gouvernement n'a tenu aucun compte. Le dernier budget du député de LaSalle—Émard n'a pas proposé la moindre réduction de la dette pour les cinq années à venir.

Le rapport du Comité des finances faisait de solides recommandations dans plusieurs domaines, mais le gouvernement n'en a absolument pas tenu compte. Je puis prédire que cela se reproduira. Je vois plusieurs des mêmes recommandations. C'est du déjà vu.

J'entends dire qu'il est nécessaire de revoir les dépenses, de limiter les dépenses et de réaffecter des dépenses. Qu'est-ce que réaffecter des dépenses veut dire? Cela veut dire mettre de l'ordre dans nos priorités.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement semble croire qu'il n'y a pas un seul dollar de son enveloppe de dépenses de 175 milliards de dollars, laquelle inclut l'énorme montant de 40 milliards de dollars en paiements d'intérêt sur la dette, qui puisse être coupé, qui soit du gaspillage. En fait, nous avons vu l'ex-ministre des Finances, le député de LaSalle—Émard, faire l'affirmation bizarre l'année dernière à la suite de la présentation de son budget qu'il n'avait pas pu trouver un seul dollar à couper d'un programme pour le réaffecter à une priorité plus élevée.

Cela venait d'un homme qui aspire à devenir premier ministre, qui dit vouloir un véritable débat sur les choix que les Canadiens peuvent faire pour l'avenir. Il ne pouvait pas faire un seul choix quand il s'agissait de réaffecter des dollars pour refléter l'évolution des priorités publiques. Il a laissé entendre qu'il n'y avait pas un dollar de gaspillage dans le cadre du budget global de 175 milliards de dollars et dans le cadre du budget des dépenses de programmes de 135 milliards de dollars de son gouvernement. Quelle farce de la part de quelqu'un qui prétendait être un ministre des Finances responsable, alors que nous voyons le genre de gaspillage qui se pratique maintenant sous nos yeux. D'autres de mes collègues ont présenté cet argument.

Lorsque ce ministre des Finances a déclaré l'an dernier qu'il ne pouvait pas trouver d'argent à réaffecter pour les soins de santé, pour d'autres allègements fiscaux ou pour la défense et la sécurité nationales, il était au courant du fiasco d'un milliard de dollars du registre des armes à feu. Il savait qu'on jetait de l'argent par les fenêtres, qu'on gaspillait de l'argent au ministère de la Justice, et il n'a rien fait pour mettre un terme à cela. Il n'a pas réorienté ces fonds. Apparemment, il n'a posé aucune question sérieuse. Il a simplement continué à signer les chèques et à faire les mauvais choix pour les Canadiens.

Le bilan du député de LaSalle—Émard au chapitre de la gestion budgétaire depuis 1998 est une farce. C'est une farce qui s'est traduite par une augmentation des dépenses de programmes de près de 30 p. 100 depuis l'exercice financier de 1998. Il s'agit d'une augmentation moyenne des dépenses de programmes de 6 et 7 p. 100, soit les plus fortes hausses enregistrées depuis la désastreuse catastrophe budgétaire des dernières années du gouvernement Trudeau.

• (1700)

Tout cela signifie qu'il y a moins de choix à faire pour hausser notre niveau de vie, améliorer notre productivité et permettre aux travailleurs canadiens de conserver une plus grande part de ce qu'ils gagnent.

Le gouvernement nous dit que nous n'avons plus de problèmes fiscaux désormais. Le gouvernement prétend qu'il a réglé cela dans le budget de 2000. C'est insensé. Le Comité des finances demande qu'on poursuive la mise en oeuvre des prétendues réductions fiscales de 100 milliards de dollars. C'est de la foutaise. Pour arriver à ces chiffres, le gouvernement trafique les livres, comme cela s'est fait au ministère de la Justice.

Quand on déduit les augmentations énormes des cotisations au RPC, la non-augmentation des impôts par le biais de la désindexation du régime fiscal dans le budget de 2000, l'augmentation de la prestation fiscale pour enfants qui est calculée comme une réduction d'impôt, mais qui est en fait une augmentation des dépenses, quand on examine les chiffres réels, on constate que les modifications fiscales en 2000 représentent en fait 48 milliards de dollars répartis sur cinq ans. Cela n'a pratiquement aucun effet

discernable pour les familles dont les parents travaillent ou pour les entrepreneurs.

Le rapport de l'impôt fédéral au PIB est aujourd'hui aussi élevé qu'il ne l'a jamais été. Le rapport global de l'impôt canadien au PIB, y compris tous les ordres de gouvernement, est passé de 41 p. 100, son sommet en 1996, à 40,1 p. 100 aujourd'hui. C'est une petite réduction du fardeau fiscal du contribuable canadien dont nous parlons fréquemment. C'est attribuable en grande partie aux réductions d'impôt réelles et marquées, qui ont été effectuées par les gouvernements provinciaux de l'Ontario, de l'Alberta et d'autres provinces. Ce sont les gouvernements provinciaux qui, soit dit en passant, ont dû absorber les énormes compressions arbitraires dans les transferts fédéraux au titre de la santé, que le gouvernement prétend être sa plus grande priorité. Quelle blague!

En outre, lorsqu'il s'agit d'établir des priorités, il y a un énorme consensus national de gauche à droite qui ressort dans tout le pays et qui veut que nous cherchions sérieusement à protéger notre sécurité nationale et à investir dans au moins une capacité minimale pour nos forces armées, nos militaires.

C'est ce que nous disent le comité de la défense des Communes, le comité de la défense du Sénat, les comités de citoyens qui examinent la défense, les comités d'experts et des universitaires libéraux de gauche comme Tom Axworthy et son frère Lloyd. Tant à gauche qu'à droite, il y a un consensus pour dire que si nous voulons vraiment protéger notre souveraineté et nos intérêts nationaux, nous devons investir un minimum suffisant pour soutenir nos hommes et nos femmes en uniforme.

Pourtant, qu'avons-nous lu dans le journal aujourd'hui? Le ministre des Finances se moquait de ceux qui réclamaient d'autres investissements pour une défense nationale minimale en laissant entendre fondamentalement que peu importe les recommandations du rapport du comité, ce dont nous discutons aujourd'hui, peu importe la recommandation des membres libéraux du comité de la défense et la recommandation du ministre de la Défense lui-même, il n'y aura pas de nouvelles ressources importantes pour la défense nationale.

En terminant, ce que je prévois, malheureusement, c'est une autre occasion ratée de mettre de l'ordre dans notre économie pour ce qui est de la croissance de la productivité et du niveau de vie par l'entremise d'un autre allègement du fardeau fiscal, de mettre nos priorités aux bons endroits en matière de sécurité nationale et de santé et de s'attaquer à notre énorme dette de 530 milliards de dollars. J'espère que ce n'est pas le cas.

Voyons si l'actuel ministre des Finances est davantage capable que son prédécesseur, le député de LaSalle—Émard, d'établir des priorités qui sont dans le meilleur intérêt du Canada.

• (1705)

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie toujours les observations du député, le sérieux de ses recherches en finances et les points qu'il fait ressortir.

Je voudrais revenir sur deux points. Nous avons déjà discuté de la question lors du dernier budget, du reste. Il y a tout d'abord les cotisations au Régime de pensions du Canada. Comme le député le sait, ce régime ne pouvait pas se maintenir. Nous avons étudié les moyens à prendre pour le renforcer, mais le député semble maintenant dénoncer de nouveau les cotisations. Propose-t-il que nous absorbions les coûts excédentaires au moyen des impôts, ou veut-il réduire les cotisations au point que le régime soit dépassé par la réalité et ne s'autofinance plus?

Initiatives ministérielles

De plus, je sais que le député avait peu de temps et qu'il voudrait bien réaffirmer la position de l'Alliance, qui s'oppose aux fonds de développement régional. Ceux-ci permettent d'aider toutes les régions du Canada à l'exception du sud de l'Ontario. Il y a par exemple le fonds de la diversification de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et le fonds du Québec. Je veux lui donner la possibilité de s'expliquer.

Ces fonds sont axés sur l'innovation et l'économie du savoir. Il s'agit très souvent de projets qui amélioreront notre compétitivité, ce qui est essentiel à la productivité. L'Alliance a remis en question notre productivité, qu'elle compare à celle des États-Unis, mais, lorsque nous nous donnons des outils pour aider à résoudre le problème, l'Alliance n'est toujours pas d'accord.

M. Jason Kenney: Monsieur le Président, je suis gré à ce député très assidu de ses questions toujours sérieuses.

En ce qui concerne les cotisations au RPC, permettez-moi de dire que, comme n'importe quel économiste le comprendrait, nous estimons que la cotisation au RPC constitue un impôt. Elle est un désincitatif. Elle réduit la richesse dans l'économie et la capacité des participants à cette économie de produire de la richesse. Elle est un fardeau.

Cela dit, il y a un manifestement d'énormes problèmes actuariels dans le régime gouvernemental monopolistique de transfert générationnel, le modèle actuel du RPC. Nous voudrions réformer le régime pour que les jeunes travailleurs puissent investir une petite partie de leurs économies obligatoires dans des placements privés qui rapporteraient un meilleur rendement et une pension plus élevée, à un moindre coût, au cours de leur vie. Je crois que nous devrions tirer un enseignement d'autres pays à cet égard.

En ce qui a trait au développement régional, je remercie le député de m'offrir l'occasion de réitérer la politique de mon parti. Il s'oppose fermement et systématiquement à toutes les formes de subventions aux entreprises et d'aumônes aux contribuables, par l'entremise, nous l'avons appris, d'un appareil politique de plus en plus corrompu, qui favorise des sociétés, que ce soit Diversification économique de l'Ouest, le BFDR(Q), l'APECA ou tout autre programme de subvention d'entreprises.

Je remarque aujourd'hui que le ministre de l'Industrie a accordé encore des fonds de 60 millions de dollars, dans le cadre de Partenariat technologique Canada, à un agent de financement du Parti libéral, qui est également milliardaire, Terry Matthews. Si M. Matthews pouvait soutenir que ce prétendu investissement du gouvernement pourrait rapporter des bénéfices substantiels, les créanciers du secteur privé feraient la queue devant sa porte pour lui offrir le crédit dont il a besoin.

Pourquoi a-t-il besoin de puiser de préférence dans les poches des contribuables? Pourquoi passe-t-il devant les autres? C'est parce qu'il recueille des fonds pour le gouvernement. Ce jeu des entreprises parasites est un des aspects horribles de la politique de corruption au Canada.

SANCTION ROYALE

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence la Gouverneure générale que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès d'elle dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

● (1720)

[Français]

Et de retour:

Le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès de Son Excellence la Gouverneure générale dans la Chambre du Sénat, Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi S-2, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Koweït, la Mongolie, les Émirats Arabes Unis, la Moldova, la Norvège, la Belgique et l'Italie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale et modifiant le texte édicté de trois traités fiscaux—Chapitre 24.

Projet de loi C-14, Loi concernant le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transit au Canada des diamants bruts et établissant un processus de certification pour leur exportation en vue de l'exécution par le Canada de ses obligations découlant du Processus de Kimberley—Chapitre 25.

Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur—Chapitre 26.

Projet de loi C-21, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003—Chapitre 27.

Projet de loi C-8, Loi visant à protéger la santé et la sécurité humaines et l'environnement en réglementant les produits utilisés pour la lutte antiparasitaire—Chapitre 28.

Projet de loi C-5, Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada—Chapitre 29.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je veux commencer par donner une précision que j'ai essayé de donner dans le cadre d'un rappel au Règlement plus tôt dans la journée. Je n'ai pas pu le faire de cette façon. Cela concerne simplement un chiffre inexact cité d'un journal par le député de Lotbinière—L'Érable, je crois. L'article semblait dire que DRHC, qui est responsable des pensions, de la sécurité de la vieillesse, des prêts aux étudiants et ainsi de suite, allait réduire de 12 milliards de dollars son budget de 85 milliards de dollars. L'article de journal auquel le député a fait allusion était tout simplement inexact.

Le budget de DRHC n'est pas de 85 milliards de dollars et il ne sera pas amputé de 15 p. 100. Le budget est en fait de 65 milliards de dollars, et plus de 60 milliards, ou 92 p. 100, sont versés directement aux Canadiens dans le cadre de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada, de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants et d'autres paiements de transfert législatifs. Je voulais simplement rectifier les faits.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte dans le cadre de ce débat prébudgétaire pour aborder des points qui concernent ma circonscription et l'ensemble du pays, points que j'aimerais voir traités dans ce budget et dans les budgets à venir. Comme les Canadiens le savent, nous atteignons à l'équilibre budgétaire. Le gouvernement ne peut plus compter sur des surplus et, comme tous le savent, des besoins énormes se font sentir sur le front de la défense, du système de soins de santé, des émissions de gaz à effet de serre, et ainsi de suite. Autrement dit, la marge de manoeuvre n'est pas grande.

Permettez-moi d'énumérer les dossiers que j'appuie et que j'estime réaliste de voir figurer dans le budget. Je m'attacherai d'abord à ma circonscription, puis à l'ensemble du Canada, puis j'aborderai certains points du rapport du Comité permanent des finances dans les 20 minutes qui me sont allouées.

En ce qui concerne ma circonscription, il y a un dossier pour lequel je tiens à m'assurer qu'il y a des fonds, à savoir le projet de gazoduc qui longera la route de l'Alaska. J'y reviendrai.

Un autre dossier a besoin d'appui, celui du syndrome d'alcoolisme foetal. Certains députés de la Chambre ont tenu des propos éloquentes sur cette question. La prévention est une solution beaucoup plus économique et humaine que la négligence de ce dossier. Il est à espérer que des ressources seront affectées à la prévention du syndrome d'alcoolisme foetal.

Le programme Bon départ est l'une des excellentes initiatives prises à cet égard. Depuis des années, je suis moi-même un enthousiaste de ce programme, et je voudrais qu'il prenne encore plus d'importance. Le dernier discours du Trône annonçait d'ailleurs des mesures en ce sens. Je souhaite que cette tendance se poursuive. Ce programme a donné d'excellents résultats dans ma circonscription. Nous aimerions qu'il soit mis en place dans d'autres localités et que le financement se poursuive dans les localités où il est déjà à l'oeuvre. La popularité du programme fait qu'il est de plus en plus en demande.

Le programme des sans-abri, ou projet IPAC, est également très apprécié dans ma circonscription, et je sais que c'est aussi le cas dans de nombreuses autres circonscriptions. Plusieurs projets ont été lancés. Dans ma propre circonscription, le ministre l'a reconnu comme l'un des programmes uniques en leur genre au pays. Le problème n'a toutefois pas été résolu. Nous avons un excellent comité local, présidé par Ross Findlater, qui a beaucoup innové. Toutefois, les besoins persistent, et nous voulons continuer de motiver les bénévoles à organiser des projets comme celui-ci et continuer d'enregistrer d'autres réussites.

Les premières nations représentent une partie importante de la population de ma circonscription. Je tiens évidemment à m'assurer que les fonds nécessaires à la mise en oeuvre des derniers accords sur les revendications territoriales seront disponibles. Le véritable travail commence après la signature des accords. Leur mise en oeuvre nécessite des fonds. J'espère qu'ils seront suffisants.

● (1725)

Nous devons aussi avoir les fonds nécessaires à la protection de notre souveraineté dans le Nord. J'ai déjà abordé cette question à la Chambre. On a parlé de cas qui se sont produits dans le Nord, et les députés qui représentent cette région en ont également fait état, mettant en cause la présence non contrôlée de bateaux étrangers dans nos eaux territoriales du Nord. Nous n'exerçons pas suffisamment de surveillance dans cette région. Pendant que les trois députés qui représentent le Nord participent à ce débat avec leurs 298 collègues homologues et font valoir de façon convaincante la nécessité de financer la défense et la Garde côtière, je tiens à m'assurer que notre région ne sera pas oubliée. Je voudrais que la Garde côtière et la défense nationale bénéficient d'une part importante de toute augmentation des fonds.

La pauvreté chez les enfants est présente dans ma circonscription, comme elle l'est dans toutes les autres circonscriptions. Ce problème est pour moi, comme pour tous les autres députés, une source de préoccupation. J'appuie les efforts déployés pour réduire la pauvreté chez les enfants.

Initiatives ministérielles

Nous avons aussi des besoins en matière de développement économique régional dans le Nord et en matière d'infrastructure. J'y reviendrai un peu plus tard. J'ai été enchanté d'apprendre que le gouvernement canadien s'engageait à contribuer au financement des Jeux d'hiver du Canada, qui auront lieu à Whitehorse. Ce sera la première fois de l'histoire que les jeux se tiendront au nord du 60^e parallèle.

Certains éléments du rapport Romanow sont très encourageants pour le Nord et pour ma circonscription. Plus précisément, le rapport traite de problèmes que nous éprouvons dans le Nord, dont certains ne se manifestent pas ailleurs. La Commission a parlé du fonds rural qui pourrait permettre de résoudre certains de ces problèmes. Nous en sommes très heureux. Je pense par exemple au problème des listes d'attente qui n'est pas unique au Nord et dont le rapport a traité. Bon nombre de mes électeurs m'en ont parlé. Ils voudraient qu'on fasse quelque chose pour améliorer la situation.

La question du recrutement et de la conservation de personnel médical spécialiste dans le Nord est unique à notre région. Ce problème est bien décrit dans le rapport Romanow. On y retrouve également des éléments de solution. Un autre des problèmes que nous éprouvons dans le Nord est l'accès opportun à des spécialistes et à des chirurgies importantes. Près de la moitié du territoire du Canada est situé au nord du 60^e parallèle, mais on n'y trouve même pas un hôpital qui soit en mesure de faire des chirurgies importantes et nous devons donc avoir recours aux réseaux de la santé d'autres provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario ou les autres. Autrement dit, les habitants du Nord sont à la merci de ces provinces. Elles nous traitent très bien, et je n'ai aucun reproche à leur faire à cet égard, mais nous n'avons aucune garantie d'accès pouvant permettre à nos médecins de dresser des plans.

Évidemment, on ne fait pas d'économies d'échelle en ayant tous les genres de spécialistes dans le Nord. Sauf que, encore une fois, comment nos médecins peuvent-ils renvoyer des patients à des spécialistes travaillant dans d'autres réseaux de la santé? Nous espérons que l'on saura résoudre ce dilemme.

Bien sûr, l'industrie minière est l'un des principaux moteurs de l'économie dans ma circonscription. Elle a représenté pendant de nombreuses années la plus grosse contribution du secteur privé au PIB, ou au produit brut du territoire. J'appuie les initiatives mentionnées par les députés qui pourraient aider l'industrie minière.

L'industrie du tourisme est maintenant le plus gros employeur du secteur privé, pour ce qui est du nombre d'employés. Je trouve très utile le soutien fourni à ce secteur, notamment au niveau de la commercialisation.

J'ai trouvé fort perspicaces les deux derniers rapports du Comité des finances. J'étais ravi que le comité mentionne qu'il ne soit pas possible de bâtir l'infrastructure dans le Nord en fonction du nombre d'habitants, comme on l'a fait jusqu'à maintenant.

Cela a été dit à plusieurs reprises et je suis sûr que tous les députés en conviennent. Comme la population est peu nombreuse, il y a moins de contribuables et ils sont tellement dispersés qu'un financement des infrastructures en fonction du nombre d'habitants ne fonctionne pas. On n'arrive à pas à grand-chose de cette façon. Les habitants du Nord font face à des conditions inhabituelles, en raison du pergélisol. Cela rend également les infrastructures très importantes. Je me réjouis de voir qu'on reconnaît ce fait et qu'on en a déjà tenu compte dans les calculs relatifs aux infrastructures.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, je vais parler un peu plus longuement de la question des gazoducs. Il existe actuellement deux gazoducs dans l'Arctique qui pourraient se prolonger au Canada, soit celui du Mackenzie et celui de l'autoroute de l'Alaska. Ils pourraient créer une foule d'emplois au Canada. Je me suis déjà prononcé en faveur du prolongement de ces gazoducs.

● (1730)

Je pense que les gens ont beaucoup entendu parler de la vallée du Mackenzie, mais j'aimerais parler des avantages du gazoduc de la route de l'Alaska, dont on parle peu et dont les Canadiens ignorent peut-être la construction. Plusieurs études indiquent qu'à eux seuls les travaux de construction de ce gazoduc pourraient représenter 100 000 années-personnes de travail dans l'ouest du Canada et en Ontario, plus de 165 000 années-personnes indirectement au Québec et en Ontario, 1,2 milliard de revenus pour les Canadiens, 31 milliards de dollars pour le PIB du Canada et 8 600 emplois en Colombie-Britannique.

Ce serait le plus grand projet du genre dans l'histoire de l'humanité, et nous sommes ravis de la récente nomination d'un représentant du gouvernement à l'Administration du pipe-line du Nord, ce qui facilitera le projet puisque, bien entendu, le rôle du Canada est celui d'un organisme de réglementation. Nous voulons nous assurer que quand les entreprises demanderont de construire l'un ou l'autre de ces pipe-lines, le gouvernement sera prêt et aura les ressources nécessaires pour réglementer ces activités rapidement et efficacement.

La demande de gaz naturel est immense. Toutes les projections objectives concernant les besoins de l'Amérique du Nord en gaz naturel indiquent que la demande dépassera la capacité de ces deux pipe-lines. Si les gazoducs sont aussi importants qu'il est prévu et qu'ils sont remplis de gaz, ils ne fourniront qu'un tout petit pourcentage de la demande prévue par les estimateurs.

Cela est dû en grande partie à la nouvelle capacité de production d'électricité des États-Unis, mais on pourra aussi réduire les gaz à effet de serre au fur et à mesure que les États-Unis et d'autres pays remplaceront le charbon et le diesel. Par exemple, on consomme beaucoup de diesel au Yukon. S'il était remplacé par du gaz naturel, qui brûle de façon plus propre, cela réduirait les gaz à effet de serre.

Je suis d'accord pour que le gouvernement veille à ce que ce secteur soit réglementé dans les plus brefs délais. Si nous tardons, la demande sera toujours là, mais les États-Unis en particulier répondront à la demande en s'adressant ailleurs. Ils ont déjà commencé à construire des centrales au GNL et à acheminer du gaz naturel liquide vers les deux côtes des États-Unis. Le Canada perdrait sur tous les fronts, alors que le projet est si prometteur pour l'économie canadienne, qui bénéficierait d'environ la moitié des retombées de la construction.

J'espère que lorsque le Congrès américain reprendra ses travaux en février il appuiera à nouveau un projet de loi énergétique qui ne permettra pas le forage dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique et qui renfermera plutôt des dispositions favorisant la construction du gazoduc transalaskien qui traversera le Canada et qui présentera de nombreux avantages pour les Canadiens.

Comme je l'ai dit auparavant, certains éléments figurant du rapport du Comité permanent des finances m'ont réjoui. La partie qui revêt pour moi le plus d'importance concerne le Canada rural et le Nord. En voici un extrait:

L'Association of Yukon Communities a indiqué au Comité que les 160 millions de dollars qu'elle a demandés pour consacrer à ses infrastructures non seulement «rendraient les collectivités du Yukon plus concurrentielles face à leurs voisins du

Sud et du Nord», mais permettraient en outre de «remplacer des infrastructures hautement nécessaires, comme des routes et des réseaux d'adduction d'eau et d'égout, et de mettre en place des câbles optiques à haute vitesse et de construire un pont indispensable sur la rivière Yukon au Klondike».

Je me réjouis énormément que le Comité des finances ait reconnu ces besoins dans ma circonscription et que ceux-ci figurent dans le rapport.

Je suis aussi ravi de la recommandation 27 qui est ainsi formulée:

Que le gouvernement fédéral veille à ce que les besoins des collectivités rurales et éloignées fassent l'objet d'une attention adéquate. En outre, le gouvernement devrait consacrer des ressources aux efforts de développement économique des collectivités éloignées du Nord du pays.

J'aimerais maintenant changer de sujet et parler d'orientations pancanadiennes auxquelles je suis favorable, ainsi que de mes responsabilités à cet égard. Beaucoup d'entre elles auront bien sûr des retombées positives dans ma circonscription.

● (1735)

En ma qualité de président du caucus de la défense, j'appuie les efforts destinés à faire en sorte que nos militaires soient bien financés et efficaces. Les Canadiens sont aussi talentueux que n'importe quel autre citoyen du monde, et il n'y a aucune raison pour que nos forces armées ne puissent accomplir les tâches qui leur sont confiées, prendre soin de leurs membres et disposer du matériel à la plus fine pointe de la technologie, nonobstant le fait que tout cela s'inscrive dans le contexte des besoins globaux prévus dans le budget et des valeurs des Canadiens.

J'accueille avec plaisir la réduction d'impôt de 100 milliards de dollars, la plus importante de l'histoire, et le fait que la majorité des personnes qui en bénéficieront ne seront pas des bien nantis. Un des députés d'en face a posé une question à ce sujet hier. Je suis aussi très fier du crédit d'impôt pour enfants. Comme je l'ai dit auparavant, il faut en faire plus dans ces domaines et j'appuierai toute mesure que nous pourrions adopter en ce sens.

Ayant dirigé les programmes du centre de commerce international au Yukon dans le cadre d'une carrière précédente, je suis très sensibilisé à nos besoins en ce domaine. Comme nous le savons tous, le Canada est largement tributaire du commerce international et, dans le contexte d'aujourd'hui, de la sécurité et des renseignements internationaux concernant le terrorisme, le trafic des drogues et d'autres aspects semblables.

Nous devons offrir un appui suffisant à notre service extérieur, être en mesure de recueillir et d'obtenir des renseignements extérieurs, et favoriser le commerce international. Par exemple, le Mexique a plus de ressources que nous aux États-Unis pour soutenir le commerce, mais il nous faut aussi diversifier notre commerce, car nous dépendons énormément des États-Unis. Cela constituerait, en fait, une des améliorations les moins coûteuses, car nous disposons de talents absolument magnifiques dans ce domaine. Nous devons seulement nous assurer d'avoir les ressources suffisantes.

J'ai mentionné hier que je m'étais entretenu il y a quelques semaines avec un électeur handicapé. Celui-ci m'a dit qu'il aimait son travail, mais qu'il avait parfois du mal à maintenir le même rythme que les personnes non handicapées. Il nous faut établir un programme qui nous permettra de garder les personnes handicapées sur le marché du travail au lieu de les congédier pour une raison ou pour une autre, raison qui ne tiendrait pas si ces personnes n'étaient pas handicapées.

Je suis aussi en faveur d'une économie moderne du savoir pour concurrencer nos voisins. J'appuie tous les efforts que déploie le gouvernement pour le perfectionnement de compétences avancées, l'enseignement supérieur, l'enseignement postsecondaire, surtout pour ce qui est du soutien des chômeurs à cet égard, et l'éducation continue des Canadiens.

J'ai toujours appuyé les efforts que déploie le gouvernement dans le dossier rural. Il a accompli tellement de choses avec tellement peu de moyens que ce dossier pourrait même être rehaussé. Je suis sûr de parler ici au nom de notre caucus rural. Les gens des villes ont signalé que les maires des grands centres avaient dit que des gens venant de régions rurales leur causaient des problèmes et, partant, leur coûtaient cher. Comme le dit le maire de Dawson, c'est symptomatique. Si l'on arrivait à résoudre les problèmes d'économie et de mode de vie et à garder ces gens en santé et productifs dans les régions rurales, ceux-ci ne constitueraient plus un problème pour les villes.

J'applaudis les projets de développement de ressources communautaires qui sont en cours de réalisation. Je sais qu'il y en a quelques-uns dans ma circonscription. J'applaudis aussi la Lentille rurale et je lui souhaite longue vie afin que tout nouveau programme soit évalué du point de vue des régions rurales et soit aussi efficace que possible pour les gens des régions rurales.

Je veux maintenant dire quelques mots sur des recommandations du comité permanent que j'appuie fermement.

• (1740)

Premièrement, je suis tout à fait d'accord avec toutes les réductions d'impôt qui sont proposées, à la condition que l'on veuille à ce que les autres besoins exprimés dans le budget soient pris en compte.

La recommandation n° 4 nous dit de veiller à ce que les taux d'imposition pratiqués au Canada soient compétitifs par rapport à ceux pratiqués dans les autres pays du G-7. Mais, comme le savent déjà les députés, certains de nos taux sont déjà compétitifs, souvent même plus que compétitifs. J'applaudis néanmoins nos efforts en ce sens.

J'applaudis également les efforts que nous déployons pour hausser la limite de nos fonds d'épargne-retraite enregistrés, afin que les Canadiens puissent voir à leurs besoins financiers quand ils seront âgés, ainsi que l'exemption relative à la subvention canadienne pour l'épargne-études.

La recommandation n° 11 préconise que le gouvernement fédéral abaisse sa taxe d'accise à l'égard des petites brasseries, de façon à la ramener à un niveau comparable à celui en vigueur aux États-Unis. Dans le débat que nous avons eu un peu plus tôt, j'ai déclaré que j'étais parfaitement d'accord avec cette initiative et que j'étais ravi de cette recommandation. Nous avons, au Yukon, une excellente brasserie qui produit de la bière savoureuse qui a d'ailleurs été primée et que je recommande à tous. Évidemment, nous aimerions que cette industrie soit compétitive.

Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien suffit à peine pour couvrir les coûts incontournables, sans compromettre la sécurité. Les Canadiens m'ont dit qu'ils tiennent à ce que l'on assure leur sécurité, mais ils ne veulent pas que cela nuise indûment à l'industrie du tourisme.

Je suis également ravi de la recommandation n° 13 où il est question des conseils subventionnaires fédéraux. J'ai fait partie du Comité de l'industrie, comme mon collègue, et nous avons

constamment parlé des fonds alloués pour la recherche aux petites universités et aux petits collèges comme nous en avons dans le Nord.

La recommandation n° 13 dit de:

—tenir compte des préoccupations des petites universités et des petits collèges au moment d'octroyer des fonds et s'abstenir de toute discrimination à leur égard.

Je suis vraiment ravi d'y retrouver cette recommandation pour laquelle nous nous sommes durement battus.

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de parler des nombreuses recommandations que je sais pouvoir être utiles au Canada et à ma circonscription.

• (1745)

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'apprécie les observations de mon collègue du Comité de l'industrie. Je sais que c'est un député très diligent, travailleur et consciencieux. J'aimerais lui poser quelques questions précises.

Il a parlé d'allègements fiscaux. Est-ce que le député serait en faveur d'une augmentation de l'exemption de base pour qu'il soit entre autres possible d'accorder des réductions d'impôt aux Canadiens à faible revenu?

En deuxième lieu, j'aimerais savoir si le député est favorable ou non à une hausse du plafond de cotisations aux REER, pour permettre aux Canadiens de mieux préparer leur retraite.

Le député siège au Comité de l'industrie. Lors de la séance d'hier de ce comité, les représentants de l'Association minière du Canada ont fait un exposé. Ils nous ont demandé d'éliminer l'impôt sur le capital dans le prochain budget fédéral afin de stimuler l'investissement et leur permettre de relever le défi que posera la ratification du Protocole de Kyoto.

J'aimerais savoir si le député est d'accord avec ces trois recommandations.

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, je croyais avoir déjà répondu à deux des questions du député dans mon intervention. J'ai en effet dit que j'étais en faveur de l'augmentation du plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. J'ai également déclaré être très fier de notre plan de réduction d'impôt de 100 milliards de dollars, qui constitue l'allègement fiscal le plus substantiel jamais consenti dans l'histoire canadienne et qui bénéficiera à une majorité de Canadiens dont le revenu n'est pas très élevé.

J'ai également reconnu la pertinence de toutes les mesures fiscales, dont celles qui concernent l'impôt sur le capital. Cependant, j'ai aussi envisagé avec le ministre des Finances d'autres mesures fiscales susceptibles d'aider l'industrie minière. Cette industrie, comme le Programme des actions accréditées entre autres, joue un rôle crucial dans ma circonscription. En fait, le rapport faisait état de l'exposé qu'a présenté hier l'Association minière canadienne au Comité de l'industrie. Il y est également mentionné que l'innovation vise la réduction des coûts. Je suis d'accord avec cette idée. Nous espérons recevoir des fonds pour l'innovation parce que nous avons une stratégie d'envergure à cet égard pour le Canada.

Dans le rapport, on parle également de la compétitivité du financement et de la nécessité de mettre en place un régime fiscal efficient qui soutienne et récompense l'innovation. Il va sans dire que le programme d'innovation du gouvernement repose sur ces principes et je suis d'accord avec cela.

Initiatives parlementaires

● (1750)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Madame la Présidente, j'ai beaucoup de questions à poser à mon collègue du Yukon, où j'ai déjà habité, mais je vais m'en tenir à certains points précis qui aideraient ma circonscription.

Premièrement, nous savons tous que les forces armées sont gravement sous-financées et que les Sea King ont besoin d'être remplacés.

Deuxièmement, l'ancien ministre de l'Industrie, Brian Tobin, avait dit que le gouvernement aurait une politique en matière de construction navale. Il a écrit un document intitulé «Vaincre les obstacles vers la prospérité», mais nous n'avons toujours pas une politique en matière de construction navale qui aiderait notre industrie de la construction navale, particulièrement au Canada atlantique.

Troisièmement, nous savons que la Garde côtière, d'un océan à l'autre et dans la région centrale du pays, est en difficulté.

Qu'est ce que le député recommanderait à son ministre des Finances pour corriger ces trois lacunes avant le prochain budget?

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, je ne crois pas que la construction navale jouera un grand rôle dans ma circonscription dans un proche avenir, alors je répondrai aux deux autres questions.

Premièrement, en ce qui a trait aux hélicoptères, je suis ravi que les appels d'offres aient été combinés. Cela accélérera le processus, ce que souhaitaient, je crois, tous les députés.

Comme il y a des frais à tout, je serais déçu si le fait d'avoir combiné les appels d'offres diminuait le nombre d'emplois dans ce secteur d'activité. À l'instar des travailleurs canadiens, je serais très déçu si cela se produisait.

Je suis content que le député ait mentionné la Garde côtière, car j'ai ainsi l'occasion de reprendre les propos que j'ai tenus dans le cadre du débat sur la Garde côtière et qui portaient sur la souveraineté du Canada dans le Grand Nord.

Certains pays refusent de reconnaître que toutes les îles situées au nord du Canada, au-delà du continent, appartiennent au Canada. De nouvelles voies navigables se forment et des navires les utilisent. Mes collègues du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest ont déjà mentionné que des navires ont été aperçus. Ils peuvent polluer en déversant du pétrole. Ils peuvent débarquer des immigrants. Ils peuvent violer notre souveraineté si nous ne faisons pas sentir notre présence. Je sais que nous avons accru notre présence dans ce secteur, mais le recours aux militaires et à la Garde côtière n'est peut-être pas la solution.

Dans le Nord, comme nos ressources sont limitées, nous devons trouver un moyen de les accroître. Nous pouvons compter sur l'appui remarquable des Rangers canadiens, qui sont souvent des autochtones et qui patrouillent ce secteur. Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue d'en face: nous devons accroître ces ressources pour protéger le nord du Canada.

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Madame la Présidente, les questions autochtones m'intéressent au plus haut point. Mon collègue a parlé du programme Bon départ et des études universitaires.

En ma qualité de membre du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique, et puisque j'ai participé aux travaux du Conseil de l'Arctique au fil des années, je crois que la formation universitaire des jeunes autochtones du Nord est cruciale non seulement pour le Canada, mais aussi pour les autres nations présentes dans l'Arctique.

Puisqu'il est du Yukon, mon collègue est sans doute particulièrement intéressé à cette question. Le président de l'Université du Yukon est aussi le président du nouveau Collège de l'Arctique fondé par le Conseil de l'Arctique. J'aimerais que le député nous donne son avis sur l'avenir des jeunes dans le Nord, dans le contexte des nouvelles technologies et des nouvelles façons d'apprendre, et de ce qu'ils devraient faire pour occuper la place qui leur revient dans le monde moderne.

M. Larry Bagnell: Madame la Présidente, mon collègue pose une excellente question. La nouvelle économie du savoir axée sur la technologie crée, pour les gens du Nord, autochtones ou non autochtones, des débouchés et un avenir qui n'existaient pas auparavant.

Tout cela est assez emballant car, comme le député l'a affirmé, jusqu'à maintenant, il n'existait pas d'université au nord du 60^e parallèle au Canada. Grâce à la technologie, nous avons maintenant cette université virtuelle de l'Arctique qui atteint l'univers pan-nordique de toutes les nations. Puisque tout peut être fait par ordinateur, cette université peut aussi être branchée à un ordinateur. Le Nord, où se trouvent de nombreuses premières nations et des nations autochtones de divers pays, peut maintenant être relié en un seul réseau et les gens peuvent partager des solutions communes à des problèmes communs.

La collectivité la plus éloignée de nous au Canada se nomme Old Crow. C'est le lieu le plus au nord-ouest...

● (1755)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je suis désolée, mais le temps dont disposait le député est écoulé.

Comme il est 17 h 54, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD) propose: Que le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (personne quittant son emploi pour prendre soin d'un membre de sa famille), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je ne puis dire à quel point je suis heureux, avec ma collègue de Vancouver-Est et avec tous les députés néo-démocrates et tous les députés et vous-même assise au fauteuil, de lancer ce que j'estime être un débat historique. Nous allons examiner comment nous pourrions nous servir des lois du Parlement pour modifier le régime d'assurance-emploi du Canada afin d'aider entre 200 000 et 3 000 000 de Canadiens quand ils prennent soin de quelqu'un.

Sur une note personnelle, je dois dire que je suis honoré que ma collègue et excellente amie de Vancouver-Est appuie le projet de loi. Elle a une expérience personnelle du sujet et peut témoigner personnellement de ce dont nous parlons précisément. Il serait injuste de ma part d'en parler davantage car elle nous fera part de son expérience personnelle avec beaucoup d'éloquence.

Initiatives parlementaires

Chacun d'entre nous connaît probablement quelqu'un qui a éprouvé le problème auquel la mesure à l'étude veut remédier, s'il ne l'a pas lui-même éprouvé. Le projet de loi C-206 permettrait de prendre soin d'un parent mourant ou de quelqu'un qui subit un traitement rigoureux de réadaptation dans son foyer. Il serait possible de quitter son travail et de bénéficier d'une forme de protection d'emploi et de toucher des prestations d'assurance-emploi afin de pouvoir prodiguer les soins affectueux et palliatifs dont les personnes mourantes ont si désespérément besoin.

Le projet de loi C-206 ne réglera pas tous les aspects de la prestation de soins ni ne permettra de les aborder tous. Ce n'est pas sa raison d'être. Nous, du quatrième parti en importance, le Nouveau Parti démocratique, avons pour rôle d'offrir des conseils ou de formuler des suggestions afin d'aider le gouvernement et les autres partis d'opposition. Nous avons pour rôle de dire: «Voici une idée. Oublions les considérations partisans et travaillons ensemble pour voir où peut nous mener cette initiative.» Voilà le but du présent débat.

Ce projet de loi remonte à 1997. J'ai alors reçu un appel de deux de mes électeurs. Malheureusement, l'un d'entre eux est décédé depuis. Ils s'appellent Pearl et Doug Fleming, et ils habitaient à Oakfield, en Nouvelle-Écosse. Ils étaient septuagénaires, et Pearl mourait du cancer. Elle avait été une femme robuste de 120 livres, mais, lorsque je l'ai rencontrée, elle ne faisait plus que 75 livres.

Tous les médecins ont dit au couple qu'elle était mourante et qu'elle devait recevoir des soins constants dans un hôpital de la Nouvelle-Écosse. M. Fleming a refusé, disant que, si sa femme devait mourir, il allait s'occuper d'elle chez eux. Le médecin a donné son accord, dressé la liste de l'équipement nécessaire et énuméré tout ce dont il faudrait tenir compte. Il fallait un système de filtration de l'air, un plan incliné, un élévateur pour le véhicule, une baignoire spéciale, des pièces plus grandes, etc.

Le mari voulait simplement déduire ces dépenses de ses impôts. Après deux ans de lutte pour obtenir cette déduction, nous avons enfin eu gain de cause. Cela m'a ouvert les yeux sur ce qui se passe dans notre pays et sur les difficultés que peuvent éprouver certaines gens.

Je vais taire les noms, mais je connais une femme qui habite maintenant à Fort McMurray, en Alberta. Elle travaillait dans les sables bitumineux. Elle a dû quitter sa petite localité de Terre-Neuve pour des raisons économiques. Son père est décédé en 1998. En 2001, on a diagnostiqué chez sa mère le cancer et la maladie d'Alzheimer. Elle était mourante.

Comme elle était le seul enfant de la famille, la jeune femme avait un choix. Elle pouvait placer sa mère en établissement, où celle-ci mourrait dans un cadre étrange, entourée d'inconnus. Elle pouvait aussi quitter son emploi, revenir à Terre-Neuve et dispenser à sa mère les soins dont elle avait désespérément besoin. C'est ce que la jeune femme a fait. Une fois sa mère décédée, elle est retournée à Fort McMurray pour essayer de récupérer son emploi, mais, malheureusement, il était déjà pris.

• (1800)

Cela ne devrait pas être permis. Cette jeune femme a pris une décision de vie qui a affecté sa carrière. Tout ce qu'elle voulait faire, c'était s'occuper de sa mère mourante dans le confort de la maison de sa mère. Elle ne voulait pas que le contribuable paie des centaines de dollars par jour pour des soins de santé dans un foyer. Elle voulait donner à sa mère les soins qu'elle-même lui avait prodigués lorsqu'elle était enfant. Elle a épargné à l'État beaucoup d'argent. Cette jeune femme a quitté sa maison à Terre-Neuve pour trouver du

travail, ce que nous encourageons les Canadiens à faire pour devenir des membres productifs de notre société. Cependant, lorsqu'elle a fait ce choix de vie, il n'y avait aucun programme pour l'aider.

Ce n'est qu'un exemple parmi des milliers d'autres dont je pourrais parler et qui sont tous vrais. Tous les jours, dans notre société, des gens font ce choix difficile lorsqu'ils reçoivent un coup de téléphone leur disant qu'un parent est mourant ou a été victime d'un grave accident. Je prie pour que cela n'arrive jamais à un parlementaire ou à un membre de notre personnel ou à qui que ce soit au Canada qui nous regarde.

Madame la Présidente, imaginez si vous deviez recevoir un coup de téléphone aujourd'hui vous apprenant que l'un de vos enfants a été victime d'un grave accident. Je sais ce que vous feriez maintenant. Vous vous précipiteriez à l'aide de cet enfant et vous resteriez avec lui le plus longtemps possible. Cependant, qu'en serait-il si vous deviez subir des pertes financières à cause des préoccupations et de l'amour que vous avez pour votre enfant? Madame la Présidente, qu'arriverait-il si votre employeur ne pouvait vous laisser partir à cause de certaines contraintes ou d'autres raisons? Vous devriez alors faire un choix très difficile.

Je sais ce que la plupart des Canadiens qui aiment leurs enfants feraient. Ils se préoccuperaient de l'aspect monétaire plus tard et se concentreraient à ce moment précis sur la nécessité d'être là pour prendre soin de leur enfant et de lui donner tout l'amour possible.

Madame la Présidente, si vous étiez enceinte et donniez naissance à un merveilleux enfant, vous pourriez prendre un congé d'une année et toucher des prestations de maternité au titre du programme d'assurance-emploi. Il y a même une disposition touchant le congé de paternité. C'est un merveilleux programme sur lequel compter au début d'une nouvelle vie. Ces soins qu'on donne à un enfant au cours de sa première année sont merveilleux et je ne pense pas que quiconque veuille faire disparaître cela.

Mais sur quoi une personne peut-elle compter à la fin de sa vie? Sur rien du tout. C'est ce que ce projet de loi vise à corriger. Le projet de loi C-206 n'est pas parfait. Ce que je demande, c'est qu'il soit soumis à un comité pour que nous puissions en discuter plus en profondeur. Je demande une année complète, mais si les députés jugent que c'est trop et que nous devrions commencer par une plus courte période et la prolonger par la suite, je serais d'accord.

J'essaie d'amorcer le débat sur les soins palliatifs, les soins offerts à la fin de la vie et les soins de réadaptation poussés. Il y a de l'espoir. On en a parlé récemment dans deux discours du Trône prononcés par le gouvernement libéral. Dans son rapport, le sénateur Kirby a consacré tout un chapitre, le chapitre 8 ou le chapitre 9, à cette question. Dans son récent rapport sur les soins de santé, le commissaire Romanow en a parlé de la page 201 à la page 206. Il y a de l'espoir. Le débat est lancé.

Nous avons récemment envoyé des lettres à plus de 500 organismes canadiens, demandant leur aide. En deux jours, nous avons reçu près de 200 courriels disant qu'il fallait absolument que nous y parvenions. Ces courriels provenaient d'un peu partout au Canada.

Pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, je précise à nouveau que mon projet de loi protégerait l'emploi d'une personne qui quitte temporairement son poste pour prendre soin d'une personne chère qui est à l'article de la mort. Cette personne pourrait rester à la maison et s'occuper de la personne malade, qui devrait être suivie par un médecin. Le médecin devrait préciser que, si cette personne ne recevait pas les soins nécessaires à la maison, elle devrait être hospitalisée.

Initiatives parlementaires

● (1805)

Nous savons tous ce que coûtent les soins hospitaliers. Selon l'endroit où l'on se trouve au Canada et le niveau de soins, le coût pourrait être de 180 \$ par jour, de 700 \$ par jour, voire davantage.

Nous demandons qu'une personne puisse s'absenter de son emploi et toucher de l'assurance-emploi pour pouvoir s'occuper d'un proche. Cela nous ferait faire des économies. En fait, nous avons de solides preuves venant de sources très sûres selon lesquelles pour chaque dollar dépensé en prestations d'assurance-emploi, nous en économiserions six en santé. Qui seraient les plus grands gagnants sur le plan financier? Les provinces.

J'ai été très heureux d'entendre à l'émission *CBC National*, après la réunion des ministres fédéral et provinciaux de la Santé, M. Gary Mar, de l'Alberta, dire qu'il était tout à fait disposé à travailler avec le gouvernement fédéral sur un programme de congé pour prendre soin d'un mourant. Gary Mar et moi venons de milieux politiques différents, mais j'étais fier de l'entendre parler ainsi. Il sait qu'il faut faire quelque chose à cet égard.

Prendre soin de quelqu'un est vraiment un lourd fardeau pour bien des gens. En fait, un très grand nombre d'employés doivent trafiquer leurs statistiques au travail. Ils doivent mentir, prétendre qu'ils sont malades ou prendre des congés pour cause de stress. Cela coûte presque 2,6 milliards de dollars par année à l'économie. Des employés ont été forcés de quitter leur emploi à cause de l'immense stress qu'ils subissent à cause de cela.

Financièrement, tout le monde y gagnerait, y compris les familles.

Il y a des entreprises qui le font déjà. C'est le cas, par exemple, d'une grande entreprise pharmaceutique qui s'appelle GlaxoSmith-Kline. J'ai appelé Leanne Kitchen l'autre jour. Cette entreprise a un programme de congé de 13 semaines qui permet à ses employés de prendre des congés payés pour accompagner un proche en phase terminale. GlaxoSmith-Kline est une entreprise assez grande et rentable, de sorte qu'elle peut se permettre un tel programme. Mais nombre d'entreprises ne le peuvent pas et ont donc besoin de l'aide du gouvernement fédéral à cet égard.

La Chambre des communes peut faire preuve de leadership en cette matière. Nous avons dû nous battre pour tous nos programmes, mais rien ne se compare aux décisions déchirantes que doivent prendre les familles quand il s'agit des leurs.

Je voudrais dire quatre choses. Chaque Canadien a le droit de mourir avec dignité. Chaque Canadien a le droit de vivre sans douleur. Chaque Canadien a le droit d'être entouré de ses proches. Chaque Canadien a le droit de mourir dans le lieu de son choix.

Sur une note plus personnelle, je suis infiniment reconnaissant à ma soeur pour les soins qu'elle a prodigués à mon père à la fin de sa vie. Heureusement, mes parents vivaient dans le logement aménagé dans le sous-sol de la maison de ma soeur et de son époux. Mon père a longtemps été à l'article de la mort, et ma soeur et ma mère lui ont dispensé les soins nécessaires. Heureusement, les membres de ma famille ont pu le faire.

Une résidente de Terre-Neuve a dû faire un choix difficile parce qu'elle ne pouvait compter sur des proches. Elle a dû quitter son emploi et retourner à Terre-Neuve par amour pour sa mère. Pendant que sa mère dépérissait, cette femme, qui se retrouvait sans travail, se demandait ce qu'elle allait devenir une fois sa mère décédée. Heureusement, un an plus tard, elle a trouvé un emploi, mais elle a vécu une situation éprouvante. Elle m'a demandé, par fierté, de ne pas divulguer son identité. Son histoire n'est qu'un cas parmi tant d'autres.

● (1810)

Je suis extrêmement reconnaissant envers Gail Broom, de l'association des proches aidants de la Nouvelle-Écosse, qui m'a aidé à rédiger le projet de loi, tout en sachant que ce projet de loi ne rejoignait qu'un aspect du travail des aidants. Ces derniers s'occupent de toutes sortes de malades, aussi bien ceux qui sont atteints de la maladie d'Alzheimer que de maladies physiques ou mentales. Nous pourrions parler longuement de tous les aspects de leur travail.

Encore une fois, je me concentre davantage sur les soins palliatifs et les soins de réhabilitation dans les cas graves. Si nous faisons des progrès dans ce domaine, ce serait magnifique.

Je voudrais également rappeler une autre réalité qu'on a tendance à oublier. Il s'agit des personnes âgées qui doivent souvent s'occuper de personnes encore plus âgées qu'elles, en particulier dans les régions rurales. Les députés qui viennent de régions rurales savent que l'accès aux soins et aux établissements médicaux n'est pas aussi facile que dans les grands centres urbains.

Le cas de mon bon ami, Floyd Day, de Eastern Shore, en Nouvelle-Écosse, en est un exemple typique. Lui est âgé de 72 ans, et sa mère est âgée de 92 ans. Son épouse est également âgée. Les deux dames ne sont pas en bonne santé et Floyd doit s'occuper de l'une et de l'autre.

Le projet de loi n'aiderait pas Floyd, mais il montrerait ce qui peut être fait pour aider les personnes qui se trouvent dans sa situation et qui prennent soin de personnes plus âgées qu'elles, en particulier dans les régions rurales.

Environ 220 000 Canadiens meurent chaque année. Selon un récent sondage, s'ils avaient le choix, 90 p. 100 des Canadiens préféreraient demeurer confortablement chez eux pour pouvoir y mourir. Quelque 6 p. 100 des aidants naturels estiment qu'ils pourraient bien prendre soin de leurs proches dans cette circonstance. Près de 75 p. 100 de ces 220 000 personnes meurent dans des endroits peu familiers, comme des hôpitaux et des établissements de soins de longue durée.

Nous deviendrons tous âgés un jour. Nous ne devrions pas avoir peur de discuter ou de parler de la mort. C'est une réalité.

Madame la Présidente, si vous aviez le choix, où préféreriez-vous mourir? Ne voudriez-vous pas éviter les souffrances? Ne voudriez-vous pas être entourée de vos proches? Ne voudriez-vous pas mourir à l'endroit que vous auriez choisi? Ne voudriez-vous pas savoir que la personne qui prend soin de vous ne souffre pas de contraintes financières, de fatigue, et qu'elle a tout ce qu'il faut pour vous prodiguer des soins de qualité?

Nous savons tous que, lorsque des gens pénètrent dans un immeuble peu familier, comme un établissement de soins de longue durée ou un hôpital, l'émotion les étirent immédiatement et ils regardent autour en demandant: «Est-ce bien cela qui m'attend jusqu'à la fin de mes jours?» Non.

Lorsque mon heure viendra, j'espère être entouré de mes filles—j'espère qu'elles auront elles-mêmes des enfants—de mon chien, ou s'il n'est plus là, peut-être d'un autre, de ma charmante femme, de mes frères et soeurs, et de mes bons amis. Je ne veux pas que ceux qui prennent soin de moi souffrent financièrement parce qu'il n'y aura pas de programme pour leur venir en aide.

Initiatives parlementaires

Je tiens à remercier les députés de la Chambre des communes d'avoir écouté aujourd'hui. Je remercie celle qui a appuyé le projet de loi, la députée de Vancouver-Est, qui connaît personnellement la question. Je remercie Floyd Day, ainsi que Doug et Pearl Fleming, de leurs récits, et d'avoir pu les rencontrer et partager leur expérience avec eux.

J'invite fortement la Chambre à examiner le projet de loi. S'il doit être amendé, soit. Mais travaillons-y ensemble et offrons aux Canadiens un magnifique cadeau de Noël. Dieu vous aime.

• (1815)

[Français]

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Madame la Présidente, le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore a déposé un projet de loi pertinent à un moment opportun, soit le projet de loi C-206, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi. Le projet de loi porte en effet sur l'un des sujets les plus importants mentionnés dans le récent discours du Trône. Ce sujet a d'ailleurs été soulevé dans les rapports Romanow et Kirby.

Le projet de loi est pertinent parce que nous savons que de plus en plus de Canadiens doivent établir un équilibre entre leur obligation de donner des soins à des membres de la famille et leurs responsabilités professionnelles. Il est opportun, et je félicite mon collègue d'avoir souligné un engagement aussi important du gouvernement du Canada dans le discours du Trône.

De toute évidence, le gouvernement partage ses préoccupations concernant les gens qui doivent parvenir à établir un équilibre entre des responsabilités familiales de ce genre et des responsabilités professionnelles. Je peux également lui confirmer que des fonctionnaires se penchent actuellement sur cette question.

Bien que nous soyons heureux de l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de cette question, nous avons cependant des doutes raisonnables au sujet des propositions formulées dans ce projet de loi.

D'abord, nous partons du principe de base que les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre conserver leur emploi ou s'occuper d'un membre de leur famille. Dans le discours du Trône, on a exprimé l'intention de trouver les moyens nécessaires pour que les travailleurs ne soient pas obligés de choisir de s'occuper d'un membre de leur famille au détriment de leur emploi.

Cependant, les modifications proposées dans le projet de loi C-206 obligerait justement les personnes aux prises avec un tel dilemme à choisir entre quitter leur emploi ou être licenciées pour pouvoir toucher des prestations durant la période où elles s'occupent d'un membre de leur famille.

Au contraire de cette solution, nous voulons encourager les gens à maintenir des liens avec le marché du travail, particulièrement devant l'imminence d'une pénurie de compétences. Toutefois, nous voulons procéder en reconnaissant les exigences particulières, souvent temporaires, qui se présentent.

En conséquence, nous contestons les dispositions du projet de loi C-206 qui obligerait les travailleurs à quitter leur emploi ou être licenciés pour être admissibles à des prestations.

Il y a aussi la question du coût, ou du moins l'estimation des coûts que pourrait occasionner le genre de mesures présentées dans ce projet de loi. C'est une chose de proposer de nouvelles mesures depuis les banquettes de l'opposition, mais du côté des députés du gouvernement, nous devons également nous préoccuper des coûts éventuels des propositions.

Par exemple, ce projet de loi prévoit le versement de prestations pendant une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines. Il n'est pas

facile de concevoir qu'un travailleur pourrait recevoir 52 semaines de prestations d'assurance-emploi pour s'occuper d'un parent, alors qu'il serait admissible à seulement 15 semaines de prestations s'il était lui-même malade. De plus, il nous faut savoir à combien s'élèveraient les coûts estimatifs d'une période de prestations qui pourrait être aussi longue.

Je me demande si le député s'est interrogé au sujet des coûts potentiels d'une telle proposition. Ils pourraient être très élevés, compte tenu en particulier de la définition élargie d'un membre de la famille faisant partie des modifications proposées dans le projet de loi concernant l'article 23 de la partie I de la Loi. En plus de mentionner les membres de la famille immédiate, tels que les enfants, les parents et les conjoints, ce projet de loi inclut dans la définition les frères, les soeurs, les tantes et les oncles de même que les membres de la famille du conjoint et les membres de la famille par alliance.

• (1820)

Cette définition pourrait couvrir une proportion très importante de la population, surtout dans le contexte d'une population vieillissante. Nous devons nous demander sérieusement qui doit être inclus dans la définition d'un membre de la famille parce qu'il faut que nous puissions en assumer les coûts.

Bref, nous savons que les Canadiens éprouvent de plus en plus de difficulté à équilibrer les obligations conflictuelles reliées à leur travail, d'une part, et à leur famille, d'autre part, et nous allons y travailler. Mais nous ne croyons pas que l'approche que propose le projet de loi C-206 soit la solution.

Nous devons examiner de nouveau le problème ensemble.

Près de la moitié des Canadiens ressentent de nos jours un niveau de stress de modéré à important qui est lié à leurs responsabilités professionnelles. Les travailleurs qui doivent apporter des soins à des enfants ou à des personnes âgées déclarent éprouver des tensions conflictuelles considérablement plus élevées entre leur vie professionnelle et leur vie privée que les autres travailleurs. De nombreux employeurs reconnaissent l'importance d'apporter une aide temporaire à ces travailleurs, mais ils ne peuvent pas satisfaire entièrement aux besoins.

Une enquête auprès d'entreprises moyennes et grandes a révélé que 59 p. 100 de celles-ci offraient une forme quelconque de congé pour obligations familiales, mais que seulement la moitié environ étaient dotées d'une politique officielle. Habituellement, l'aide offerte par les employeurs est pour la majeure partie non monétaire, non officielle et à court terme.

Les données indiquent que 77 p. 100 des Canadiens qui prodiguent des soins à un membre de leur famille ont pris un congé. Parmi ceux-ci, 69 p. 100 ont été absents du travail pendant plus de deux semaines. Il s'agissait dans 56 p. 100 des cas de congés non payés.

Le défi du gouvernement consiste à tirer avantage des soutiens existants en milieu du travail afin d'établir un programme qui, premièrement, fera en sorte que les travailleurs pourront conserver des liens avec le marché du travail pendant une période de détresse familiale temporaire, et deuxièmement, qui sera abordable.

Nous sommes par conséquent heureux de discuter des propositions que renferme le projet de loi C-206. Nous sommes tout à fait disposés à continuer de travailler avec tous les députés de cette Chambre.

Initiatives parlementaires

Le soutien temporaire du revenu et la sécurité d'emploi constituent des rôles appropriés pour le gouvernement fédéral. Il s'agit donc d'une occasion de donner l'exemple en répondant aux besoins des travailleurs canadiens et de leurs familles et en y apportant une dimension importante comme mesure de soutien d'un régime de soins de santé amélioré.

Encore une fois, j'applaudis l'initiative de mon collègue du Nouveau Parti démocratique car je suis certaine que le débat ne fait que commencer.

[Traduction]

M. Monte Solberg (Médecine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-206 et je félicite le député de la Nouvelle-Écosse d'avoir présenté cette mesure.

Je pense qu'à un moment ou à un autre, tout le monde ici a déjà été confronté à une situation où un proche a reçu un diagnostic de maladie terminale, ou alors a entendu parler de quelqu'un ou d'un proche à qui cela arrivait. Tout à coup, il faut faire des choix de vie importants pour faire face à cette situation et prendre soin de la personne malade. Nous serions sans cœur si cette question ne nous préoccupait pas et si nous ne cherchions pas des façons d'aider les intéressés. Le député a fait un excellent travail en amorçant ce débat avec la présentation du projet de loi C-206 et en demandant comment nous pouvons régler ce genre de problème.

Il n'y a pas si longtemps, j'étais à mon bureau et j'y ai reçu une dame dont un parent était gravement malade. Elle avait un excellent argument. Elle a dit que quelqu'un venait à la maison soigner la personne malade, mais que cela coûtait épouvantablement cher, soit un montant de l'ordre de 2 500 \$. Elle a dit que si on lui versait 700 \$ pour rester à la maison, elle dispenserait elle-même ces soins. J'ai trouvé l'idée très intéressante.

Or, cette idée est venue à l'esprit de beaucoup de gens et mon collègue a raison de croire que cela ferait épargner de l'argent au système de soins de santé. Je ne conteste rien de tout cela. Il nous faut trouver le moyen de résoudre de tels problèmes. Mon collègue dit qu'il en est question dans le rapport Kirby. Des gens du milieu de la santé y songent manifestement et cela est très important.

Là où je ne suis plus d'accord avec mon collègue, c'est sur la façon de financer cela. Au cours de son allocution, mon collègue a signalé qu'à l'heure actuelle, les prestations de maternité ont été considérablement améliorées. Elles permettent aux nouveaux parents de consacrer du temps à leur nourrisson. Je doute que l'on veuille le contester. Tout le monde souhaite qu'un parent passe du temps avec ses enfants, surtout immédiatement après la naissance. C'est une bonne chose. La question est de savoir comment on va financer cela.

Si je n'appuie pas entièrement le projet de loi de mon collègue, c'est que je ne pense pas que les fonds devraient venir de la caisse d'assurance-emploi. À l'origine, il s'agissait d'un régime d'assurance pour aider les gens au cas où ils perdraient leur emploi sans que ce soit leur faute. Les cotisations devaient être égales aux prestations versées, et c'était assez simple. Depuis ce temps, toutes sortes de nouveaux aspects ont été ajoutés. Le but initial du programme n'est plus respecté à bien des égards. J'ai parlé de cela un peu plus tôt aujourd'hui dans le débat prébudgétaire lorsque j'ai mentionné que la vérificatrice générale avait dit que l'esprit de la Loi sur l'assurance-chômage n'était plus respecté en ce qui a trait aux cotisations devant être égales aux prestations.

La question est de savoir comment financer une telle initiative. Le pays veut mettre de l'argent dans cela. Gary Mar en parle en Alberta. À mesure que la population vieillit et qu'un grand nombre de

personnes âgées sont sur le point d'arriver au dernier chapitre de leur vie, comment faire pour que nos enfants puissent répondre à ce besoin? Je dirais que nous devrions nous tourner plutôt du côté des soins de santé. C'est ce que nous devrions faire.

La même chose s'applique dans le cas des prestations de maternité. Nous ne devrions pas continuellement demander aux employeurs et aux travailleurs de financer les prestations de maternité. Cela devrait être un programme distinct. Nous devrions en faire un programme social. Nous devrions faire la même chose avec cette question si c'est ce que veulent les provinces et le pays. Si c'est ce qu'ils veulent, faisons-en un programme distinct. Gardons l'assurance-emploi pour ce à quoi elle devait servir au départ. C'est ce que je préférerais faire.

● (1825)

Nous pourrions avoir un grand débat sur la manière dont elle est financée. J'estime que nous ne devrions pas nous éloigner de la fonction originale du programme d'assurance-sociale car il nous sert bien. Plus nous nous en éloignons, plus nous risquons de détruire ce qui est un bon programme. Si cette initiative était financée par le biais de l'assurance-emploi, que ferions-nous pour les gens qui sont à leur compte? Par exemple, si un consultant ou un agriculteur était obligé de prendre ce genre de disposition, cette personne ne serait pas admissible aux prestations de l'assurance-emploi. Il serait plus logique de prendre l'argent dans le budget de la santé pour financer cette initiative.

Mon collègue sait que j'ai l'intention de soulever la question des 52 semaines. Il a dit que ça pourrait être trop long ou trop court. Tout ce que je suggère, c'est que, au lieu de choisir un chiffre arbitraire comme 52 semaines, il serait plus logique de faire un peu de recherche. Premièrement, il est évident que nous devons établir combien ça coûterait, particulièrement après le fiasco du registre des armes à feu. Il est important que nous cernions ces faits afin de savoir exactement combien nous devrions prévoir.

Nous devrions établir, par exemple, quelle est en moyenne la période de temps pendant laquelle des soins à domicile seraient nécessaires dans les cas palliatifs. On devrait utiliser ce chiffre plutôt que celui de 52 semaines, qui est arbitraire.

La question demande une étude plus poussée. Mon collègue a mentionné qu'il aimerait qu'elle soit renvoyée à un comité où elle pourrait être discutée. Cela ne me pose pas de problème. Nous devons avoir des discussions de ce genre. Je ne suis pas sûr toutefois si c'est le Comité des ressources humaines ou le Comité de la santé qui devrait en discuter. Trouvons une manière de l'envoyer à un comité et d'en débattre.

Je vais conclure en félicitant de nouveau mon collègue d'avoir saisi la Chambre de cette importante question. Ce serait pour nous une des choses les plus marquantes de notre vie si nous pouvions passer du temps avec nos parents avant qu'ils ne meurent, et ça pourrait être d'autres personnes que nos parents. Il faut que nous trouvions un moyen d'y parvenir. Mon parti croit fermement à la famille. Nous devons trouver un moyen d'appuyer les familles. Je sais que mon collègue y croit lui aussi, et je l'en félicite.

J'aimerais souhaiter à tous mes collègues de la Chambre un joyeux Noël et leur offrir tous mes vœux pour le temps des Fêtes.

•(1830)

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Madame la Présidente, c'est avec énormément de plaisir que j'interviens sur ce projet de loi important. D'entrée de jeu, je veux profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue du NPD pour avoir présenté le projet de loi C-206 et aussi d'avoir réussi à convaincre le Sous-comité des affaires émanant des députés que ce projet de loi fasse l'objet d'un vote.

Je suis un peu lié par le secret du délibéré de ce sous-comité parce que j'en fais partie. Cependant, je veux dire à mon collègue que ce projet de loi fera l'objet d'un vote parce que le sujet a été jugé très pertinent.

Nous devons préciser qu'un Parlement, c'est avant tout une enceinte où se réunissent des personnes d'horizons différents, des personnes ayant des visions différentes et des personnes ayant des idéologies et des appartenances politiques différentes.

Dans le cas des souverainistes du Bloc québécois, nous avons une vision différente des relations que devrait entretenir un Québec souverain avec le reste du Canada. Je crois que c'est la démocratie et je suis persuadé que c'est dans cette perspective que nos deux nouveaux collègues ont été élus lors des dernières élections du lundi, 9 décembre, dans les circonscriptions de Lac-Saint-Jean—Saguenay et de Berthier—Montcalm.

Si j'ai fait cette analogie avec les horizons différents, c'est parce que le sujet abordé dans le projet de loi du député transcende la ligne de parti et les idéologies ou les allégeances politiques.

Lorsqu'il est question, dans un projet de loi, d'indemniser, de rémunérer quelqu'un à titre d'aidant naturel, qui doit quitter son emploi pour prendre soin d'un malade, on ne doit pas essayer de faire de la partisanerie. En effet, nous devons avoir une approche humaine. Nous ne pouvons avoir, dans un tel dossier, une approche technocratique, une approche comptable. Nous ne pouvons nous demander comment cela va se financer. À cet égard, j'ai des suggestions à soumettre quant à la façon de financer cela. Cependant, cela ne devrait pas être le coeur du débat.

Je suis persuadé que la question à laquelle nous avons à répondre, nous, à titre de parlementaires—et je me base sur les discours de mes autres collègues que j'ai entendus précédemment—consiste à savoir si nous serions capables d'obtenir un vote unanime de cette assemblée pour faire en sorte que cette question se règle. Je suis persuadé qu'avec de la bonne foi, nous pourrions adopter ce projet de loi.

J'ai été chanceux parce que dans ma famille, je n'ai pas eu à vivre cette situation. Toutefois, j'ai des amis qui ont dû quitter leur emploi pour prendre soin d'un père ou d'une mère malade, d'un proche parent ou pour être près d'un enfant lors de ses derniers jours de vie sur terre, ce dernier étant atteint du cancer.

Il faut faire en sorte d'indemniser ces personnes. Il est certain que cela ne peut pas guérir la personne atteinte de la maladie; il est certain que cela ne peut pas apaiser les souffrances profondes de l'aidant naturel. Toutefois, cela peut à tout le moins atténuer un tracass, une préoccupation, et cela peut permettre à l'aidant naturel d'envisager plus sereinement la terrible maladie dont est atteinte la personne aidée.

Donc, cela enlèverait toutes les tracasseries pécuniaires. Encore là, quand je dis toutes les tracasseries pécuniaires, je devrais dire certaines tracasseries pécuniaires, parce qu'on ne peut compenser

Initiatives parlementaires

entièrement toutes les dépenses encourues lorsque quelqu'un perd son emploi.

•(1835)

Je veux profiter de cette occasion pour féliciter et remercier les avocats légistes qui nous aident, nous les parlementaires, à rédiger les projets de loi, car nous n'avons pas tous une formation d'avocats. Heureusement, on peut compter sur des avocats très compétents, qui étaient malheureusement en nombre insuffisant. Je crois qu'il y a des projets pour en avoir davantage.

Je veux préciser que le projet de loi a pour but d'apporter des définitions importantes. Entre autres, il prévoit ce qu'on entend par «aidant naturel». Je voudrais citer le paragraphe 23.1(1) du projet de loi:

«aidant naturel». Personne qui quitte son emploi de plein gré ou par suite de son licenciement pour défaut d'accomplir ses tâches ou de se présenter au travail aux moments exigés par l'employeur, en vue de prendre soin d'un membre de sa famille [...]

Plus loin, on définit le mot «famille». On dit, et je cite:

«famille». Sont inclus dans la famille d'une personne:

a) son époux ou conjoint de fait;

b) son fils, sa fille, son petit-fils, sa petite-fille, son père, sa mère [...]

On a prévu la plupart des cas.

On a aussi prévu que la personne puisse bénéficier de prestations d'assurance-emploi, et c'est le sens du paragraphe (4) du projet de loi. On y dit:

[...] le nombre maximal de semaines pour lesquelles des prestations sont payables en vertu du présent article au prestataire [...] ne peut dépasser 52 semaines, consécutives ou non, au cours de toute période de deux ans.

Finalement, un autre élément important qu'on retrouve dans le projet de loi, c'est qu'on parle aussi d'aider une personne qui:

a) a une déficience au sens de l'article 118.3 de la Loi de l'impôt sur le revenu;

b) n'est pas une personne hospitalisée dans un établissement médical ni un résident d'un établissement de soins de longue durée.

On parle d'une situation où quelqu'un a pris la décision de finir ses jours à la maison, dans ses affaires, dans son lit. J'ai eu l'occasion de rendre visite à des personnes—pas des gens de ma famille—pour qui la famille avait littéralement dû adapter une chambre, par exemple d'avoir un lit d'hôpital adapté. Dans certains types de maladies, comme quelqu'un qui souffre d'un cancer des os, c'est très douloureux et le lit normal ne peut plus servir. La famille doit se procurer un lit thérapeutique.

C'est de plus en plus courant, dans notre société, que les gens, se sachant atteints de maladie incurable, disent qu'ils aimeraient finir leurs jours dans leur famille, dans leur maison ou leur appartement. Je pense que cela mérite d'être encouragé.

Je crois que les surplus de la caisse de l'assurance-emploi—j'en ai parlé avec ma collègue responsable du dossier—seraient à l'heure actuelle de l'ordre de six milliards de dollars. N'oublions pas que ce gouvernement libéral a pigé au-delà de 42 milliards dans les surplus de la caisse de l'assurance-emploi. Qu'on ne vienne pas dire que le régime actuel n'est pas en mesure d'assumer ces nouvelles responsabilités et de financer ces nouvelles dispositions. Je pense que nous avons actuellement la marge de manoeuvre nécessaire, avec les surplus de la caisse de l'assurance-emploi, pour indemniser ces personnes. C'est en gros ce que je voulais dire.

Initiatives parlementaires

Comme c'est probablement ma dernière intervention dans un débat sur un projet de loi, j'en profite pour souhaiter à tous mes collègues de cette Chambre un joyeux Noël et une bonne année 2003. Je veux aussi présenter mes vœux à ceux qui nous écoutent. Cette année, dans la foulée de ce projet de loi, j'aimerais que nous ayons une bonne pensée pour les personnes qui passeront les Fêtes seules, ou celles qui sont malades, qui se trouvent dans un centre d'accueil ou dans un hôpital.

● (1840)

Comme parlementaires, essayons de penser à une personne qui, si on n'allait pas la visiter, ne recevrait peut-être pas de visite à l'occasion de la période des Fêtes. Apparemment, lorsque l'on passe le temps des Fêtes seul, il s'agit d'une période très difficile à vivre. Je pense qu'il serait bon de réfléchir là-dessus.

[Traduction]

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi présenté par le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, même s'il m'a fallu la moitié du temps qui m'est imparti pour dire le nom de sa circonscription.

Il s'agit d'un projet de loi extrêmement important. J'ai remarqué que tous ceux qui ont pris la parole avaient des observations positives à faire, notamment au début, ce qui pourrait nous porter à croire qu'il y a ici quelque chose sur lequel tout le monde s'entend.

Il est regrettable que les libéraux aient immédiatement brandi le drapeau rouge, et cela n'a rien à voir avec les vêtements de la députée. Ils commencent toujours par dire que c'est une idée merveilleuse. Tout à coup, on se met à penser qu'ils croient au changement, qu'ils ont une vision d'avenir. Puis, ils formulent leurs objections: cela n'est pas conforme à la réglementation, cela va coûter cher, cela va retirer des gens du marché du travail, etc.

Ce que le député a dit essentiellement, c'est que son projet de loi vise à susciter des échanges et une discussion. Dans son discours, il a dit très clairement que le projet de loi pourrait facilement être amendé. Les amendements pourraient porter sur divers aspects, le temps ou une combinaison d'autres idées que les gens proposeraient, mais l'essentiel, c'est que des soins adéquats et empreints de compassion puissent être dispensés par des parents à ceux qui en ont besoin. Quand on y réfléchit le moins, personne à la Chambre ne peut s'opposer à ce qui est proposé.

Une des excuses que le gouvernement invoque toujours, et je pense que tous les députés de l'opposition en conviendront, c'est que cela coûte de l'argent. Que fait-on de nos jours qui ne coûte rien? Nous ne parlons pas ici de n'importe quelle personne âgée. Nous parlons de nos parents, d'êtres chers, de membres de notre famille qui arrivent à la fin de leur vie. Nous ne parlons pas de quelqu'un qui a un mal de dent et pour lequel nous allons nous absenter du travail pendant un an parce qu'il a subi un traitement de canal ou quelque chose du genre. Nous parlons d'êtres humains qui sont essentiellement sur leur lit de mort. Habituellement, il ne leur reste plus longtemps à vivre; il y a toutefois des gens dont les maladies sont très longues.

Certains d'entre nous en ont fait l'expérience. Je ne veux pas dire par là qu'ils ont vécu cette étape de la vie, mais plutôt qu'ils ont accompagné des gens qui vivent leurs derniers jours. Personne ne se rend compte de la valeur du réconfort donné par une personne connue. Les malades et les mourants ne veulent pas vivre leurs derniers jours dans une institution où ils ne connaissent personne. Même s'ils peuvent recevoir toutes sortes de soins, ce ne sont pas les soins personnels, empreints d'amour et de compassion, prodigués par

les membres de la famille proche. Le cadre n'est pas celui de la maison où ces gens ont passé toute leur vie.

Une personne qui m'est très proche et qui est maintenant très âgée a récemment demandé à sa famille de ne pas la placer dans un foyer ou dans un hôpital. Cette personne soutient que, si elle tombe malade et qu'elle meure, elle tient à mourir chez elle. Nous savons tous que vient un moment où, parfois, à cause de certains besoins médicaux, il faut placer le ou la malade dans un hôpital ou dans un établissement qui offre des soins qu'il n'est pas possible de prodiguer à la maison. Toutefois, plus souvent qu'autrement, c'est l'exception et non la règle. Malheureusement, du point de vue du gouvernement, c'est devenu la règle plutôt que l'exception.

● (1845)

Le gouvernement parle du coût des soins de santé à domicile. Prenons le coût des soins en établissement de santé ou dans un hôpital où la personne finit souvent par se retrouver et par occuper un lit dont quelqu'un d'autre aurait besoin pour des soins d'urgence; prenons le simple fait pour cet individu occupant ce lit, parce qu'il n'y a pas d'autre endroit où le placer; ne pensons-nous pas que, finalement, cette personne serait mieux chez elle. La famille préférerait l'avoir à domicile, à la condition qu'un des proches puisse s'en occuper. Qui peut mieux le faire que la famille?

Si je ne m'abuse, c'est un député allianciste qui a déclaré que nous devrions peut-être envisager cette solution pour le secteur des soins de santé. Il existe des programmes en place, dans le secteur de la santé, pour faciliter les soins à domicile. Malheureusement, on n'est pas autorisé à engager un autre membre de la famille ou une autre personne proche. J'imagine que l'on craint que quelqu'un n'arnaque le système. Si l'on diagnostique une maladie chez une personne, ou encore si l'évaluation des besoins de cette personne en matière de soins aboutit à la conclusion que cette personne est admissible à des soins de santé, est-ce vraiment important pour le gouvernement de savoir qui s'en occupera? Mais cela compte certainement pour la personne qui est malade, et je pense que c'est ce qui devrait nous intéresser.

Je vais bientôt manquer de temps de parole. Pourtant, il reste tant d'autres aspects à aborder. Mais revenons au principe préconisé par le député. Je sais que je ne dis pas tout à fait la même chose que lui, mais je soumets néanmoins l'idée au débat. Renvoyons la question au comité où nous pourrions l'analyser. Examinons-en les moindres détails. Le projet de loi est porteur d'une certaine idée, à savoir que nous devrions, pour toutes les raisons du monde, offrir à ceux qui nous ont tant donné, à ceux qui ont tant donné au pays, et qui se trouvent aujourd'hui sur le seuil de la mort, la possibilité de vivre leurs derniers jours dans la paix et la joie, au milieu des leurs.

S'il nous faut, pour cela, jeter aux orties les règlements actuels, quelle différence cela peut-il bien faire? Nous devons nous permettre de rêver. Et nous devons trouver de meilleures solutions. Nous ne pouvons pas nous contenter de dire que la bureaucratie nous en empêche.

Le Règlement ne l'empêche pas. Madame la Présidente, j'ai été ministre. Lorsque des personnes me faisaient part d'une situation semblable, si le Règlement n'était pas bon, je demandais à ce qu'une nouvelle version soit prête pour la réunion suivante du Cabinet, qui pouvait être prévue le lendemain. S'il s'agit d'une mesure législative, c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous sommes payés pour établir des mesures législatives qui ont un effet positif pour les Canadiens.

Si nous devons nous arrêter à des aspects de la réglementation des soins de santé et de l'assurance-emploi et, dans certains cas particuliers, par exemple, nous avons l'aide du secteur privé qui accorde du temps et des congés selon la situation, un ensemble de ces facteurs peut créer le type de contexte général permettant aux personnes qui le veulent de s'occuper d'autrui. Dans la mesure où il est clairement établi que les soins s'imposent et que la fin approche, le mécanisme voulu devrait être en place. L'argent ou les coûts ne devraient pas justifier le fait de ne pas agir car la façon dont nous procédons à l'heure actuelle est beaucoup plus onéreuse, comme le montrerait une analyse, que garder la personne à domicile, même si le gouvernement subventionne le fournisseur de soins par l'entremise de l'assurance-emploi.

En bout de piste, quelle est vraiment la différence entre subventionner la rémunération par l'entremise de l'assurance-emploi et subventionner le ministère de la Santé ou le ministère des Pêches? C'est de l'argent de l'État recueilli auprès de la population du pays afin que le gouvernement puisse dispenser les services nécessaires.

● (1850)

Adoptons le point de vue subjectif à ce sujet. Chacun d'entre nous verra le jour et bon nombre d'entre nous ont déjà vu le jour où leurs parents et leurs êtres chers seront à l'article de la mort. Si nous effectuons un sondage et que nous demandions «Voulez-vous que l'on s'occupe de ces gens et que l'on s'en occupe bien?», nous n'obtiendrions pas beaucoup de non.

La volonté d'agir devrait être là. Elle est certes présente de ce côté-ci de la Chambre. Le mécanisme existe pourvu que nous faisons en sorte que les règles établies le rendent possible. En faisant valoir les idées, en s'appuyant sur les efforts du comité et en faisant preuve d'un peu de vision en faveur d'un changement, nous pourrions nous demander s'il existe une meilleure façon de faire les choses. Robert Kennedy a dit un jour «Certains voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi elles sont ainsi. Je vois des choses qui n'ont jamais existé et je me dis pourquoi pas».

En conclusion, nous ne devrions pas demander pourquoi ou comment cela peut être fait. La question qu'il faut poser, c'est: Pourquoi ne pouvons-nous pas le faire?

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore d'avoir soulevé à la Chambre cette question qui intéresse grandement de nombreux Canadiens. Elle présente tellement d'intérêt que le discours du Trône de septembre dernier a fait état du besoin d'offrir des congés pour que les gens puissent s'occuper de membres de leur famille. Voici ce qu'on y disait:

Le gouvernement modifiera également les programmes existants pour permettre aux Canadiens de s'occuper d'un enfant, d'un parent ou d'un conjoint gravement malade ou mourant, sans mettre en péril leurs emplois ou leurs revenus.

Les consultations ont déjà commencé à ce sujet. Nous savons déjà que 56 p. 100 des personnes soignantes ont un emploi à temps plein et que 12 p. 100 ont un emploi à temps partiel. En outre, quatre Canadiens sur 10 disent avoir déjà eu à s'occuper d'une personne mourante ou gravement malade dans la famille, et la majorité des Canadiens, soit environ 80 p. 100, sont d'accord avec ce genre d'initiative.

Même si cela risque de ne pas plaire au député de St. John's-Ouest, il faut nous demander quel projet de loi représente le meilleur moyen de mettre en oeuvre cette initiative. Nous devons veiller à présenter les meilleures mesures législatives possibles portant sur tous les types de congés de ce genre jugés importants par les

Ajournement

Canadiens. Le député n'a parlé que des soins en phase terminale. Il arrive que des personnes beaucoup plus jeunes aient aussi besoin de soins.

De nombreux Canadiens doivent composer avec le stress d'avoir à s'occuper à la fois de leurs enfants, qui sont en santé, et de leurs parents. Il faut trouver une solution dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je suis donc heureuse d'appuyer l'initiative du député d'en face. Je partage son intérêt pour les congés de ce genre et j'espère que tous les députés sont aussi convaincus de l'importance de cette question.

Pour finir, des députés ont déjà exprimé leurs vœux du temps des Fêtes. J'aimerais, pour ma part, remercier particulièrement toutes les personnes qui travaillent avec nous à la Chambre et dans les édifices du Parlement pour leur excellent travail. Je suis certaine que nous accompagnerons tous en pensée nos pages, qui s'apprentent à écrire leur première série d'examen à l'université. Nous souhaitons d'ailleurs bonne chance à tous les jeunes Canadiens. Nous sommes convaincus qu'ils réussiront leurs examens et qu'ils passeront un beau Noël. Amusez-vous bien!

● (1855)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires étant maintenant écoulée, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Madame la Présidente, le 9 octobre cette année, une jeune étudiante chinoise de Burnaby en Colombie-Britannique, dans ma circonscription, a perdu la vie tragiquement. Amanda Zhao a été assassinée le 9 octobre. Pendant plusieurs jours par la suite, aucun avis public n'a été donné de sa disparition. De nombreux électeurs de ma circonscription ont dit à quel point les circonstances du décès de Mlle Zhao les préoccupaient et surtout la façon dont s'était faite l'annonce de sa disparition.

Le mois dernier, j'ai parlé au nom de mes électeurs et j'ai fait part de leurs inquiétudes au solliciteur général. La semaine dernière, je suis intervenu à nouveau pour souligner l'importance de demander le retour de Chine du principal suspect du meurtre d'Amanda Zhao, son ancien ami de coeur, Ang Li.

En ce qui concerne la réponse à la plainte initiale, je tiens à préciser que la GRC a fait une enquête interne poussée sur les circonstances de cette affaire. Il semble qu'elle ait reconnu que des problèmes de communications internes sont survenus. La GRC a déclaré qu'un problème de communications internes s'était produit durant le processus de communication de l'information et plus précisément lors du transfert d'informations entre les employés civils et les membres réguliers de la GRC. Malheureusement, il semble que le délai d'une semaine avant que le public n'ait été informé de la mort de Mlle Zhao soit attribuable à une interruption des communications.

Cependant, il est important de souligner que lorsque le GRC a donné suite à la plainte entourant la disparition d'Amanda Zhao, l'enquête et la cueillette d'information se sont par la suite déroulées d'excellente façon.

Ajournement

Je crois comprendre que les agents de la GRC qui se sont occupés de l'affaire ont mené des entrevues fouillées. Ils ont prélevé des échantillons d'ADN du logement de la victime. Ils ont fait un examen minutieux de la route où elle marchait. Ils ont obtenu immédiatement des bandes vidéo de sécurité du marché d'alimentation où elle se rendait. Ils ont laissé des messages sur son compte de courrier électronique au cas où elle pourrait accéder au système après avoir disparu.

Je ne cherche nullement à la façon dont on a mené cette enquête. Je me réjouis de ce que la GRC ait dit qu'elle avait pris des mesures pour remédier à la rupture des communications et pour améliorer également la façon dont elle répond aux signalements de personnes disparues. Il n'y aura plus de délai automatique de 24 heures dans ces circonstances.

Je tiens à signaler à quel point il est important que le Canada obtienne la pleine collaboration de la Chine pour faire revenir au Canada Ang Li afin qu'il puisse subir son procès pour le meurtre d'Amanda Zhao, si un mandat d'arrestation est émis dans cette affaire. Nous supposons que ce sera le cas, puisque la GRC a produit une déclaration sous serment au moment d'inculper le cousin et colocataire d'Ang Li, Han Zhang, à titre de complice après le fait dans le meurtre de Zhao. Dans cette déclaration, on dit que «Li Ang a tué Zhao Wei», la jeune femme.

J'exhorte encore une fois le gouvernement à agir comme il se doit pour ramener cet homme au Canada, afin qu'il puisse subir son procès pour ce meurtre tragique.

Ce fut une épreuve très difficile pour la famille. J'offre mes condoléances à la famille d'Amanda Zhao, à ses amis et aux étudiants du collège qu'elle fréquentait. Ce qui lui est arrivé est absolument horrible.

Je signale aussi qu'un certain nombre de jeunes femmes asiatiques ont été victimes de meurtre ou d'agression. Je ne veux pas laisser entendre qu'il s'agit d'une épidémie. D'ailleurs, les agents du détachement de Burnaby de la GRC ont bien réagi aux inquiétudes que suscitent le meurtre et l'agression d'un certain nombre de jeunes femmes asiatiques. Nous voulons toutefois veiller à ce que justice soit rendue dans ce cas-ci.

• (1900)

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): D'abord, madame la Présidente, je tiens à exprimer ma plus profonde sympathie aux amis et aux parents de la victime pour la perte qu'ils ont subie dans des circonstances aussi tragiques. Mon collègue a dit toute la tragédie de la situation, et je suis entièrement d'accord avec lui.

[Français]

Je crois savoir que la GRC est en contact avec le consulat de Chine au sujet de son enquête. La GRC continue de faire enquête et de recueillir des preuves concernant toute accusation supplémentaire ou ultérieure dans cette affaire.

De plus, la GRC restera également en liaison avec les représentants des ministères de la Justice du Canada et de la Chine, et elle fera appel à leur aide si elle le juge à-propos.

[Traduction]

Comme la Chambre ne l'ignore pas, la GRC a arrêté un individu dans cette affaire. Étant donné que les tribunaux sont saisis de celle-ci, il ne convient pas que j'en parle plus abondamment. En outre, bien sûr, la GRC poursuit son enquête criminelle à cet égard. Encore là, il ne convient pas que j'en parle plus abondamment.

En réponse aux préoccupations du public quant au traitement des appels téléphoniques concernant la disparition de la victime, cette affaire a fait l'objet d'une enquête interne de la GRC. Les résultats de cette enquête ont été rendus publics et la GRC a pris des mesures pour régler les problèmes de rapidité de traitement.

La Division E de la GRC tient la population informée des nouveaux événements, s'il y a lieu, et a demandé à la population de lui fournir des indices par l'intermédiaire de la ligne prévue à cette fin. Étant donné que cette affaire relève de la compétence du solliciteur général de la Colombie-Britannique, on est prié d'adresser toute autre question à son bureau.

M. Svend Robinson: Madame la Présidente, je remercie le député de sa réponse là-dessus et de reconnaître la gravité de la question.

Je voudrais soulever maintenant une autre question, à savoir l'importance attachée au fait que le Canada tente d'obtenir la pleine coopération de la Chine si un mandat d'arrêt est émis contre Ang Li, l'ancien petit ami d'Amanda Zhao.

Comme le député le sait, il n'y a pas de traité d'extradition entre le Canada et la Chine, mais il y a clairement eu un certain nombre de précédents dans des circonstances semblables où le Canada a tenté d'obtenir le renvoi d'un individu accusé d'une infraction pour qu'il soit jugé au Canada.

Je demande simplement d'obtenir l'assurance que le Canada fera tout ce qu'il peut pour que, dans l'éventualité de l'émission d'un mandat d'arrêt contre elle, la personne en cause soit renvoyée au Canada pour y être jugée.

M. Geoff Regan: Madame la Présidente, je peux assurer à mon honorable collègue que le gouvernement se préoccupe au plus haut point de la justice et qu'il tient à ce que justice soit faite dans tous les cas.

Comme je l'ai souligné, le solliciteur général s'est penché sur les préoccupations exprimées dans ce cas et il a offert ses plus sincères sympathies à la famille et aux amis de la victime.

[Français]

La GRC procède à une enquête criminelle. Dans ces conditions, il serait mal indiqué de commenter l'affaire plus à fond. Le caractère intergouvernemental de l'affaire souligne cependant la nécessité d'une communication et d'un dialogue francs entre organismes partenaires de l'application de la loi à l'échelle internationale.

• (1905)

[Traduction]

Dans cette optique, la GRC a communiqué avec le consulat de la Chine à Vancouver par les voies appropriées, pour informer la famille de la victime au Canada.

[Français]

À tous les niveaux, la GRC tient à la franchise dans la communication et à la coopération entre partenaires, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

[Traduction]

La GRC continue de faire enquête et de recueillir des preuves sur toute accusation supplémentaire ou subséquente dans cette affaire. La GRC communiquera également avec les responsables canadiens et chinois de la justice et demandera leur aide au besoin.

Ajournement

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La

Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 6.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 12 décembre 2002

AFFAIRES COURANTES			
Génome Canada			
M. Regan.....	2591		
La Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois			
M. Nault.....	2591		
La Fondation pour la guérison des Autochtones			
M. Nault.....	2591		
La Conférence internationale du travail			
M. Malhi.....	2591		
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. Regan.....	2591		
Le Programme canadien des armes à feu			
M. Cauchon.....	2591		
M. Breitreuz.....	2592		
M. Marceau.....	2593		
M. Blaikie.....	2593		
M. Keddy.....	2594		
Les comités de la Chambre			
Consommation non médicale de drogues ou médicaments			
Mme Torsney.....	2595		
Santé			
Mme Brown.....	2595		
Affaires étrangères et commerce international			
M. Patry.....	2595		
Comptes publics			
M. Williams.....	2595		
Transports			
M. Comuzzi.....	2595		
La Loi sur la Société canadienne des postes			
M. Blaikie.....	2595		
Projet de loi C-342. Présentation et première lecture.....	2595		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2596		
La Loi sur la citoyenneté			
M. Reynolds.....	2596		
Projet de loi C-343. Présentation et première lecture.....	2596		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2596		
Pétitions			
Les droits de l'enfant			
M. Spencer.....	2596		
La pornographie juvénile			
M. Spencer.....	2596		
La recherche sur les cellules souches			
M. Spencer.....	2596		
Les marchés publics			
Mme Lalonde.....	2596		
Les députés			
M. Robinson.....	2596		
La recherche et développement			
M. Robinson.....	2596		
		L'environnement	
		M. Robinson.....	2597
		La Garde côtière	
		M. Robinson.....	2597
		La recherche sur les cellules souches	
		M. Bagnell.....	2597
		La pornographie juvénile	
		M. Bagnell.....	2597
		L'immigration	
		M. Grewal.....	2597
		La pornographie juvénile	
		M. Grewal.....	2597
		Le mariage	
		M. Grewal.....	2597
		M. Thompson (Wild Rose).....	2597
		L'âge de consentement	
		M. Thompson (Wild Rose).....	2597
		La pornographie juvénile	
		M. Thompson (Wild Rose).....	2598
		Les marchés publics	
		M. Bergeron.....	2598
		La recherche sur les cellules souches	
		Mme Wasylcyia-Leis.....	2598
		Les soins de santé	
		Mme Wasylcyia-Leis.....	2598
		Le mariage	
		M. Reynolds.....	2598
		Le député de Richmond	
		M. White (North Vancouver).....	2598
		Les députés	
		M. White (North Vancouver).....	2598
		Les marchés publics	
		M. Lanctôt.....	2598
		La Garde côtière	
		M. Lunney.....	2598
		La pornographie juvénile	
		M. Jaffer.....	2599
		L'Irak	
		M. Adams.....	2599
		La pornographie juvénile	
		M. Adams.....	2599
		Les maladies du rein	
		M. Adams.....	2599
		Les courriers des routes rurales	
		M. Paquette.....	2599
		La défense nationale	
		Mme Gallant.....	2599
		La religion	
		M. Stinson.....	2599
		La recherche sur les cellules souches	
		M. Bailey.....	2599
		La pornographie juvénile	
		M. Bailey.....	2599
		Le Protocole de Kyoto	
		M. Anders.....	2600

Le mariage	
Mme Catterall	2600
La pornographie juvénile	
M. Penson	2600
La recherche sur les cellules souches	
M. Penson	2600
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Regan	2600
Question de privilège	
La taxe sur les produits et services—Décision de la présidence	
Le Président	2600

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les consultations prébudgétaires	
Motion	2601
M. Masse	2601
M. Wilfert	2603
Mme Wasylcyia-Leis	2603
M. Caccia	2605
M. Lunney	2606
M. Penson	2606
Mme Barnes (London-Ouest)	2606
M. Casson	2608
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	2608
M. Solberg	2608
M. Casson	2611
M. Thompson (Wild Rose)	2611
M. Pratt	2612
Mme Davies	2614
M. Shepherd	2614
M. Lunney	2616
M. Grewal	2616
M. Reed	2619
M. Epp	2620
M. Cullen	2620
M. Lunney	2620
Mme Sgro	2620
Mme Davies	2622
M. Dubé	2622
M. Penson	2622

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le transport en commun	
M. Adams	2623
L'industrie forestière	
M. Day	2623
La diversification de l'économie de l'Ouest canadien	
M. Simard	2623
Le registre des délinquants sexuels	
M. Maloney	2623
Les Forces canadiennes	
M. Regan	2624
Le Prix de la Paix	
M. Obhrai	2624
Les mères contre l'alcool au volant	
M. Malhi	2624

François Saillant	
Mme Bourgeois	2624
L'alphabétisation	
Mme Allard	2624
Le multiculturalisme	
M. Grewal	2625
L'Agence spatiale canadienne	
M. Laliberte	2625
L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe	
Mme Picard	2625
La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke	
M. Proulx	2625
Le maintien de la paix	
Mme Wayne	2625
La Médaille du jubilé de la reine	
M. Bélanger	2626
Emily Poupart	
Mme Girard-Bujold	2626
Davis Inlet	
M. Pallister	2626
La députée de Halifax	
M. Masse	2627

QUESTIONS ORALES

Le registre des armes à feu	
M. Harper	2627
M. Manley	2627
M. Harper	2627
M. Cauchon	2627
M. Harper	2627
M. Cauchon	2628
La sécurité dans les aéroports	
M. Moore	2628
M. Manley	2628
M. Moore	2628
M. Manley	2628
Les ressources naturelles	
M. Duceppe	2628
M. Dhaliwal	2628
M. Duceppe	2628
M. Dhaliwal	2628
M. Cardin	2628
M. Dhaliwal	2629
M. Dhaliwal	2629
Les affaires étrangères	
Mme McDonough	2629
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2629
Mme McDonough	2629
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2629
Le registre des armes à feu	
M. Clark	2629
M. Manley	2629
M. Clark	2629
M. Manley	2629

M. Breitzkreuz.....	2629	M. DeVillers (Simcoe-Nord).....	2634
M. Cauchon.....	2630	Les anciens combattants	
M. Breitzkreuz.....	2630	Mme Hinton.....	2634
M. Cauchon.....	2630	M. Pagtakhan.....	2634
L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe		Mme Hinton.....	2634
M. Loubier.....	2630	M. Pagtakhan.....	2634
M. Vanclief.....	2630	Les producteurs de sirop d'érable	
M. Loubier.....	2630	M. Desrochers.....	2634
M. Vanclief.....	2630	M. Vanclief.....	2635
Le registre des armes à feu		La santé	
M. Thompson (Wild Rose).....	2630	M. Cannis.....	2635
M. Cauchon.....	2631	Mme Brown.....	2635
M. Thompson (Wild Rose).....	2631	Les affaires autochtones	
M. Cauchon.....	2631	M. Pankiw.....	2635
L'Irak		M. Cauchon.....	2635
Mme Lalonde.....	2631	Présence à la tribune	
M. Boudria.....	2631	Le Président.....	2635
Mme Lalonde.....	2631		
M. Boudria.....	2631	LA SANCTION ROYALE	
La justice		Le Président.....	2635
M. Sorenson.....	2631	Les travaux de la Chambre	
M. Easter.....	2631	M. Reynolds.....	2635
M. Sorenson.....	2631	M. Boudria.....	2635
M. Easter.....	2631	Question de privilège	
Les affaires autochtones		Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre—Décision de la présidence	
M. Adams.....	2631	Le Président.....	2636
M. Goodale.....	2632	Les questions au Feuilleton—Décision de la présidence	
L'industrie du tabac		Le Président.....	2637
M. Robinson.....	2632	La période des questions orales	
M. Castonguay.....	2632	M. Clark.....	2638
Les infrastructures routières		M. Boudria.....	2638
M. Godin.....	2632	Le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments	
M. Collette.....	2632	M. Ménard.....	2639
Les transports		M. Saada.....	2639
M. Herron.....	2632	M. Ménard.....	2639
M. Collette.....	2632	M. Saada.....	2640
La défense nationale		Recours au Règlement	
Mme Wayne.....	2632	Déclarations de députés	
M. Manley.....	2632	Mme Gallant.....	2640
La justice		M. Saada.....	2640
M. Toews.....	2633	Le programme de contrôle des armes à feu	
M. Easter.....	2633	M. Comuzzi.....	2641
M. Toews.....	2633	Les travaux de la Chambre	
M. Easter.....	2633	Le Président.....	2641
La Société Radio-Canada			
Mme Gagnon (Québec).....	2633	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Mme Bulte.....	2633	Les consultations prébudgétaires	
Mme Gagnon (Québec).....	2633	Motion.....	2641
Mme Bulte.....	2633	M. Dubé.....	2641
L'agriculture		M. Desrochers.....	2642
M. Casson.....	2633	M. Bagnell.....	2643
M. Vanclief.....	2634	M. Cuzner.....	2644
M. Casson.....	2634	M. Rajotte.....	2645
M. Vanclief.....	2634	Mme Redman.....	2646
Les sports		M. Lunney.....	2647
M. Bélanger.....	2634		

M. Obhrai	2648	M. Stoffer	2656
M. MacKay.....	2649	M. Lincoln	2656
Message du Sénat		INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
Le vice-président	2650	La Loi sur l'assurance-emploi	
Les consultations prébudgétaires		M. Stoffer	2656
Motion	2650	Projet de loi C-206. Deuxième lecture.....	2656
M. Kenney	2650	Mme Thibeault	2659
M. Bagnell	2651	M. Solberg	2660
SANCTION ROYALE		M. Guimond	2661
Le Président	2652	M. Hearn	2662
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Mme Torsney.....	2663
Les consultations prébudgétaires		MOTION D'AJOURNEMENT	
Motion	2652	La justice	
M. Bagnell	2652	M. Robinson	2663
M. Rajotte	2655	M. Regan	2664

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**